



La navigatrice Isabelle Autissier est en perdition au milieu du Pacifique sud

LA NAVIGATRICE Isabelle Autissier, en tête du classement de la course à la voile autour du monde en solitaire avec escales, a déclenché une des balises de détresse de son monocoque, PRB, lundi 15 février, à 15 h 23 (heure française). Une très brève communication téléphonique avec son équipe à Paris a permis d'établir qu'elle avait sans doute chaviré. Elle se trouvait alors au milieu du Pacifique sud, à mi-chemin entre Auckland (Nouvelle-Zélande) et le cap Horn, une zone peu fréquentée et réputée pour la violence de ses intempéries. Seul le navigateur italien Giovanni Soldini (Fila), qui croisait à près de 200 milles, a pu dérouter son bateau pour essayer de lui porter secours. Il devait atteindre les lieux mardi en début d'après-midi (heure française).

Lire page 23

La Turquie s'empare du leader kurde Öcalan

- Le chef du PKK a été enlevé au Kenya
- A Ankara, le premier ministre a annoncé, mardi matin, qu'il était détenu en Turquie
- Il s'était réfugié dans l'ambassade de Grèce à Nairobi
- Des militants kurdes occupent plusieurs ambassades et consulats grecs en Europe

LE CHEF REBELLE kurde Abdullah Öcalan a été intercepté, lundi 15 février à l'aéroport de Nairobi, au cours « d'une opération secrète » et conduit en Turquie, a annoncé mardi le premier ministre turc. Abdullah Öcalan, recherché par la justice turque qui lui impute les 29 000 morts du conflit séparatiste kurde, avait quitté l'Italie le 16 janvier - sa demande d'asile politique ayant été refusée par les autorités italiennes - puis s'était réfugié à l'ambassade de Grèce au Kenya.

La décision des Grecs de le remettre aux autorités kenyennes a déclenché, mardi matin, un mouvement de colère des communautés kurdes en Europe. A Paris, Moscou, Londres, Vienne, Copenhague, Bonn, Hambourg, Marseille, les ambassades et consulats de Grèce ont été pris d'assaut. A La Haye, l'épouse de l'ambassadeur de Grèce et leur enfant étaient retenus en otages sous la menace d'une grenade. L'ambassadeur de Grèce à Vienne et son



épouse étaient également bloqués à l'intérieur de la légation, ainsi que cinq autres personnes. Le

consulat de Grèce à Marseille a été envahi par plusieurs dizaines de Kurdes qui menaçaient de s'immo-

ler par le feu. A Bruxelles, une cinquantaine de manifestants brandissaient la même menace. A Genève, une quarantaine de manifestants ont pénétré dans l'immeuble des Nations unies.

Le ministre grec des affaires étrangères, Théodore Pangalos, a expliqué que Abdullah Öcalan avait passé outre les conseils du personnel diplomatique grec de Nairobi et avait choisi de suivre les autorités kenyennes jusqu'à l'aéroport pour tenter de gagner les Pays-Bas, où il voulait saisir la Cour de justice internationale de la question kurde. La voiture dans laquelle il était monté « s'est écartée soudainement du cortège » et a « disparu », a ajouté le ministre grec.

Ces explications n'ont pas convaincu les Kurdes. La porte-parole du PKK a déclaré, depuis Bruxelles, que « ce qui s'est passé n'a pu se faire sans que les autorités grecques ne soient au courant ».

Lire page 3

Le marché de l'électricité

■ La directive européenne sur la concurrence en vigueur vendredi

■ La libéralisation restera limitée en France

■ 400 grandes entreprises pourront choisir leurs fournisseurs

■ Le PCF et la CGT réservés sur la fin du monopole d'EDF

Lire pages 16 et 17



Les secrets de beauté de l'Égypte

Il y a 4 000 ans, selon une étude scientifique, les Égyptiens mettaient au service du maquillage de mystérieux talents de chimistes. p. 22

Bruxelles critique Paris et Bonn

La Commission européenne juge insuffisants les plans de réduction des déficits budgétaires français et allemand. p. 3 et notre éditorial p. 15

Misère russe

Six mois après le krach, comment les Moscovites vivent-ils la crise? L'enquête de notre correspondant. p. 13

Le procès du sang reprend

Alors que le procès des ministres entre dans sa deuxième semaine, un premier bilan: beaucoup de confusion et trois leçons. p. 8

Pour la parité

Dans trois points de vue, Blandine Kriegel, Bernard Pingaud, Francine Comte et Alain Lipietz défendent la position de la philosophe Sylviane Agacinski en faveur de la parité. p. 14

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 9 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 \$ CAN; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA; Danemark, 15 KR; Espagne, 225 PTA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 500 DR; Irlande, 1,40 E; Italie, 2000 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal, 250 PTE; Réunion, 9 F; Sénégal, 850 F CFA; Suède, 16 KRS; Suisse, 2,10 FS; Tunisie, 1,2 Din; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 217 - 7,50 F



Une école publique britannique privatise horaires et discipline

LONDRES

de notre correspondant

La « dame de fer » en rêvait, ses successeurs travaillistes l'ont fait. Pour la première fois dans l'histoire moderne du Royaume-Uni, une école publique défaillante a fait appel à des intérêts privés pour une reprise en main dûment rémunérée. A partir de la rentrée prochaine, la King's Manor School de Guilford, dans le Surrey, sera administrée, gérée et dirigée par la filiale d'une entreprise spécialisée dans la formation, la société 3 E Ltd. Les syndicats dénoncent « l'abdication » des autorités concernées et accusent le pouvoir travailliste de laisser « privatiser l'enseignement public ». Le gouvernement, qui encourage depuis un an « l'association » d'intérêts privés à la gestion des écoles dans vingt-cinq zones « d'action éducative » spécifiques, rejette les critiques et se défend de toute « privatisation ».

De fait, techniquement, l'école secondaire de Guilford reste au domaine public, ses programmes seront ceux définis par l'autorité de tutelle et ses enseignants continueront d'être payés par la collectivité. La société 3 E Ltd

s'occupera du reste, notamment de la discipline intérieure, des horaires et des méthodes d'enseignement. Elle disposera aussi du droit de sélectionner jusqu'à 15 % des élèves - ce qui n'est théoriquement pas permis dans les établissements publics - et, au-delà du contrat proprement dit dont le montant n'est pas connu, elle recevra des primes spéciales en fonction de ses résultats.

Etablissement de quatre cents élèves, situé dans une zone de HLM réputée difficile de cette riche région d'Angleterre, la Manor School, qui pourrait recevoir le double d'élèves si les « bons » ne la fuyaient pas, a un taux d'échec scolaire deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Dans un pays où l'éducation publique est très décentralisée et où la plupart des trente mille établissements sont gérés et financés en grande partie par les autorités locales, l'école de Guilford risquait carrément d'être fermée. Dominé par le Parti conservateur, qui a salué au niveau national cette « approche imaginative » d'un problème réel, le conseil municipal de Guilford a choisi de se livrer à une première « expérience historique ».

« Dangereux précédent », a commenté Nigel de Gruchy, le secrétaire général de l'Association nationale des enseignants. Le plus gros syndicat de la profession, l'Union nationale des enseignants britanniques, a interpellé le gouvernement et demandé qu'aucune entreprise privée ne soit autorisée « à encaisser un profit dans l'éducation ». De fait, David Blunkett, le ministre de l'éducation qui devra approuver ou rejeter la métamorphose de Manor School, avait indiqué en 1998, en encourageant les écoles en difficulté à prendre « un nouveau départ », que le profit resterait banni de l'éducation nationale. Le ministre a néanmoins fait savoir par la voix de ses conseillers qu'il y avait « une grande différence entre l'administration d'une école pour le profit - ce qui reviendrait à privatiser - et toucher des honoraires pour gérer un établissement en conformité avec la loi ».

En clair, les conservateurs de Guilford ont aujourd'hui la bénédiction de travaillistes dont le programme, dans les années 80, prévoyait la nationalisation des écoles privées.

Patrice Claude

Lire page 10

L'Europe des concentrations bancaires

À L'INITIATIVE du groupe communiste de l'Assemblée nationale, les députés devaient débattre, mercredi 17 février, en présence de Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, de l'avenir du secteur bancaire en France. Particulièrement inquiètes sur

l'évolution de l'emploi, les organisations syndicales concernées ont mobilisé les élus. Les salariés du Crédit lyonnais, qui doit être bientôt privatisé, ceux du Crédit foncier de France, dans la même situation, ou les représentants des Caisses d'épargne, dont la réforme est lancée, veulent profiter de l'oc-

casation pour se faire entendre. Le gouvernement comme les dirigeants des établissements français écouteront avec attention. Mais ils ne renonceront pas pour autant à leurs priorités.

L'Etat reste soucieux de sortir d'un secteur qui lui a coûté beaucoup d'argent et où il s'est avéré

être un actionnaire particulièrement médiocre, voire dangereux. Il n'a, de toute façon, pas le choix: Bercy est lié par les engagements pris auprès de la Commission européenne. M. Strauss-Kahn partage, en outre, la préoccupation qui anime la plupart des dirigeants financiers: défendre la place du secteur bancaire français dans le monde et surtout dans la zone euro.

Seule l'émergence de grands pôles financiers français privés, riches, rentables, s'appuyant sur une solide part de marché, permettra d'améliorer cette place. Regroupées, plus fortes, les banques françaises pèseront plus lourd quand démarreront les fusions transnationales en Europe. Elles pourront alors nouer des alliances d'égal à égal, voire absorber des établissements étrangers. Ce faisant, elles permettront de maintenir en France un certain nombre de centres de décisions financiers. Pour beaucoup, cela constitue la meilleure stratégie de défense de l'emploi au niveau national. La CGT l'a en partie reconnu, en saluant le rapprochement de la Société générale et de Paribas et en appelant de ses vœux une alliance pour la BNP.

Sophie Fay

Lire la suite pas 15

Au cœur de la Kabylie



LOUNIS AÏT MENGUELLET

CHANTEUR engagé et discret, défenseur de la démocratie, de la langue tamazight et de la culture kabyle, Lounis Aït Menguellet, quarante-neuf ans, vit en Algérie mais ne peut plus s'y produire depuis 1993. Son dernier disque ne comporte qu'une chanson, *Inagan* (« Témoin »), « découpée en dix morceaux pour éviter la lassitude ».

Lire page 28

PUTAIN, 10 ANS !

www.guignols.cplus.fr

International.....	2	Météorologie.....	25
France.....	6	Jeux.....	25
Société.....	10	Carnet.....	26
Régions.....	12	Annonces classées.....	26
Horizons.....	13	Culture.....	27
Entreprises.....	16	Guide culturel.....	29
Communication.....	18	Kiosque.....	30
Tableau de bord.....	19	Abonnements.....	30
Aujourd'hui.....	22	Radio-Télévision.....	31

BIODIVERSITÉ Une conférence mondiale sur la biodiversité s'est ouverte, dimanche 14 février, à Carthagène, en Colombie. Les Etats membres de l'ONU y discutent l'éla-

boration d'un « Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques ». ● AU CŒUR des débats : la nocivité potentielle des organismes génétiquement modifiés (OGM) et la

liberté de leur commercialisation, prônée par les Etats-Unis et les grandes sociétés d'agro-chimie. ● UN PROJET de directive de la Commission européenne cherche à permettre aux in-

dustriels européens de rattraper leur retard sur les producteurs américains, mais les parlementaires de Strasbourg ont voté un rapport beaucoup plus contraignant. ● LA CHINE et l'Argen-

tine se sont lancées, à la suite des Etats-Unis, dans la production d'OGM. De nombreux pays pauvres ou émergents, comme le montre l'exemple brésilien, sont en revanche hésitants.

L'avenir du commerce des produits génétiquement modifiés se joue à Carthagène

Un groupe de travail sur la biosécurité tente de formaliser en Colombie un « Protocole sur les risques biotechnologiques ». Le débat oppose les Etats-Unis et les grandes entreprises, qui veulent libéraliser le commerce des OGM, aux pays pauvres et aux écologistes, qui défendent le « principe de précaution »

LES PRODUITS transgéniques peuvent-ils s'échanger à travers le monde sans contraintes ? La préservation de l'environnement n'impose-t-elle pas des règles particulières s'opposant à la liberté du commerce ? Telles sont les questions posées cette semaine à Carthagène, ville de Colombie située sur la côte caraïbe. Sous l'égide de l'ONU, le groupe de travail sur la biosécurité est réuni depuis dimanche 14 février pour élaborer un « protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (...) pouvant avoir des incidences néfastes pour (...) la biodiversité ».

L'énoncé est obscur, l'enjeu essentiel, comme en témoignent la présence de plusieurs centaines de représentants d'Etat et celle de plusieurs dizaines d'observateurs de grandes entreprises – telles Novartis et Monsanto –, ou d'associations écologistes comme Greenpeace ou RAFI (Rural Advancement Foundation International). Car l'expansion de l'agriculture transgénique à travers le monde dépend largement de la plus ou moins grande sévérité de l'accord qui pourrait être produit à la fin de la semaine. La raison d'être de la discussion est que les organismes génétiquement modifiés

(OGM) seraient susceptibles d'avoir un effet nocif sur la biodiversité et, parallèlement, sur la santé. Ainsi, certains exigent que le protocole interdise les OGM intégrant des gènes résistants aux antibiotiques.

Les OGM sont des organismes – plantes ou animaux –, dans le génome desquels on a inséré un gène d'un autre organisme lui conférant une propriété particulière. Un effet négatif éventuel se produirait si, par exemple, un gène de résistance à un pesticide passait d'une variété de blé à une herbe adventice : cette herbe résistante à l'herbicide pourrait proliférer au détriment d'autres espèces végétales. La communauté internationale a donc jugé nécessaire, au Sommet de la Terre, à Rio en 1992, d'entourer de précautions particulières la diffusion des OGM.

NOTIFICATION PRÉALABLE

La discussion sera tenue. Pour un groupe de pays menés par les Etats-Unis (qui n'ont pas ratifié à Rio la Convention sur la biodiversité), les risques potentiels des OGM sont surévalués et il ne faut pas placer de contraintes excessives sur leur commerce. Au contraire, un groupe important de pays du tiers-monde, regroupant notamment



beaucoup d'Etats africains et menés par l'Ethiopie, veulent des garanties internationales sévères. L'Europe a une position moins tranchée, mais son opinion publique est très sceptique sur l'intérêt des OGM.

Le premier point de discussion est le champ d'extension du proto-

col : doit-il ne concerner que les OGM vivants capables de se reproduire (semences, animaux), ou inclure aussi les matières premières agricoles, voire les produits dérivés ? Les Etats-Unis et les multinationales défendent l'idée que les grains, par exemple, étant destinés à la consommation, ne menacent

pas la biodiversité. Mais, leur est-il répondu, on ne peut garantir que des grains ne se perdront pas dans les transports et ne partiront pas dans l'environnement. Cette discussion a de lourdes conséquences économiques : de son issue dépendra la création ou non d'une filière séparée de commercialisation pour les produits OGM, ce qui en freinerait la généralisation.

PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Autre question majeure débattue à Carthagène : celle des règles imposées aux mouvements de produits transgéniques. On s'oriente vers un système de notification préalable, dans lequel le pays importateur recevra des informations précises sur les OGM concernés. La question est particulièrement importante pour les pays en développement, qui n'ont que rarement les moyens scientifiques d'analyser les produits. Selon un schéma classique, les libéraux poussent à limiter les exigences de ce système d'information. Dans la foulée, l'articulation du protocole avec les autres traités internationaux, notamment avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), est délicate : si la norme en-

vironnementale définie par le protocole est trop faible, il reviendra à l'OMC de juger les conflits commerciaux autour des OGM. Un pays pourra-t-il refuser l'importation de produits transgéniques s'il juge qu'ils présentent des risques pour l'environnement ?

Enfin, on pourrait voir surgir dans le protocole l'inscription du « principe de précaution », par opposition à ceux qui demandent des preuves scientifiques de la nocivité des OGM. Ces produits commencent à être largement diffusés. Pour le moment, leurs effets négatifs sont suspectés, mais pas prouvés. Faut-il être prudent – peut-être trop –, ou n'agir qu'après l'accident – qui ne se produira peut-être pas ? Problème juridique majeur : le principe de précaution n'a pas encore de définition dans le droit international.

Le président du groupe de travail, le Danois Veit Koester, a fixé à vendredi soir l'échéance de l'élaboration du texte. Compte tenu de la radicalité des oppositions sur de nombreux articles, un accord en fin de semaine serait une vraie performance.

Hervé Kempf

Le Brésil n'ouvre sa porte qu'avec réticence aux OGM

RIO DE JANEIRO

de notre correspondant

Comme beaucoup de pays émergents, le Brésil hésite sur l'attitude à adopter face aux OGM (organismes génétiquement modifiés). « La position brésilienne est passible d'ajustements en fonction des débats qui auront lieu à Carthagène », dit Luiz Antonio Barreto de Castro, président de la Commission technique nationale de biosécurité (CTN-Bio) au ministère de la science et de la technologie. Ingénieur agronome, formé à l'université californienne UCLA, le principal responsable brésilien chargé du contrôle des produits transgéniques quittera son poste fin juin, « lassé des procès que [lui] intentent Greenpeace et d'autres ONG ». « Puissance agricole, le Brésil a accumulé, explique-t-il, un énorme retard dans le domaine de la biotechnologie. Il est temps de réagir. »

De fait, à la fin de 1998, la CTN-Bio a pour la première fois émis un avis favorable à propos de deux projets pionniers concernant le soja, dont le Brésil est le deuxième exportateur mondial derrière les Etats-Unis. Transmis au ministère de l'agriculture pour approbation (apparemment une simple formalité), les deux dossiers entrent en raliement du Brésil aux OGM. Le premier concerne l'emploi de soja transgénique importé pour la fabrication d'huile strictement destinée à l'exportation. Le second, « cheval de Troie » dénoncé à grands cris par nombre d'associations environnementales, émane de la compagnie américaine Monsanto.

En septembre 1998, cette der-

nière a en effet annoncé son intention d'investir, les quatre prochaines années, 350 millions de dollars (310 millions d'euros) dans l'installation à Camaçari, pôle pétrochimique de la grande banlieue de Salvador de Bahia, d'une usine dédiée à son produit vedette, l'herbicide Roundup. Monsanto précisait que « cette production supplémentaire (la firme dispose déjà d'une fabrique dans l'Etat de Sao Paulo) servira

de Carthagène, une cinquantaine d'organisations latino-américaines représentant les associations de petits agriculteurs, les communautés indigènes et les ONG de défense de la nature se sont réunies le 22 janvier 1999 à Quito (Equateur) pour « rejeter l'invasion agressive des OGM en Amérique latine, zone où la biodiversité agricole est la plus importante de la planète ». La déclaration publiée à l'issue des travaux

Chine et Argentine suivent les Etats-Unis

Si les Etats-Unis concentrent l'essentiel des cultures transgéniques dans le monde, ils sont suivis par deux pays émergents, la Chine et l'Argentine. Selon les statistiques compilées par l'Isaaa (International Service for the Acquisition of AgriBiotech Applications), les Américains ont planté 8,1 millions d'hectares en OGM en 1997, soit 64 % du total mondial, la Chine 1,8 million d'hectares (14 %) et l'Argentine 1,4 million (11 %). L'enthousiasme argentin déteint sur son voisin du nord, le Brésil : la contrebande de semences provenant d'Argentine est florissante depuis plusieurs années, en dépit des enquêtes menées par la police. Ce qui laisse penser que des fermiers brésiliens de la zone frontalière ont déjà anticipé sur les décisions de la CTN-Bio.

également à répondre à la demande pour son utilisation dans les semences Roundup Ready qui sont en ce moment soumises aux procédures de régulation ». La stratégie brésilienne de Monsanto se base sur le feu vert escompté des autorités locales pour la production de semences génétiquement modifiées, capables en particulier de résister à Roundup. « Si l'on produit des semences, c'est pour les planter », admet le président de la CTN-Bio, laissant entendre que les plantations de soja transgénique seront bientôt autorisées. A l'en croire, « le soja n'ayant pas de parents sylvestres au Brésil, les risques pour l'environnement sont extrêmement réduits ».

« INVASION AGRESSIVE »

Il estime pourtant que les exportateurs brésiliens « sauront s'adapter aux exigences du marché international en tenant compte de la méfiance des Européens à l'égard du soja génétiquement modifié ». Leader sur son créneau, Carrefour-Brazil s'appête à s'alligner sur la position de la maison mère. « Nous sommes en pourparlers avec des tritrateurs qui devront nous garantir sous contrat la livraison de produits sans altération génétique, destinés à être vendus sous marque propre », précise Michel Ollier, directeur local des achats.

En prévision de la conférence

condamne « cette technologie qui exacerbe le processus de développement mondialisé basé sur les inégalités entre régions, l'exploitation des êtres humains et de la nature et la subordination des économies paysannes et traditionnelles du tiers-monde à l'expansion des agro-industries ».

Jean-Jacques Sévilla

Des désaccords croissants au sein de l'Union européenne

STRASBOURG

(Union européenne)

de notre correspondant

La Commission de Bruxelles n'aura pas la tâche facile à Carthagène. Non seulement les Etats membres de l'Union européenne sont divisés sur la mise sur le marché des OGM, mais en outre le Parlement européen a pris une position qui peut hypothéquer le projet de directive de l'exécutif communautaire, largement fondé sur la libéralisation des échanges commerciaux. Le Parlement a en effet sérieusement durci le projet de texte de la Commission qui doit régler les autorisations de mise sur le marché européen, en remplacement de l'actuelle directive 90/220, jugée de plus en plus inadaptée.

Le rapport du travailliste David Bowe, voté à une large majorité (230 voix pour, 177 contre, 32 abstentions) le 11 février à Strasbourg, s'appuie en effet sur « le principe de précaution », plus contraignant que celui proposé par Ritt Bjerregaard, le commissaire européen à l'environnement. Pour Bruxelles, la réalisation d'une étude du risque avant d'autoriser la commercialisation d'un produit est une réelle garantie pour le consommateur. La majorité de l'Assemblée strasbourgeoise ne l'entend pas ainsi et a adopté quatre amendements qui corrigent les aspects ultralibéraux du texte de la Commission.

Le rapport parlementaire introduit la notion de « responsabilité civile », assortie d'une « prime d'as-

urance » qui rend responsable le producteur, mais aussi l'importateur dans le cas d'un produit en provenance d'un pays tiers, si l'OGM concerné est néfaste pour la santé humaine ou nuisible pour l'environnement. Il demande ensuite l'interdiction de la commercialisation d'un produit qui contient un gène résistant aux antibiotiques.

La troisième disposition importante souhâtée par les eurodéputés concerne le « consentement préalable », selon lequel l'exportateur communautaire doit obtenir une double autorisation avant de pouvoir vendre son produit sur le marché en dehors de l'Union : celle de l'Etat membre dont il dépend, et celle du pays de destination. L'objectif est de protéger les pays en développement qui n'ont pas toujours les moyens techniques et scientifiques de tester la qualité des OGM importés.

GARDE-FOUS

Le quatrième amendement porte à douze ans (contre sept années proposées par Bruxelles) la durée d'autorisation de commercialisation d'un produit, et il demande qu'elle puisse être suspendue, voire supprimée, si des doutes apparaissent quant à ses effets sanitaires et environnementaux.

Malgré ces garde-fous, les Verts européens n'ont pas voté le texte final, considérant qu'il reste trop laxiste. Ils contestent la volonté de Bruxelles de recourir à une « procé-

dure simplifiée », maintenue dans le texte parlementaire. La Commission aurait ainsi l'essentiel du pouvoir pour accorder les autorisations de commercialisation. L'objectif de l'exécutif bruxellois est de tenter de rattraper le retard pris par les Européens sur les producteurs américains, qui commercialisent d'ores et déjà une quarantaine d'OGM, contre à peine une dizaine pour leurs concurrents de l'Union. « La Commission veut essentiellement accélérer la délivrance des autorisations pour aller à la rencontre des préoccupations de l'industrie et du commerce », affirme Paul Lannoye (Verts belges).

Ce surcroît de pouvoir rencontre aussi l'opposition de nombre d'Etats membres, qui entendent garder la main sur un dossier qui concerne tout autant leurs industriels que leurs administrés. Ce n'est pas pour rien que plusieurs pays – la France, la Grèce, l'Australie, le Luxembourg, le Danemark et le Royaume-Uni –, interdisent certaines commercialisations. Ainsi, l'élaboration d'une position de l'UE s'avère difficile. M^{me} Bjerregaard, la commissaire, a déclaré ne pas pouvoir accepter les amendements du Parlement. Mais, comme dans ce genre d'affaire, celui-ci est colégislateur avec le Conseil des ministres des Quinze, il n'est pas dit que ses suggestions soient définitivement écartées.

Marcel Scotto

Le rat et la patate, chronique d'un scandale britannique

LES RISQUES que présentent les aliments génétiquement modifiés ont-ils été suffisamment estimés ? La question, depuis quelques jours, est l'objet d'un débat sans précédent dans les journaux britanniques. Le coup d'envoi a été donné le 12 février à la « une » du *Guardian*. Vingt scientifiques internationaux, révélant le quotidien, ont signé un appel à la réhabilitation du chercheur Arpad Pusztai, suspendu par le Rowett Research Institute (Aberdeen, Ecosse), en août 1998. Celui-ci avait affirmé, au cours d'une émission télévisée, sans publication scientifique à l'appui, que des rats nourris avec des pommes de terre génétiquement manipulées présentaient des déficiences organiques et immunitaires (*Le Monde* du 15 août 1998).

Arpad Pusztai, soixante-huit ans, n'a toujours pas publié les résultats de ses recherches. Et de nouveaux détails donnés par *The Guardian* – la taille du cerveau des rats aurait également été affectée par leur alimentation, mais le chercheur n'en aurait rien dit « parce qu'il jugeait que les répercussions politiques seraient trop lourdes » – ne sont guère

convaincants. « Un expert jette le discrédit sur l'étude des risques des OGM » de Pusztai, traitait sur toute la largeur de sa « une » *The Independent*, mardi matin 16 février. Mais l'essentiel est ailleurs. Comme ce fut le cas, en France, tout au long de l'année 1998, les consommateurs de Grande-Bretagne expriment une méfiance croissante vis-à-vis des organismes génétiquement modifiés (OGM).

« NOURRITURE FRANKENSTEIN »

Ce même vendredi 12, le gouvernement de Tony Blair faisait savoir qu'il ne jugeait « pas nécessaire » d'imposer un coup d'arrêt sur la « nourriture Frankenstein ». Cette position fut défendue tout au long du week-end par le responsable ministériel, Jack Cunningham, qui a notamment déclaré à la BBC que les produits actuellement en vente (maïs, soja, concentré de tomate et certains fromages) sont « sans danger ». Tel n'est pas l'avis des chercheurs signataires de l'appel, qui réclament un meilleur étiquetage et proposent que les aliments transgéniques subissent des tests rigoureux avant d'être homologués. « Le problème est

que la réglementation sur les aliments n'est pas, et de loin, aussi stricte que celle sur les médicaments », estime Jonathan Rhodes, professeur de médecine à l'université de Liverpool. « Lorsqu'on se met à toucher à la structure génétique des aliments, il faut commencer à les considérer comme des produits pharmaceutiques », renchérit un autre signataire, Vyvyan Howard, toxicopathologiste de la même université.

Lundi 15 février, la polémique continuait dans les journaux britanniques. Une commission d'éthique indépendante sur les OGM pourrait « surveiller et filtrer les expérimentations, faire des recommandations et restaurer la confiance d'un public qui verrait que le gouvernement écoute tous les arguments en présence », écrivait *The Guardian*. Plus terre à terre, *The Daily Mail* affirmait, le même jour, que « les inspecteurs sanitaires chargés de vérifier la conformité des sites d'expérience de culture d'OGM ont découvert des irrégularités dans au moins 70 d'entre eux ».

Catherine Vincent

O I S E

L'anglais à Oxford
L'anglais à Dublin
L'anglais à Bristol
L'allemand à Heidelberg
L'anglais à Cambridge
L'anglais aux USA

OISE est l'organisme de formation fondé à Oxford spécialisé dans les stages intensifs de langues. Selon l'école, les stages s'adressent aux adultes, étudiants, lycéens ou collégiens. Avec logement en famille, voyage et loisirs.

Informations et inscriptions:
Bordeaux 05 56 00 99 99 Lille 03 20 40 28 38
Lyon 04 78 24 60 74 Paris 01 53 59 44 44
Rennes 02 99 79 78 44 Strasbourg 03 88 45 38 00

Bruxelles dénonce les plans budgétaires français et allemand

Leur réduction des déficits est trop faible

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

La France et l'Allemagne sont à leur tour tancées par la Commission européenne pour avoir relâché leur effort d'assainissement des finances publiques. Des déficits sont au contraire accordés à l'Espagne et à la Belgique. La Commission a rendu publics, mardi 16 février, ses projets de « recommandations » sur les quatre derniers programmes de stabilité présentés par les gouvernements de l'Euro 11, afin de démontrer que la politique macro-économique qu'ils ont prévu de mettre en œuvre au cours de la période 1999/2002 est bien conforme aux exigences du Pacte de stabilité et de croissance, qui est le fondement de l'Union économique et monétaire. Comme il l'a fait avec l'Italie voici dix jours, le commissaire Yves-Thibaut de Silguy réclame des engagements supplémentaires à Bonn et à Paris.

Vu le contexte politique, vu aussi la crainte que le ralentissement conjoncturel devienne plus sévère que ce qui a été prévu jusqu'ici, ce rappel à l'ordre pourrait susciter quelques grognements d'ici à la prochaine réunion de l'Euro 11, le 15 mars, au cours de laquelle les ministres des finances doivent se prononcer sur les textes de la Commission.

Aux Français, comme aux Allemands, la Commission reproche de flirter avec l'abîme. A Paris comme à Bonn, on prévoit d'aboutir à un déficit des finances publiques de l'ordre de 1 % en 2002, alors que le Pacte invite les pays de la zone euro à viser une situation proche de l'équilibre ou excédentaire. Elle déplore le manque d'ambition de ces programmes, qui, à ses yeux, permettront probablement de respecter les contraintes du Pacte de stabilité si les hypothèses macro-économiques qui les sous-tendent se vérifient, mais n'y parviendront pas en cas de croissance un peu moins forte.

Dans une analyse détaillée d'une trentaine de pages (non publiée) des fluctuations cycliques en France et en Allemagne, qui tient compte des spécificités de ces deux pays, notamment démogra-

phiques, la Commission constate que, en cas de retournement de conjoncture ou même de décision politique à fort impact conjoncturel, les deux gouvernements seraient privés de toute marge de manœuvre et qu'alors le risque fatidique de voir le déficit public dépasser le seuil des 3 % (ce qu'interdit le Pacte) deviendrait très sérieux.

« AUCUNE MARGE DE SÉCURITÉ »

Le programme français distingue deux hypothèses de croissance pour 1999 : 2,7 %, qui conduit à un déficit de 0,8 % en 2002, et 2,4 %, qui se traduirait alors par un déficit égal à 1,1 % du PIB. La France écarte apparemment l'idée qu'en cas de croissance moins soutenue elle prendra des mesures de correction, telles de nouvelles réductions de la dépense, afin de tenir ses objectifs. La Commission, dans le projet de recommandation qui est maintenant soumis à l'examen du Comité économique et financier, puis des ministres de l'Euro 11, la presse de prendre un engagement dans ce sens, ce que ne pourrait guère apprécier la gauche de la « majorité plurielle ». M. de Silguy juge la stratégie française « minimale » et regrette qu'elle n'offre « aucune marge de sécurité ».

La Commission juge l'objectif que se sont fixé les Allemands de ramener à 1 % les déficits publics en 2002 trop modeste, mais, surtout, elle explique que le calendrier de cette réduction n'est pas satisfaisant : presque rien n'est fait en 1999 et en 2000, l'essentiel de l'effort étant concentré sur la fin de la période. Les divergences sont donc bien réelles entre la Commission, d'une part, la France et l'Allemagne, d'autre part. Ces deux pays, mais aussi l'Italie et, dans une certaine mesure, l'Autriche, les Pays-Bas et le Portugal, hésitent visiblement à se laisser complètement enfermer dans le carcan du Pacte de stabilité. La Commission, quant à elle, s'efforce de contenir ces tendances au laxisme.

Philippe Lemaître

Lire aussi notre éditorial page 15

Les Américains contestent la représentation de l'euro 11 au G 7

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Apparemment, l'Allemagne n'a pas encore envoyé les invitations pour la réunion du G 7 qu'elle va présider le 20 février. Oskar Lafontaine, le ministre des finances, est dans l'embarras. Les Américains lui ont fait savoir que la formule imaginée par les Européens, en décembre à Vienne, pour la représentation de l'euro 11 aboutirait à faire siéger, face aux Japonais, aux Canadiens et à eux-mêmes, un nombre trop élevé d'Européens.

Aux ministres des finances et aux gouverneurs des Banques centrales d'Allemagne, de France,

d'Italie et du Royaume-Uni viendraient s'ajouter Wim Duisenberg, le Président de la Banque centrale européenne (BCE), et le commissaire européen Yves-Thibaut de Silguy, soit une délégation de dix personnes ! On devine volontiers les réactions de Larry Summers, le secrétaire adjoint au Trésor, devant cette perspective d'invasion européenne. On imagine en outre que certains Européens, au moins les Britanniques, militent discrètement avec les Américains pour que les règles du club changent le moins possible.

COMPROMIS

M. Lafontaine avait d'abord tenté de reculer devant la mauvaise humeur washingtonienne. Mais, lors de l'euro 11 du 8 février, il a dû constater que la majorité des pays entendait qu'on s'en tienne strictement aux dispositions fixées à Vienne. A titre de compromis, M. de Silguy n'assisterait peut-être pas à l'ensemble des débats.

On pourrait aussi promettre aux Américains qu'une fois les mandats des banquiers centraux de la zone euro venus à expiration (qui imaginerait chasser en cours de route Hans Tietmeyer, Jean-Claude Trichet ou leur collègue italien ?), leurs successeurs ne seraient plus conviés au G 7. Mais une telle formule n'accorderait-elle pas un traitement outrageusement privilégié à Eddie George, le gouverneur de la Banque d'Angleterre ?

Ph. L.

Abdullah Öcalan, le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan, est détenu en Turquie

Ses sympathisants investissent des légations grecques en Europe

Le chef du gouvernement turc, Bülent Ecevit, a annoncé, mardi en fin de matinée, l'arrestation du dirigeant du Parti des travailleurs du Kurdis-

tan (PKK), Abdullah Öcalan, dit « Apo », recherché par la justice d'Ankara qui lui impute les 29 000 morts du conflit dans le Sud-Est anatolien.

Dans plusieurs villes d'Europe, les sympathisants du PKK ont manifesté et investi plusieurs ambassades et consulats grecs.

LE PREMIER ministre turc, Bülent Ecevit, a annoncé, au cours d'une conférence de presse, lundi 16 février à Ankara, que le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste), Abdullah Öcalan, « se trouvait en Turquie » depuis les premières heures du jour. « Il a été arrêté lors d'une opération secrète, a-t-il ajouté. Il n'a pas encore atteint sa destination finale. Une fois qu'il l'aura fait, nous l'annoncerons (...) Nous avons dit que nous le capturerions où qu'il soit dans le monde. Nous avons tenu cette promesse de l'Etat (...) Öcalan, qui a été exclu du monde entier, s'est finalement retrouvé en Turquie. Il rendra compte de ce qu'il a fait et de ce qu'il a fait faire à d'autres devant la justice turque indépendante (...) Tout le monde doit savoir que personne ne peut accomplir quoi que ce soit en Turquie par le terrorisme », a conclu M. Ecevit dans une courte déclaration.

Les déclarations du chef du gouvernement turc mettent fin à une journée de rebondissements durant laquelle le sort du leader kurde et son lieu de séjour étaient incertains. En annonçant, dans un premier temps, qu'Abdullah Öcalan avait été remis aux autorités kényanes, le gouvernement grec a déclenché, dans la matinée du mardi 16 février - avant que son arrestation ne soit rendue publique - un mouvement de colère des communautés kurdes à travers toute l'Europe.

Moscou, Londres, Vienne, Copenhague, Marseille, Paris, Bonn, Hambourg, Bruxelles... Des centaines de sympathisants d'Abdullah Öcalan ont pris d'assaut les ambassades ou les consulats de Grèce, prenant parfois plusieurs personnes en otage, en réclamant la libération du chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et se disant prêts à mourir.

Dans un ultimatum adressé à la direction du PKK, le ministre grec des affaires étrangères, Theodore Pangalos, a exigé que tous les otages retenus dans diverses missions diplomatiques d'Athènes soient libérés avant midi. Des mesures de sécurité renforcées ont par ailleurs été prises autour des représentations grecques à l'étranger. Mais dans plusieurs cas, elles ont été trop tardives.

Ainsi, à La Haye, l'épouse de l'ambassadeur de Grèce et leur enfant de huit ans sont retenus en otages, sous la menace d'une grenade par environ deux cents Kurdes. En Autriche, une quinzaine de manifestants kurdes, partisans du chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) ont pris en otage mardi matin à l'ambassade grecque à Vienne l'am-

A Marseille, le consulat de Grèce

a été envahi par plusieurs dizaines de Kurdes qui menaçaient de s'immoler par le feu

bassadeur, son épouse et trois collaborateurs, a annoncé l'agence autrichienne APA. Des manifestants ont ensuite occupé puis mis le feu à l'ambassade du Kenya, près du centre de la capitale.

Des actions similaires se sont déroulées en Grande-Bretagne, en Allemagne mais aussi en Russie et en Suisse. En France, le consulat de Grèce à Marseille a été envahi par plusieurs dizaines de Kurdes qui menaçaient de s'immoler par le feu si « Apo » ne recouvrait pas la liberté. Deux militants ont été légèrement blessés lors de brefs affrontements avec les forces de l'ordre. Une centaine de manifestants étaient toujours rassemblés, en fin de matinée, à l'extérieur du consulat, placé sous

haute surveillance policière. Des équipes du GIPN (groupe de police nationale) étaient prêtes à intervenir dans les bureaux occupés, qui sont situés au premier étage d'un immeuble bourgeois du centre-ville. A Bruxelles, une cinquantaine de manifestants promettaient également de l'immoler si la police tente de les déloger de l'ambassade de Grèce.

A Genève, une quarantaine de manifestants ont pénétré de force au siège européen des Nations unies pour dénoncer la détention du chef du PKK au Kenya. Au Danemark, la police est intervenue avant que des Kurdes n'entrent dans l'enceinte de l'ambassade de Grèce à Copenhague. Une cinquantaine de militants ont été arrêtés. Les circonstances exactes

dans lesquelles Abdullah Öcalan, dont on était sans nouvelles depuis le début du mois, a été remis aux autorités kényanes restent encore floues. Ce que l'on sait avec certitude, c'est que le chef du PKK a quitté l'Italie le 16 janvier, sa demande d'asile politique ayant été rejetée par les autorités italiennes. Au début du mois, « Apo », recherché par la justice turque qui lui impute les 29 000 morts du conflit séparatiste, se voyait interdire l'entrée aux Pays-Bas où il voulait évoquer la « question kurde » devant la Cour internationale de justice de La Haye. Selon Theodoros Pangalos, le leader kurde se serait alors rendu au Kenya, trouvant refuge dans l'ambassade de Grèce à Nai-

robi. Les autorités grecques indiquent qu'il s'y trouvait depuis douze jours.

Selon le ministre grec des affaires étrangères, Abdullah Öcalan n'a pas suivi les conseils du personnel diplomatique grec et a choisi, lundi soir, de suivre les autorités kényanes jusqu'à l'aéroport de Nairobi dans l'espoir d'embarquer, à nouveau, à destination des Pays-Bas.

« Le personnel de l'ambassade grecque a suivi le convoi mais s'est rendu subitement rendu compte que sa voiture avait disparu. Le gouvernement grec a demandé à plusieurs reprises des explications au gouvernement kényan mais n'a eu aucune réponse », a-t-il ajouté. Cette explication n'a pas convaincu les Kurdes. Contactée en Belgique depuis Ankara, la porte-parole du PKK, Mizgin Sen, a déclaré que les milieux kurdes soupçonnaient Athènes d'avoir livré Öcalan aux autorités kényanes alors que leur chef avait demandé l'asile à l'ambassade de Grèce à Nairobi. « Ce qui s'est passé n'a pu se faire sans que les autorités grecques ne soient au courant et les Kurdes exigent des réponses », a-t-elle dit à Reuters. « Tout ce que nous savons, c'est qu'il [Öcalan] a été emmené de l'enceinte diplomatique grecque par les autorités kényanes », a ajouté la représentante de la branche politique du Parti des travailleurs du Kurdistan.

De son côté, l'avocat allemand d'Öcalan affirme que le leader kurde a été piégé. « Selon mes informations, mon client a été extrait hier de l'ambassade de Grèce sur la foi d'une déformation de la situation émanant des autorités kényanes », a déclaré, mardi matin, Eberhard Schultz à la télévision allemande.

Alain Debove (avec Reuters)

Un pays qui bafoue les droits de l'homme

ALARMÉE par la persistance d'une piètre situation en matière de droits de l'homme en Turquie, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) a exceptionnellement décidé de tenir la réunion triennale de son bureau dans un hôtel d'Istanbul, les 13 et 14 février. Arguant du caractère « semi-public » de cette réunion, soumise à autorisation dès lors qu'y prenaient part des représentants turcs d'organisations locales - notamment le président de la Fondation turque des droits de l'homme, Yavuz Onen, et le président de l'IHD, Akin Birdal -, les autorités ont dépêché sur place deux policiers chargés d'enregistrer les propos des intervenants.

Le lendemain, 14 février, le président de la FIDH, Patrick Beaudoin, recevait une notification d'interdiction de se rendre à Diyarbakir, capitale du Kurdistan de Turquie, où des rencontres avec des associations étaient prévues. La note émanait du préfet de la région de Diyarbakir, une des six régions majoritairement peuplées de Kurdes et soumise à l'état d'urgence depuis 1987. Mais s'il n'est pas nouveau que des militants des droits de l'homme ne soient pas les bienvenus en Turquie, où leurs critiques sont jugées « infondées », les atteintes aux droits fondamentaux n'y ont jamais été aussi nombreuses.

ÉLECTIONS « SOUS CONTRÔLE »

La cour d'assises de Manisa (centre du pays) a ainsi de nouveau acquitté, le 27 janvier 1997, dix policiers accusés de tortures et d'abus sexuels sur seize adolescents (entre quatorze et dix-huit ans) arrêtés en 1995 pour avoir collé des affiches politiques sur les murs de la ville et condamnés à ce titre à des peines allant de neuf mois à douze ans de prison.

Aucune peine n'a été prononcée contre les policiers qui ont battu à mort, en 1995, Metin Göktepe, photographe au journal *Evrensel*. Selon l'IHD, en janvier, quatre-vingt-onze

personnes ont été torturées, douze ont disparu dans des circonstances « non élucidées ». Cent trente-deux prisonniers d'opinion peuplent les geôles turques, dont le sociologue İsmail Besikli, condamné à plus d'une centaine d'années de prison pour ses écrits « séparatistes », l'écrivain Esber Yagmurdereli (condamné à vingt-trois ans d'emprisonnement), les quatre députés (Leyla Zana, Hatip Dicle, Orhan Dogan, Selim Sadak) du Parti kurde de la démocratie (DEP, dissous en 1994), condamnés à quinze ans, enfin Murat Bozlak, président du parti Hadep, le quatrième parti kurde soumis à une procédure d'interdiction en dix ans.

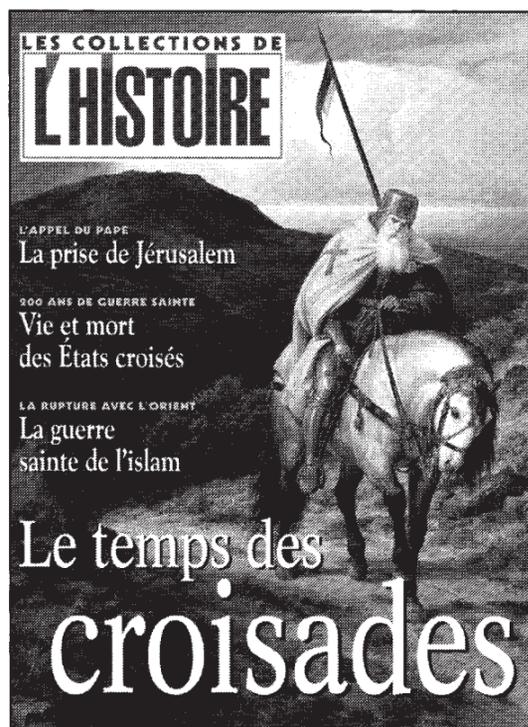
Le président de l'IHD, Akin Birdal, réchappé miraculeusement d'un attentat en mai 1998 au cours duquel il eut le corps criblé de huit balles, s'appête à purger deux années de prison pour ses discours, après une récente confirmation de sa peine en appel.

Les missions du Conseil de l'Europe sont entravées. Ainsi, en septembre 1998, les rapporteurs Andras Barsony et Walter Schrimmer s'étaient vu refouler de la prison centrale d'Ankara, sans avoir pu rencontrer les quatre députés kurdes du DEP emprisonnés pour « incitation au séparatisme ». Dans leur rapport, les deux parlementaires relèvent « la faiblesse des forces politiques en Turquie par rapport à l'institution militaire », une allusion au Conseil national de sécurité (MGK), organe théoriquement consultatif mais qui, dominé par les militaires, décide, de fait, des grandes orientations du pays. Celui-ci vient de placer la campagne électorale en vue des législatives anticipées du 18 avril « sous contrôle ». Chaque discours, chaque affiche de campagne sera étudiée de près afin de stigmatiser « les atteintes à la laïcité » et les tentatives de « propagande séparatiste ».

Marie Jégo

EN VENTE ACTUELLEMENT

**LE NOUVEAU
HORS SÉRIE DE L'HISTOIRE**



**IL Y A 900 ANS,
LES CROISÉS PRENAIENT
JÉRUSALEM...**

HORS SÉRIE N°4 - EN KIOSQUE - 42 F

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc
92984 LA DEFENSE Cedex
Tel : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

Par arrêt en date du 17 Septembre 1998, la Cour d'Appel de LYON a condamné : **VAN DEN HOVE Hugues**, né le 5 Février 1958 à Nancy (54), demeurant 24, rue de la Montat à St-Etienne (42100), Directeur de CASINO, à la peine de 50.000 F d'amende, pour avoir à St-Etienne (42) entre le 12 Janvier 1995 et le 4 Mai 1995 étant producteur, revendeur ou prestataire de services, payé à la SA HALIEUTIS des achats de produits alimentaires périssables dans un délai supérieur à 30 jours après la fin de la décade de livraison. La Cour a en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de l'arrêt, par extraits, dans les journaux "Le Progrès" édition de la Loire et "Le Monde", le coût de chacune des insertions ne pouvant dépasser 8.000 F.

La Roumanie, au bord de la faillite, est confrontée à de nouvelles tensions sociales

Miron Cozma, qui dirigeait la marche des mineurs en janvier et les « minériades » de 1990 et 1991, a été condamné, lundi, à dix-huit ans de prison.

A Bucarest, le gouvernement négocie à nouveau avec le FMI l'obtention d'un prêt de 540 millions de dollars

Un mois après leur marche, interrompue sur Bucarest, les « gueules noires » roumaines de la vallée du Jiu sont retournées à la case départ. Les augmentations de salaire espérées n'auront pas lieu. La restruc-

turation du secteur minier est indispensable si les autorités roumaines veulent obtenir un prêt de 540 millions de dollars (475 millions d'euros) auprès du FMI, avec lequel les négociations ont repris lundi

15 février. Ce crédit est conditionné à une extrême rigueur budgétaire. Mais selon Mihnea Berindei, chercheur au CNRS, « le poids de la mafia liée aux industries minières et pétrochimiques » rend cet objec-

tif difficile à atteindre. L'appel à la grève générale, pour lundi, a été repoussé, mais la situation sociale demeure extrêmement tendue. On ignore notamment quelle sera la réaction des mineurs après la décision,

lundi, de la Cour suprême de condamner, à dix-huit ans de prison, le très controversé dirigeant syndical Miron Cozma, organisateur de la marche de janvier et des sanglantes « minériades » de 1990 et 1991.

VALLÉE DU JIU (Roumanie)

de notre envoyé spécial

Après avoir traversé le défilé du Jiu, qui coupe en deux les Carpates, au centre de la Roumanie, Petrosani,

REPORTAGE

L'exploitation de la houille est en elle-même une opération sociale

ni, le fief des mineurs, s'annonce de loin comme une étrange petite ville engloutie sous la neige. Les routes défoncées et les HLM délabrés de l'époque Ceausescu sont à peine visibles à travers la voile épaisse des flocons. Cette ville de montagne pourrait aussi bien se situer dans les Alpes suisses si, vue de près, elle ne dévoilait pas son vrai visage. C'est ici que, fin janvier, quelque 10 000 mineurs sont partis vers Bucarest, à l'appel de leur leader, Miron Cozma. Leur marche forcée vers la capitale roumaine avait alors pris de court les autorités du pays et semé la panique parmi les Bucarestois encore hantés par le souvenir de leurs quatre incursions précédentes. Cette paisible vallée du Jiu devint ainsi, pendant une semaine, un véritable détonateur du mécontentement social de la Roumanie postcommuniste.

TAUX DE CHÔMAGE À 24 %

Une population locale d'environ 168 000 personnes touchée par un taux de chômage de 24 % n'a effectivement rien de rassurant dans ce pays voué à la récession économique. Sur les 45 000 mineurs de la vallée du Jiu, il n'en reste aujourd'hui que 20 300 dans les puits. Les autres ont préféré quitter leur

poste en échange de l'équivalent de vingt mois de salaire offerts par le gouvernement en guise de protection sociale. « Je n'avais jamais vu autant d'argent, se souvient Lucian Sipos, au chômage depuis l'année dernière. Aujourd'hui, avec mon épouse et mes deux enfants, je suis obligé de vivre avec les intérêts que je perçois des vingt mois de salaire déposés à la banque, c'est-à-dire 1,2 million de lei (600 francs) par mois. Mais je me suis fait avoir parce que je n'ai aucune perspective d'embauche. » A côté de lui, son épouse intervient timidement : « Croyez-moi, dit-elle, quand je regarde mes enfants jouer dehors, je prie pour qu'ils n'abiment pas leurs chaussures car je ne pourrai pas leur en acheter d'autres. »

A l'autre bout de la ville, Traian Marele, capitaine de réserve de l'armée roumaine, envoyé dans les mines de la vallée du Jiu en 1982, raconte son incroyable épopée. « J'ai fait toutes les mines ici, affirme-t-il. En 1997, j'ai renoncé à mon travail pour 18 millions de lei (12 000 francs à l'époque), comptant mettre sur pied ma propre affaire. J'ai dépensé le tiers de cette somme pour la papeterie, y compris les bakchichs. Mais depuis la dernière grève, aucun investisseur ne veut plus venir ici. » Traian Marele n'est pas du genre à se croiser les bras. Il a créé une association et a tenté de mettre en place une structure d'aide aux chômeurs. Mais en vain. Que pense-t-il du leader des mineurs, Miron Cozma ? « C'est un paranoïaque, déclare-t-il. La majorité des mineurs ont peur de lui. Il les manipule. Peu de gens savent qu'environ 10 % des mineurs sont des officiers de réserve envoyés, au temps de Ceausescu, dans les mines pour les reprendre en main après les grandes grèves de 1977. Ils sont capables de



s'organiser et de descendre à Bucarest quand bon leur semble. Leur dernière tentative de janvier peut se répéter à tout moment. »

Pourtant, l'aventure de la marche forcée vers Bucarest s'est plutôt mal terminée pour les gueules noires. Leur grève illégale leur a coûté un mois de salaire et ils ne semblent guère disposés à répondre massivement à un nouvel appel à la grève. Une grève annon-

cée par Miron Cozma pour le 15 février a finalement été repoussée grâce aux négociations que le gouvernement a ouvertes avec le syndicat des mineurs à la fin de la semaine dernière. L'augmentation de salaire de 35 % demandée par Miron Cozma a finalement été refusée par les autorités.

Cette année, la Roumanie ne peut pas se permettre un déficit budgétaire dépassant 2 % du PIB.

La délégation du Fonds monétaire international, présente à Bucarest depuis samedi, conditionne le prêt de 540 millions de dollars - 475 millions d'euros - (demandé par la Roumanie) à une extrême rigueur budgétaire. Le prêt du FMI est indispensable pour éviter l'incapacité de paiement de la dette extérieure dont le service s'élève cette année à environ 2,8 milliards de dollars. En conclusion, les mineurs sont invités à baisser le ton. C'est ce à quoi une autre grande centrale syndicale, CNSRL-Fratia, s'est résolue, en annulant une grève générale prévue pour lundi, afin de permettre aux autorités d'achever les négociations avec le FMI.

RELANCER LES INVESTISSEMENTS

Pour éviter un scénario catastrophe, le Parlement a voté la semaine dernière la loi sur les régions défavorisées qui devrait permettre une relance des investissements dans la vallée du Jiu. Ce nouveau cadre juridique s'avère plutôt alléchant en raison des nombreux avantages fiscaux offerts aux sociétés qui envisagent de s'implanter dans cette zone. Reste à savoir si la vallée du Jiu saura rassurer les futurs investisseurs. Rien n'est moins sûr depuis janvier. « Cette loi aurait dû être votée il y a deux ans, quand les mineurs ont été invités à quitter les

mines, affirme Valeriu Butulescu, porte-parole de la Compagnie nationale de la houille. On ne crée pas des emplois du jour au lendemain. »

L'exploitation de la houille dans la vallée du Jiu est en elle-même une opération sociale. Si, dans les années 80, l'industrie Roumaine consommait 20 000 mégawatts par heure, aujourd'hui elle se limite à 6 000 mégawatts dont seulement 6 % sont produits à base de houille. En 1998, la production de la vallée du Jiu s'élevait à peine à 3 millions de tonnes et la même quantité est prévue pour cette année. « En fin de compte, explique Valeriu Butulescu, l'Etat pourrait se passer de cette houille dont la qualité baisse et le prix augmente. Mais on n'envoie pas des dizaines de milliers de gens se promener dans la nature sans leur proposer quelque chose en échange. En ce moment, il est impérieux de rentabiliser ce secteur économique. Certes, on ne peut pas assurer du travail à tous les mineurs mais on peut faire fonctionner les mines de façon rentable. Les négociations avec les syndicats avançaient bien jusqu'au moment où Miron Cozma est sorti de prison. Depuis, on a vécu dans une sorte de conflit permanent ». Lundi, la Cour suprême a condamné l'inaménageable leader à dix-huit ans de prison...

Mirel Bran

Miron Cozma condamné à dix-huit ans de prison

VALLÉE DU JIU (Roumanie)

de notre envoyé spécial

Quelques centaines de mineurs ont occupé, lundi soir 15 février, le parvis de la Compagnie nationale de la houille de Petrosani, dans la vallée du Jiu, pour manifester leur solidarité avec leur leader. Miron Cozma venait d'être condamné par la Cour suprême à dix-huit ans de prison ferme pour la descente violente des « gueules noires » qu'il avait orchestrée dans la capitale roumaine en septembre 1991, une action qui avait entraîné à l'époque la démission du gouvernement de Petre Roman.

Condamné pour « avoir sapé l'autorité de l'Etat » et « détention illégale d'armes », selon des sources judiciaires, Miron Cozma est en outre privé de ses droits civiques pendant sept ans et interdit de séjour à Bucarest et à Petro-

sani, son fief, pendant cinq ans. Le dirigeant des mineurs avait déjà purgé un an et demi de prison pour la descente de 1991. Relâché en juin 1998, il avait été aussitôt réélu à la tête des syndicats du Jiu et rejoignait pour un temps les rangs du parti d'extrême droite Romania Mare (Grande Roumanie). Il est par ailleurs poursuivi dans deux autres affaires, accusé d'agressions à l'encontre d'un policier et d'un journaliste en 1994.

ARRESTATION IMMINENTE

Sûr de lui, Miron Cozma ne laissait paraître aucune inquiétude, samedi, deux jours avant la décision de la Cour suprême, traversant la ville de Petrosani dans sa jeep flambant neuve. Pour tenter d'éviter une éventuelle condamnation, il avait programmé une grève des mi-

neurs pour lundi, mais des négociations ouvertes par le gouvernement avec son syndicat à la fin de la semaine avaient permis de repousser le conflit.

Le ministère roumain de l'intérieur a assuré, lundi, que Miron Cozma, qui n'était pas tenu d'assister à l'énoncé du verdict, serait prochainement arrêté. Son avocat a qualifié la décision de la Cour suprême de « sentence politique ». Le chef des mineurs tentera-t-il à nouveau de mobiliser les « gueules noires » contre les autorités ? Des sources locales à Petrosani affirment qu'il ne parviendrait plus à réunir une dizaine de milliers de personnes comme en janvier, mais une étrange agitation semble s'être emparée de la ville.

M. B.

Mihnea Berindei, chercheur au CNRS, spécialiste de l'Europe de l'Est

« L'avenir est suspendu à la décision du FMI »

« Que pensez-vous de la peine de prison prononcée contre Miron Cozma ?

— La justice a fait son travail, la question est désormais de savoir si la police fera le sien, si l'on procédera à l'arrestation de Miron Cozma, et dans quelles circonstances. On verra en outre si cette décision est complétée par la levée de l'immunité parlementaire de Vadim Tudor (le dirigeant du parti d'extrême droite Romania Mare, proche de Miron Cozma). Mais le monde politique roumain attend plutôt un miracle du Fonds monétaire international, espérant qu'il débloque un nouveau prêt, sans quoi le pays ira au dépôt de bilan. Le budget mis en avant pour 1999 est d'une grande austerité et répond aux critères du FMI mais il n'a pas encore été voté.

— On peut d'ailleurs s'interroger sur le rôle politique du FMI en Roumanie. Le Fonds a le choix entre miser sur l'actuel gouvernement ou provoquer des élections législatives anticipées dont l'issue serait aléatoire car Romania Mare pourrait alors entrer au gouvernement. Une partie de l'électorat indécis semble toutefois se mobiliser contre cette formation, qui, après une poussée dans les sondages, est retombée à 8 % des intentions de vote.

— Le parti de Petre Roman (le président du Sénat) doit se prononcer en mars sur la poursuite de sa participation à la coalition gouvernementale. Il pourrait se retirer si le FMI n'accorde pas la tranche d'aide espérée, déclenchant une élection anticipée. Des syndicats qui avaient annoncé une grève générale pour ces jours-ci ont en outre reporté leur action. Tout semble suspendu à la décision du FMI.

— Y a-t-il un lien entre la condamnation de Miron Cozma et la reprise des négociations avec le FMI ?

— Un lien indirect. La peine de prison prononcée montre que les autorités et le gouvernement sont conscients que les choses sont allées loin (lors de la marche des mineurs en janvier). Ils ont ressenti la nécessité de rétablir la justice, l'Etat de droit.

— Quel bilan tirez-vous de cette marche des mineurs ?

— Cela a été une tentative de coup d'Etat que seul le déploiement de l'armée a endigué. Cette marche a été un événement grave, révélateur d'un manque d'autorité de l'Etat, d'un dysfonctionnement des institutions. Les forces de police se sont déployées de façon inadéquate et ont

été encerclées par les mineurs, un comportement qui a relevé à mon avis de la trahison. De même, les services d'information de l'Etat n'ont pas alerté les autorités sur ce qui se préparait dans la vallée du Jiu. Il faut savoir que l'encadrement de ces services est pour l'essentiel composé d'anciens officiers de la Securitate (la police secrète de l'époque Ceausescu). Dans la police - et non pas dans l'armée -, il existe une sympathie pour Romania Mare, tirée d'une nostalgie pour le national-communisme. Les mineurs sont fortement infiltrés. Après les grèves de 1977, le régime (communiste) avait fait quadriller cette région par la Securitate.

— Mais qui aurait intérêt aujourd'hui à ce genre de déstabilisation ?

— Avant la marche des mineurs en janvier, un programme de restructuration des mines avait été annoncé. Des pans entiers de l'économie roumaine (près de 20 % du PIB) fonctionnent à perte, recevant d'importantes subventions. Les restructurations menaçaient des intérêts précis, ceux de l'ancienne nomenklatura, une classe représentée aujourd'hui par des partis politiques tels que celui de Ion Iliescu (l'ancien président) et Romania Mare. Nous avons en réalité affaire à un système de type mafieux. En Roumanie, le poids de la mafia liée aux industries minières et pétro-chimiques reste immense. »

Propos recueillis par Natalie Nougayrède

La Russie optimiste sur un accord au Kosovo

LE DÉPLOIEMENT éventuel d'une force armée internationale au Kosovo ne pourra se faire qu'avec l'accord de Belgrade, a souligné, lundi 15 février à Ramboillet, le ministre russe des affaires étrangères, Igor Ivanov. « Pour le moment, la première tâche est de parvenir à un règlement politique. En ce qui concerne le soutien international à l'application de cet accord, cette question doit être décidée avec Belgrade, avec la direction du pays souverain », c'est-à-dire la Yougoslavie (Serbie et Monténégro), a déclaré M. Ivanov.

Le chef de la diplomatie russe venait d'avoir deux heures de discussion avec la délégation de Belgrade et avec celle des Albanais du Kosovo. Jusqu'à présent, Belgrade

s'est déclaré hostile à tout déploiement de troupes sur son territoire pour faire appliquer un éventuel accord sur le Kosovo. La communauté internationale prévoit le déploiement d'une force de 30 000 hommes, majoritairement européens.

« SOLUTION POLITIQUE »

« J'ai la conviction que les deux délégations réalisent l'importance du moment, a déclaré M. Ivanov après ses entretiens. Je crois qu'elles vont travailler de manière constructive et que, dans la semaine qui reste, elles parviendront à un accord sur les questions politiques qui restent à régler. (...) Il n'y pas de solution militaire à ce problème, mais uniquement une solution politique. (...) Tous

les membres du Groupe de contact [Allemagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Italie, France et Russie] soutiendront activement ce type de solution. »

Par ailleurs, au Monténégro, un mannequin à l'effigie de Slobodan Milosevic a été brûlé, dimanche 14 février, devant plusieurs milliers de personnes au carnaval de Kotor. Le mannequin avait d'abord été « jugé » sous l'accusation d'avoir « dilapidé la fortune de la maison, enfermé ses habitants, introduit des taxes pour en sortir », autant d'allusions aux griefs faits au président yougoslave par ses détracteurs. Reconnu « coupable », l'effigie a été brûlée par deux hommes vêtus de costumes traditionnels monténégrin et albanais. - (AFP)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'HERAULT

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETES CONJOINTES

- Préalable à la déclaration d'utilité publique
- Préalable à la mise en compatibilité du POS de LATTES
- Préalable à l'autorisation prévue à l'article 10 de la loi sur l'eau n° 92.3 du 3 janvier 1992

DISTRICT DE L'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER

MODERNISATION ET EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE LA CEREIREDE ET CREATION D'UN EMISSAIRE DE REJET EN MER

Durée des enquêtes : 33 jours consécutifs du 15 février 1999 au 19 mars 1999.

Lieu des enquêtes : Les dossiers seront déposés et pourront être consultés pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi aux lieux suivants :

- Hôtel du district de l'agglomération de MONTPELLIER - 275, rue Léon Blum - 34045 MONTPELLIER;
- MAIRIE DE LATTES - avenue de Montpellier - 34970 LATTES;
- Mairie de PALAVAS-LES-FLOTS - 1, boulevard Maréchal Joffre - 34250 PALAVAS;
- Mairie de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE - Place Porte Saint-Laurent - 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE.

Commission d'enquêtes : Une commission d'enquêtes a été constituée par arrêté n° 98.298 du 14 décembre 1998 du président du tribunal administratif de MONTPELLIER. Elle comprend :

- M. Paul LLAMAS, ingénieur divisionnaire TPE, retraité, désigné en qualité de président de la Commission d'enquêtes chargée de conduire les enquêtes publiques relatives à l'opération susvisée;
- M. Robert VASSAS, ingénieur divisionnaire à la Direction Départementale d'Agriculture et de la Forêt, retraité, désigné en qualité d'assesseur de ladite commission;
- M. Georges FIRMIN, cadre principal honoraire à la direction SNCF de MONTPELLIER, désigné en qualité d'assesseur de ladite commission.

La Commission d'enquêtes se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- à l'Hôtel du District de l'agglomération de MONTPELLIER :
 - le lundi 15 février 1999 de 9 h à 12 h
 - le mercredi 3 mars 1999 de 14 h à 17 h
 - le jeudi 11 mars 1999 de 9 h à 12 h
 - le vendredi 19 mars 1999 de 14 h à 17 h
- en mairie de LATTES :
 - le mardi 23 février 1999 de 14 h à 17 h
 - le vendredi 5 mars 1999 de 9 h à 12 h
 - le mardi 16 mars 1999 de 14 h à 17 h
- en mairie de PALAVAS-LES-FLOTS :
 - le jeudi 18 février 1999 de 14 h à 17 h
 - le vendredi 26 février 1999 de 9 h à 12 h
 - le mardi 16 mars 1999 de 9 h à 12 h
- en mairie de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE :
 - le jeudi 18 février 1999 de 9 h à 12 h
 - le mardi 9 mars 1999 de 14 h à 17 h.

Les commissaires enquêteurs recevront les déclarations faites par le public, soit oralement, soit par écrit (adressées à l'un des lieux d'enquêtes en précisant l'objet de l'enquête) et les consigneront ou les annexeront au registre d'enquête correspondant.

Ils pourront également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la demande.

Les rapports et les conclusions que la commission d'enquêtes est tenue de rendre dans les délais prévus par les textes seront déposés, pour que le public puisse en prendre connaissance, aux différents lieux d'enquêtes ainsi qu'à la préfecture de l'Hérault, direction des relations avec les collectivités locales - Bureau aménagement de l'espace.

Le général Olusegun Obasanjo part favori de l'élection présidentielle au Nigeria

Trois candidats se disputent la direction du géant de l'Afrique

Le scrutin présidentiel du 27 février au Nigeria devrait opposer trois candidats à la direction du pays le plus peuplé d'Afrique et que les mili-

taires au pouvoir ont laissé exsangue après plus de trente ans de « règne » quasi ininterrompu. Un général à la retraite, Olusegun Obasanjo, qui

fut déjà à la tête d'une junte militaire, entre 1976 et 1979, est considéré comme le favori de l'élection.

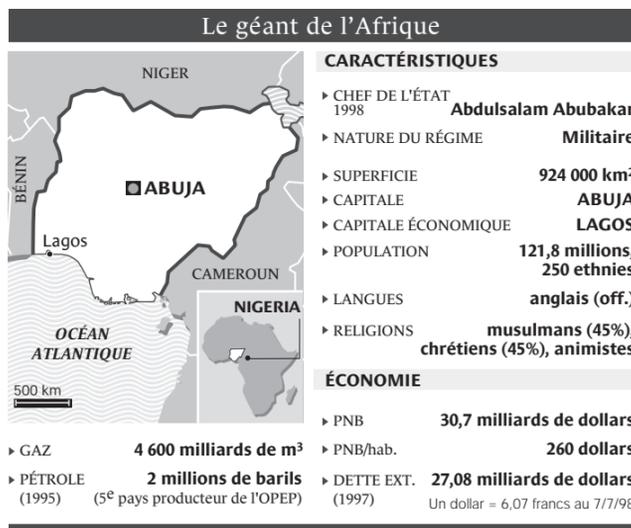
ABIDJAN

de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

Moins de deux semaines avant le scrutin présidentiel, prévu le 27 février, les Nigériens savent enfin le choix qui leur est proposé. Au terme d'une marche forcée d'à peine six mois qui aura vu la naissance de nouveaux partis politiques, le recensement de l'électorat et quatre scrutins, trois candidats vont se disputer la direction du plus peuplé des pays africains, un géant de 122 millions d'habitants, que ses dirigeants militaires, au pouvoir presque sans interruption depuis 1967, laissent exsangue. Sixième producteur mondial de pétrole, le Nigeria est l'un des pays les plus pauvres du monde. Le PIB par habitant est d'environ 260 dollars (230 euros) par an, un peu plus du tiers de celui de la Côte-d'Ivoire.

Le favori de cette compétition a déjà dirigé le Nigeria. De 1976 à 1979, le général à la retraite Olusegun Obasanjo était à la tête d'une junte militaire, la seule jusqu'à présent qui ait remis le pouvoir aux civils. Le général Obasanjo a été investi, lundi 15 février, par les milliers de délégués du Parti démocratique du peuple (PDP) réunis à Jos, au centre du pays. Le PDP a déjà remporté les élections organisées dans les communes et les Etats.

Le général Obasanjo devra affronter un ancien ministre des finances, Olu Falae, investi par l'Al-



Mais c'est bien là la seule certitude. On ne sait toujours pas si l'APP et AD seront autorisés par la commission électorale à présenter un « ticket » réunissant leurs deux candidats pour faire pièce au poids formidable du PDP. Au flou tactique répond la vague des programmes. Tous les candidats se sont pour l'instant contentés de généralités sur le retour à la prospérité qui fut celle du Nigeria dans les années 70 ou sur la nécessité d'améliorer le système éducatif.

De toute façon, le futur président du Nigeria ne sait même pas dans quel cadre constitution-

Abacha, en juin 1998, son successeur, le général Abdulsalam Abubakar ne s'est certes jamais écarté de son intention affichée de rendre le pouvoir aux civils avant le 29 mai 1999. Mais son zèle réformateur dans d'autres domaines s'est vite heurté à d'énormes pesanteurs. Qu'il s'agisse de libéraliser la distribution des produits pétroliers – afin de soulager la population victime d'une pénurie d'essence chronique – ou de lancer enfin un programme de privatisations réclamé depuis des lustres par les bailleurs de fonds multilatéraux, le général Abubakar n'a pu progresser et a fini par céder devant la coalition d'officiers supérieurs, de hauts fonctionnaires et d'entrepreneurs qui a saigné à blanc le pays ces dernières années.

De plus, le retour des civils au pouvoir intervient au moment où l'effondrement des cours du pétrole entrave tout effort de redressement des finances publiques. Certes, le FMI a repris contact avec Lagos, après des années de brouille, mais il a conditionné l'accord de nouveaux crédits et la renégociation de la dette à un audit du secteur pétrolier. Si cet effort de transparence était satisfaisant, on mettrait à jour les circuits financiers qui ont permis à une petite minorité de s'enrichir dans des proportions considérables. Le conseiller du général Abacha pour la sécurité a détourné à lui seul 250 millions de dollars (280 millions d'euros).

nel il exercera son mandat. Depuis la prise du pouvoir par le général Sani Abacha en 1993, le pays vit sous le régime de l'état d'exception. Les militaires ont fait préparer une nouvelle Constitution, mais elle n'a jamais été publiée, encore moins promulguée. Elle devrait finalement entrer en vigueur après le scrutin présidentiel, et nombreux sont les Nigériens qui craignent que les militaires ne rendent que l'apparence du pouvoir aux politiciens civils, en aménageant les textes de manière à laisser intacts leurs privilèges.

Depuis la mort du dictateur Sani

Nombreux sont les Nigériens qui craignent que les militaires ne rendent que l'apparence du pouvoir aux civils

liance démocratique (AD), un parti essentiellement implanté en pays yoruba, au sud-ouest du Nigeria, et un quasi inconnu, Ogbonnaya Onu, ancien gouverneur militaire, originaire du Sud-Est, qui portera les couleurs du Parti de tout le peuple (APP), une formation souvent décrite comme proche de la hiérarchie militaire. Etant donné que le général Obasanjo est lui-même yoruba, une certitude est au moins acquise : le prochain président nigérien sera un sudiste et le pouvoir échappera pour la première fois depuis 1979 aux élites nordistes, peules ou haoussas.

Une piraterie de plus en plus brutale sévit dans les mers d'Asie

BANGKOK

de nos envoyés spéciaux

Au tournant de l'année, des pirates armés de mitraillettes et de pistolets ont pris d'assaut le *Cheung Son*, un cargo de 20 000 tonnes, enregistré à Panama, qui se rendait de Shanghai (Chine) à Port Klang (Malaisie). Venus à bord d'une vedette rapide volée, ils ont massacré les 23 membres d'équipage, jeté les corps par-dessus bord et détourné le navire et son chargement de minerai de fer. Sept assaillants, qui ont reconnu depuis avoir assassiné les marins du navire, ont été arrêtés en Chine après la découverte d'une photo-souvenir, prise sur le pont du cargo détourné, dont on est toujours sans nouvelles.

La brutalité croissante des attaques de pirates en Asie orientale, un sous-continent bordé de dizaines de milliers d'îles et d'îlots, a figuré au centre d'une conférence sur la piraterie réunie récemment à Singapour sous l'égide de l'Organisation internationale maritime (OIM). « Je sens un certain sentiment de désespoir de l'industrie maritime à propos de ce qui peut être entrepris », constate Jeffrey Rees, le spécialiste de Scotland Yard dans ce domaine. « Actuellement, on ne procède qu'à peu d'arrestations de pirates », ajoute-t-il.

192 actes de piraterie maritime ont été rapportés dans le monde en 1998, contre 247 l'année précédente et 90 seulement en 1994.

Mais ce chiffre pourrait encore augmenter, car les rapports sont lents à être transmis. Selon le Bureau international maritime (BIM) de Kuala-Lumpur, 67 marins ont été tués en 1998, contre 51 en 1997. « La croissance de l'audace et de la violence de ces crimes est évidente », estime Pottengal Mukandan, directeur du BIM. Près de la moitié des attaques ont lieu en Asie orientale. Dans les eaux territoriales indonésiennes, 59 actes de piraterie – record mondial – ont été rapportés en 1998, contre 47 en 1997. Un cargo japonais, le *Tenyu*, qui transportait pour 12 millions de francs (1,8 million d'euros) de lingots d'aluminium, et son « équipage » indonésien sont actuellement retenus dans le port chinois de Zhanjiang (ex-Port-Bayard). Les treize marins chinois et les deux Coréens qui constituaient, à l'origine, l'équipage de ce tanker sont présumés morts. Le *Tenyu* avait été détourné dans le détroit de Malacca, à quelque 3 000 kilomètres plus au sud.

TENUES DE CAMOUFLAGE ET M-16

La crise économique a peut-être donné un coup de fouet à la piraterie dans la région. Le BIM n'en constate pas moins que ses auteurs sont organisés en gangs agressifs et armés. Début 1998, à la lisière méridionale de la mer de Chine du Sud, des tankers ont été attaqués par des hommes « vêtus d'uniformes de camouflage et armés de M-16 », fusils d'assaut de fabrication américaine. Le long de

la côte méridionale chinoise, des cargos ont été arraisonnés par des hommes en uniforme qui les ont contraints à gagner des ports voisins où les cargaisons ont été débarquées. « Ce n'est pas la première fois que des ports du sud de la Chine sont utilisés pour mettre à l'abri des bateaux détournés », avait déjà averti, voilà un an, le BIM.

Un manque de coordination et d'expertise explique en partie le peu de succès de la lutte contre les pirates. « La meilleure chance de résoudre un crime est dans les vingt-quatre heures qui suivent les faits, et il n'est pas bon d'envoyer des instructions d'en haut qui n'atteindront les gens chargés du travail que dans un délai de trois semaines », estime le superintendant Rees, à Singapour. Les enquêtes menées par les gardes-côtes de certains pays sont souvent trop lentes. Le superintendant Rees pense que la création d'une seule agence régionale serait déjà un progrès. En outre, les faits mineurs de piraterie (navires de plaisance, petits cargos) sont rarement rapportés. « Ils peuvent perdre quelques centaines de dollars mais, s'ils font un rapport à la police, leur bateau doit demeurer au port et le coût est alors plus élevé que les pertes dues aux pirates », rapporte Noel Choong, administrateur de la section régionale du BIM.

En avril 1998, tout contact a été perdu avec le *Petro Ranger*, un tanker qui transportait

Face à ces défis, le général Obasanjo, âgé de 61 ans, a pour lui son expérience et sa stature internationale. Même si son passage au pouvoir n'a pas laissé que de bons souvenirs aux défenseurs des droits de l'homme, le séjour d'un an qu'il a effectué dans les geôles de Sani Abacha lui a donné en la matière une nouvelle virginité. Ses adversaires le disent inféodé à ses anciens collègues de l'état-major et la presse de Lagos, qui lui est hostile, affirme régulièrement qu'Olusegun Obasanjo bénéficie du soutien financier et politique du faiseur de rois Ibrahim Babangida, le général multimilliardaire qui organisa tous les coups d'Etat du Nigeria avant de diriger le pays dans les années 80. Il faudra aussi au général Obasanjo refaire l'unité du PDP, un parti qu'il n'a pas créé, mais rejoint, empêchant ainsi les politiciens professionnels qui forment l'ossature de la formation d'accéder à la candidature.

Si le projet de candidature commune AD-APP aboutit, c'est Olu Falae qui tentera de barrer la route à la machine électorale du général Obasanjo. M. Falae peut espérer le soutien des Yorubas. Le Sud-Ouest est la seule région à avoir refusé ses suffrages au PDP, et l'ancien chef de l'Etat est considéré par de nombreux Yorubas comme un renégat acquis aux intérêts des élites nordistes. Mais M. Falae a aussi contre lui d'être le seul ministre de l'histoire du Nigeria à avoir tenté une expérience d'ajustement structurel. Il a proposé d'utiliser les fruits de la vente des actifs de l'Etat dans le secteur pétrolier pour apurer une partie de la dette publique, qui s'élève à près de 29 milliards de dollars (32,5 milliards d'euros). Une proposition qui n'est pas sûre d'emporter l'adhésion de ses compatriotes dans un pays où la fibre nationaliste et anticoloniale reste vivace.

Après sa nomination, le général Obasanjo a promis de donner au Nigeria un gouvernement « dont il serait fier ». C'est là l'enjeu principal de ce scrutin : permettre à ce gigantesque pays de surmonter ses divisions ethniques, religieuses et régionales, de lui faire connaître un niveau de vie en rapport avec ses immenses ressources et de lui redonner sur la scène internationale un peu du prestige d'antan.

Thomas Sotinel

L'impasse sur le désarmement bloque la paix en Ulster

BELFAST. Le premier ministre irlandais, Bertie Ahern, qui était reçu, lundi 15 février, par Lionel Jospin, a souligné que le désarmement de l'IRA ne constituait pas une « précondition » à la mise en place des nouvelles institutions politiques autonomes de l'Irlande du Nord. La province britannique doit en principe s'autogouverner d'ici au 10 mars (comme le prévoit l'accord de paix d'avril 1998), Londres déléguant une partie de ses pouvoirs d'administration à Belfast. Les parlementaires nord-irlandais ont commencé, lundi, à entériner le cadre du futur exécutif local. Soumis à la pression des « ultras » de son parti, le premier ministre unioniste (protestant), David Trimble, refuse d'intégrer le Sinn Féin tant que sa branche armée, l'IRA, n'aura pas rendu ses armes.

Boris Eltsine promet d'aider

les anciens combattants d'Afghanistan

MOSCOU. Le président russe Boris Eltsine a marqué, lundi 15 février, le 10^e anniversaire de la fin du retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan en saluant les anciens combattants de cette guerre. « Le gouvernement fait et fera tout le nécessaire pour les anciens d'Afghanistan et pour les familles des victimes », a-t-il affirmé. Les derniers soldats soviétiques avaient quitté l'Afghanistan le 15 février 1989, dix ans après le début de l'intervention de l'Armée rouge. Ce conflit aurait fait 15 000 morts dans les rangs soviétiques et un million de morts parmi la population afghane. Boris Gromov, dernier commandant des unités soviétiques d'Afghanistan, a reproché vendredi au pouvoir russe de négliger les 25 000 invalides de la guerre, dont les maigres pensions ont été largement entamées par l'inflation. – (Reuters.)

DÉPÊCHES

■ **AFGHANISTAN : Oussama Ben Laden est « peut-être »** encore en Afghanistan, a déclaré le chef de la milice afghane des talibans, le mollah Omar, cité, lundi 15 février, par le quotidien arabe *Al-Hayat*.

« Il a quitté son lieu de résidence à Kandahar il y a quelques jours sans nous dire où il se rendait. Il se cache quelque part, peut-être à l'intérieur du territoire afghan », a indiqué le chef de la milice fondamentaleiste au pouvoir à Kaboul. – (AFP)

■ **CUBA : les trafiquants de drogue affronteront le poteau d'exécution** à Cuba, a averti lundi 15 février le président Fidel Castro. Le procureur général Juan Escalona a été chargé de présenter lundi le projet de loi qui étend la peine capitale aux gros trafiquants de drogue. – (AFP)

■ **ÉRYTHRÉE-ÉTHIOPIE : des échanges d'artillerie** entre les armées de ces deux pays en guerre ont eu lieu, lundi 15 février, dans la région du front est d'Assab, l'un des deux ports érythréens sur la mer Rouge à 500 km au sud-est d'Asmara. – (AFP)

■ **ÉTATS-UNIS : Washington et Mexico ont affirmé, lundi 15 février**, leur volonté d'accentuer leur croisade contre la drogue et d'approfondir leurs relations dans plusieurs autres domaines, à l'occasion d'une visite de 24 heures du président Bill Clinton au Mexique. Le président américain a laissé entendre qu'il renouvelerait d'ici deux semaines le « certificat de bonne conduite » du Mexique dans la lutte contre la drogue, malgré le net scepticisme du Congrès américain sur les résultats obtenus par les autorités mexicaines dans ce domaine. Cette certification conditionne l'octroi d'une partie de l'assistance économique américaine. – (AFP)

■ **IRAK : la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright**, a promis, lundi 15 février, « une réaction rapide et sûre » de l'aviation américaine contre des objectifs irakiens au cas où Bagdad s'en prendrait aux forces américaines ou à ses voisins du Golfe. Le président irakien Saddam Hussein a menacé d'attaquer les bases en Arabie saoudite et au Koweït, d'où décollent les avions qui frappent l'Irak. – (AFP)

■ **JAPON : l'économie se trouve toujours plongée dans une crise profonde**, en dépit de l'apparition de certains signes encourageants, estime l'Agence de planification économique (EPA) et la Banque du Japon (BOJ) dans leurs rapports mensuels publiés simultanément, mardi 16 février. L'agence décèle « une intensification des indices de changements à venir », alors que la banque parle d'une « modération » dans le rythme de la dégradation de l'économie, grâce à l'investissement public. Mais les deux institutions notent également la chute de profitabilité des entreprises, la dégradation du marché de l'emploi, la baisse de l'investissement et l'affaiblissement récent des exportations. – (AFP)

■ **VATICAN : M^{gr} George Carey, archevêque de Cantorbéry** et primat de la Communion anglicane (70 millions de fidèles dans le monde), a été reçu samedi 13 février par le pape. Contrairement à la précédente rencontre de décembre 1996, il n'y a eu ni déclaration ni célébration communes. M^{gr} Carey venait inaugurer les nouvelles installations du Centre anglican de Rome. Une rencontre entre évêques anglicans et catholiques pourrait avoir lieu, révèle *La Croix* du 16 février, en mai 2000 au Canada. – (AFP)

La journaliste dissidente chinoise

Gao Yu libérée pour raisons médicales

PÉKIN. La journaliste dissidente chinoise Gao Yu, qui a été libérée lundi pour raisons médicales, n'avait plus que sept mois à attendre avant le terme normal de sa peine (*Le Monde* du 16 février). Gao Yu, cinquante-cinq ans, avait été arrêtée en octobre 1993 et condamnée un an plus tard à six ans de prison pour avoir « divulgué des secrets d'Etat » à l'étranger, alors qu'elle travaillait pour les journaux de Hongkong *Mirror Monthly* et *Chinese Overseas Daily*. Elle figurait sur la liste des prisonniers dont Bill Clinton demande régulièrement la libération. Gao Yu a d'ailleurs été libérée deux semaines avant la visite en Chine de la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright. Les observateurs remarquent également que son élargissement intervient à l'approche de la session annuelle de la commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève. – (AFP)

SANS TRANSITION

www.guignols.cplus.fr

SÉCURITÉ SOCIALE Les mauvais résultats de l'assurance-maladie, dont les dépenses ont de nouveau dérivé en 1998, relancent le débat sur la place des assureurs pri-

vés dans la gestion de ce risque. Le contexte européen encourage les assureurs à revenir à la charge, la plupart d'entre eux n'ayant en vue, à ce jour, que la couverture complémen-

taire. ● UNE VINGTAINE de projets ont été déposés devant le Conseil d'orientation des filières et réseaux de soins, venant de la mutualité, de caisses d'assurances-maladie et de

sociétés d'assurances. Seul celui de la Mutualité sociale agricole, auquel Groupama est associé, a reçu l'agrément du ministère. ● LA CAISSE NATIONALE d'assurance-maladie a pu-

blié, mardi 16 février, les chiffres des dépenses de santé en 1998, qui ont augmenté de 4,3 %, soit un dépassement de 8,4 milliards de francs (1,28 milliard d'euros).

Les compagnies privées se posent en partenaires de l'assurance-maladie

Les nouvelles règles de concurrence entre organismes mutualistes et commerciaux encouragent ces derniers à relancer leur politique de pénétration sur un secteur réglementé, en France, par l'Etat. Seul Axa, cependant, propose de mettre fin au monopole de la Sécurité sociale

À CHAQUE DÉRAPAGE des dépenses de santé, la question revient avec insistance : les assureurs seraient-ils des gestionnaires plus rigoureux que la Sécurité sociale, et n'est-il pas temps d'introduire une dose de concurrence dans le système, comme l'ont fait les Pays-Bas et, plus récemment, l'Allemagne ? La publication des mauvais résultats 1998 de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés, mardi 16 février (*lire ci-dessous*), va relancer le débat, même si Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a déjà rejeté la demande de certains assureurs - encore minoritaires dans la profession - d'expérimenter une mise en concurrence de la « Sécu » avec les organismes complémentaires privés pour l'ensemble de la couverture maladie.

Depuis cinquante ans, le système de protection sociale vit une forme de « Yalta » social. Les grands régimes d'assurance-maladie (salariés, indépendants, agriculteurs...), placés de fait sous la tutelle de l'Etat, ont le monopole de la couverture de base ; en 1997, ils finançaient 74 % de la consommation médicale (soit 728,5 milliards de francs). De leur côté, les mutuelles, les assurances et les institutions de prévoyance prennent en charge 12 % de ces dé-

penses dans le cadre de contrats individuels ou de groupe (entreprise). Ainsi, il en reste 14 % à la charge des ménages. C'est dire si, en dehors de la couverture de base, le marché de la complémentaire reste attractif.

Ces vingt dernières années, les parts du marché de la santé sont restées relativement stables, malgré le recul de la Sécurité sociale, qui remboursait 76,5 % des dépenses de médecine libérale et hospitalière en 1980. Si le volume des remboursements des compagnies d'assurances reste modeste (22 milliards de francs), la progression de la consommation médicale a créé un vrai marché de l'assurance-santé, et les assureurs ne veulent plus se contenter d'être des payeurs aveugles. « Ils ont un rôle croissant à jouer dans le domaine de la santé, en améliorant la qualité des services offerts et en s'étendant à d'autres catégories de la population par l'intermédiaire de la couverture maladie universelle », a souligné le président des AGF, Antoine Jeancourt-Galignani, vendredi 12 février, en présentant la « plate-forme santé conseil » lancée par son groupe.

L'engagement des compagnies à assurer les exclus de la santé dans le cadre de la couverture maladie universelle (CMU) - une population qui ne constitue pas leur fonds de

Les assureurs prennent des parts du marché				
FINANCEMENT DE LA CONSOMMATION MÉDICALE	en pourcentage			
	1985	1990	1996	1997
SÉCURITÉ SOCIALE	75,5	74	73,6	73,9
ÉTAT, COLLECTIVITÉS LOCALES	2,3	1	0,9	0,9
MUTUELLES	5,1	6,1	7	7,1
ASSURANCES	1,9	2,7	3,1	3,1
INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE	0	0	1,7	1,7
MÉNAGES	15,2	16,1	13,8	13,3

Source : Comptes nationaux de la santé 1994, 1995, 1996, 1997.
Avec 22 milliards de francs de remboursements, la part des assureurs reste modeste, loin derrière les mutuelles.

commerce - montre que les assureurs veulent se présenter comme des institutions ayant vocation à couvrir tous les risques, y compris ceux qui sont réputés mauvais. A cette occasion, elles ont signé avec la CNAMTS, la Fédération nationale de la mutualité française et le CTIP (institutions de prévoyance) un protocole d'accord dans lequel les signataires sont d'accord sur la « nécessité d'une réorganisation du système de soins » (*Le Monde* du 11 février).

Si les organismes payeurs pou-

saient plus loin leur accord, ils pourraient définir en commun ce qui est médicalement utile, puis, en tant qu'« acheteurs de soins » pour leurs assurés, trouver le meilleur rapport coût/efficacité et, à partir de là, fixer des niveaux de prise en charge et coordonner leurs remboursements. Dans cette hypothèse, l'Etat n'interviendrait qu'en second, ce que M^{me} Aubry a catégoriquement rejeté. Les assureurs ont bien conscience que s'ils veulent faire de la « gestion du risque », version française du *managed care* améri-

cain, ils doivent peser, en amont, sur les consommateurs et les professionnels de santé, un rôle jusqu'à présent monopolisé - et mal assuré - par les organismes de Sécurité sociale.

PARI HASARDEUX

« Le système est libéral dans son aspect médical, soviétique pour se qui concerne la "Sécu" », analysait Patrick Peugeot, PDG de La Mondiale, en novembre, lors du Forum économie-santé des *Echos*. Pour autant, peu de responsables de l'assurance souhaitent, dans l'immédiat, se substituer aux régimes obligatoires pour gérer au premier franc, une « révolution » que Claude Bébear, président d'AXA, souhaite expérimenter. Il vient de proposer à la CNAMTS de gérer la couverture santé de toute une population affiliée à une caisse primaire et, en contrepartie, de laisser une autre caisse du régime général gérer l'ensemble des prestations d'assurance-maladie.

Il reste à savoir si une concurrence serait bénéfique en termes d'efficacité économique, de qualité des soins et de justice sociale. Sur ce point, les exemples étrangers montrent que le pari est loin d'être gagné d'avance, conclut une étude du Centre de recherche, d'étude et

de documentation en économie de la santé (Credes), réalisée à la demande du gouvernement dans plusieurs pays (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne). Dans ces deux derniers pays, soulignent ses auteurs, les caisses mises en concurrence ne se sont pas transformées en véritables acheteurs de soins. Et les risques d'« écrémage » des mauvais risques par certains organismes, notamment en Hollande, ont conduit le gouvernement à prendre des mesures pour éviter de tels dérapages.

Malgré le caractère peu convaincant des exemples étrangers et les obstacles culturels et politiques existant en France, les compagnies d'assurances bénéficient d'un environnement européen favorable. Les directives de 1992 sur l'assurance tendent en effet à banaliser l'activité des mutuelles 1945 (sans but lucratif) et à leur imposer des règles de gestion les rapprochant des compagnies d'assurances. Le gouvernement a demandé à Michel Rocard de trouver les voies et les moyens de sauver la spécificité des mutuelles sans contrevenir aux règles de Bruxelles. L'ancien premier ministre doit remettre ses conclusions à Lionel Jospin dans quelques semaines.

Jean-Michel Bezat

Pour les assureurs, un marché à conquérir

EN QUÊTE de nouveaux marchés, les assureurs s'intéressent de près à l'assurance-santé. Dans le contexte de désengagement croissant de la Sécurité sociale, l'assurance complémentaire prend une part de plus en plus large. Tous organismes confondus, cette part se situait à 12 % des dépenses totales de soins en 1997. Ce marché reste dominé par les mutuelles (relevant du code de la mutualité, comme la Mutualité française) et les institutions de prévoyance, mais les compagnies d'assurances ne veulent pas être absentes. Leur place est aujourd'hui modeste (3,1 % des prestations santé totales versées en 1997, soit 22 milliards de francs), mais elle tend à augmenter. C'est pourquoi les assureurs ont milité pour le projet de couverture maladie universelle.

Les AGF sont parties du constat que « tous les produits se ressemblent et n'ont pas de valeur ajoutée sur la santé elle-même », explique Mariane Binst, directeur des filières de soins aux AGF. La compagnie d'assurances a lancé un nouveau service qui vise à proposer à ses deux millions d'assurés (à titre individuel et collectif) une analyse précise de son devis, dans un délai maximum de 48 heures, en matière de soins dentaires et d'optique, secteur laissé largement vacant par la Sécurité sociale et où les assureurs sont les premiers payeurs. En moyenne, « nous obtenons une baisse des prix de l'ordre de 20 % », précise M^{me} Binst. A titre d'exemple, les prothèses dentaires sont financées à 10 % par la Sé-

curité sociale, 40 % par les complémentaires, et le solde, soit 50 %, reste à la charge des ménages. Les AGF testent ce service depuis neuf mois auprès des 120 000 clients d'Athéna, leur filiale.

« Nous essayons d'enrichir notre métier en nous préoccupant de la santé »

AXA développe également ce service de plate-forme téléphonique depuis cet été auprès de 80 000 de ses assurés, qui sont trois millions en tout. La CNP a elle aussi lancé un projet d'expérimentation il y a deux ans, sur une population de 30 000 personnes, via une filiale à 100 %, Gestion-Conseil carrés bleus, et compte étendre ce projet. Les AGF veulent aller plus loin. « La deuxième étape consiste à mettre en place des réseaux agréés d'opticiens et de dentistes ayant une offre très compétitive pour nos clients en termes de prix et de qualité », souligne M^{me} Binst. Cela fonctionnerait sur le même mode que les réseaux de garagistes agréés. Et les AGF pourraient appliquer ce système aux hôpitaux, cliniques, pharmaciens, médecins de ville... « Nous essayons d'enrichir notre métier d'assureur santé, a priori

pauvre en contenu, en nous préoccupant de la santé », confie M^{me} Binst.

Pour l'heure, les assureurs choisissent plutôt cette voie, la préférant à celle ouverte par l'ordonnance du 24 avril 1996 sur la maîtrise médicalisée des réseaux de soins, qui permet des expérimentations en filières de soins. Au total, une vingtaine de projets ont été déposés devant le Conseil d'orientation des filières et réseaux de soins, présidé par Raymond Soubie, venant de la mutualité, de caisses d'assurances-maladie, de sociétés d'assurances... Il émet un avis consultatif, puis le ministère de la santé se réserve le droit d'approuver, ou de refuser, les projets. Pour l'heure, les agréments se font au compte-gouttes. Un seul projet avait reçu, en début d'année, l'agrément du ministère des affaires sociales, celui de la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole, auquel Groupama est associé. Martine Aubry semble assez réticente à l'offensive des assureurs, et notamment celle d'AXA, dont le projet, contrairement aux autres, est d'obtenir une délégation de gestion de la part du régime de base.

Certes, les assureurs visent la rentabilité. C'est pour eux un gage d'efficacité, plaident-ils. Contrairement à la santé publique, où la dimension politique a souvent un grand rôle, « le fait d'être un payeur est un levier d'action », affirme M^{me} Binst.

Pascale Santi

François Mercereau, de la « Sécu » au groupe Axa

CEUX qui ont la religion de la Sécurité sociale le condamneront pour apostasie. Certains de ses amis socialistes interpréteront son ralliement au très libéral Claude Bébear, président du groupe Axa, comme une sorte de trahison des idéaux de

PORTRAIT

En ouvrant ses portes à cet énarque de gauche adepte de la rigueur, Claude Bébear a choisi plus qu'une compétence : un symbole

gauche. François Mercereau doit sourire de ces anathèmes. En devenant directeur du pôle santé du numéro un français de l'assurance, cet énarque de cinquante ans, dont Pierre Bérégovoy avait fait, en 1983, le directeur de la Sécurité sociale au ministère des affaires sociales - poste qu'il avait quitté en 1987, sous la première cohabitation -, poursuit dans le privé ce qu'il cherchait dans le public : une amélioration de l'efficacité et de la qualité du système de soins. En un mot, la rigueur.

Pour porter son projet de « sécurités sociales privées », dans lequel les compagnies d'assurances seraient mises en concurrence avec la Sécurité sociale pour gérer l'ensemble de la couverture maladie des assurés, le patron du groupe Axa est allé chercher non pas un assureur, mais un homme « tombé dans la "Sécu" » dès sa sortie de l'ENA, en 1973. Inspecteur général des affaires sociales, conseiller des ministres des affaires sociales sous Nicole Questiaux et Pierre Bérégovoy, entre 1981 et 1983, il incarne tout le contraire des conceptions

des débuts de la gauche au pouvoir. Il n'est pas étonnant que M. Bérégovoy, partisan de la rigueur dans la gestion de la protection sociale, l'ait nommé directeur de la Sécurité sociale en 1983. Il sera remercié par Philippe Séguin en janvier 1987.

Après un passage dans la prévoyance-retraite, M. Mercereau réintègre le giron du public pour diriger le cabinet de Jean-Louis Bianco, d'abord au ministère des affaires sociales (1991-1992), puis à celui de l'équipement (1992-1993). La gauche étant écartée du pouvoir par les élections législatives de mars 1993, il retourne dans le privé et devient, en 1994, responsable des assurances de groupe aux AGF. En juin 1998, il s'était porté candidat à la succession de Bertrand Fragonard, le directeur démissionnaire de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), mais le gouvernement lui préféra Gilles Johanet.

D'autres anciens responsables de la Sécurité sociale ont fait un passage plus ou moins convaincant chez les assureurs : Dominique Coudreau, conseiller de Raymond Barre à Matignon, puis directeur de la CNAMTS (1979-1989), a été chargé d'une réflexion stratégique sur la santé à l'UAP (1990-1993) ; Jean-François Chadelat, conseiller de Philippe Séguin au ministère des affaires sociales en 1987, puis directeur de l'Acoss, la « banque » de la Sécurité sociale, a été à la tête du pôle « innovation santé » d'Axa entre 1990 et 1993. Mais ces hommes avaient servi des gouvernements de droite, alors que M. Mercereau a longtemps été marqué à gauche. En lui ouvrant les portes d'Axa, M. Bébear a choisi plus qu'une compétence : un symbole.

J.-M. B.

Les dépenses du régime général en hausse de 4,3 % en 1998

LES DÉPENSES de la branche maladie du régime général ont progressé de 4,3 % en 1998, selon les données provisoires publiées, mardi 16 février, par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), que Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, avait dévoilées, le 12 février (*Le Monde* du 13 février). Cette hausse est très supérieure à l'objectif de 2,5 % voté fin 1997 par le Parlement : elle correspond, pour le régime général, à un dépassement de 8,4 milliards de francs (1,28 milliard d'euros) de l'enveloppe de dépenses. Pour l'ensemble des régimes (salariés, agriculteurs, travailleurs indépendants, etc.), l'augmentation a été de 3,9 %, soit un dépassement d'un peu plus de 9 milliards de francs (1,37 milliard d'euros).

Les hôpitaux publics ont tenu dans leur enveloppe. « Les dépassements les plus importants concernent les soins de ville », notent les experts de la caisse nationale. Ils s'élèvent à 7,9 milliards de francs (1,20 milliard d'euros)

pour le régime des salariés et à 9,1 milliards pour l'ensemble des régimes. Ces mauvais résultats s'expliquent par l'« augmentation brusque et massive » des remboursements entre janvier et mai, et par leur maintien à un niveau élevé au second semestre. Résultat : une progression de 6,3 % (5,8 % tous régimes), alors que le plafond de dépenses était fixé à 2,6 %. Les honoraires médicaux et dentaires remboursés par les caisses progressent de 3,7 % (4,2 % pour les généralistes, 3,3 % pour les spécialistes).

RENFORCEMENT DES CONTRÔLES

En revanche, indique la CNAMTS, « aucune baisse significative n'a été constatée pour les remboursements de prescriptions et de versements d'indemnités journalières », dont l'accroissement sur l'année 1998 a été respectivement de 8,1 % et 7 %. Le poste « médicaments » a été particulièrement dynamique, en partie parce que les médecins hospitaliers ont prescrit des produits que les assurés ont

achetés en ville et que des médicaments très coûteux comme les antirétroviraux (traitement du sida) peuvent être prescrits par les praticiens libéraux depuis 1997. Enfin, les dépenses de transports sanitaires progressent de 8,9 %.

Cette dérive n'est pas une surprise pour les pouvoirs publics. Elle a poussé M^{me} Aubry à annoncer un renforcement des contrôles sur certaines catégories de praticiens (cardiologues, ophtalmologistes, biologistes, cliniques) et un réexamen systématique de tous les médicaments avec, pour critère d'évaluation, le « service médical rendu » (*Le Monde* daté 14-15 février). Toutefois, la ministre de la solidarité a décidé de ne pas infliger de sanctions financières aux médecins libéraux pour les dépassements d'objectif en 1998. Moins par mansuétude que par impossibilité de faire fonctionner le système de reversement d'honoraires inscrit dans le « plan Juppé » de réforme de la « Sécu ».

J.-M. B.

Y'A PAAAAAAS DE METHODE !

www.guignols.cplus.fr

Au Palais du Luxembourg, l'opposition contre-attaque sur la réforme du mode de scrutin sénatorial

Les groupes de droite du Sénat ont présenté leurs propres propositions

Le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), et les présidents des trois groupes de la majorité sénatoriale (RPR, centristes et Républicains et in-

dépendants) ont présenté, mardi 16 février, leurs propositions pour réformer le mode d'élection des sénateurs. Ils répliquent ainsi au projet

de réforme que le gouvernement entend présenter en conseil des ministres le 10 mars et au Sénat début juin.

ACCUSÉE de « ringardisme » pour avoir mis en pièce le projet de loi constitutionnelle sur la parité lors de son examen en première lecture, le 26 janvier, le Sénat s'efforce de colmater les brèches qu'avait ouvertes le premier ministre sur un autre front, en avril 1998, lorsqu'il avait qualifié le mode de scrutin sénatorial d'« anomalie dans les démocraties ». La conférence de presse qui devait réunir sur ce sujet, mardi 16 février en fin de matinée au Palais du Luxembourg, les trois présidents de groupe de la droite - Henri de Raincourt (Républicains et indépendants), Josselin de Rohan (RPR) et Jean Arthuis (Union centriste) - autour du président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), était avant tout destinée à adresser un message d'« ouverture ».

Le moment choisi n'est pas le fruit du hasard. Mardi après-midi, les députés devaient en effet examiner en deuxième lecture le texte sur la parité. Au souci de contenir tant bien que mal de nouvelles critiques contre le Sénat, s'ajoute la nécessité de ne pas laisser la « main » au gouvernement sur la question du mode de scrutin. Le premier ministre a en effet décidé, sur ce sujet, de passer à l'offensive (Le Monde du 30 janvier). Le gouvernement vient de confirmer que le projet de loi réformant le mode de scrutin sénatorial en préparation sera examiné le 10 mars en conseil des ministres et devrait être soumis, en première lecture au Sénat, au début du mois de juin.

Ce texte vise à corriger la surreprésentation des zones rurales qui favorise la droite, structurellement



majoritaire au Palais du Luxembourg. Sans revenir sur le nombre global de sénateurs, la durée de leur mandat et leur renouvellement par tiers, qui n'auraient pu être modifiés que par une loi organique nécessitant l'accord du Sénat, le projet de loi ordinaire que s'approprie à déposer le gouvernement élargit le champ d'application du scrutin proportionnel aux départements comptant au moins trois sièges de sénateurs (au lieu de cinq actuellement), ce qui porterait à 211 le nombre de sénateurs élus à la proportionnelle (au lieu de 98 actuellement) ; en outre, le texte atténue la prédominance des députés des petites communes dans le collège des grands électeurs sénatoriaux, en accordant un poste de grand électeur par

tranche de 500 habitants, quelle que soit la taille de la commune.

La droite sénatoriale devait contre-attaquer, mardi, en présentant deux propositions de loi co-signées par ses trois présidents de groupe. L'une, organique, propose d'abaisser de trente-cinq à vingt-trois ans l'âge d'éligibilité des sénateurs, afin de l'aligner sur le droit commun, applicable, notamment, aux mandats de députés ou de membres du Parlement européen.

« UN ACTE DE GUERRE »

Le second texte - une proposition de loi ordinaire modifiant le mode d'élection des sénateurs - est beaucoup plus prudent que le projet gouvernemental. La proportionnelle ne serait étendue

qu'aux départements comptant au moins quatre sièges (soit 134 sénateurs) ; et le texte maintient le statu quo sur la composition du collège électoral, pour la désignation des représentants des communes de moins de 9 000 habitants. La droite sénatoriale se contente d'abaisser de 30 000 à 9 000 habitants le seuil de population à partir duquel les communes peuvent élire des députés supplémentaires, à raison d'un député pour 700 habitants (contre 1 000 actuellement).

L'exposé des motifs de ce texte insiste, d'emblée, sur la nécessité de préserver un « bicamérisme différencié », le Sénat étant chargé de la « représentation spécifique des collectivités territoriales ». « Pour demeurer pleinement représentatif, le Sénat doit émaner de toutes les collectivités locales et pas seulement des plus peuplées », insistent les auteurs de la proposition de loi. « L'essentiel, concluent les auteurs, est que l'initiative de cette démarche vienne des rangs du Sénat qui peut ainsi, à l'aube du XXI^e siècle, manifester clairement sa capacité de s'auto-réformer, pour mieux remplir encore son indispensable mission constitutionnelle. »

Les sénateurs ont reçu, mardi matin sur RTL, le soutien de Claude Goasguen. Le porte-parole de Démocratie libérale a qualifié la réforme du mode de scrutin sénatorial d'« acte de guerre à l'égard du Sénat ». « Si [le premier ministre] avait voulu que le texte sur la parité ne passe pas, il n'aurait pas fait autrement », a ajouté le député de Paris, en soupçonnant Lionel Jospin d'« arrière-pensée électorale ».

Jean-Baptiste de Montvalon

Le projet de budget de la région Aquitaine a été repoussé

BORDEAUX

de notre correspondante

Le président du conseil régional d'Aquitaine, le socialiste Alain Rousset, n'a pas trouvé de majorité pour adopter le budget primitif de la région pour 1999. Après vingt heures de débat, mardi 16 février au matin, tous les élus de l'opposition - les 28 conseillers de droite, les 9 de l'extrême droite et les 8 élus de Chasse, pêche, nature et tradition (CPNT) - ont joint leurs voix pour rejeter le projet de budget, la gauche restant minoritaire avec 40 élus sur 85. Reste au nouvel exécutif, s'il souhaite adopter ce budget en l'état, à utiliser la loi dite « 49-3 », remaniée en janvier 1998. Ce recours, écarté jusqu'à l'ouverture des débats, laisse M. Rousset amer. Ses tentatives de dialogue et les concessions consenties n'auront pas suffi.

Depuis novembre, M. Rousset a critiqué la « mauvaise foi » du budget 1998 établi par son prédécesseur, Jacques Valade : des recettes aléatoires et des dépenses

sous-estimées ont entraîné un « trou » de trésorerie estimé à plus de 300 millions de francs (45,73 millions d'euros). Une lettre de la chambre régionale des comptes lui a donné partiellement raison (Le Monde du 2 février). En plus d'un emprunt de 200 millions de francs (30,49 millions d'euros) en décembre 1998, le nouveau président de la région envisageait une augmentation importante de la fiscalité directe (de 25 %) pour combler ce « décalage budgétaire ».

« Alain Rousset a transformé ce problème de trésorerie en harcèlement médiatique ; il s'est arc-bouté et a braqué tout le monde », lâche un élu UDF. Le nouveau président espérait obtenir l'abstention d'une partie au moins de l'UDF. C'était oublier l'Alliance, même ternie, entre RPR et UDF. Et, surtout, le poids de François Bayrou, président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques. La tête de liste UDF aux élections européennes ne voulait pas qu'on lui reprochât une nouvelle fois, d'avoir contri-

bué à faire le jeu de la gauche, quelques semaines après l'élection régionale en Rhône-Alpes. La grande surprise est venue des « Chasseurs », dont l'abstention semblait probable. Mais, là encore, l'approche des élections européennes a modifié la donne : le président du groupe, Jean Saint-Josse, qui pourrait conduire une liste à l'occasion de ce scrutin, entendait bien se distinguer de la gauche « plurielle ».

Claudia Courtois

Bercy tente d'apaiser les craintes syndicales sur la réforme de l'administration fiscale

LE MINISTÈRE des finances a pris la mesure du mécontentement qui couve dans les grandes administrations placées sous sa tutelle et a décidé de jouer l'apaisement, au lendemain de la grève, fortement suivie, à laquelle avaient appelé, le 28 janvier, les sept fédérations de fonctionnaires de Bercy (Le Monde du 28 janvier). C'est, du moins, ce que suggère la publication d'un document interne sur la réforme de Bercy.

En septembre 1998, Dominique Strauss-Kahn avait installé un groupe de travail chargé de réfléchir aux missions respectives de la direction générale des impôts (DGI) et de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP). Au fil des mois, l'inquiétude s'est renforcée : nombre de syndicalistes se sont pris à penser que le projet pourrait déboucher sur plusieurs milliers de suppressions d'emplois. Pour couper court à cette rumeur, la mission de réflexion a été autorisée à communiquer ses conclusions aux fédérations syndicales. Elles tendent à prouver que le ministère des finances, loin de disposer d'un « plan secret » de suppression d'effectifs, serait encore indécis sur la philosophie de la réforme.

Le « relevé des travaux du groupe technique » soumet, en effet, à M. Strauss-Kahn deux options de réforme. La première solution, défendue par la DGI,

consisterait à ce que celle-ci assure « la gestion et le recouvrement des impôts des entreprises », tandis que le réseau du Trésor public, c'est-à-dire celui de la DGCP, « aurait en charge le recouvrement et le service de proximité pour les particuliers ». Pour mettre fin à la confusion actuelle, il s'agirait donc d'avancer vers une « spécialisation par type d'usagers ».

La seconde option, défendue par la DGCP, propose, à l'inverse, une « spécialisation par métiers ». En clair, « la DGI aurait en charge le calcul des impôts et le contrôle, tandis que seul le réseau de la DGCP prendrait en charge l'ensemble du recouvrement ».

Entre les deux grandes directions de Bercy, qui supervisent, l'une 850 recettes des impôts, l'autre 3 500 trésoreries, le désaccord est donc total. C'est tout juste si le « relevé des travaux » mentionne quelques points d'accord, comme la « création d'une unité en charge de la gestion de l'impôt des grandes entreprises » ou la « création d'un compte unique par usager ». En tout état de cause, le relevé assure que les réflexions ne sont pas suffisamment avancées pour qu'on puisse prédire quel sera l'impact social de la réforme. « Cet examen n'a pas été abordé au sein du groupe », assure le document.

Le même message devrait être délivré, jeudi 18 février, aux sept fédérations de fonctionnaires des

finances, qui seront reçues, ensemble, à Bercy. Suffira-t-il à apaiser leurs craintes, alors qu'elles appellent à une nouvelle grève, le 16 mars, ponctuée par une manifestation nationale à Paris ? C'est peu probable, si l'on en juge par la réaction de Jacky Lesueur, responsable de la fédération FO des finances, selon lequel « l'absence de transparence initiale ne peut engendrer qu'une grande méfiance sur l'évolution de cette affaire ».

Laurent Mauduit

Des économistes discernent une amélioration de la conjoncture

DANS une note publiée lundi 16 février, la Banque de France, qui est traditionnellement plus optimiste que beaucoup d'autres instituts, estime qu'« au cours des prochains mois » l'activité industrielle « devrait progresser, à un rythme modéré, dans la plupart des secteurs », après avoir enregistré « un léger tassement » en janvier. De son côté, le CCF vient de réviser à la hausse de 2,1 % à 2,5 % sa prévision de croissance de l'économie française pour 1999.

Alors qu'au cours des derniers mois de nombreux organismes avaient révisé à la baisse leurs estimations pour l'année en cours, c'est la première fois que l'un d'entre eux fait mouvement en sens contraire. La plupart des économistes attendent, toutefois, la prochaine enquête sur les investissements dans l'industrie, qui sera publiée vendredi 19 février par l'Insee, pour affiner leur diagnostic.

DÉPÊCHES

■ **SÉNAT** : Claude Goasguen, porte-parole de Démocratie libérale, a accusé, mardi 16 février sur RTL, le premier ministre d'« acte de guerre à l'égard du Sénat ». « Le gouvernement vient d'annoncer son intention de réformer le scrutin pour les sénateurs. S'il avait voulu que le texte sur la parité ne passe pas, il n'aurait pas fait autrement », a-t-il estimé.

■ **PARITÉ** : Frédérique Bredin (PS, Seine-Maritime) s'interroge, à propos de la révision constitutionnelle sur la parité, « sur l'attitude de la droite sénatoriale dans la mesure où le chef de l'Etat a affirmé son intention dans ce domaine ». « Cela pourrait révéler un manque d'autorité, explique-t-elle dans un entretien au Figaro du 16 février, ou, plus gravement, un double discours » du chef de l'Etat. « On ne peut tenir un discours et faire en sorte qu'il ne soit pas appliqué », ajoute la députée de Seine-Maritime.

■ **EUROPÉENNES** : Sami Naïr, pressenti pour conduire une liste du Mouvement des citoyens aux élections européennes, a indiqué, lundi 15 février sur Europe 1, qu'il y avait « de très fortes chances » pour que le parti de Jean-Pierre Chevènement aille « seul à la bataille ». « M. Chevènement ne négocie pas en coulisse », a-t-il expliqué.

Le Monde
DOSSIERS DOCUMENTS

Au sommaire
du numéro
de février

Retraites

L'année 1999 marquera-t-elle le dernier inventaire sur les retraites avant d'inéluctables réformes ? Après Rocard, Balladur et Juppé, Jospin s'est attelé à la tâche.

Chronologie de l'année 1998

Revivez mois après mois les principaux événements de l'année passée

Chez votre marchand de journaux
18 F - 2,74 €

Plus : LES CLÉS DE L'INFO
4 pages pour décoder l'actualité

3615 LEMONDE (2,23 F/mn)
rubrique VOL

COMPAREZ TOUS LES
TARIFS AÉRIENS SUR
500 DESTINATIONS...
VOLS RÉGULIERS,
CHARTERS,
PROMOTIONS

QUIZ : testez vos connaissances et gagnez des billets d'avion ou des guides de voyage

**EN L'OCCURENCE,
JE CROIS QUE C'EST CLAIR.**

www.guignols.cplus.fr

Pour vous aider à réussir
de BAC 0 à BAC + 4

Grands Concours

Séances semestrielles et par correspondance

- E.N.M.
Classique et Exceptionnels
- E.F.B.(C.R.E.P.A.)

Stages annuels et intensifs

- SOUTIEN AUX FACULTÉS DROIT/SCIENCES ÉCO
- GRANDES ÉCOLES DE COMMERCE
Prépas 2 ans et Admissions BAC +2 +3
- CONCOURS SÉSAME-ACCES
- SCIENCES POLITIQUES
1^{ère} et 2^{ème} ANNÉES

Encadrements complets écrits et oraux
EXCELLENTS TAUX DE SUCCÈS

ISTH Tél. : 01 42 24 10 72
Depuis 1954 Fax : 01 42 24 73 25

E-mail : isthclu@club-internet.fr

Enseignements
Supérieurs
Privés

Les trois leçons d'une première semaine de débats devant la Cour de justice

Malgré leur confusion, les audiences ont commencé à mettre en lumière les dysfonctionnements de l'Etat et les à-peu-près de la politique de santé publique. Elles ont également fait émerger le débat sur l'absence de sélection des donneurs et les collectes de sang en prison

QUATRE JOURS d'audience ont progressivement plongé la Cour de justice de la République dans un état de crise que nul, avant le procès, n'aurait soupçonné. S'ajoutant aux doutes qu'avait suscités la procédure mi-judiciaire mi-politique, l'incapacité du président Le Guenehec à mener les débats a jeté un voile préjudiciable sur la compréhension de l'affaire du sang contaminé. L'absence de méthodologie et de chronologie a ainsi rendu presque inaudibles les quelques parcelles de vérité qui se sont néanmoins dégagées dans trois aspects du dossier.

1. Les dysfonctionnements au sein de l'appareil d'Etat

Cheval de bataille de l'avocat général Roger Lucas, ces dysfonctionnements ont émergé par petites touches au fil des interrogatoires des prévenus. Ainsi, Edmond Hervé a indiqué ne pas avoir été informé pendant dix-huit mois de l'application de la circulaire du 20 juin 1983 qui préconisait d'écarter les sujets « à risque » des collectes de sang. De même a-t-il affirmé ne pas avoir connu l'existence de la circulaire signée en janvier 1984 par la directrice de l'administration pénitentiaire, Myriam Ezratty, qui allait à l'encontre des dispositions de juin 1983 en encourageant les collectes en milieu carcéral. Elles ont pourtant été l'une des principales sources de contamination.

L'ancien secrétaire d'Etat a égale-

ment affirmé que la question du chauffage des produits antihémophiliques « n'avait jamais fait l'objet de débats entre [lui-même] et [ses] collaborateurs ». De même, à l'entendre, il n'aurait pas été conseillé de procéder au rappel des personnes transfusées. Les auditions à venir des hauts fonctionnaires et des conseillers ministériels, dont nombre sont mis en examen dans le volet non ministériel de l'affaire, permettront peut-être, s'ils acceptent de témoigner, de confirmer ou d'infirmier tous ces points.

Sans qu'aient été analysées malheureusement chacun des processus de décision, étape par étape, l'audience de la Cour de justice a cependant montré également combien les informations émanant d'organismes instaurés aux fins de conseiller le secrétaire d'Etat à la santé, telle la commission consultative de la transfusion sanguine (CCTS), semblaient n'être pas remontées jusqu'à lui, ou alors partiellement.

Citant, sans toujours les lire, une série de lettres adressées tant à la direction générale de la santé (DGS) qu'au cabinet du ministre, ou échangées entre le secrétariat d'Etat et le cabinet du Premier ministre, l'avocat général s'en est surtout pris à l'échelon des conseillers ministériels, « des gens irresponsables, a-t-il dit, qui font des choses que les ministres ignorent ». Et aux mécanismes d'information des membres

du gouvernement : « De dilution en dilution, il n'arrive plus guère d'information aux ministres... Les conseillers ministériels sont peut-être le confort des ministres, mais ils deviennent franchement la malédiction des citoyens. »

L'absence de méthodologie et de chronologie a rendu presque inaudibles les quelques parcelles de vérité qui se sont néanmoins dégagées dans quelques aspects du dossier

2. Une structure gouvernementale mal adaptée aux prises de décision en matière de santé publique.

Placé sous l'autorité du ministère des affaires sociales, le secrétariat d'Etat à la santé dépendait de son ministère de tutelle pour les mesures de financement. Or aucun médecin ne figurait au sein du cabinet de Georgina Dufoix. Ainsi – et les questions de l'avocat général à Georgina Dufoix l'ont fait apparaître –, la prise de conscience du risque sanitaire lié aux transfusions sanguines n'a pu qu'être freinée dans la chaîne des décisions. Les « payeurs », par nature récalcitrants à délier les bourses, notamment en matière de sécurité sociale, ne sont

intervenus qu'en bout de chaîne et n'ont pas été sensibilisés dès le début à l'émergence du risque. Il a fallu les convaincre de l'urgence.

En ce sens, l'avocat général a regretté que le secrétariat d'Etat à la santé ne soit pas représenté à qua-

lité au conseil des ministres, et a imaginé un renversement de la structure : « Pourquoi n'avoir pas créé un ministère de la santé de plein exercice et un secrétariat d'Etat, plus technique, à la sécurité sociale, pour le financement ? » Mme Dufoix a défendu la structure d'alors, affirmant que « l'information était permanente » au sein de son ministère. Il paraît néanmoins symptomatique que le premier ministre ait été saisi, fin avril 1985, de la question du dépistage systématique chez les donneurs de sang sous un angle uniquement industriel et financier et non pas sous celui, plus évident, d'un risque sanitaire.

3. L'absence de sélection chez les donneurs de sang et les

collectes de sang dans les prisons.

Après que les professeurs Willy Rozenbaum et Luc Montagnier eurent dit leur sentiment que le dépistage obligatoire n'avait pas tardé en France – voire, pour le professeur Rozenbaum, qu'il avait été « précipité » en l'absence de mesures d'accompagnement –, le chercheur au CNRS Michel Setbon a enfoncé un coin dans l'une des principales accusations de cette procédure – le retard dans la mise en place du dépistage – en affirmant qu'« il n'y avait pas de relation de cause à effet entre la mise en place des tests de dépistage et les contaminations ».

Michel Setbon, qui a été chargé d'une expertise judiciaire dans le volet « non ministériel » de l'affaire, a expliqué comment, bien en amont du dépistage, la sélection chez les donneurs de sang, appliquée strictement à l'étranger, avait constitué la mesure essentielle et efficace de prévention. « La mise en place des tests est restée marginale », a-t-il dit. Constatant l'inapplication, en France, de la circulaire du 20 juin 1983 qui instaurait cette mesure, tant Edmond Hervé que Laurent Fabius ont déploré l'impossibilité pour l'Etat de faire appliquer des directives au médecins. C'était recenser le débat sur un autre débat : les responsabilités politique et médicale.

Enfin apparaissait, dérivée de l'absence de sélection chez les don-

neurs de sang, la lancinante question des collectes dans les prisons, seul volet à n'avoir jamais été réellement instruit par la justice. Pourquoi, en France, et jusque parfois au-delà de 1986, continua-t-on de collecter dans ces milieux à forte concentration de donneurs « à risque » ? Bahman Habibi, ancien responsable de la diffusion des produits sanguins au Centre national de transfusion sanguine (CNTS), a évoqué « une cause culturelle (...) La tradition française d'intégration et de non-exclusion des personnes, forgée par l'école, [qui] incite à ne pas marginaliser une couche sociale ».

Edmond Hervé a fait observer que même le Comité santé-justice, chargé des questions sanitaires en milieu pénitentiaire, n'avait pas fait, à l'époque, la moindre objection. Michel Lucas, ancien chef de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), qui viendra témoigner le 23 février, pourra certainement l'expliquer, puisqu'il en fut, avec Mme Ezratty, l'ancienne directrice de l'administration pénitentiaire, l'un des deux coprésidents de ce comité. Et les juges, profitant de sa venue, s'interrogeront peut-être sur les raisons qui poussèrent le pouvoir politique, en 1991, à confier à cet homme la première enquête de l'IGAS sur le sang contaminé, dans laquelle il n'est pas fait mention des collectes dans les prisons.

Jean-Michel Dumay

Jean-François Burgelin et Roger Lucas, ou le tandem insolite de l'accusation

CELA FAIT PARTIE des aspects « surréalistes » de la Cour de justice de la République. Dans le cadre de cette juridiction bancale où les victimes ne peuvent se constituer parties civiles, où les seuls avocats présents sont ceux de la défense des trois anciens ministres et où l'un des trois prévenus, Laurent Fabius, sera jugé en partie par les élus dont il est le président à l'Assemblée nationale, l'accusation devait revenir tout entière au représentant du ministère public. En l'occurrence au procureur général, Jean-François Burgelin.

Les plaignants attendaient donc tout de lui. Or c'est un procureur à contre-emploi qui a pris place face aux trois prévenus, à gauche de l'impressionnante double rangée de juges en robe noire. Silencieux, n'intervenant jusqu'ici que pour demander quelques précisions ou pour interroger sans s'étendre les témoins qu'il a cités, Jean-François Burgelin semble décontracté et souriant. Un rien amusé par le désordre ambiant, dirait-on même.

Aucune question aux trois victimes venues témoigner. Aucune aux trois anciens ministres au moment de leur déposition, mercredi 10 et jeudi 11 février. Dès le premier jour de l'audience, apparaissait donc au grand jour le rôle paradoxal de cet accusateur qui avait expliqué par deux fois, en rendant deux réquisitoires de non-lieu, en mars 1997 et en juin 1998, qu'un tel procès ne devait pas avoir lieu.

« La situation n'est pas banale », consentait-il à dire avant que ne soit inaugurée cette cérémonie judiciaire. Et il ajoutait simplement, avec un art consommé de la litote : « J'aurais préféré entamer cette fonction à la Cour de justice autrement qu'en requérant le non-lieu. »

Mais lorsque l'ancien secrétaire d'Etat à la santé, Edmond Hervé, a pris la parole, l'accusation s'est réveillée. Non par la voix de Jean-François Burgelin, mais par celle de l'avocat général, Roger Lucas. Assis à sa droite, ce magistrat au grand front chauve et rond, la mèche vaguement rabattue, est alors sorti de l'ombre. Lèvres pincées, regard perçant sous des lunettes en demi-lune, il a rompu le silence de l'accusation. Son ton a été incisif, ses questions pertinentes. Il semble connaître par



Ci-dessus, Roger Lucas, avocat général, et ci-contre Jean-François Burgelin, procureur général.

cœur les 40 000 pièces du dossier sur lequel il travaille depuis deux ans.

La moindre note est lue, répertoriée sur son pupitre. Et il attaque. Edmond Hervé, surtout. Georgina Dufoix bientôt. Et même le président Le Guenehec, dont les innombrables bourdes l'exaspèrent visiblement au plus haut point.

BALLE DE MATCH

Pour le président, le contraste est rude. Le débat, c'est Roger Lucas qui le mène. Les documents, les chiffres, les dates, c'est lui qui sait où les trouver, à quel moment exact y faire référence. De plus en plus énervé par les approximations du président, il finit par le rabrouer sèchement. A quelques moments perdus, le procès tourne à l'affrontement entre l'avocat général, Roger Lucas, et le président de la Cour, Christian Le Guenehec. Le président a réussi une seule fois à prendre l'avocat général en défaut sur une date.

Comment Jean-François Burgelin et Roger Lucas ont-ils mis en place leur stratégie d'audience ? Entre la passivité apparente du procureur général et les vives accusations de l'avocat général, cette répartition des rôles serait-elle l'expression de divergences surgies au moment de la rédaction du réquisitoire ? « Je connais Roger Lucas depuis de nombreuses années, tranche Jean-François Burgelin. Notre entente est totale. A l'exception de points de détail, nous étions d'accord d'un bout à l'autre sur le contenu du réquisitoire. »

Roger Lucas, lui, ne s'exprime guère. Agé de soixante-deux ans, parquetier de toujours, ce

magistrat studieux et infiniment discret est avocat général à la Cour de cassation depuis quatre ans après avoir été notamment procureur général près la cour d'appel de Bourges et la cour d'appel d'Amiens. Ceux qui le connaissent se prennent au jeu de son mystère, n'en disant rien. Il a la réputation d'un technicien rigoureux, classique par son style. « C'est un homme peu expansif, d'allure sévère, d'apparence sombre, dont on reconnaît le sérieux et qui ne s'attarde pas dans les coulours du Palais. Pas bien bavard », note l'un de ses confrères de la « Cour de cass ».

Cette invisibilité ravit Roger Lucas. « C'est mon éthique personnelle et je m'y suis toujours tenu, se contente-t-il de dire courtoisement. Les juges et les avocats généraux doivent rester aussi discrets que possible. Je ne souhaite pas œuvrer pour accentuer la médiatisation, que je regrette profondément, de la vie judiciaire et de certains magistrats. »

Quelques jours avant le procès, il lâchait laconiquement : « Nous nous partagerons les interventions à l'audience, Jean-François Burgelin et moi. »

Un troisième avocat général, René Amiel, a participé à la rédaction des deux réquisitoires. Ayant pris sa retraite entre-temps, il ne figure pas à l'audience aux côtés de ses confrères. Lui aussi assure que le trio, d'un bout à l'autre, était « d'accord sur tout ». « Si Roger Lucas apparaît plus accusateur, c'est seulement en raison du déroulement de l'audience. La répartition des tâches a été bien établie entre eux. Ne vous en tenez pas aux apparences. Attendez le réquisitoire final et vous ver-

rez... », lâche-t-il, croyant déjà en avoir trop dit.

Il est vrai que Jean-François Burgelin n'a pas, lui, le goût de l'invisibilité. D'ordinaire, il expose sans retenue ses convictions parce qu'il considère que cela fait partie de ses devoirs de représentant du ministère public. Procureur général près la Cour de cassation depuis 1996, il occupe le plus haut poste du parquet, ce qui l'a conduit, conformément aux textes, à assumer la fonction de l'accusation devant la Cour de justice de la République. De tendance plutôt « barriste », sa brillante carrière n'est pas indépendante des représentants successifs du pouvoir de droite. Ancien directeur du cabinet d'Albin Chalandon en 1986, il a été nommé en 1994 procureur général près la cour d'appel de Paris, poste politique s'il en est, sous le gouvernement d'Edouard Balladur.

« SERVITEUR DU POUVOIR »

Ses prises de position d'alors ont contribué à forger sa réputation de « serviteur du pouvoir » : il s'était notamment dit favorable au désaisissement du juge d'instruction de Créteil Eric Halphen lors de l'affaire Schuller-Maréchal et il avait prôné publiquement la « prudence » en ma-



3 846 hémophiles et transfusés indemnisés

CRÉÉ par une loi de 1991 et opérationnel depuis 1992, le Fonds d'indemnisation des hémophiles et transfusés a examiné 4 333 demandes de personnes séropositives s'estimant victimes d'une contamination par des produits dérivés du sang. Parmi elles, près de 90 % avaient bénéficié, au 31 décembre 1998, d'une offre de réparation après enquête médicale de la commission d'indemnisation du Fonds. Les offres concernent 1 369 hémophiles et 2 964 transfusés.

En 1992, le Fonds avait été abondé par des sociétés d'assurances à hauteur de 1,2 milliard de francs (environ 183 millions d'euros) et, depuis, il est exclusivement financé sur le budget de l'Etat (100 millions de francs – 15,24 millions d'euros – dans la loi de finances votée pour 1999). Depuis sa création, le Fonds a engagé une somme globale de 6,76 milliards de francs (1,030 milliard d'euros), dont 5,43 milliards (827,8 millions d'euros) ont effectivement été dépensés pour indemniser le préjudice spécifique de contamination des victimes (3 846 personnes), le préjudice économique subi par les personnes contaminées ou par leurs proches (1 580 personnes), ainsi que le préjudice moral infligé à l'entourage (10 672 personnes, conjoints, enfants ou ascendants).

Le montant moyen des indemnités versées aux victimes s'établit à 1,5 million de francs (228 673 euros) par personne et les sommes allouées aux entoursages varient de 100 000 à 200 000 francs (15 245 à 30 490 euros). Au total, 81 personnes proches d'un hémophile et 309 proches d'un transfusé, contaminées en quelque sorte par « ricochet », ont bénéficié d'une offre indemnitaire au titre de la réparation du préjudice moral et des troubles dans les conditions d'existence.

Le nombre des victimes indemnisées a décliné depuis le 1^{er} août 1985, date de la mise en place du dépistage systématique du VIH dans les dons de sang. 232 personnes contaminées avaient ainsi été indemnisées au premier trimestre 1985, contre 32 au quatrième trimestre. 51 dossiers ont donné lieu à réparation en 1986, 21 en 1987, 9 en 1988, 4 en 1989 et 2 en 1991. « Depuis le début de 1992, précise-t-on au Fonds d'indemnisation, aucune personne séropositive ne s'est manifestée auprès de nous. »

Marion Van Renterghem
Dessins : Noëlle Herrens Schmidt

L'info-communication, levier de relance en Asie

Alors que l'Asie met plus que jamais tout en oeuvre pour la relance de son économie, suite à la crise financière qui l'a frappée de plein fouet l'an dernier, l'industrie de la communication se prépare à jouer un rôle vital et revitalisant dans l'effort de restructuration nécessaire au redressement espéré. Cette prise de conscience a amené de nombreux pays d'Asie à entamer un processus de développement et de dérégulation du marché des télécoms.

Confirmand son rôle de leader de l'industrie de l'info-communication et considérant cette région comme un des pions majeurs de sa stratégie globale, le groupe NTT (Nippon Telegraph and Telephone Corporation) a pris des mesures susceptibles de consolider tant la gestion des risques que la gestion financière de ses projets en Asie.

NTT intensifie ses investissements en Asie tout en développant parallèlement son service global Arcstar. Opérant dans le strict respect de la réglementation propre à chaque pays, le groupe s'est fixé pour mission d'accroître sa participation à la gestion de compagnies de télécommunication internationales concurrentes, tout en augmentant sa connectivité. A cet effet, NTT conclut des accords d'interconnexion avec des compagnies de télécommunication localisées dans la région.

Par ailleurs, NTT sonde et développe de nouveaux marchés prometteurs dans le domaine du multimédia. En particulier, le système ATM (Mode de transfert asynchrone), qui teste les interconnexions internationales, est actuellement mis en place entre le Japon, Hong-Kong, la Thaïlande, l'Indonésie et la Malaisie, sous les auspices de l'AMF (Forum Multimédia pour l'Asie).



Le Président de NTT, M. Jun-ichiro Miyazu, s'adresse aux participants d'une réunion du Forum Multimédia pour l'Asie (AMF)

Créé en juin 1997 par des entreprises d'info-communication de premier plan, le Forum AMF a pour objectif de favoriser le développement des applications et services multimédia. En juin 1998, 40 entreprises s'y étaient ralliées. Il s'agit de compagnies de télécommunication, de distributeurs et de partenaires commerciaux, principalement

basés dans la région Asie-Pacifique, mais également issus des Etats-Unis et d'Europe. En marge des tests d'interconnexion ATM, le forum AMF mène d'autres projets multimédia d'envergure internationale, parmi lesquels on peut relever la vérification des infrastructures satellites. Depuis la création du forum AMT, c'est à NTT qu'a été dévolue la tâche d'en assurer le secrétariat.

En Chine, NTT a récemment créé deux joint-ventures : Beijing Telecom - NTT Engineering (BNTE), avec Beijing Telecommunications Administration, et Shanghai - NTT Telecommunications Engineering (SNTE) avec Shanghai Posts and Telecommunications Administration. Arcstar soutient ces deux projets au niveau de l'intégration au système global.

Parmi les entreprises participant de concert à des opérations du groupe, on trouve Sri Lanka Telecom; Asia Internet Holding, qui fournit le service de connexion Internet dans la région Asie-Pacifique grâce à son support Internet; et Smart Communications aux Philippines, qui offre une assistance opérationnelle et technique aux services publics de téléphonie locale.

Le consortium StarHub composé de NTT, Singapore Technologies Telemédia, Singapore Power et BT, a récemment obtenu à Singapour les autorisations nécessaires pour opérer dans le domaine des télécommunications publiques de base et les services publics de téléphones cellulaires portables. Ces services seront opérationnels à partir d'avril 2000.

Enfin, NTT a passé des contrats avec un certain nombre d'organismes locaux de télécommunication et des compagnies de télécommunication locales en vue d'ouvrir plusieurs millions de nouvelles lignes téléphoniques sur l'ensemble du continent asiatique.

NTT participe activement à trois projets de réseaux câblés intercontinentaux. Pour répondre à la demande croissante des services de télécommunication internationale dans la région panpacifique qui comprend le Japon, les

Etats-Unis, la Chine, la Corée et Taiwan, un nouveau réseau sous-marin de câbles en fibre optique, sera mis en service entre la Chine et les Etats-Unis à la fin de 1999. Dans le second trimestre de l'an 2000, le Japon sera relié par câble sous-marin aux Etats-Unis, via Hawaii. Enfin durant le dernier trimestre de l'an 2000, afin de répondre à l'augmentation croissante du trafic multimédia entre le Japon, les Etats-Unis et l'Europe, le réseau câblé TAT-14, reliera les Etats-Unis à la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Danemark.

Investissements dans Asia
Internet Holding Co., Ltd

Base de service *NTT



Singapour

Communications globales avancées par NTT

Le réseau Arcstar de NTT propose des services de communications globales d'une *Flexibilité* unique. Qui mieux que NTT peut vous connecter à l'Asie et au Pacifique ? A Singapour, par exemple, pour satisfaire au mieux chacun de vos besoins, le centre d'assistance clients de NTT vous offre des services complets d'intégration de réseau et de maintenance. En bonne place parmi les leaders mondiaux de la télécommunication, NTT met à la disposition des entreprises des services de très haut niveau tels que : une assistance multilingue, un service de maintenance 24 heures sur 24, ainsi que de nombreuses technologies de pointe destinées à faciliter vos affaires. En choisissant NTT, vous faites le meilleur choix pour vous relier à l'Asie.

NTT

NIPPON TELEGRAPH AND TELEPHONE CORPORATION

Pour plus d'informations, contactez: NTT France S.A. 90, Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris TEL: 33-1-40-76-06-60 FAX: 33-1-40-76-00-15

<http://info.ntt.co.jp/global>

Base de service NTT

ENVIRONNEMENT Dans une étude rendue publique mardi 16 février, l'Institut français de l'environnement (IFEN) évalue à 5 milliards de francs (762 millions €) le montant an-

nuel dépensé en moyenne en France depuis 1990 pour lutter contre le bruit. ● CE MONTANT est deux fois inférieur à celui consacré à la lutte contre la pollution atmosphérique et

dix fois inférieur à celui engagé pour le retraitement des déchets. ● INTERROGÉ par *Le Monde*, Claude Lamure, qui avait remis en décembre 1998 un rapport alarmant sur le sujet à Domi-

nique Voynet, ministre de l'environnement, estime que « si le gouvernement n'arrive pas à dégager des ressources, on en sera encore là dans sept ans ». ● A BONDY, en Seine-

Saint-Denis, le quartier des Fonds de Merlan attend depuis des années la construction d'un écran phonique contre les nuisances dues, notamment, aux convois de la ligne SNCF.

La lutte contre le bruit, parent pauvre du budget de l'Etat

L'Institut français de l'environnement estime à 5 milliards de francs par an (762 millions d'euros) le montant investi depuis 1990 contre les nuisances sonores. La majorité des sommes engagées est le fait des entreprises et des particuliers

SELON une enquête de l'Institut français de l'environnement (IFEN), rendue publique mardi 16 février, la France a consacré environ 5 milliards de francs (762 millions d'euros) par an depuis 1990 à la lutte contre le bruit, soit moitié moins que pour la protection de l'air. Le bruit demeure le parent pauvre de l'environnement. Ce montant, qui représente 3 % de la dépense globale dans le domaine de l'environnement, est dix fois inférieur au budget engagé dans le domaine des déchets et douze fois inférieur à celui des eaux usées ! Deux mois après un rapport sur les « points noirs » du bruit remis à Dominique Voynet, l'étude de l'IFEN, intitulée « la dépense du bruit en sourdine », confirme la faiblesse des crédits investis dans la lutte contre les nuisances sonores.

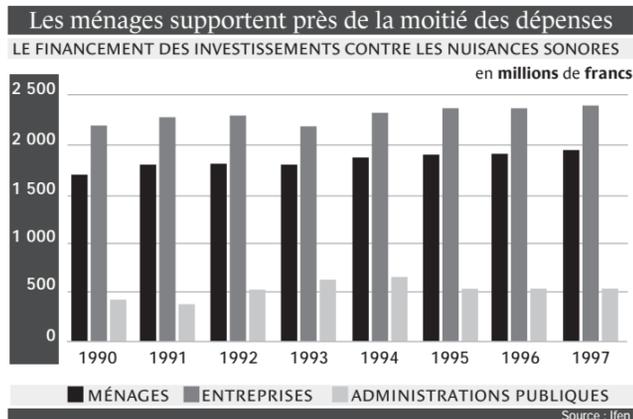
Évaluant à la fois les surcoûts des équipements de réduction du bruit à la source et les coûts des installations de correction a posteriori, les rapporteurs de l'IFEN ont épiluché pour la première fois les sommes investies dans les différentes actions de lutte contre le bruit. Composées à 60 % d'investissements, ces actions sont surtout financées par les entreprises – principalement dans le bâtiment et le secteur automobile – finançant ainsi près de la moitié des dépenses en prenant en charge l'isolation phonique des logements ou l'équipement des véhicules en silencieux.

Paradoxalement, ce sont les ménages qui supportent le plus la charge de la lutte contre le bruit : ils arrivent en deuxième position avec près de 2 milliards de francs (305 millions d'euros), essentiellement investis en fenêtre à double vitrage. « Alors que le bruit touche de plus en plus de Français, les dépenses sont faibles », constate Philippe Calatayud, responsable de l'étude, qui rappelle que 7 millions de Français sont exposés à leur domicile à un bruit supérieur à 65 décibels dû aux transports terrestres.

FAMEUX « POINTS NOIRS »

A l'inverse, les administrations publiques n'ont engagé que 500 millions de francs (76,2 millions d'euros) ces trois dernières années, dont seulement la moitié pour la résorption des fameux « points noirs » (situations où les habitants sont soumis à plus de 60 décibels plus de huit heures par jour). Entre 1990 et 1997, la part des administrations dans la lutte contre les nuisances sonores a fluctué entre 8 % et 13 %, « alors qu'elle représente un tiers pour la protection de l'air, près de 20 % pour la gestion des eaux usées ou des déchets », soulignent les auteurs de l'étude. Un effort trois à quatre fois inférieur à celui consenti par habitant en Allemagne et aux Pays-Bas.

Au regard des besoins, maintes fois évalués, les sommes investies sont dérisoires. En avril 1995, Bernard Serrou, député (RPR) de l'Hérault, remettait à Edouard Balla-



dur, alors premier ministre, un rapport évaluant à plus de 10 milliards de francs (1,52 milliard d'euros) les investissements nécessaires à la résorption des 2 600 « points noirs » recensés. Le rapport, jamais présenté devant le Parlement, sera enterré. Trois ans plus tard, le Conseil économique et social estimait, dans son rapport « Le bruit dans la ville », que seuls 200 millions de francs (30,5 millions d'euros) sont dépensés pour résorber « les points noirs », alors qu'il en faudrait cinq fois plus pour y parvenir : « Aucun effort sensible n'a été consenti sur ces dossiers depuis 1995 », conclut le CES.

En décembre 1998, Claude Lamure, inspecteur général des Ponts et Chaussées et chercheur à l'Institut national de recherche sur les

transports et leur sécurité (Inrets), rendait à son tour son rapport sur « la résorption des "points noirs" routiers et ferroviaires » à Dominique Voynet (*Le Monde* du 18 décembre 1998). Le constat demeure inchangé : le rapport estimait à 3 000 le nombre de « points noirs » en France et à 300 000 le nombre de Français souffrant de troubles de sommeil en raison du bruit nocturne. En dix ans, à peine 10 % des points recensés ont été traités. Pour dresser un tableau complet des nuisances, M. Lamure avait comptabilisé toutes les situations critiques au voisinage des routes départementales, non inventoriées jusqu'alors : une fraction représente 25 % du nombre total des « points noirs ».

Comme le lui avait demandé la

ministre de l'environnement, l'ingénieur a proposé un véritable plan de financement pour venir à bout des 3 000 « points noirs » recensés : M. Lamure préconise l'adoption d'un plan en deux volets (routier et ferroviaire), intégré dans les deux prochains contrats de plan Etat-région. Lors du premier contrat (2000-2006), priorité doit être donnée aux 520 « super-points noirs » (où le niveau de bruit nocturne dépasse les 70 décibels) ; les autres situations critiques devant trouver une solution au cours du contrat suivant. Les investissements totaux s'élevant à plus de 10 milliards de francs (1,52 milliard d'euros), le rapporteur propose de faire appel aux collectivités locales. Lors du XI^e Plan, seules trois régions (Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes) avaient créé une ligne budgétaire de lutte contre le bruit.

« PAQUET GLOBAL »

Sur le plan pratique, M. Lamure recommandait la mise au point de deux programmes prioritaires, l'un routier, l'autre ferroviaire. Pour le premier, au-delà des investissements nécessaires de réparation comme les écrans acoustiques, les revêtements de chaussée silencieux ou les travaux d'isolation de façades, le rapport préconisait des travaux ambitieux de réduction durable du bruit avec la réalisation de déviations routières et de couvertures de voies, l'instauration d'une limitation de vitesse à 70 ki-

lomètres à l'heure sur les grands axes proches des habitations, voire l'instauration d'un couvre-feu nocturne pour les poids lourds ou la destruction des immeubles invivables. Pour les voies ferrées, le programme, évalué à 3 milliards de francs (457 millions d'euros), devrait organiser l'équipement des wagons en sabots de freinage en plastique aggloméré.

En décembre 1998, à la sortie du rapport de Claude Lamure, Dominique Voynet avait annoncé son intention de lancer une « politique ambitieuse de rattrapage ». Au ministère de l'environnement, on souligne qu'un « paquet global » sera proposé à partir de l'ensemble des propositions de M. Lamure que M^{me} Voynet a faites siennes. Mais la ministre Verte n'est pas seule décisionnaire sur ce dossier. Les premières réunions interministérielles avec le ministère de l'équipement, en charge des routes et du réseau ferroviaire, viennent de démarrer.

Reste à publier l'ensemble des décrets de la loi contre le bruit du 31 décembre 1992 : l'étude de l'IFEN souligne laconiquement que « quelques-uns des décrets et circulaires sont parus, mais d'autres sont encore en attente », notamment ceux relatifs aux voies ferrées, hôpitaux, locaux de sports et loisirs, sports motorisés, lieux de tirs... annoncés comme imminents par la ministre, le 4 mars 1998.

S. Z.

Dispositif législatif et effets sur la santé

La loi du 31 décembre 1992 de lutte contre le bruit, dite loi Royal, a pour but de « prévenir, supprimer ou limiter l'émission ou la propagation sans nécessité ou par manque de précautions des bruits ou des vibrations de nature à présenter des dangers [ou] à nuire à la santé ».

● **NUISANCES** : cette loi interdit la fabrication et la vente de tout objet générant des nuisances sonores élevées et fixe, notamment, des normes d'insonorisation pour la construction de logements. Elle établit un seuil maximal de 65 décibels d'émission le long des routes et voies ferrées. Tout ensemble exposé à plus de 60 décibels constitue un point noir à traiter. On ne peut plus construire de nouvelle voie (routière ou ferroviaire) sans en prévoir les répercussions sonores : un arrêté du 5 mai 1995 a même revu ce seuil à la baisse (55 décibels en zone d'habitation).

● **SANTÉ** : les effets du bruit ne se limitent pas à l'audition mais peuvent entraîner des réactions sur l'ensemble de l'organisme : hypertension artérielle, vertiges, stress, fatigue excessive... Le bruit nuit au sommeil et génère des effets secondaires : ainsi, 59 % des malades anxio-dépressifs en consultation psychiatrique mettent en cause le bruit.

TROIS QUESTIONS A...

CLAUDE LAMURE

1 En tant que chercheur à l'Inrets, vous avez remis en décembre un rapport à Dominique Voynet intitulé « La résorption des points noirs du bruit routier et ferroviaire » et qui dressait un bilan assez négatif de l'intervention des pouvoirs publics...

Quatre ans après le rapport de Bernard Serrou sur la même question, le bilan s'est alourdi : seulement 10 % des points d'abcès ont été traités et 20 % des logements réhabilités, alors que le nombre de points noirs n'a cessé de croître. En effet, le trafic des marchandises continue d'augmenter, particulièrement la nuit. On estime à 300 000 le nombre de personnes dont le sommeil est abîmé, et ce chiffre est en constante augmentation. Les moyens de lutter contre le bruit existent mais ils sont extrêmement coûteux : sans réelle volonté politique, rien n'avancera. C'est la cause de l'échec du rapport Serrou. Si le gouvernement n'arrive pas à dégager des ressources, alors on en sera encore là dans sept ans.

2 D'après vous, la lutte contre le bruit a été trop délaissée ?

Oui, parce que les mentalités politiques n'ont pas suivi l'évolution de l'opinion. Nous sommes passés en vingt ans d'une situation où le bruit était synonyme de progrès à la prise de conscience qu'il n'était plus iné-

vitable. Des études scientifiques ont montré les impacts négatifs pour la santé, et on a vu émerger des formes de protestations spécifiques contre des équipements bruyants. C'est aussi une question de justice sociale. Le bruit est le lot des pauvres qui n'ont pas les moyens de déménager : les ménages à revenus modestes sont quatre fois plus exposés que les ménages aisés. Des quartiers qu'on néglige depuis des années subissent un niveau sonore élevé, et les habitations y sont dépréciées. Les prix de vente baissent de 1 % par décibel supplémentaire.

3 Quelles sont les pistes de travail que vous préconisez ?

Il y a tout d'abord une priorité : résorber les 520 « super points noirs » [lieux où le niveau de bruit nocturne dépasse 70 décibels]. Le gouvernement dispose d'un outil majeur que sont les contrats de plan Etat-régions en cours de négociation. Chaque région doit disposer d'une ligne budgétaire de lutte contre le bruit. Le gouvernement doit aussi réfléchir à l'instauration d'une taxe sur le bruit. Elle existe pour les aéroports, pourquoi ne pas la généraliser dans la prochaine loi de finances avec la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ? La Suisse vient de le décider en instaurant une taxe sur la tonne de marchandise par kilomètre transportée.

Propos recueillis par Sylvia Zappi

A Bondy, « on s'y habitue sans s'y habituer »

AVEC des pointes pouvant aller jusqu'à douze convois à l'heure entre minuit et 14 heures dans la banlieue est de Paris, où transite le plus gros du trafic de

REPORTAGE

« Lorsqu'un convoi défile, on le regarde passer... Il nous arrive d'en rire »

fret SNCF, les riverains de la ligne de la grande ceinture se résignent à vivre au rythme du passage des trains de marchandise ou... démenagent. A Bobigny, en Seine-Saint-Denis, les 100 000 habitants du centre-ville, voisins immédiats de la ligne, ont obtenu, après moult pétitions, actions et manifestations spectaculaires, le financement et la construction d'un écran phonique de 2 400 mètres de long. Pour défendre sa cause, l'actuel ministre des transports, Jean-Claude Gaysot, alors député de la circonscription, assisté de l'ancien maire (PC) de la ville, Georges Valbon, et des riverains, n'avait pas hésité, en 1989, à arrêter un TGV en plein centre-ville.

Confrontés aux mêmes nuisances, les cinq cents résidents des « Fonds de Merlan » de Bondy – quartier coincé entre zone industrielle, ligne SNCF, voies de la grande ceinture et autoroute A3 ! – réclament depuis vingt ans une protection phonique pour atténuer les bruits du trafic de marchandises. Certains perdent patience, d'autres sont plus philosophes. Les uns ont fait installer des doubles vitrages, d'autres ont transféré leur chambre à coucher du côté de la rue. Certains, été comme hiver, vivent avec leurs fenêtres hermétiquement closes...

Installés depuis 1982 dans l'une des petites résidences du quartier, Serge et son épouse « s'y habituent sans s'y habituer ». « Il y a des jours où ça n'arrête pas. Instinctivement, lorsqu'un convoi défile, on le regarde passer, même en plein film à la télé. Il nous arrive d'en rire, raconte Serge. Lorsque nous sommes sur notre terrasse en été et que, exceptionnellement, un

TGV ou l'Orient-Express stoppe devant notre immeuble, tous les voyageurs nous disent bonjour. » Beaucoup « moins drôles », ajoute Serge, les travaux sur les voies, le débroussaillage des talus, les coups de klaxon, le crissement des freins mal huilés, les manœuvres nocturnes et les trains qui n'en finissent pas... Il lui est arrivé de compter jusqu'à cinquante-quatre wagons pour un seul convoi.

Certains anciens de ce quartier verdoyant, « qui pourrait être si agréable à vivre sans les nuisances sonores », se sont doucement habitués. « Au début, ça a été dur », reconnaît Hubert Reynaud. Mais « on se fait à tout. J'ai fait poser des tranquillisants, j'ai fait poser des doubles vitrages ». Aujourd'hui, Hubert se demande s'il « ne préfère pas le bruit des trains à celui des camions et voitures qui circulent en continu sur l'autoroute A3 ».

Ancien cheminot, l'un de ses voisins avoue qu'avec son épouse, ils ne sont « pas trop gênés », même s'il leur arrive « d'être réveillés la nuit par les manœuvres qui s'enchaînent pour reclasser les trains ». Ils ont toujours habité près d'une gare, et « les trains [les] endorment ». Pour sa part, Marcel a fait poser des vitres anti-effraction, « beaucoup plus épaisses et isolantes ». Depuis la récente construction d'un hangar de stockage de l'autre côté de la voie, qui renvoie le bruit, auquel s'ajoute la circulation des camions de quarante tonnes qui rejoignent la

zone d'activité, il trouve aujourd'hui, comme beaucoup d'autres résidents, que « cela fait un peu trop ».

La construction d'un écran phonique le long de la grande ceinture pourrait sensiblement atténuer les nuisances sonores. Les habitants tentent de l'obtenir depuis vingt ans. A la tête d'une association de défense de l'environnement du quartier, Jean-Jacques Dedoncker multiplie, depuis des années, les démarches pour obtenir la réalisation d'un mur antibruit. Correspondances, relances, réunions, pétitions ont abouti, l'an dernier, à l'organisation d'une réunion entre les représentants du ministère de l'environnement, la direction départementale de l'équipement, la SNCF, le maire (PS) de la commune, Gilbert Roger, également vice-président du conseil général chargé des transports, et l'association des riverains.

A l'issue de cette réunion, une étude pour mesurer les nuisances sonores et définir les protections nécessaires a été décidée. Selon les premiers résultats, en cours d'analyse, la réalisation d'un écran de deux mètres sur une longueur de 880 mètres, pour un coût d'environ 2 500 francs hors taxes le mètre carré, suffira à baisser à moins de 60 décibels le niveau sonore. Le prix paraît raisonnable à Jean-Jacques Dedoncker, pour offrir un peu plus de quiétude aux cinq cents résidents du quartier.

Martine Boulay-Méric

LE MONSIEUR TE DEMANDE

www.guignols.cplus.fr



VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

91 Vente s/liquidation judiciaire au Palais de Justice de PARIS
Jeudi 4 Mars 1999 à 14h 30 - En un lot
ENSEMBLE IMMOBILIER à LISSES
Parc Industriel des Malines, 22 ter, rue des Malines
comprenant, Bâtiment élevé d'un rez-de-chaussée et un étage,
Places de parkings et espaces verts - Superficie environ 3.690 m²
MISE A PRIX : 2.700.000 F
S'adr. à Me DEPOIX ROBAIN, Avocat à PARIS 17^{ème}, 222, boulevard Péreire
Tél : 01.44.09.89.60 - Sur les lieux pour visiter

La caisse d'assurance-maladie de Saint-Nazaire décide d'assigner en justice les fabricants de tabac

Elle demande le remboursement des dépenses engagées pour les victimes du tabagisme

La caisse primaire d'assurance-maladie de Saint-Nazaire a annoncé son intention, lundi 15 février, d'assigner en justice les cigarettiers distri-

buant leurs produits en France, s'engageant, selon elle, dans une « direction inexplorée ». Elle devrait demander le remboursement des

sommes engagées pour soigner les conséquences du tabagisme dans la région, qui s'élèveraient à environ 150 millions de francs par an.

C'EST une première, annoncée à grands renforts de publicité : l'assurance-maladie attaque de front les fabricants de tabac. Le conseil d'administration de la caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) a décidé, jeudi 11 février, d'assigner en justice tous les cigarettiers distribuant leurs produits sur le sol français. Dans un communiqué publié lundi 15 février, la CPAM de Saint-Nazaire, défendue par l'avocat parisien M^e Francis Caballero, affirme qu'elle « s'engage dans une direction jusque-là inexplorée ».

L'avocat avait commencé en mai 1998 à étudier la « possibilité juridique d'agir » à l'encontre des fabricants de tabac et, dès novembre 1998, la CPAM de Saint-Nazaire avait annoncé son intention de les assigner devant une juridiction civile afin d'obtenir des dommages-intérêts. Le direc-

teur de la CPAM, Pierre Rousseau, estimait alors que « le plus compliqué était de formuler précisément les dépenses directement imputables au tabac ».

La caisse devrait réclamer le remboursement des sommes engagées pour soigner les conséquences du tabagisme dans la région, qui seraient d'environ 150 millions de francs par an. L'assignation devrait être déposée dans un mois, mais, dans un communiqué publié lundi 15 février, la CPAM affirme déjà que « plusieurs centaines de décès par an sont recensés au plan local ».

Les administrateurs CGT présents au conseil d'administration de la CPAM de Saint-Nazaire ont voté contre la décision d'assigner les manufacturiers de tabac en jus-

« Nous pensons qu'il est plus utile que la direction de la CPAM travaille pour répondre aux besoins des assurés plutôt que de se lancer dans des coups médiatiques », a affirmé le syndicat CGT.

« CONCEPTS AMÉRICAINS »

Du côté des fabricants, Jean-Paul Truchot, responsable du Centre de documentation et d'information sur la tabac (CDIT), qui regroupe les professionnels de la filière (planteurs, fabricants, débiteurs), a vivement réagi à cette annonce. Pour le CDIT, « l'action de la CPAM de Saint-Nazaire est une tentative locale d'application des concepts juridiques et des procédures judiciaires américains. Le contexte français est totalement différent ». Jusqu'à présent, en effet, les actions de lutte contre le tabagisme portaient sur les infractions à la loi Evin du 10 janvier 1991, qui interdit toute forme de publicité

directe ou indirecte pour les produits du tabac. Seuls deux particuliers ont, à ce jour, engagé des poursuites en réparation civile contre les fabricants de tabac. L'un est décédé.

L'Alliance pour la santé, coalition contre le tabagisme qui regroupe notamment la Ligue nationale contre le cancer, la Fédération française de cardiologie et le Comité français d'éducation pour la santé, s'est pour sa part réjouie, lundi 15 février, de cette « décision sans précédent ». Selon elle, « l'exemple de la CPAM de Saint-Nazaire sera suivi par d'autres caisses et des mutuelles » – dont celle d'Avignon (Vaucluse) – et permettra « un pas supplémentaire dans la lutte contre la première cause de mortalité prématurée évitable dans notre pays, responsable chaque année de 60 000 décès ».

Laurence Folléa

Ségolène Royal condamnée par le conseil des Prud'hommes

ASSIGNÉE devant le conseil des prud'hommes de Niort (Deux-Sèvres) par son ancienne assistante parlementaire, Evelyne Pathouot et ses deux secrétaires, Francine Morin et Claude Fouchier, (Le Monde du 2 décembre), Ségolène Royal, ministre déléguée aux enseignements scolaires, a été condamnée, lundi 15 février, à leur régler des compléments de salaires.

Ces trois employées reprochaient à la ministre, ex-députée (PS) des Deux-Sèvres, de les avoir fait travailler, sans les rémunérer, durant la campagne législative du printemps 1997. Du 10 mai au 31 mai, elles avaient bénéficié d'un contrat à durée déterminée mais elles n'avaient pas été rémunérées car, selon M^{me} Royal, elles étaient encore en préavis à la suite de leur licenciement lié à

la dissolution de l'Assemblée nationale. Elles affirment avoir continué à travailler pour M^{me} Royal au mois de juin, sans rémunération, avant d'être réembauchées par Jean-Pierre Marché, suppléant devenu député après la nomination de M^{me} Royal au gouvernement. Au cours de l'audience, M^e Mignard, avocat de la ministre, avait affirmé que le travail effectué durant la campagne « n'était pas un véritable emploi, mais du bénévolat, au même titre que leurs amies militantes ».

Le conseil, qui souligne que M^{me} Pathouot « a bien bénéficié d'un contrat à durée déterminée du 12 mai au 31 mai 1997 », condamne M^{me} Royal à verser les compléments de salaires de cette période à M^{me} Pathouot et aux deux secrétaires. En revanche, pendant

les mois suivants, en juin et juillet, le conseil estime que les « pièces imprécises » ne « démontrent pas » que M^{me} Pathouot et les deux secrétaires étaient salariées de M^{me} Royal. Il déboute donc les trois employées de leurs demandes de dommages-intérêts.

Ségolène Royal s'est déclarée « soulagée » par ce jugement qui « met un terme aux attaques malveillantes de travail clandestin dont [elle] a été la cible », a-t-elle précisé dans un communiqué. Selon elle, « cette décision correspond à une offre de solution amiable refusée à l'époque par les trois personnes devenues depuis les salariées d'un adversaire politique local ». Cet adversaire n'est autre que son successeur à l'assemblée nationale, Jean-Pierre Marché (PS), avec qui M^{me} Royal est, depuis, entré en conflit.

Interpellation d'un islamiste présenté comme un proche d'Oussama Ben Laden

AHMED LOUDAÏNI, un Français âgé de trente ans, a, selon une information diffusée lundi 15 février sur Europe 1, été interpellé, lundi 18 janvier à Paris, gare du Nord, par la police aux frontières (PAF), alors qu'il s'apprêtait à monter dans l'Eurostar à destination de Londres, selon Europe 1. Sa présence sur le territoire national avait été signalée aux policiers français par les services d'un pays ami. Il faisait également l'objet d'une fiche de la direction de la surveillance du territoire (DST). Présenté comme un proche d'Oussama Ben Laden, l'un des financiers du terrorisme islamiste, Ahmed Loudaïni était recherché par la justice française dans le cadre d'une commission rogatoire du juge d'instruction Jean-Louis Bruguière portant sur un réseau de faux documents et des filières « afghano-arabes ». Mis en examen pour « association de malfaiteurs ayant pour objet de préparer des actes terroristes », il a été écroué, vendredi 22 janvier.

Violences urbaines : M. Chevènement veut créer des « cellules de veille »

LE MINISTRE de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement a demandé, lundi 15 février, aux préfets, rassemblés Place Beauvau, de constituer des « cellules de veille » pour suivre les quartiers les plus sensibles en matière de violences urbaines. Outre ces cellules, qui seront constituées « partout où c'est nécessaire », M. Chevènement a demandé aux préfets de s'assurer de « la coopération franche et régulière des services (sécurité publique, renseignements généraux, police judiciaire, police aux frontières, gendarmerie) ». Ils devront « rassembler, analyser et faire exploiter les informations recueillies par des bureaux de coordination et se rapprocher des procureurs de la République pour assurer le suivi judiciaire des infractions commises en cas de violences urbaines ».

Une circulaire à cet effet leur sera bientôt adressée ainsi qu'une autre portant sur les « modalités d'emploi des compagnies républicaines de sécurité dans le cadre des missions de prévention des troubles à l'ordre public ». Par ailleurs, M. Chevènement a rappelé la nécessité de créer dans chaque département des commissions départementales d'accès à la citoyenneté (Codac), notamment pour favoriser l'intégration des jeunes issus de l'immigration.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : la cour d'assises du Val-de-Marne a condamné**, lundi 15 février, à huit ans de prison Alain Villeneuve, ex-directeur d'une école de communication, ancien animateur de radio sous le pseudonyme de Jean-Philippe Allain. Il a été reconnu coupable d'un viol et d'agressions ou d'atteintes sexuelles sur deux candidats à son école, âgés de seize et dix-sept ans, en juin 1996.

■ **Le jeune homme mis en cause dans l'affaire des « fiancés de Fontainebleau », est revenu sur ses aveux.** Incarcéré, samedi 13 février, pour « homicide volontaire », Cédric, vingt-huit ans, avait avoué sa participation au double meurtre au cours de sa garde à vue (Le Monde du 16 février). Il a nié les faits devant la juge d'instruction. Le jeune homme a donné plusieurs versions du meurtre lors de sa garde à vue. Certaines d'entre elles impliquent son père et un ami d'une cinquantaine d'années, tous deux également incarcérés, samedi, et également mis en examen pour « homicide volontaire ».

Verglas, froid, neige, le temps dans les prochains jours n'est visiblement pas prêt de changer. A l'inverse, l'Audi A4 a connu quelques évolutions notables : par exemple, un nouveau châssis, de nouvelles optiques et un volant multifonction* qui vous permet de conserver à tout moment les mains sur le volant. Au fait, si cela peut vous rassurer, dites vous bien que la météo peut se tromper.



Aucune amélioration prévue. Bien entendu, nous ne parlions que du temps.

Nouvelle gamme Audi A4.

Gardanne : la centrale, le charbon et Cézanne

Dans un site célèbre pour ses lumières, qui enchantèrent le peintre, les mineurs, parmi les derniers de l'Hexagone, bloquent les importations destinées à la Centrale thermique de Provence. Ils vivent dans la hantise de la fin de l'exploitation et de l'agonie industrielle de leur ville

GARDANNE

de notre correspondant régional
Le mur bleuté de la Sainte-Victoire jette ses crênelures dans le ciel matinal. Il est barré d'un trait verti-

REPORTAGE

Ici, tout le monde
appréhende,
« un second
La Ciotat »



cal : la cheminée de la Centrale thermique de Provence, 300 mètres de haut. Deux tours réfrigérantes évasées coupent la vue du contre-fort sur lequel s'appuie la montagne la plus célèbre de la région. Quand on tourne le regard sur la droite, on voit des nuages blancs et gris au-dessus de citernes rouges ou gris métallisé : 650 salariés transforment ici la bauxite en aluminium pour la société Pechiney.

A gauche de la rocade, un bâtiment ocre-rose, banal, dissimule le chevalement du dernier puits de mine de charbon encore en activité à Gardanne, le puits Yvon Morandat dont les veines exploitées sont 1 300 mètres plus bas : 880 mineurs y ont arraché 750 000 tonnes de houille en 1998 pour alimenter la centrale. Leur syndicat CGT, ultra-majoritaire, refuse qu'on aille chercher le charbon en Colombie ou en Afrique du Sud, « alors qu'on l'a sous les pieds ». Depuis qu'ils ont interdit la livraison de charbon colombien (*Le Monde* daté 16-17 janvier), une trêve des importations a été déclarée. La centrale, en attendant, s'est éteinte.

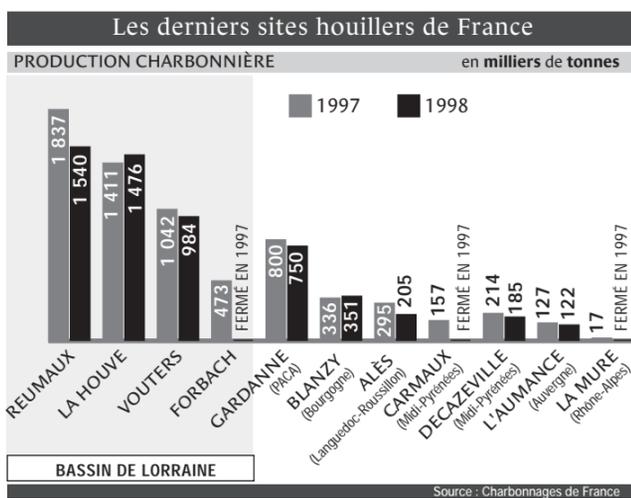
Ainsi Gardanne, 20 000 habitants, vit-elle encore sous le charme de ce noir sous-sol et des lumières chères à Cézanne, qui y séjourna quinze mois, au moment où le village se transformait en cité ouvrière. Sur une carte postale représentant le cours de Forbin autour de ces années 1885-86, un svelte

trésors à emporter de ce pays-ci, qui n'a pas trouvé encore un interprète à la hauteur des richesses qu'il déploie. » Jeannot Menfi, mineur retraité et conseiller municipal communiste, est peut-être celui que recherchait Cézanne. Son éloquence est discrète (« Vous savez, je ne suis qu'un ouvrier »), mais son amour de la petite patrie immense et son savoir aussi.

Dans sa 35^e 4 L (« J'en achetais une par an, il m'en reste deux »), il promène le visiteur : direction le Sporting Bar, au cœur du quartier-village de Biver où les cités ouvrières commencent d'être rachetées aux Houillères. Belote, apéritifs, PMU : « Ici, il n'y a que des mineurs », dit Jeannot Menfi, qui serre les mains à tous. Il a raison : à l'exception d'un fabricant de pâtes, ils occupent tout le comptoir. L'un, âgé, raconte combien la mine « c'était bien » ; il lui manque quatre doigts arrachés par un câble, au fond. Un très grand homme se penche : « Moi, j'ai mes trente-six ans de mine complets : c'est exceptionnel d'avoir le complet. » Ses frères et sœurs ont aussi travaillé à la mine. Et surtout son père, « arrivé de Sicile à 17 jours », qui travail-

Une activité interrompue depuis près de deux mois

La Centrale thermique de Provence, à cheval sur les communes de Gardanne et de Meyreuil, appartient à une filiale du groupe Charbonnages de France et produit de l'électricité pour EDF, qui est aussi son actionnaire pour 19 %. Elle consomme 1,5 million de tonnes de charbon par an : 1 million pour la tranche 5 (600 mégawatts), 500 000 pour la tranche 4 (250 mégawatts). La mine de Gardanne a produit 750 000 tonnes en 1998 et les prévisions sont de 650 000 pour 1999, soit moins de la moitié des besoins de la centrale. Selon Charbonnages, qui fournit tous ces chiffres, ce ralentissement est dû « à des raisons liées au renforcement des règles de sécurité imposées » et au fait que le charbon est extrait à 1 300 mètres de profondeur. C'est pourquoi la tranche 5 a été arrêtée de février à octobre 1998, et la centrale stoppée depuis le 26 décembre. Actuellement, 60 000 tonnes de charbon local sont stockées : le chef de la centrale, Claude Guillon, qui souligne que EDF utilise du charbon international depuis des années sans entrave syndicale, les conserve pour pouvoir procéder aux essais de mélange avec le charbon importé.



lait au « poste le plus dur ! Le plus dur ! ».

Comme si, pour les successeurs, cela avait été facile. A Biver, le maire communiste, « le grand blond » Roger Meï, récolte régulièrement 60 à 70 % des voix, et dans le quartier, on est mieux qu'ailleurs : « Parce qu'on est plus amis. » Ici ont grandi les frères Revelli, qui firent les beaux jours footballistiques d'une autre ville minière, Saint-Etienne. « Là-bas, tout est fermé. Et puis eux, ils avaient la silicose ; nous, on ne l'avait pas : c'est une question de poussière. »

Le puits Biver est désormais recouvert d'une banale plaque de béton et orné d'un mémorial improvisé de bois et de fleurs artificielles, en souvenir des six morts du coup de grisou de 1950. De l'autre côté de la vallée se dresse le chevalement métallique du puits Gérard, qui sert de puits de sécurité au puits Morandat, mais dont on n'extraît plus de charbon. Ce paradis perdu des mineurs venus des campagnes alentour, d'Italie, de Pologne, de Grèce ou du Maghreb, est au cœur du débat qui travaille Gardanne.

« Ville d'énergies », comme le dit sa devise, la ville du charbon, de Pechiney et de la centrale peut-elle sauter dans le XXI^e siècle en évitant le désastre d'une agonie sans fin ?

Manifestation à Marseille

Une journée d'action nationale est organisée, mardi 16 février, par la fédération mines et énergie de la CGT, pour protester contre la libéralisation de l'électricité en Europe (lire pages 16 et 17), pour que la production d'électricité à partir du charbon [ait] toute sa place à côté du nucléaire et des énergies renouvelables, pour la « priorité au charbon national » et pour que « la production et la distribution [restent] sous maîtrise publique (...) au service des populations et de la nation ». La CGT demande la mise en place de jumelages entre centrales EDF et houillères. Les mineurs et électriciens de Gardanne devraient faire grève et manifester devant le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur à Marseille.

Michel Samson

Un manifeste pour une région savoyarde

Des élus de toute obédience participent au lancement de cette campagne

CHAMBÉRY

de notre correspondant
Une dizaine d'élus RPR-UDF-PS et Verts des départements de Savoie et Haute-Savoie ainsi que des représentants du Mouvement région Savoie (MRS) ont annoncé, lundi 15 février à Aix-les-Bains, la création de l'association « La région Savoie, j'y crois » et le lancement d'une campagne de pétitions en direction des maires et de la population. « L'Histoire, la raison comme le cœur plaident pour une région à taille humaine, où chacun se trouve proche des institutions et où les institutions se préoccupent des problèmes de chacun. Or, manifestement, Rhône-Alpes correspond moins que jamais à ce besoin de rapprochement », peut-on lire dans un manifeste signé par une vingtaine de personnalités de différentes sensibilités, dont cinq parlementaires. Vingt-huit Savoyards (sur 157 élus) siègent actuellement au conseil régional.

La revendication d'une « grande » Savoie qui réunirait les deux départements n'est pas nouvelle. Elle est cependant posée

avec plus d'acuité, depuis que la Ligue savoisienne (indépendantiste), dont les adversaires dénoncent la logique d'exclusion, a obtenu des scores inattendus aux élections régionales de 1998 : 6 % en Haute-Savoie et un élu à l'assemblée régionale, son secrétaire général Patrice Abeille ; 4,5 % en Savoie.

UN DÉBAT « LÉGITIME »

Coauteur avec Bernard Bosson, député UDF de Haute-Savoie et maire d'Annecy, d'une proposition de loi pour la création d'une région Savoie, déposée le 24 juin 1998, Michel Bouvard, député RPR de Savoie et président de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), avait interrogé à ce propos le gouvernement, en novembre 1998. Dans sa réponse, Jean-Jack Queyranne, à l'époque ministre de l'intérieur par intérim, avait considéré le débat comme « légitime », mais estimait qu'il appartenait aux collectivités locales d'en prendre l'initiative. L'attitude du représentant du gouvernement n'avait guère surpris : pour obtenir

le suffrage de Patrice Abeille, Jean-Jack Queyranne, alors candidat PS à la présidence de Rhône-Alpes contre Charles Millon en mars 1998, avait pris l'engagement, si la gauche l'emportait, d'organiser un débat sur la région Savoie à l'assemblée régionale.

« La loi de 1972 qui fixait le périmètre des régions actuelles a laissé la possibilité de le modifier après consultation des conseils généraux concernés », rappelle Michel Bouvard, qui considère que la petite taille de la région Savoie ne serait pas un handicap. Sa superficie serait supérieure à celle de la Corse ou de l'Alsace, collectivités territoriales également composées de deux départements. Une région de plein exercice pourrait également être présente, compte tenu de la population des deux départements savoyards (1 million d'habitants).

Néanmoins, aujourd'hui comme en 1972-1973 lors du débat sur le découpage territorial des régions, les élus locaux sont divisés. Il y a vingt-six ans, Louis Besson (PS), aujourd'hui premier adjoint du maire de Chambéry et secrétaire

d'Etat au logement, avait été mis en minorité au conseil général de Savoie, qui avait voté, par 19 voix contre 6, pour le maintien dans Rhône-Alpes. Le conseil général de Haute-Savoie s'était prononcé dans le même sens mais par 13 voix contre 12. Désormais, son président, Ernest Nycollin (UDF), est favorable à la création d'une région, tout comme 32 des 34 élus de l'assemblée départementale, qui se sont prononcés le 16 novembre 1998.

DANS LE CADRE RÉPUBLICAIN

Sénateur RPR et président du conseil général de Savoie, Michel Barnier estime en revanche qu'une région risquerait de n'être qu'une coquille vide, avec peu de poids à l'échelle européenne. Il maintient sa proposition d'une fusion des deux départements, formulée il y a huit ans, mais qui est rejetée par les Hauts-Savoyards. Quant à Louis Besson, prudent, il se déclare simplement favorable à la réouverture du débat de 1972, sachant que l'unité savoyarde reste à construire entre deux départements qui tendent à se jalouser. Les auteurs du manifeste s'y emploient désormais sur le terrain. Les deux conseils généraux ont, de leur côté, prévu de tenir une réunion commune le 16 avril à l'abbaye de Tamié, à cheval sur les deux Savoies. Il sera évidemment question du devenir institutionnel des départements savoyards...

La Ligue savoisienne, pour sa part, regarde ces différentes initiatives avec gourmandise. Patrice Abeille affirme que son mouvement soutient la campagne pour la région Savoie, premier pas, selon lui, vers l'indépendance pure et simple de l'ancien duché, rattaché à la France en 1860. Les signataires du manifeste récuse une telle démarche. Ils veulent s'inscrire sans ambiguïté dans un cadre républicain.

Philippe Révil

Polémique au Conseil de Paris sur l'avenir de la ZAC Rive gauche

À L'OCCASION de la présentation du rapport de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la ZAC Paris-Rive gauche au Conseil de Paris, lundi 15 février (*Le Monde* du 16 février), les élus PS de Paris ont estimé que le déficit envisageable de 2,5 milliards de francs (381 millions d'euros) pourrait représenter « cinq points de fiscalité pendant cinq ans ». Jean-François Legaret (RPR), adjoint de Jean Tiberi aux finances, s'est élevé contre les « Cassandre » qui « portent atteinte aux intérêts de la Ville de Paris ». Par ailleurs, Jacques Bravo (PS) s'est étonné, lundi, de la « dissolution précipitée » d'une association paramunicipale, Les Invitations de Paris, qui organisait notamment l'opération « 18 heures, 18 francs » au cinéma : « Il y a une frénésie de dissolution, vous liquidez précipitamment et dans les pires conditions l'héritage de votre prédécesseur [Jacques Chirac]. »

CORRESPONDANCE

Une lettre de Paul Graziani

A la suite de notre article sur l'aménagement des terrains Renault à Boulogne-Billancourt (*Le Monde* du 4 février), où nous évoquions la nécessité pour la nouvelle municipalité dirigée par Jean-Pierre Fourcade (UDF) de « solder l'ardoise de 400 millions » laissée par une opération d'aménagement de la ville, sous la municipalité précédente, nous avons reçu une lettre de Paul Graziani, ancien maire (RPR), dont nous publions les extraits suivants :

En mars 1995, un protocole passé, non pas, comme cela a été dit, entre la ville et les promoteurs, mais entre un groupe de repreneurs composé essentiellement d'investisseurs et les créanciers de l'opération (à l'exception d'un seul) permettait le démarrage, dès la fin de l'année 1995, de l'opération centre-ville. Ce protocole, approuvé par le tribunal de commerce, le conseil municipal et la cour d'appel de Versailles, consacrait le succès de la politique menée, avec fermeté, pour éviter que ce soit la ville (donc les contribuables) qui paie les promoteurs. Il prévoyait, avec un échéancier, à hauteur de 614 millions (...):

– Le paiement, par les repreneurs, des créances des promoteurs.

– Le remboursement, par les repreneurs, à la ville de ses avances

La hantise de tous, c'est « un second La Ciotat » (Bouches-du-Rhône) : une ville qui vit dans la nostalgie amère de grands chantiers navals dont il reste les grues, les hangars et quelques irrédutibles désespérés par les promesses, jamais tenues, de relance de l'outil industriel.

Les tables rondes se succèdent donc, où élus, acteurs économiques et services de l'Etat se rencontrent sous l'égide du préfet, Jean-Paul Proust. On y parle d'une plateforme de reconversion technique, d'une troisième tranche de la centrale électrique (3 milliards, 150 emplois), d'emplois-jeunes. La CGT des mineurs refuse d'y aller car, n'ayant pas signé le Pacte charbonnier de 1995, elle estime que rien de bon ne peut en sortir. M. Meï, lui, y participe : « J'ai 700 jeunes au chômage entre dix-huit et vingt-cinq ans, je me bats pour eux : on prendra tout ce qui se présentera. »

Mais cela ne l'empêche pas de penser que le gouvernement devrait faire comme « Tony Blair, [qui] a suspendu la fermeture des mines anglaises ». « En 2005, explique sa directrice de cabinet, Claude Durand, date que le Pacte charbonnier a fixée pour l'arrêt de toutes les mines, on verra ce que sera la situation énergétique : actuellement, personne ne sait le dire. Alors, évitons une date qui bloque tout. » Lors d'un entretien avec la CGT, le préfet aurait dit qu'il fallait « lever la date-butoir » et qu'il le suggérerait au gouvernement. Le dernier communiqué de la CGT s'en est trouvé plus conciliant.

Mais la question reste entière : Charbonnages de France estime ses pertes quotidiennes à 2,5 millions de francs par jour (près de 381 100 euros), depuis que le manque de charbon l'a contrainte à l'arrêt total des deux tranches de sa centrale.

TRAVAILLEURS,
TRAVAILLEUSES,
ON VOUS MENT,
ON VOUS SPOLIE.

www.guignols.cplus.fr

HORIZONS

ENQUÊTE

EN cette fin janvier, Iouri Loujkov a sa mine des mauvais jours. Le tout-puissant maire de Moscou reçoit quelques journalistes étrangers. Il n'est pas d'humeur à plaisanter, à soutenir, par exemple, que « le Père Noël est évidemment russe, puisque né en Carélie ». M. le maire n'a pas envie de conter ses exploits footballistiques et, pas plus, de finasser sur ses ambitions présidentielles. « Moscou respectera tous ses engagements internationaux, gronde-t-il. Elle continuera à soutenir la classe moyenne dont elle a favorisé la naissance. » M. le maire entend tuer dans l'œuf les rumeurs sur le sinistre financier qui guetterait sa ville et sur les acrobaties de gestion auxquelles son administration doit se livrer.

Dans un bureau voisin, Sergueï Iastrjanski, qui fut un habile porte-parole de Boris Eltsine avant de rejoindre M. Loujkov, tricote un discours de la méthode. Son « travail consiste à construire une image positive de M. Loujkov et de Moscou ». « Le maire, dit-il, ne veut pas entendre ses collaborateurs parler de la crise, mais seulement des initiatives et des moyens d'en sortir. »

Six mois après le désastre financier qui a mis à l'agonie l'économie de la Russie, Moscou se refuse donc à afficher les stigmates de la crise. Les banques sont en faillite virtuelle. Les dépôts des particuliers toujours confisqués, ou restitués au compte-gouttes. La valeur du rouble par rapport au dollar a été divisée par quatre. L'inflation des six derniers mois frôle les 90 %. Mais de ce champ de ruines qu'est aujourd'hui la Russie, Moscou émerge encore, immense capitale de dix millions d'habitants, centre de richesses et de dynamisme plus que jamais coupé d'un pays misérable.

C'est un des rares réconforts des Moscovites. « Allez voir en province », disent-ils en leitmotiv. Les impayés de salaire, le troc, les pénuries, les panes de chauffage par -30°, les villages qui survivent en autarcie... Le pire est ailleurs. Il suffit pour s'en convaincre de se rendre, une fin de journée, au mont des Moineaux, devant l'université Lomonossov, gigantesque gratte-ciel stalinien bâti par les prisonniers de guerre allemands.

Là s'affiche la démesure de Moscou. C'est le rendez-vous des jeunes mariées qui, en robe blanche et dans la neige, distribuent vodka et vin mousseux à leur suite. Dans les pentes boisées qui descendent vers la Moskova, les familles font du ski, s'attardent devant les stands de brochettes en plein air, boivent de la bière et font hurler les chansons de Patricia Kaas. Il fait nuit et, au pied de la colline, la ville s'illumine, révélant ses avenues à douze ou quatorze voies presque toujours embouteillées, ses monuments stalinien, ses palais tsaristes peinturlurés, ses églises refaites et les indestructibles tours du Kremlin.

« Riche, décadente, dangereuse et fun : Moscou, la prochaine capitale mondiale », titrait l'hebdomadaire américain *Newsweek*, en septembre 1997. Pour son 850^e anniversaire, la ville était devenue du dernier chic. Dollars, cognac, fêtes géantes, Mercedes, gardes du corps et encore dollars : plus exotique que Londres, New York et Tokyo. « On a vécu dans un monde virtuel, et comme si c'était le dernier jour. Il n'y a qu'à Moscou qu'un jeune cadre pouvait dépenser en une soirée les 2 000 ou 3 000 dollars (de 1 765 à 2 648 €) de son salaire », dit Alexandre Kabakov.

Ecrivain célèbre, grand amoureux de Moscou et chroniqueur des coulisses du pouvoir dans l'hebdomadaire *Vlast*, M. Kabakov parle de l'automne 1998 comme « d'un long cauchemar sans lumière ». « Il y a un an, cette ville transpirait l'argent, on disait qu'elle était la plus chère du monde, ajoute-t-il. Tout s'est arrêté d'un coup. Et aujourd'hui, la peur d'une nouvelle dégringolade demeure. »

Moscou solde. Sur la Tverskaïa, les Champs-Élysées moscovites, les magasins de luxe cassent des prix déjà divisés par deux depuis la crise. Au Goum, riche galerie



La misère moins pénible à Moscou

Ville de tous les excès avec ses « nouveaux riches », certains voyaient en elle la prochaine capitale mondiale. Le 17 août 1998, la bulle financière qui l'avait enrichie a explosé. Six mois plus tard, alors que l'économie russe est à l'agonie, Moscou vit au ralenti

commerciale faisant face au Kremlin, les panneaux « Travaux » masquent les fermetures de stands. Quant à la place du Manège, où Iouri Loujkov a fait bâtir un centre commercial de luxe, les vendeuses y tuent l'ennui en fumant des cigarettes à la porte de magasins déserts.

Les « nouveaux Russes », à la tête de fortunes rapidement constituées dans l'import-export, la finance et quelques « business » troubles, n'ont pourtant pas disparu. « Ils n'ont pas changé leur mode de consommation mais se font plus discrets, diffèrent de gros achats », estime Tatiana Klimenko, responsable à Moscou de l'agence de marketing GFK. « Les riches, qui vivent sur leur comptes à l'étranger en dollars, ceux-là n'ont rien perdu. Et Alexandre Kabakov. Mais on voit tout de même une chose impensable il y a quelques mois, comme des affiches « A vendre » sur des grosses voitures. »

Riche, Arkadi Novikov l'est et rêve de « l'être plus encore ». A 36 ans, coupe de cheveux soignée

et costume anglais impeccable, il reçoit dans l'un des six restaurants de luxe qu'il a montés ou rachetés à Moscou. Saluant le ministre des impôts qui déjeune à la table voisine, répondant à la sonnerie de son téléphone portable – « Excusez-moi, c'est maman » –, l'astucieux M. Novikov s'inquiète de l'avenir de sa *success story*. « Les gens dépensent moins, les additions diminuent, constate-t-il. Moscou n'est plus la capitale des folies. Une ville vit sur l'argent, sur sa mobilité. Or tout s'est ralenti, Moscou est comme un organisme vivant dont le sang s'échappe. »

PROPRIÉTAIRE de quelques-unes des meilleures tables de la ville, dont La Chasse du tsar, où dînèrent Jacques Chirac et Boris Eltsine, Arkadi Novikov avait réussi un coup de génie : créer Iolki-Palki, une chaîne de restaurants ciblée sur la « classe moyenne », où il est possible de manger correctement pour 60 francs (9,13 €). « La classe moyenne est la victime de

cette crise, dit M. Novikov. Le chiffre d'affaires de Iolki-Palki a chuté de 30 %, j'ai dû licencier, réduire des salaires, m'adapter. »

S'adapter. C'est ce que fait à vitesse accélérée cette fameuse « classe moyenne » – 10 % à 15 % de la population de Moscou – qui donnait à la ville un air de capitale occidentale. Jeune, formée, travaillant dans les services, généralement payée en dollars (entre 3 000 et 15 000 francs par mois, 450 à 2 300 €), elle a été la première touchée par l'effondrement du système bancaire et les vagues de licenciements. On avait prédit sa disparition pure et simple. « Cette population est toujours là, vivant sur ses économies et consommant moins », dit Tatiana Klimenko.

A 28 ans, Igor, informaticien, a perdu son emploi dans une société de photo. Il gagnait 300 dollars (264 €) par mois. Depuis cinq mois, il refait l'équipement informatique d'un centre médical, sans être payé. « Je n'avais pas de compte en banque, je n'ai donc pas perdu mes économies », dit-il en riant. Prêt à tout et, en premier lieu, à changer de métier, Igor sent qu'« il y a de nouvelles opportunités ». « Il faut être constamment à l'affût, connaître les business qui montent. »

Vladimir, bientôt 40 ans, a perdu son emploi et quelques milliers de dollars d'économies dans le krach bancaire. « Volé par l'Etat et les banques », il est de ces milliers de particuliers qui ont engagé des procès contre les établissements financiers. Sans succès à ce jour. Vladimir fait des missions, des intérim, travaille à droite et à gauche, le plus souvent payé en roubles et plus en dollars.

Or le dollar est le seul amortisseur du cataclysme d'août 1998. Il a permis à tous ceux qui en possédaient de voir, paradoxale-

ment, leur niveau de vie augmenter d'un coup. 23 roubles le billet vert ce mois de février, contre 6 roubles en août. La hausse des prix n'a pas suivi la dépréciation de la monnaie russe. Et si certains produits importés demeurent indexés sur le dollar, beaucoup d'autres ont peu ou pas augmenté. 4 roubles (1 franc) le pain, 7 francs le demi-litre de vodka, entre 7 et 15 francs le kilo

« Moscou n'est plus la capitale des folies. Une ville vit sur l'argent, sur sa mobilité. Or tout s'est ralenti, Moscou est comme un organisme vivant dont le sang s'échappe »

de viande ou de poisson, 4 francs le paquet de cigarettes américaines (1,50 les copies russes). La mairie de Moscou, qui contrôle les grands marchés alimentaires et le commerce de base de la capitale, a mis en place un strict encadrement des prix.

« Notre capacité de reconversion est immense, dit l'écrivain Alexandre Kabakov, comme notre capacité à jouer en permanence des variations de prix. » Le coût de l'immobilier s'est effondré de 40 % à 60 %, le marché automobile également. « J'ai acheté une voiture avant la crise, je la revendrais aujourd'hui à la moitié de sa valeur, calcule Alexandre Kaba-

kov, mais avec cette moitié, je peux acheter une autre voiture... » Moscou vit ainsi, au ralenti et au système D. « Cela repart, mais à un niveau très bas », dit Igor. Les grands marchés de la ville regorgent de victuailles. Les produits d'importation – alimentaires, vêtements, cosmétiques – sont partout. « Il y a eu des ruptures d'approvisionnement à l'automne, du fait de la crise bancaire, dit un exportateur occidental. Et puis les exportateurs russes sont passés par leur sociétés offshore pour assurer les paiements. »

C'EST à Solntsevo, immense cité-dortoir du sud de la ville. Des blocs d'appartements de seize étages ont été posés au hasard dans les champs. Ce mardi, les enfants font du ski de fond autour de l'école. Professeur, Nina Vassilievna est l'une des responsables du collège n° 1007 : 1 120 élèves et 70 enseignants. A des années-lumière des nouveaux Russes, loin de la « classe moyenne », vit là cette immense population moscovite dont les revenus sont de quelques centaines, parfois quelques milliers de roubles.

« La crise n'a pas changé grand-chose, dit Nina Vassilievna. On vivait très mal avant, on vit encore un peu plus mal. » Dans son collège, les enseignants les plus expérimentés gagnent 600 roubles (150 francs ou 22,87 €) par mois. « Comment vivre ? Mais regardez-nous, il faut bien y arriver ! », rit-elle. Depuis des années, Nina, ses collègues et bien d'autres se sont habitués à ne plus consommer. Le logement est presque gratuit, tout comme le déjeuner à l'école. Et d'innombrables mécanismes de solidarité se sont mis en place.

« Les enfants des familles nombreuses sont nourris par l'école, explique Nina Vassilievna. Les familles les plus pauvres également. Nous fournissons des petits déjeuners. A Noël, l'association des parents offre des cadeaux. » Les professeurs assurent que la qualité de l'enseignement ne s'en ressent pas : cours de soutien, programmes diversifiés, manuels gratuits en nombre suffisant. « Il faudrait rénover l'école, avoir une autre salle de sports, plus d'équipements audio-vidéo bien sûr, dit Nina, mais je crois que nos enfants sont bien éduqués. »

A l'autre extrémité de la ville, dans le quartier Pontovsky, les barres de béton sont les mêmes, et c'est encore un numéro -219 – qui désigne cette fois la polyclinique du quartier. Temouraz Aslambegovitch, médecin-chef, a écouté la radio, puis disposé sur la table des cornichons, du fromage, des tomates et de la vodka. Une infirmière arrive avec une bouteille de vin italien. En bas, une longue file d'attente se serre dans le hall d'entrée. L'épidémie de grippe est à Moscou et les « polycliniques », dispensaires publics, sont débordées.

« Il y a une inertie positive dans cette ville, dit le médecin-chef en portant un premier toast. Tout va mal mais rien n'a changé dans le quartier et l'accès gratuit aux soins demeure. C'est l'essentiel. » A 51 ans, Temouraz Aslambegovitch dit en avoir vu bien d'autres – « Ma mère a connu la famine de 1947. » Son seul souci est le matériel médical de l'établissement. « Excellent mais importé, dit-il. Comment va-t-on pouvoir payer l'entretien en dollars, je ne sais pas. » Ses médecins gagnent 1 000 roubles, parfois 1 500 (390 francs ou 60 €) par mois. Beaucoup travaillent dans d'autres dispensaires ou dans des sociétés pharmaceutiques.

Le médecin-chef ne souhaite pas parler de crise, mais plutôt d'une lente et continue dégradation. « Avant, il y avait quatre cents médicaments gratuits pour les retraités, ce nombre a été divisé par 2,5. Si le volume de soins demeure, la qualité s'en ressent, des gens n'ont plus les moyens d'acheter leurs traitements », dit-il. Mais Temouraz Aslambegovitch préfère évoquer « les désastres en province ». « Moscou reste une ville d'exception », assure-t-il. Et il reprendrait volontiers à son compte cette phrase de Boulgakov dans *Le Maître et Marguerite*, phrase qu'aime citer Alexandre Kabakov : « Qu'est-ce qui vous manque, puisque vous n'avez rien. »

François Bonnet
Dessin : Patrice Killoffer

Les socialistes et la parité

par Bernard Pingaud

DANS ses pages Débats du 6 et du 11 février, *Le Monde* nous a proposé une joute entre quatre intellectuelles de haut vol : Sylviane Agacinski, en solitaire, pour la « parité », Evelyn Pisier, Elisabeth Roudinesco et Danielle Sallenave, coalisées, pour l'« égalité ». Deux concepts dont on ne savait pas qu'ils étaient capables de déchaîner tant de passions.

Est-il permis à un simple militant, de sexe masculin, un peu macho sur les bords, socialiste par surcroît, ce qui n'arrange rien, d'intervenir à son tour dans ce débat ? J'ai été, personnellement, convaincu par l'article de Sylviane Agacinski (sous réserve de ses propos sur l'adoption, qui ne me paraissent pas très clairs) et très choqué par certains arguments qu'avancent ses adversaires. Défendre la parité n'implique évidemment pas qu'on veuille « enfermer » les femmes dans leur identité sexuelle (Evelyn Pisier), encore moins les obliger à porter le voile (Danielle Sallenave, sic !), ni qu'on fasse passer le sexe avant la compétence pour l'octroi de certaines fonctions (Elisabeth Roudinesco).

J'ai été convaincu par l'article de Sylviane Agacinski et très choqué par certains arguments qu'avancent ses adversaires. Défendre la parité n'implique pas qu'on veuille « enfermer » les femmes dans leur identité sexuelle

Mais je ne crois pas que le problème qui se pose aujourd'hui soit de trancher entre deux positions théoriques. La discussion porte sur un texte voté par l'Assemblée nationale, qui charge la loi de déterminer « les conditions dans lesquelles est organisé l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électORALES ».

Il ne s'agit pas de philosophie ; il s'agit, beaucoup plus prosaïquement, de chercher le moyen d'en finir avec une exception française qui veut que les femmes jouent un rôle mineur en politique et surtout que leur trop faible représentation dans les assemblées délibératives les empêche de participer au même degré que les hommes à la gestion de la cité.

Le Sénat (qui se réjouira sûrement du soutien d'Elisabeth Roudinesco) préfère laisser ce soin aux partis politiques. Pour être sûr qu'ils se mobiliseront, Robert Badinter propose (*Le Monde* daté 14-15 février) de les appâter par

« des avantages financiers ». A combien la candidature féminine ? Soyons sérieux : on peut être, par principe, pour l'égalité ou pour la parité : mais tous ceux qui ont l'expérience du fonctionnement interne d'un parti comme le Parti socialiste – et c'est sans doute la même chose ailleurs – savent bien qu'il est parfaitement illusoire de compter sur sa seule bonne volonté pour résoudre le problème. Cela pour une raison simple et bien connue : c'est que les partis, avec leur organisation de type militaire et leur vocabulaire de combat, sont, par tradition sinon par nature, essentiellement masculins et que, sur ce point précis, il est très difficile de les faire évoluer.

A titre d'exemple : le Gard, département où je réside et milite, compte six parlementaires, tous socialistes, tous de sexe masculin. Lors des dernières élections sénatoriales, pour justifier une liste de trois candidats qui ne comprenait, comme d'habitude, que des hommes, on nous a dit que la féderation n'avait pas reçu d'autre candidature, ce qui me semble peu crédible. Mais à supposer que la chose soit vraie, le rôle des responsables d'un parti qui a fait sienne la cause de la parité n'était-il pas de susciter au moins une candidature féminine ?

Le Gard ne manque pas de militantes capables et dignes de siéger au Sénat. L'une d'entre elles, précisément, a décidé, après coup, quand le délai pour le dépôt des candidatures était clos, de mener une campagne autonome. Elle a évidemment été exclue et n'a pu réunir sur son nom un nombre de suffrages suffisant des grands électeurs pour arracher un siège à ses rivaux masculins. L'affaire a fait grand bruit dans le landerneau socialiste et divisé les militants. On pouvait penser, au moins, que l'écho obtenu par une telle démarche allait faire réfléchir « l'appareil ». Quelques pieuses déclarations ont pu le laisser croire. Un des socialistes élus de justesse n'a-t-il pas affirmé, une fois le danger passé, qu'il fallait, bien sûr, mettre en application, le plus rapidement possible, la parité ?

Mais les déclarations sont une chose, les actes une autre. Je lis dans *Le Monde* du 13 février que les vingt-deux parlementaires socialistes du Languedoc-Roussillon ont envoyé une supplique solennelle à François Hollande pour qu'« une candidate ou un candidat » de la région figure en position éligible sur la liste des élections européennes. Renseignements pris, le choix semble se limiter au maire d'Agde et au directeur de cabinet de Georges Frêche à Montpellier. Deux hommes, bien sûr.

Alors je veux bien qu'inscrire le principe de la parité dans la Constitution ne résolve pas tout. Comme l'écrit très justement Sylviane Agacinski, pour réaliser l'égalité entre les sexes, les femmes ne pourront pas simplement accéder au monde tel qu'il est : elles devront le transformer. Mais ce qui est sûr, c'est que la proposition du Sénat, elle, ne résoudra rien.

Bernard Pingaud est écrivain et membre du Parti socialiste.

Non, la mariée n'est pas trop belle

par Blandine Kriegel

BIEN que les bans aient été publiés, c'était compter sans le pas des sénateurs. Et si la mariée était trop belle, elle n'a toujours pas convolé. On ne parle pas ici du PACS, mais de la parité, qui vient de subir une contre-attaque. Les Françaises parlent aux Françaises ? En tout cas il y a débat.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Dans un monde où les femmes ont irrésistiblement progressé dans la vie professionnelle et les charges publiques, leur accès à la décision politique est demeuré bloqué. Beaucoup de renvoyées, peu d'éluës. Pendant que nos voisins pratiquaient la méthode des petits pas, c'est-à-dire des quotas, notre Conseil constitutionnel a inauguré la méthode des rétrofreins, interdisant – imaginez la révolution – 25 % des femmes... dans les conseils municipaux. Pas de coup de pouce, le coup de poing. De là la riposte de la parité. Autrement dit, l'inscription du principe d'égalité politique des hommes et des femmes dans la Constitution, la volonté de fonder, à l'instar des autres démocraties, les droits de citoyenneté sur les droits de l'humain.

Mais c'était toujours compter sans les pères conscrits, vieux routiers des manœuvres de retardement – ils ont déjà résisté pendant plus de vingt ans au suffrage féminin – à l'accès des femmes à la vie politique. Et sans les raisons qui viennent maintenant les justifier. Un mouvement majoritaire dans le pays, si l'on en croit les sondages dont l'exégèse philosophique a été proposée par Sylviane Agacinski, rencontre des objections différemment distribuées par des femmes ayant chacune autorité (*Le Monde* du 6 et du 11 février). On distinguera les arguments polémiques des théoriques.

On écartera d'abord les arguments polémiques, dont l'effet choc ne résiste guère à l'effet couac où surgit le non-sens. L'argument de la nature. Invoquant la différence des sexes propre à la nature humaine, la parité, nous dit-on, serait nécessairement réactionnaire car l'argument de la nature ne sert qu'à « produire des différenciations hiérarchisées ». Et donc en vrac Galilée, Newton, qui défendaient le principe d'une nature physique égalitaire, les rédacteurs de la Déclaration de 1789 proclamant les droits « naturels », les médecins qui postulent une nature biologique

identique chez tous les êtres humains ne savaient pas ce qu'ils faisaient ou ne disent pas ce qu'ils font. Egalement, nous dit-on, « le préjugé naturaliste nourrit l'homophobie ». Ici, on se pince, car sauf à convoquer le préjugé antédiluvien de la dénonciation de l'homosexualité comme « vice contre nature », chacun constatera qu'il n'y a rien de plus naturel que l'homosexualité, non seulement dans l'espèce humaine mais aussi dans d'autres espèces animales.

L'argument de la droite. Qu'on s'en avise, nous explique-t-on encore, la parité qui surinvestit le privilège de la féminité en oubliant, égoïste qu'elle est, les autres différences humaines et en négligeant

ethniques, professionnelles, sociales ou culturelles ? Instituerait-elle des catégories distinctes de citoyens, ouvrant par là la porte au communautarisme, nous interdisant de refuser aux beurs, aux blacks, aux jeunes ou aux handicapés ce qu'on accorde à la différence des femmes ? Bref, nous conduira-t-elle à réduire l'individu à sa différence sexuelle en prenant le risque de le faire exploser dans la série illimitée des autres différences ? Les femmes qui ont posé honnêtement et courageusement ces questions ont le mérite d'inscrire ces interrogations dans la problématique d'une pensée de la Cité républicaine qui en est nécessairement affectée.

Faire de la féminité une différence intransitive, l'identifier à une catégorie ethnique, sociale ou culturelle, la réduire à une forme de minorité est, comme le souligne parfaitement Sylviane Agacinski, un non-sens

les autres exclus, les humiliés, les offensés, « s'interdit de lutter pour la reconnaissance plurielle des êtres humains » qui, eux aussi, ont bien du mérite. De gauche en apparence, la parité serait de droite en réalité. Il est urgent de prévenir Christine Boutin et les sénateurs antiparitaires de choc qu'ils shootent contre leur camp et qu'une vraie femme de gauche qui s'ignore (M^{me} Boutin) est née tandis que des trublions, au Sénat, s'avancent masqués.

La nature n'est réactionnaire que pour ceux qui y voient, avec la scolastique, un modèle d'inégalité et d'oppression. La parité qui concerne l'égalité des êtres humains n'est ni de gauche ni de droite, non plus d'ailleurs que l'antiparité. Retenons à l'opposé, comme centrale, l'argumentation proposée par Sylviane Agacinski sur une universalité accueillante aux droits de l'humain et à l'égalité des sexes, de même que les objections qui la récuse.

Car l'essentiel est là. L'inscription de la parité dans la loi transgresse-t-elle, oui ou non, le principe universaliste de l'élection républicaine censée représenter les citoyens, abstraction faite de leurs origines

A la première question, il faut répondre sans détour que l'inscription de la parité dans la loi, c'est-à-dire l'application de l'égalité des droits de l'humain dans la vie citoyenne à son étage le plus élevé, constitue une inflexion incontestable de la tradition républicaine jacobine venue de la philosophie des Lumières. Mais elle ne remet pas en cause l'universalisme. C'est tout l'opposé. Elle le déploie, elle l'élargit, elle le soumet à l'humanité. La Constitution dit en effet que le peuple est formé par l'universalité des citoyens. Qui les a faits rois ? Qui les a faits peuple ? Un acte révolutionnaire, celui du 17 juin 1789, accompli par le tiers état décidant que, composé des 96/100^{es} de la nation, il était l'Assemblée nationale.

Nous disons aujourd'hui que le peuple est constitué par l'universalité des citoyens et des citoyennes. Que la personne abstraite que vous prétendez élire n'est que trop concrète et presque exclusivement masculine. Depuis la seconde guerre mondiale qui les avait bafoués, toutes les nations démocratiques se sont soucies d'inscrire l'exercice de la citoyenneté sur le socle des normes fondamentales des droits de l'humain. Et

l'humain est homme et femme. Fait de nature que nous n'avons pas décidé. Mais pas d'ailleurs les droits naturels de l'homme qui inscrivent dans la loi les normes morales les plus banales et les plus générales qui régissent la vie humaine. L'idée d'inscrire dans la loi électorale la dualité de la nature humaine, qu'Aristote d'ailleurs, meilleur logicien que beaucoup, a qualifiée d'accident non séparable du genre humain, est de notre temps.

Faire de la féminité une différence intransitive, l'identifier à une catégorie ethnique, sociale ou culturelle, bref la réduire à une forme de minorité, est, comme le souligne parfaitement Sylviane Agacinski, un autre non-sens. La féminité n'est pas moins universelle ou pas plus différente que la masculinité. Elle n'est pas une étrangeté, elle est l'accident non séparable de l'humain qui naît toujours homme ou femme. La féminité est un universel, et de même qu'on est masculin et qu'on devient humain, de même on est féminin et on devient humain.

Beaucoup de bruit pour rien. La revendication de la parité n'est finalement que la revendication, à l'époque de la prééminence des normes des droits de l'humain sur les droits civils, du principe d'égalité dans la vie politique, de l'égalité des hommes et des femmes. La parité peut sembler une idée dogmatique et elle l'est. Mais c'est le destin français que d'en venir toujours là, à des principaux radicaux. Des privilégiés incapables d'accepter hier les réformes et de s'ouvrir aux élites de la richesse et du talent nous ont entraînés à des déclarations absolues de la stricte égalité des citoyens devant les charges publiques, et le refus des petits pas a produit ce monument de dogmatisme qu'on appelle la Déclaration des droits naturels de l'homme et du citoyen.

Encore une fois, notre Cité, incapable de réformes, est en train de fonder philosophiquement la parité, cette idée de la raison qui demande aux femmes, et non plus seulement aux hommes, de sortir de leur minorité, d'oser penser, agir, et qui, après l'avoir quittée, retrouve ainsi la véritable philosophie des Lumières.

Blandine Kriegel est professeur de philosophie à l'université Paris-X-Nanterre.

Briser le plafond de verre !

par Francine Comte et Alain Lipietz

LE débat sur la parité fait rage. Mais il est mal posé. Changer l'article 3 de la Constitution, en y incluant que des lois doivent assurer entre les sexes un égal accès aux institutions de la République, ce n'est pas remettre en cause l'universalisme, mais y démasquer un faux-semblant. Ce n'est pas y inscrire la différence de « nature » des sexes, c'est reconnaître que des millénaires se sont emparés de cette « petite différence » pour rendre les femmes indésirables dans la sphère publique. C'est enfin admettre qu'une réalité sociale, parée d'un discours pseudo-philosophique, forme une sorte de « plafond de verre » excluant de fait les

femmes. Toutes les femmes, car les exceptions ne changent pas la situation de l'ensemble.

Ce plafond de verre, il est grand temps de le briser. Changer l'article 3 de la Constitution, affirmer l'égalité dans la représentation publique, non seulement par une déclaration d'intention, mais par des dispositifs électoraux, ce n'est pas mettre à mal l'universalisme, c'est l'interroger. L'universalisme dont se targue notre démocratie est une tige trouée. Si la pose est avantageuse, on voit bien aujourd'hui ce qu'il y a dessous : cet universel est masculin. Faire apparaître que l'universel est le « cache-sexe » d'une humanité masculine entraîne certes d'autres découvertes : cet homme « représentatif », cet homme qui peut parler au nom de tous, est blanc, intellectuel, de préférence mûr, et bien nanti.

De même que le *paterfamilias* ne peut plus voter à la place de sa femme, il ne pourra plus prétendre représenter tout à fait l'ensemble de la nation. L'universalisme ne doit pas être pas une abstraction, mais une représentation plurielle, une unité construite et consciente. Les « idées » sont incarnées dans des réalités sociales, les voix sont multiples. Avec les femmes, c'est la réalité de l'exclusion qui fait son apparition en politique, qui bouleverse une démocratie trompeuse.

D'ailleurs il est faux de dire que n'importe quel élu représente la nation dans son entièreté : l'universalisme français fait déjà de savants dosages. Tout mode de scrutin vise à éviter de trop grands déséquilibres de la représentation natio-

nale : le scrutin d'arrondissement vise l'égalité de représentation géographique, le scrutin de liste vise la juste représentation des sensibilités politiques. Nous ne demandons pas autre chose pour l'égalité entre les femmes et les hommes. On a trop longtemps dénié aux femmes la capacité à représenter la nation. Rétablir l'équilibre, à partir d'une représentation complètement distordue de la réalité, est urgent. Et ce n'est pas par hasard que le Sénat, gardien des distorsions à la représentation nationale, s'y oppose !

Prétendre que les femmes ont accédé à l'égalité laisse pantois. Donner pour preuve leur présence majoritaire dans certaines professions frise le grotesque : généralement ce sont ou les professions déqualifiées et surexploitées (services, commerce, etc), ou l'éducation, ce qui est bien dommageable et pour la formation mixte des enfants, et pour la profession en question, qui, hélas, en est dévaluée d'autant. Non, l'égalité n'est pas acquise, elle est même fortement attaquée, dans le domaine de l'emploi tout spécialement, mais aussi dans bien d'autres domaines.

Les femmes ont à franchir, ensemble, en masse pour que ce soit de façon significative, la paroi de verre qui fait obstacle à leur avènement dans le domaine public. Ce faisant, elles apporteront, dans une vie politique tronquée, limitée à ce que les hommes disent être les « grands problèmes de la société », tout un pan laissé dans l'ombre ou mal abordé : l'articulation entre le privé et le « public », l'individu et la

société. Habituees qu'elles sont à faire le va-et-vient entre ces deux versants, elles posent mieux les problèmes de santé, de prévention (à commencer par les questions de contraception et d'avortement), les réalités du travail à temps partiel, le souci des générations futures, elles ont une approche plus concrète de l'urbanisme, etc.

Malheureusement en France, cet avènement est une naissance au forceps. Changer l'article 3, eh oui, on aurait pu s'en passer... dans une autre société ! Laisser à la bonne volonté des partis le soin de rétablir « l'égal accès » en ne modifiant que l'article 4 ? C'est de l'hypocrisie ou de la naïveté. On sait ce que cela donne. Oui, des lois sont nécessaires aujourd'hui pour établir la démocratie sur de nouvelles bases. Et pour que ces lois soient constitutionnelles, il faut changer l'article 3.

Peut-être certains sénateurs se sont-ils émus des discours pseudo-universalistes des époux Badinter. Ils feraient bien d'entendre la voix des femmes qui luttent contre les inégalités et refusent cet apartheid politique. C'est de cela qu'il s'agit. Les sénateurs qui s'opposeront à cette petite phrase sur « l'égal accès » dévoileront surtout à la face du monde que la présence des femmes à égalité leur serait insupportable, qu'ils s'accrochent à leurs privilèges et à une « rente politique » bien masculine.

Francine Comte est écrivain.

Alain Lipietz est économiste.

SEVEREMENT BURNÉ

www.guignols.cplus.fr

Parlons-en par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

L'ANIMATEUR de l'émission « Parlons-en », que toute l'équipe surnommait « Coco », « lança » son invité du jour avec l'entrain de chic type qui lui valait un gros public : « Hervé Dugommier vient de remettre en haut lieu son rapport très attendu sur la "spécificité française". Il est l'auteur emblématique de "Rien ne sera plus comme avant". L'expert de la Sapiro se double aujourd'hui, je ne crains pas de le dire, d'un écrivain, et ô combien décapant. On le remercie d'être avec nous ce soir. Hervé Dugommier... Bonsoir ? »

Peu habitué des studios, Dugommier ne savait pas que ce « bonsoir » interrogatif appelait rituellement un doucereux « bonsoir » de l'invité. Il n'avait pas aimé la manière dont l'animateur s'était permis de le sacrer écrivain. Il lui avait coûté d'approuver, d'un sourire vide, le rappel de ses raisons d'« être là ce soir ». Coco pointait un index comminatoire. Attendait-il que Dugommier chargeât son « bonjour » de reconnaissance servile ?

S'il refusait d'obtempérer ? La trotteuse du studio grignotait un temps que chacun savait compté. « Nous avons deux trente », avait annoncé Coco, avant l'antenne ; « c'est long, deux trente, à cette heure-là ! », avait-il ajouté avec gourmandise. Dugommier s'enfonçait dans un mutisme d'autant plus résolu qu'il ne l'avait pas prémédité. L'idée lui en était venue

subitement. La veille, il avait vu *Pour un oui ou pour un non* ; la pièce de Nathalie Sarraute lui avait donné envie de se vexer, lui aussi, à propos d'un quart de ton de la conversation, pour voir. Chaque seconde passée changeait sa lubie en point d'honneur.

« Alors, ça vient ce "bonsoir" ? », implorait le regard de Coco, qui n'avait pas que ça à faire, il rendait service, après tout, et voilà le remerciement !

« Bonsoir », réitéra l'animateur ; sans point d'interrogation, cette fois, comme il aurait bougonné « oui ou merde ? ».

L'invité s'occupait à déplier méthodiquement un trombone égaré entre les micros. Son mauvais vouloir faisait place à de la curiosité : comment tournerait l'émission sans l'écho-écot de son « bonsoir » ? Il attendrait le temps qu'il faudrait. Il ne serait pas dit qu'il avait obéi à Coco comme un toutou dressé sur ses pattes de derrière. Une vision s'imposa à lui : des files de ministres payant en « bonsoir » aplatis leur « deux-trente » d'antenne, sans voir comme les rabaissait, aux yeux du public, cette course au su-sucré. Il ne leur manquait que la grotesque capeline rose des chiens-chiens de music-hall.

Le silence ne pouvait se prolonger sans scandale. La régie exigeait du son, n'importe lequel. Coco enchaîna avec un mini-éditorial

qu'il tenait toujours en réserve. Le sujet importait peu. C'était l'emphase d'oracle qui comptait.

« Un monde nouveau va naître, lut-il. Rien ne sera pareil. Le passage au vingt et unième siècle, que dis-je ?, au troisième millénaire, sera... marsupial, ou ne sera pas ! »

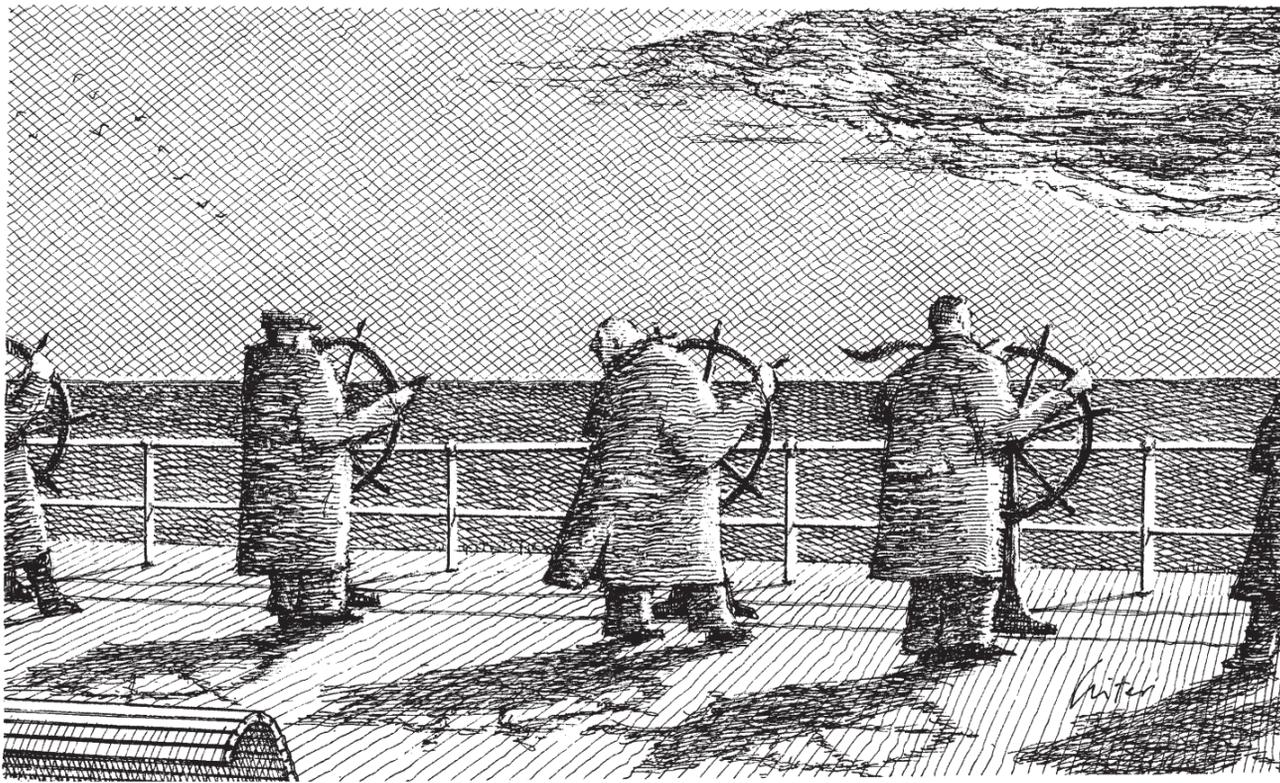
Derrière la vitre, l'adjectif marsupial laissait pantois : un lapsus ? Mis pour quoi ? L'assistante fit signe qu'il fallait conclure.

« ... En tout état de cause, asséna Coco, le pays devrait être fixé dans les semaines qui viennent ! »

Hervé Dugommier ne put se retenir d'un rire sonore. Non à cause des lieux communs – où l'époque voyait de la profondeur –, mais à cause de la ritournelle de boîte à musique sur laquelle s'achevaient, depuis quelques mois, tous les commentaires des ondes. Dodo-ré-do-ré-sol-do : « dans les semaines qui viennent » était chantonné à la façon des moralités des fables ou des comptines de classe maternelle. « Na-na-na-na-naire ! Embrassez qui-vous-vou-drez ! Ams-tram-gram-pique-dam ! »

Pourquoi cette modulation systématique de la voix ? Pourquoi cette retombée en enfance ? Dugommier aurait tout loisir de méditer ce mystère de la fin du siècle : « Parlons-en » n'était pas près de le réinviter.

Les capitaines par Leiter



L'Europe des concentrations bancaires

Suite de la première page

Pour se renforcer, les banques doivent travailler sur deux fronts. Le premier est celui de la banque d'investissement, qui regroupe les activités sur les marchés financiers et au service des grandes entreprises. Dans ce domaine, les experts sont formels : une dizaine de banques seulement, américaines et européennes, réussiront à avoir une envergure mondiale. Parmi les banques françaises, seule SG Paribas paraît vouloir tenter sa chance. Le Crédit agricole peut encore avoir cette ambition, à condition d'en faire très vite le choix stratégique. L'achat de la Banque Indosuez, en 1996, ne constitue pas un tremplin suffisant. Les autres concurrents européens ne manquent pas : l'allemande Deutsche Bank, les deux grands suisses UBS et Crédit suisse, les deux néerlandais ING et ABN Amro, la britannique HSBC restent tous dans le jeu.

Le deuxième front est mieux connu des consommateurs. C'est celui des réseaux d'agences bancaires, qui gèrent les comptes des particuliers et des petites et moyennes entreprises. Aujourd'hui, les différences fiscales et les comportements variés des clients restent des obstacles à une conception européenne de la banque de détail. Mais les techniques de fidélisation des consommateurs ou de gestion des actifs s'uniformisent et il existe déjà de grands succès européens, dans les services financiers spécialisés, comme Cetelem (crédit à la consommation) ou Dexia (ser-

vices financiers aux collectivités locales). Le marché de demain a donc toutes les chances d'être paneuropéen.

Les grandes banques de chaque pays veulent y jouer un rôle. L'établissement le plus avancé dans la constitution d'un réseau européen est la Deutsche Bank, suivie par le Crédit agricole, qui a poussé ses pions en Italie. Les banques du Benelux – comme Fortis, qui contrôle la Générale de banque en Belgique, ou ING, propriétaire de la Banque Bruxelles Lambert – sont aussi bien placées. Les espagnoles, très rentables, veulent être des pôles de regroupement. La récente fusion de Banco Santander et de Banco Central Hispanoamericano en témoigne.

Les italiennes tentent aussi de se regrouper, sous l'égide des pouvoirs publics locaux. Depuis la naissance du géant bavarois Hypovereinsbank, les banques allemandes, à l'exception de la Deutsche Bank, paraissent un peu immobilisées, mais elles sont riches. Les britanniques, déjà très concentrées, sont encore repliées sur leur marché domestique, mais affichent une

rentabilité et des moyens inégalés.

Dans ce « Monopoly » européen, les banques n'ont plus qu'une seule obsession : valoir cher en Bourse. Car les fusions se font en général par échange d'actions. Or plus une banque est rentable, plus le cours de son action est élevé. Les banques françaises sont plutôt mal placées.

RÉDUIRE LES COÛTS

C'est ce qui inquiète les syndicats. Car les banques font tout pour réduire leurs coûts. Faute de pouvoir léser sur les dépenses informatiques, elles cherchent à jouer sur les frais de personnel. Année après année, elles réduisent leurs effectifs, en particulier dans les services administratifs. Les fusions seront l'occasion pour elles d'aller plus vite. Il n'y aura peut-être pas de « bain de sang », car la démographie du secteur permet de gérer la diminution des troupes sans licenciements massifs, mais l'avenir pour l'emploi n'est pas prometteur.

Les syndicats redoutent aussi que les banques ne se montrent de plus en plus sélectives en matière de

clientèle, ce qui pourrait aboutir à la marginalisation des plus modestes. Les syndicats du Crédit foncier constatent, par exemple dans le domaine du crédit immobilier, que le prêt à taux zéro n'est utilisé que par les ménages qui gagnent plus de trois fois le SMIC, les banques n'accordant pas, ou difficilement, les prêts complémentaires aux autres. Ce problème n'est pas seulement français : en Grande-Bretagne, le gouvernement vient de mettre sur pied une commission d'enquête qui va examiner les conditions de concurrence entre banques, en particulier dans les services aux PME.

Pour que l'euro soit un succès, pour que la concentration bancaire en Europe soit acceptée par le grand public et les salariés, il est indispensable que les clients, comme les employés de banque, y trouvent leur compte. Le débat parlementaire est une bonne occasion de le rappeler aux pouvoirs publics, comme à la Commission européenne ou aux dirigeants de banques.

Sophie Fay

donne une somme d'environ 16 millions de francs actuels.

PATRICK POIVRE D'ARVOR

A propos d'un article sur le « bidonnage » d'une émission diffusée sur TF 1, (*Le Monde* du 28 janvier), Patrick Poivre d'Arvor précise « qu'à aucun moment [il] n'a présenté comme exclusif l'extrait de la conférence de presse de Fidel Castro, pas plus qu'avec Régis Faucon [ils] n'ont reposé leurs questions en studio. L'association qui nous a poursuivis en justice a d'ailleurs été, par deux fois, déboutée ». Il ajoute que les faits remontent au 16 décembre 1991 et non pas au 13 décembre 1994, date à laquelle le présentateur a « réalisé une interview de Fidel

Castro, d'où peut-être votre confusion ».

RECTIFICATIFS

MASSIMO D'ALEMA

Le prénom du président du conseil italien, M. D'Alema, est bien Massimo, et non Alessandro, comme nous l'avons écrit par erreur dans l'éditorial du *Monde* daté du 11 février.

GERRY ROUFS

Dans l'article consacré à la navigatrice française Isabelle Attissier (*Le Monde* du 5 février), le nom de Gerry Roufs, son ami canadien disparu en mer lors du Vendée Globe en 1996, a été mal orthographié.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Bruxelles à contre-temps

BRUXELLES s'apprête à tancer Paris et Bonn. Mardi 16 février, la Commission européenne devait dénoncer, à l'occasion de la publication de ses « recommandations » sur les programmes de convergence des différents pays de l'Union, sinon le laxisme, en tout cas le relâchement des gouvernements Jospin et Schröder en matière budgétaire. Selon le commissaire européen Yves-Thibault de Silguy, Français et Allemands ne se seraient pas donnés les moyens, dans les programmes budgétaires qu'ils ont présentés pour la période 1999 à 2002, de satisfaire pleinement « le pacte de stabilité et de croissance ».

En visant à ramener à seulement 1 % du produit intérieur brut (PIB) leur déficit public d'ici à 2002, Français et Allemands ne profiteraient qu'insuffisamment, selon M. de Silguy, d'une croissance retrouvée. L'ancien collaborateur d'Edouard Balladur, aujourd'hui proche de Jacques Chirac, juge que les gouvernements socialistes, en France comme en Allemagne, ne reconstitueraient pas les nécessaires marges de manœuvre dont ils pourraient avoir besoin en cas de retournement plus brutal de la conjoncture. La Commission avait déjà critiqué, il y a une dizaine de jours, le manque d'ambition des Italiens. Elle devait en revanche accorder son satisfecit à l'Espagne et à la Belgique.

En demandant à la France et à l'Allemagne des engagements supplémentaires et, une fois de plus, une plus grande rigueur, la Commission est certes dans son

rôle. Les Quinze ont confié à la Commission, dès le départ et d'une manière formelle, une mission d'expertise. Chargée de représenter les intérêts de la communauté dans son ensemble, elle émet donc des avis qui sont destinés à être discutés, ensuite, entre les représentants de l'ensemble des pays de l'Union. Ceux-ci le seront, notamment, au sein de l'« euro-onze », ce groupe informel des ministres des finances des pays membres de l'UEM qui fait office, pour l'instant, de gouvernement économique.

On peut néanmoins s'interroger aujourd'hui sur l'opportunité et la pertinence de ce rappel à l'ordre. Si, il y a quelques semaines encore, on pouvait s'inquiéter du manque d'ambition des plans français et allemands, le ralentissement conjoncturel observé des deux côtés du Rhin, plus sensible pour l'instant en Allemagne qu'en France, oblige à renoncer à ces éternels discours sacrificiels. Ceux-ci sont dangereux pour la croissance elle-même ; l'obsession de la rigueur finit toujours par alimenter la morosité, au risque de provoquer la dépression. Surtout, le climat de crise qui règne à Bruxelles fait peser quelques suspensions sur les avis de la Commission.

Les recommandations de celle-ci ne peuvent peser que si elles émanent d'une institution ayant un fort crédit et une forte légitimité. Ce n'est hélas plus le cas. A quelques mois du renouvellement de l'exécutif communautaire, Paris et Bonn ne peuvent qu'une fois de plus constater l'importance des choix qu'ils vont avoir à faire lors de la composition de la nouvelle équipe bruxelloise.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynet
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon, Erik Izraelwicz (*Editoriaux et analyses*) ; Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kalman (*Débats*) ; Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ; Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Réconciliation franco-allemande

LA PLUPART des Allemands, importants ou non, avec qui l'on s'entretient, ou qui vous écrivent, déclarent qu'ils souhaitent une entente franco-allemande. Faut-il mettre en doute leur sincérité, ou supposer que ce langage soit intéressé ? Seule la politique que recommande M. Churchill, et qui a suscité chez nous des mouvements divers, pourrait être une grande politique, parce qu'elle placerait la France, en dépit de sa position matérielle diminuée, à la tête du mouvement européen. L'Europe, occidentale ou totale, ne peut se faire qu'autour d'une France et d'une Allemagne réconciliées, réconciliées vraiment, de leur propre volonté, de leur propre initiative, et non pas associées plus ou moins malgré elles avec quinze ou vingt autres nations qui ne s'entendront jamais, si ces deux-là ne commencent par s'entendre.

Une politique de détente avec l'Allemagne n'exige pas de nous de grands sacrifices : des accords sans doute sur certains points précis, mais surtout des gestes qui marquent une volonté, des dispositions, une direction. Dira-t-on que, ces gestes, les Allemands doivent aussi les faire ? Oui, bien sûr : mais la position du peuple vaincu, du peuple occupé le permet beaucoup moins qu'au peuple vainqueur et occupant. Victoire oblige : c'est de celui qui a gagné la guerre que dépend la suite des événements. Ne parlons pas de laisser les choses mûrir ou d'autres prétextes inspirés par la peur et la paresse. Le succès est à ceux qui osent. Fraudrait-il plus d'audace pour faire la paix que pour faire la guerre ?

René Lauret
(17 février 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfiches du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

ÉNERGIE Après le transport aérien et les télécommunications, le marché européen de l'électricité s'ouvre à la concurrence vendredi 19 février. ● CETTE DÉRÉGLEMENTA-

TION est le fruit d'un compromis réalisé en 1996. Dès cette année, chaque pays doit ouvrir à la concurrence près du quart de son marché intérieur, puis le porter au tiers sept

ans plus tard. ● LES MINISTRES de l'énergie feront le bilan de cette réforme en 2006 et décideront alors de son éventuel élargissement. ● EN FRANCE, l'ouverture sera limi-

tée au minimum prévu (26,5 %) et concernera 400 grandes entreprises. L'Allemagne et le Royaume-Uni, au contraire, ouvrent entièrement leurs marchés. ● L'ÉVOLUTION des tarifs,

sous la pression de nouveaux concurrents comme Air Liquide, Suez-Lyonnais ou Vivendi, sera le principal critère de la réussite ou de l'échec de la libéralisation.

Le marché européen de l'électricité s'ouvre à la concurrence

La mise en conformité de la législation française avec la directive de Bruxelles va mettre un terme au monopole d'EDF. Cette libéralisation provoque des tensions dans la majorité et l'opposition farouche d'une partie des députés communistes

APRÈS LE TRANSPORT aérien et les télécommunications, le marché européen de l'électricité s'ouvre à la concurrence vendredi 19 février. Cette ouverture intervient au terme d'un accord conclu voici trois ans entre les quinze membres de l'Union. Le 20 juin 1996, après neuf ans de négociations, les Européens étaient parvenus à concilier deux positions antagoniques, l'une défendue par la France, suivie par les pays d'Europe du Sud, prônant une ouverture progressive, l'autre emmenée par l'Allemagne et les pays du Nord défendant une libéralisation immédiate. Ce compromis prévoit que chaque État ouvrira dès 1999 à la concurrence près du quart de son marché intérieur, puis le portera au tiers sept ans plus tard. Rendez-vous est pris en 2006 entre les ministres de l'énergie des différents pays pour décider alors de la suite à donner.

Adoptée par le Parlement européen le 19 décembre 1996, la directive prévoit l'entrée en vigueur des mesures deux ans plus tard, lais-

sant chaque pays libre d'ouvrir son marché à sa guise, à la seule condition qu'il respecte les seuils minimums imposés. Les choix effectués par les pays reflètent le différend du départ. La France envisage une ouverture minimum (26,5 %), qui concernera 400 grandes entreprises. A l'inverse, l'Allemagne ainsi que la Grande-Bretagne ouvrent entièrement leurs marchés.

Ces tractations difficiles révèlent l'importance accordée à l'électricité, une source d'énergie qui n'est pas considérée comme une simple marchandise. La circulation du courant a une dimension stratégique et répond à une notion d'intérêt général. Depuis l'émergence de l'électricité, voici une centaine d'années, les gouvernements ont toujours voulu pouvoir la contrôler, que ce soit aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne ou en France. Dans les années 30, lorsque les industriels ont su maîtriser le transport du courant à grande échelle, les premières mesures ont été décidées

pour éviter les concentrations et protéger les particuliers. Les Américains ont limité en 1935 l'activité des entreprises à un Etat. Une loi analogue est apparue en Allemagne et n'a été abolie qu'en avril 1998. La France optait pour une nationalisation du secteur électrique et gazier en 1946, au nom de la reconstruction du pays et du service public. Aujourd'hui, elle a du mal à revenir sur cette conception, ce qui explique son retard dans la transposition de la directive européenne.

MORCELLEMENT

Ces options expliquent encore le morcellement de la carte de l'électricité et le développement contrasté des firmes : plus de 3 500 entités produisant, transportant ou distribuant de l'électricité sont répertoriées aux Etats-Unis et près de 1 000 en Allemagne. La première entreprise outre-Rhin est quatre fois plus petite qu'EDF, devenu premier électricien mondial, tandis que, en Amérique du Nord, la taille moyenne des entre-

prises est le quart de celle des groupes européens.

Jusqu'au début des années 80, les producteurs ont avant tout répondu aux besoins de leurs clients en disposant chacun de territoires captifs. Progressivement, l'équipement étant achevé dans les pays développés, les besoins se sont mis à diminuer. Les producteurs ont été pris en tenaille entre la concentration s'opérant chez leurs fournisseurs et la demande de clients découvrant les charmes d'autres énergies, comme le gaz. A cela s'est ajoutée une révolution technologique rendant les turbines de plus en plus compétitives.

En amont, les constructeurs de centrales électriques ou de turbines ont commencé à se regrouper. De nouveaux marchés sont apparus en Asie et en Amérique latine, sans parler de la Chine, dont les besoins d'équipements annuels correspondent à la production d'un pays comme la Belgique. Dans ce contexte, producteurs et législateurs sont contraints d'évoluer : le choix a

oscillé entre l'adaptation au coup par coup pour les Américains et une vraie révolution pour les Britanniques.

Aux Etats-Unis, les pouvoirs publics ont assoupli progressivement les lois de 1935. Les regroupements entre compagnies sont possibles, mais soumis à autorisation. Les autorités fédérales étudient des mesures visant à baisser les tarifs de l'électricité pour les rendre plus compétitifs. La volonté de déréglementer ce secteur est née d'un sentiment d'injustice dû à une très grande disparité entre Etats mais aussi entre consommateurs et entrepreneurs sur une même zone. Depuis 1992, l'Energy Act Policy a permis l'émergence de producteurs indépendants et a surtout autorisé les électriciens à sortir des frontières.

Timide, le mouvement s'est accéléré et a désormais le soutien de l'administration américaine. Les zones privilégiées sont l'Asie et l'Amérique latine, l'Europe de l'Ouest et de l'Est étant observées avec plus de prudence. Forts de cette dynamique, les Américains avaient capté au milieu des années 90 près des deux tiers des investissements sur les marchés mondiaux.

En Grande-Bretagne, la politique libérale de Margaret Thatcher n'a pas épargné le secteur de l'énergie. Arguant de l'inefficacité du secteur électrique, le premier ministre décidait, à la fin des années 80, de scinder l'entreprise publique en une quinzaine de compagnies privées. En séparant la production, le transport et la distribution, l'objectif affiché était d'améliorer la concurrence. Mais, après l'éclatement, on assiste, dix ans plus tard, à un retour de balancier avec une concentration en douceur.

LA CONCURRENCE DU GAZ

En France, jusqu'à présent, l'évolution s'est faite à la marge, la production d'électricité étant dominée par le parc nucléaire d'EDF qui, avec 58 tranches, fournit près de 80 % des besoins du pays. Le programme de construction de centrales étant achevé et le renouvellement du parc n'étant pas attendu avant dix ans, l'une des priorités est devenue le développement international. Pourtant, l'évolution des esprits aidant, le tout-nucléaire n'est plus la doctrine officielle. Un changement lié à la sensibilité croissante de l'opinion aux problèmes d'environnement et à l'apparition d'une énergie concurrente, le gaz, qui permet la construction rapide de petites centrales. Si ce type nouveau de centrales réussit à s'imposer, notamment sous l'impulsion de

groupes privés comme Air Liquide, Suez-Lyonnais et Vivendi, il s'agira d'une véritable révolution culturelle dans un pays où la production est centralisée.

Mais la réussite ou l'échec de la libéralisation seront jugés à l'évolution des tarifs. Les industriels, premiers bénéficiaires de cette baisse, seront privilégiés par rapport aux particuliers. Surtout quand, dans certains pays comme

Le principe de la directive

Adoptée en 1996, la directive européenne sur l'électricité prévoit une ouverture progressive du marché à partir du 19 février 1999. Elle ne concerne, dans un premier temps, que les grands consommateurs, clients « éligibles », qui pourront choisir leur fournisseur. Quel que soit l'état de transposition des législations, les industriels consommant plus de 100 gigawattheures par an auront libre accès au marché. Par ailleurs, à la même date, les droits nationaux doivent assurer l'ouverture du marché pour des industriels consommant plus de 40 GWh par an (ils représentent le quart de la consommation des pays européens). Ce seuil sera abaissé à 20 GWh en février 2000 et à 9 GWh en 2003 (33 % du marché sera alors ouvert à la concurrence). Les Quinze décideront de la suite en 2006.

Les Etats conservent une marge de manœuvre pour transposer la directive dans leur droit national, d'où la variété des situations. Trois pays sont en retard : la France, l'Italie et le Luxembourg. Trois autres ont obtenu d'entrée un délai pour adapter leur législation : la Belgique et l'Irlande jusqu'à 2000, et la Grèce jusqu'à 2001.

La France accepte la libéralisation à contre-cœur

POUR AVOIR freiné pendant des années l'ouverture du marché européen de l'électricité à la concurrence, EDF et les pouvoirs publics se trouvent désormais engagés dans une course de vitesse parsemée d'embûches. Les députés devaient commencer, mardi 16 février dans la soirée, la discussion sur le texte transposant dans le droit français une directive européenne... adoptée en 1996. Le débat devrait s'achever jeudi, à la veille de l'ouverture officielle de ce marché. La France ne sera donc pas prête à cette date. Il faudra attendre plusieurs mois avant la promulgation du texte et de ses décrets d'application. Un retard qui risque de se retourner contre l'électricien national. A trop vouloir défendre son monopole et redoutant plus que tout une opposition farouche de la CGT au nom de la défense du service public, EDF se retrouve immobilisé temporairement face à ses concurrents.

La directive prévoit une clause de réciprocité. Un opérateur ne peut aller démarcher des clients dans un pays étranger que si ses consommateurs nationaux ont également accès à la concurrence. Cette décision a été prise pour éviter qu'un électricien puisse en toute quiétude se lancer à la conquête de marchés extérieurs, alors que le sien est protégé. Ce handicap risque de peser sur EDF et même ses concurrents

français. Une fois la loi votée, il faudra attendre la publication de tous les décrets d'application. Les plus optimistes, espèrent tout cela pour l'automne. D'ici là, un industriel pourra attaquer l'Etat français, pour entrave à la concurrence, avec une chance non négligeable de succès. Depuis plusieurs années, une jurisprudence européenne engage la responsabilité des Etats membres.

Alors que l'étude du « projet de loi sur la modernisation et le développement du service public de l'électricité » et de ses quelque 700 amendements s'annonce délicate sur le plan politique, les pouvoirs publics sont confrontés à une autre difficulté. Ils doivent définir des mesures transitoires pour permettre aux sites industriels dont la consommation dépasse les 100 gigawattheures (GWh) par an d'avoir librement accès au fournisseur de leur choix, au lendemain du 19 février. La directive prévoit que ces firmes pourront mettre des fournisseurs

d'énergie en concurrence même si la loi n'est pas encore votée. En France, cela concerne 81 sites industriels, dont la consommation représente 17,5 milliards de francs (2,67 milliards d'euros), soit 20 % des ventes d'EDF.

BAISSES DE TARIFS

L'une des obligations consiste donc à fixer le prix du transport du courant, qui sera assuré une fois la loi adoptée par le Gestionnaire du réseau public de transport (GRT) un organisme interne à EDF, mais totalement indépendant sur le plan de la gestion. Le tarif du transport du courant (il pourrait être compris entre 3 et 7 centimes le kilowattheure), ralentira ou incitera les importations d'électricité. S'il est bas, il devrait permettre à EDF, à partir de ses centrales nucléaires, d'aller concurrencer les installations de cogénération ou à gaz de ses concurrents privés qui sont près des sites industriels et intègrent peu de coûts de transport dans

leurs tarifs. Ce prix dit « du timbre-poste » sera différent selon les pays.

L'ouverture décidée en France sera progressive et a minima contrairement à ses voisins d'Europe du Nord. Dès la promulgation de la loi, elle concernera 400 installations industrielles consommant plus de 40 GWh par an, représentant près de 26,5 % de la consommation nationale. En février 2000 le seuil descendra à 20 GWh, et visera 800 sites, et en 2003 il sera abaissé à 9 GWh et s'ouvrira à près de 3 000 sites de grosses et moyennes entreprises, soit 33 % du marché. Cette entrée dans la concurrence, entraînant une baisse des tarifs, ne concernera pas les particuliers. En revanche, le contrat d'entreprise d'EDF prévoit pour les particuliers une baisse de 14 % de leur facture d'électricité sur la période 1997-2000.

Le projet de loi prévoit aussi la création d'une commission de régulation de l'électricité (CRE) destinée à veiller au bon fonctionnement du marché, et précise également le rôle du gestionnaire de réseau GRT. En préalable, le texte réaffirme l'importance du service public de l'électricité et le maintien de la péroration tarifaire. Le texte prévoit aussi un mécanisme de financement pour la fourniture d'électricité aux plus démunis.

D. G.

Les tarifs en Europe

● **Particuliers** : selon les statistiques d'Unipede et d'Eurostat, établies en avril 1998, la France se trouvait au cinquième rang en matière de prix, le pays le moins cher étant la Grèce, suivie par le Royaume-Uni, l'Irlande et le Luxembourg.

● **PME-PMI** : la France se situe au quatrième rang, derrière le Danemark, l'Espagne et la Grèce. ● **Les grandes entreprises**, dont la consommation est supérieure à 50 GWh par an, se voient offrir les meilleurs tarifs en France, suivie par la Grèce, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas.

Le Parti communiste et la CGT sont partagés sur le projet de loi

COMME à chaque fois qu'advient le vote d'un texte « difficile », les députés communistes ont choisi de réserver jusqu'à la dernière minute leur décision. Il n'était pas encore certain que le groupe communiste pourrait indiquer à Christian Pierret, diligent en toute hâte pour rencontrer les élus communistes, mardi 16 février au matin, s'il s'abstiendrait – comme c'est le plus probable – ou s'il voterait contre le projet de loi transposant en droit français la directive européenne d'ouverture à la concurrence du secteur de l'électricité (EDF). Une manifestation nationale était organisée, à Paris, mardi, par la Fédération CGT de l'énergie, à laquelle devrait participer le nouveau numéro un de la centrale, Bernard Thibault.

Entre faux suspense et incertitude, l'attitude flottante du groupe communiste se trouve cette fois alimentée par un contexte particulier. Robert Hue avait à l'origine un plan tout prêt : la « nouvelle » CGT indépendante aurait pris en charge la contestation, tandis que

le groupe communiste aurait joué son rôle de partenaire responsable de la majorité « plurielle ». Cependant, d'une part, le PCF a eu énormément de mal à saisir la « ligne » de la CGT sur ce sujet ; d'autre part, l'approche des élections européennes l'a amené à durcir le ton, par crainte que le mécontentement des militants n'empoisonne sa campagne.

« VALEUR SYMBOLIQUE »

L'embarras est apparu au grand jour lors de la réunion hebdomadaire du groupe communiste, le 9 février. Ce jour-là, les députés sont partagés. Certains, comme les deux députés du Val-de-Marne, Jean-Claude Lefort et surtout Claude Billard, responsable des services publics place du Colonel-Fabien, souhaitent voter contre cette proposition de loi « qui a une valeur symbolique très forte », confirme le second, D'autres, comme Jean-Pierre Brard, député de Seine-Saint-Denis (apparenté communiste), ou André Lajoinie, président de la commission de la

production, expliquent que, si les communistes s'abstiennent, la directive européenne « s'appliquera dans toute sa brutalité ». M. Hue est absent. Alain Bocquet, le président du groupe, garde sa réserve.

Le lendemain, Denis Cohen, secrétaire général de la Fédération CGT de l'énergie, est reçu par le bureau du groupe. La CGT est furieuse. M. Lajoinie qui, depuis le départ, parie sur l'abstention de son groupe, n'a retenu que des amendements d'amélioration du texte. Il a rejeté ceux, plus radicaux, qui dénonçaient le principe de la directive. Ces amendements-là étaient la concession faite par les plus conciliants de la fédération à l'aile la plus « dure ». Les subtils rapports de force internes au sein de la CGT, qui ont éclaté au grand jour à l'occasion de l'accord sur les 35 heures à EDF, risquent de s'en trouver bouleversés. Depuis plusieurs mois, des débats mettent en effet aux prises les artisans du tournant contractuel, derrière M. Cohen, et ceux

qui s'en inquiètent, à l'instar d'un Jean-François Gomez, chargé de la transposition des directives européennes au sein de la fédération.

A plusieurs reprises, M. Cohen, a dû rassurer ses troupes en démentant l'accusation d'un « deal global » avec le président d'EDF, François Roussely, où l'accord 35 heures et le maintien du mode de financement particulier des œuvres sociales (1 % du chiffre d'affaires y est affecté contre 1 % de la masse salariale traditionnellement) auraient eu en contrepartie une position moins combative de la centrale sur la directive électricité.

Les 12 et 13 novembre, devant la commission exécutive fédérale, M. Cohen s'en était déjà agacé. « En tant que membre du comité national du PCF, c'est moi qui, selon la rumeur, serais chargé, afin de ménager le PS, de freiner les luttes au sein d'EDF. Pour ce faire, j'aurais signé un compromis avec François Roussely. Je suis obligé de mettre les choses au point ! », s'était-il irrité.

Les syndicats CGT ont multiplié

tout au long du mois de janvier les actions auprès des députés, investissant notamment la permanence de M. Bocquet, dans le Nord. Un membre du groupe communiste de l'Assemblée nationale explique qu'entre M. Cohen et M. Gomez, un jeu d'équilibre s'est instauré. Le premier à bouger risque de se mettre en difficulté. La direction de la CGT énergie semble donc avoir recherché, avant toute chose, un consensus interne.

« DROIT D'AMENDEMENT »

Matignon se dit néanmoins confiant. Le gouvernement semble avoir obtenu de ses trois interlocuteurs communistes, MM. Lajoinie, Bocquet et Hue, l'assurance qu'aucun d'entre eux ne voterait contre ce texte. Le vote négatif des communistes, rejoignant les critiques du Mouvement des citoyens, de Jean-Pierre Chevènement, et de Démocratie libérale risqueraient de mettre le gouvernement en difficulté, avec les seuls soutiens du Parti socialiste, des Verts et d'une partie de l'UDF. Le

la France, l'ouverture du marché ne concerne pas ces derniers. Mais cela ne pourra pas empêcher de comparer à l'échelle européenne les avantages et inconvénients des deux systèmes sur les prix, l'un étant totalement libéralisé, l'autre très réglementé.

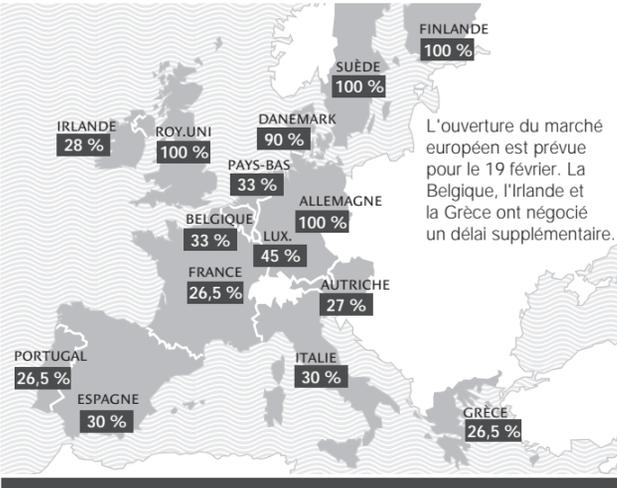
Si les différences sont trop importantes, les frontières réglementaires entre les pays risquent de ne pas résister longtemps à la pression des électriciens et des consommateurs. Dans ces conditions, les ministres de l'énergie des Quinze ne pourront vraisemblablement pas attendre le délai de sept ans prévu initialement, c'est-à-dire 2006, pour décider de la suite du calendrier d'ouverture.

Dominique Gallois

Ariane Chemin et Caroline Monnot

Des stratégies différentes entre le Nord et le Sud

DEGRÉ D'OUVERTURE DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE



En Grande-Bretagne, une « re-réglementation » en douceur

LONDRES

de notre correspondant à la City
Neuf ans après sa privatisation, l'électricité britannique est à nouveau en pleine effervescence avec la mise en route d'une vaste réforme proposée par le gouvernement travailliste et la perte de monopole des douze compagnies régionales de distribution. Après avoir été le laboratoire de la déréglementation énergétique, le secteur est l'objet d'une opération de « re-régulation » en douceur destinée à favoriser le consommateur.

En mars 1990, dans le cadre de la plus importante de toutes les privatisations voulues par Margaret Thatcher, l'entreprise nationale d'électricité avait été divisée en une quinzaine de sociétés comprenant douze compagnies régionales de distribution et deux producteurs, National Power et Power Gen. Un organisme de surveillance, l'Ofwat, était créé pour veiller au respect de la concurrence. Sa tâche était double : contrôler les licences et s'assurer que les compagnies régionales achètent leur électricité au meilleur prix. Ce régime donnait l'illusion de la concurrence puisque, en pratique, les producteurs avaient mis en place un puissant duopole et seuls quelques très

gros industriels pouvaient choisir leur fournisseur. Les principaux bénéficiaires avaient été les actionnaires des entreprises privatisées, et surtout leurs dirigeants, qui avaient vu leurs salaires bondir.

Les compagnies d'électricité sont en effet florissantes, conséquence à la fois d'allègements fiscaux généraux octroyés lors de la dénationalisation et de l'augmentation de la productivité provoquée par les réductions d'emplois. Après la privatisation est venu le temps des batailles boursières pour le contrôle des compagnies de distribution. Dès 1995, l'électricité britannique avait été touchée par une série d'OPA. A ce jour, sept ont été rachetées par des groupes américains. En 1996, le gouvernement tory avait mis le holà à cette frénésie, empêchant toute prise de contrôle des deux principaux producteurs d'électricité. En 1997, le prix de l'électricité pour les particuliers était de 9,5 % inférieur au tarif en vigueur en 1990 et de 22 % pour les consommateurs industriels.

La réforme proposée en juin 1998 par le ministre du commerce et de l'Industrie d'alors, Margaret Beckett, veut simplifier le système de 1990. En premier lieu, les auto-

Les débuts hésitants de la concurrence en Allemagne

OUTRE-RHIN, Claus Rottenbacher est l'un des premiers à s'être engouffré dans la brèche. Dès l'ouverture du marché de l'électricité, en avril 1998, cet ancien consultant est devenu « broker ». Avec son frère, il est désormais à la tête d'une société pionnière, spécialisée dans la négociation de contrats d'approvisionnement en courant. Installé à Berlin, Ampere AG emploie seize personnes après dix mois d'activité, et compterait plus d'une centaine de clients parmi les petites et moyennes entreprises. Ses perspectives sont prometteuses, mais M. Rottenbacher demeure sceptique : selon lui, « la libéralisation existe, mais elle n'est pas encore entrée dans la

pratique ». Pourtant, la loi du 29 avril 1998, qui a abrogé l'ancien cadre législatif datant de 1935, figure a priori parmi les plus libérales de l'Union européenne. Elle va au-delà de la directive de la Commission de Bruxelles.

Au contraire de la France, le marché allemand est théoriquement ouvert dans sa totalité ; aucun seuil d'éligibilité n'existe pour la clientèle. Les particuliers pourraient ainsi prétendre bénéficier de la concurrence pour alléger leurs factures d'électricité. Les producteurs ont besoin d'une simple autorisation pour construire une nouvelle centrale. Les opérateurs nouveaux venus peuvent négocier le coût d'accès au réseau de dis-

tribution détenu par les groupes allemands.

Ces dispositions marquent une rupture incontestable dans un paysage électrique très complexe. Pas moins de neuf cents opérateurs sont présents sur le marché. Neuf grands groupes privés, récemment privatisés, ou semi-publics, dominent le secteur. RWE, VEBA, VIAG et consort assurent plus des trois quarts de la puissance fournie au réseau national, grâce à leurs propres centrales et aux importations. Ils contrôlent 40 % de la distribution. Avant l'ouverture du marché, ces géants, parfois diversifiés dans de multiples domaines, se partageaient le territoire en grands monopoles régionaux. A leurs côtés, des centaines de régies communales et de sociétés concessionnaires se sont spécialisées, selon les cas, dans la production ou la distribution électriques. La plupart des habitants des villes s'abonnent ainsi directement à ces *stadtwerke*, qui leur fournissent le courant mais aussi le gaz et d'autres commodités.

En quelques mois, la concurrence a déjà fait sentir ses premiers effets dans un pays où les prix de l'énergie restent parmi les plus élevés du monde. Les grands producteurs et distributeurs doivent réduire leurs coûts. Les centrales les plus obsolètes vont être fermées, entraînant des coupes dans les effectifs salariés. Les services marketing ont été musclés pour tenter de prévenir la fuite des clients. La profession s'attend à une vague de concentration parmi les distributeurs d'envergure modeste.

Pour le moment toutefois, les opérateurs nationaux font tout pour défendre leurs empires contre l'incursion d'éventuels concurrents étrangers. « L'ouverture allemande se fait en trompe-l'œil », estime Jacques Fraix, responsable des affaires européennes et institutionnelles chez le producteur belge Electrabel. « Les clients ne peuvent pas vraiment choisir », observe M. Rottenbacher, les étrangers ont toutes les peines du monde à pénétrer le marché allemand. Les tarifs d'accès au réseau

de distribution, négociés au cas par cas, sont très élevés, suite à un accord survenu entre les principaux allemands. Les groupes comme l'américain Enron, les scandinaves Vasa, Bergen Energie et Vivot tentent, sans grand succès pour le moment, de contourner les obstacles. Récemment, Enron a obtenu gain de cause devant l'office fédéral des cartels, compétent en matière de concurrence, contre un distributeur local qui lui refusait l'utilisation de ses lignes pour desservir une commune de l'ouest du pays. D'autres plaintes et de nouveaux jugements pourraient peu à peu contraindre les opérateurs d'origine à davantage de bonne

« La libéralisation existe, mais elle n'est pas encore entrée dans la pratique »

volonté. Les nouveaux compétiteurs réclament plus de transparence pour concrétiser l'ouverture annoncée.

On évoque la création d'une autorité de régulation à l'instar de celle qui encadre les télécommunications allemandes. Le gouvernement Schröder avait annoncé son intention de concrétiser ce projet, dont certains craignent qu'il ne fasse aujourd'hui l'objet d'un marchandage avec les groupes électriques allemands dans le cadre des négociations sur l'arrêt du nucléaire.

En attendant, les RWE, VEBA et autres VIAG réussissent à maintenir leur part de marché, mais en réduisant leurs marges. Les grands groupes industriels agitent la menace d'un autre choix pour renégocier leur contrat à la baisse. L'exercice est plus compliqué pour les PME et inimaginable pour les particuliers.

Philippe Ricard

Les grands groupes affichent un solide optimisme pour 1999

LES INQUIÉTUDES de l'automne liées aux crises financières asiatique et russe se sont dissipées. Interrogés en janvier dans le cadre de « L'enquête des 50 » réalisée par Natexis (ex-Crédit national), les cinquante-cinq premiers groupes français industriels et de service affichent un solide optimisme pour cette année. Après avoir enregistré une croissance de leur activité de 5,3 % en 1997, les grands groupes prévoient une progression de 4 % de leur chiffre d'affaires mondial en 1999.

Ces prévisions, qui tranchent avec celles des macro-économistes, s'expliquent par plusieurs facteurs. Malgré leurs efforts, les grands groupes français ne se sont vraiment internationalisés que récemment : environ 80 % de leur activité provient des pays occidentaux, plutôt préservés des effets de la crise asiatique. La seule zone euro représente « 73 % de leur production et leurs investissements, 60 % des débouchés et 45 % des exportations à partir de la France », selon l'enquête.

De plus, les grands groupes ont bénéficié, pour la première fois depuis bien longtemps, d'une croissance appréciable en France. Alors qu'ils ne prévoyaient qu'une hausse de 3,1 % de leur chiffre d'affaires en France, lors de l'enquête réalisée en janvier 1998, ils ont enregistré en fait une progression de 4,3 % de leur activité. Cette année, ils tablent sur une expansion à un rythme presque aussi soutenu de 3,9 %.

AISANCE FINANCIÈRE

Cette faible vulnérabilité aux crises mondiales et la reprise en France ont permis aux grands groupes d'enregistrer des résultats solides. Leur marge brute d'auto-financement a progressé en moyenne de 4,5 % en 1998 et devrait encore augmenter de 4 % cette année. Selon qu'ils soient privés ou publics, la situation des grands groupes, cependant, diffère. Les firmes privées, qui avaient vu leurs marges bondir de 19,5 % en 1997, ont enregistré une petite augmentation de 2,8 % en 1998, du

fait d'une concurrence accrue et des restructurations. Les seconds, en revanche, qui avaient durement souffert en 1997 (-13,2 % de marges) retrouvent un peu de vigueur (8,1 % en 1998).

En parallèle, les taux d'auto-financement frôlent toujours des niveaux records : autour de 133 % en 1998 et 124 % attendu en 1999. « Sans concours extérieur, les grands groupes peuvent financer l'ensemble de leurs investissements physiques, leurs dépenses de recherche et développement ou encore les quatre cinquièmes de leur effort total d'investissement, croissance externe comprise », insiste l'étude.

Avec une telle aisance financière, les grands groupes privés se sentent des ailes. Leurs investissements en France ont progressé l'an dernier de 8,1 %. Contrairement aux enquêtes de l'Insee, qui annonçaient une stagnation de l'investissement en 1999, ils prévoient d'augmenter encore leurs dépenses de 6,4 % cette année, tout en poursuivant une forte politique de croissance externe : en 1998, les montants engagés pour des acquisitions à l'étranger ont été multipliés par 2,7 par rapport aux trois années précédentes. En revanche, les groupes publics, confrontés à l'ouverture de leur marché et une rigueur budgétaire accrue, ont réduit de 6,8 % leurs dépenses d'investissement en 1998 et pensent les diminuer à nouveau de 3,7 % cette année.

Signe de bonne santé des firmes privées, ces efforts d'investissements ne devraient pas se réaliser au détriment de l'emploi. Le secteur tertiaire, en dehors des entreprises publiques, envisage une progression suffisamment importante de ses effectifs pour compenser les pertes structurelles dans l'industrie. Dans l'ensemble, l'emploi dans les grands groupes devrait augmenter de 0,4 % cette année. Il faut remonter aux années de croissance exceptionnelle (1988, 1989, 1995) pour trouver des créations d'emplois en France dans les grands groupes.

Martine Orange

rités entendent introduire davantage de concurrence dans la distribution d'électricité pour tirer profit de la fin du monopole des distributeurs régionaux dans leur zone respective, intervenue en septembre 1998 et qui devrait être terminée avant l'été. Ensuite, l'équipe labour veut réduire les pouvoirs jugés exorbitants en matière de fixation des prix des deux sociétés de production d'électricité, qui se partagent le parc à combustibles fossiles. Troisièmement, le gouvernement propose d'améliorer le fonctionnement du National Grid Company, la compagnie nationale chargée du réseau et donc du transport de l'électricité.

AU PROFIT DES PARTICULIERS

Autre projet : la révision du mécanisme « pool », groupement de quarante-six membres comprenant des producteurs, des opérateurs vendant l'électricité et quelques gros consommateurs, au profit d'une structure plus concurrentielle offrant une meilleure transparence des prix et de la gestion des risques.

L'objectif gouvernemental est d'abord de faire baisser les tarifs pour permettre un meilleur partage des bénéfices de la concu-

rence au profit des petits consommateurs, grands perdants jusqu'à présent de la dénationalisation. Si, à la demande de leur autorité de tutelle, les compagnies d'électricité avaient accepté de procéder à de timides diminutions de tarifs en 1997, les principaux bénéficiaires en avaient été les gros et moyens consommateurs. Sous la pression des députés travaillistes du nord de l'Angleterre, où est concentré ce qui reste de l'industrie charbonnière, le gouvernement a aussi voulu permettre au charbon de se battre à armes égales avec les autres combustibles. Tony Blair a mêlé la carotte et le bâton puisque cette réforme se borne à réduire au maximum l'intervention de l'Etat dans le secteur énergétique. L'une des premières décisions de l'hôte de Downing Street avait été d'imposer une taxe sur les bénéfices jugés excessifs des compagnies privatisées, à commencer par les firmes d'électricité et d'eau. Les autorités ont également menacé de contraindre les producteurs à réduire volontairement leurs parts de marché en concluant des accords de leasing avec d'autres groupes énergétiques.

Marc Roche

L'Etat conserve une position privilégiée dans Aerospatiale-Matra

D'ICI JUIN, le groupe public Aerospatiale fusionnera avec Matra hautes technologies (groupe Lagardère), et 20 % du capital de ce nouvel ensemble sera mis en Bourse. Après la publication, dimanche 14 février, du décret de privatisation du groupe d'aéronautique et de défense (*Le Monde* du 16 février), le gouvernement a précisé, lundi soir, les conditions dans lesquelles se dérouleront ces opérations. Le groupe Lagardère prendra 33 % du nouvel ensemble, l'Etat en conservera 44 % et 3 % seront réservés aux salariés.

Aerospatiale-Matra, avec un chiffre d'affaires de 80 milliards de francs (12,2 milliards d'euros), occupera le cinquième rang mondial dans son secteur. Jean-Luc Lagardère présidera le conseil de surveillance et Yves Michot, l'actuel président d'Aerospatiale, présidera le directoire. Philippe Camus, le cogérant du groupe Lagardère, sera le directeur général. Mercredi, un dé-

cret en conseil des ministres doit confier à M. Michot la conduite de cette privatisation.

L'Etat, dont la participation risque d'être réduite à l'occasion d'une alliance européenne, voit son rôle pérennisé par une action spécifique, créée par un décret paru mardi au *Journal officiel*. Celle-ci assure la présence d'un représentant de l'Etat au conseil de surveillance d'Aerospatiale-Matra, sans voix délibérative, quel que soit le niveau de sa participation. La détention de cette action permet à l'Etat de donner son agrément préalable lors d'un franchissement de seuil à la hausse portant sur le dixième du capital, ainsi qu'en cas de cession d'activités « stratégiques ». Sont visées les filiales d'Aerospatiale travaillant sur les missiles balistiques ou liées à la force de dissuasion nationale (Cilas, Sodern, Nucléudes et participation au groupement Cosyde).

Sur le plan financier, l'Etat devrait au total re-

cevoir entre 2,35 et 3,5 milliards de francs dans le cadre de la fusion Aerospatiale-Matra (non compris le produit de la mise en Bourse). Le groupe Lagardère, dont l'apport industriel ne suffisait pas à lui assurer 33 % du nouvel ensemble, paiera une soulte composée de deux éléments : l'un, fixe, s'élève à 850 millions de francs ; l'autre, variable, dépendra de l'évolution du cours de l'action Aerospatiale-Matra. Si celle-ci, au bout de deux ans, accuse un déficit de 8 points par rapport au CAC 40, le groupe Lagardère versera la somme maximale, fixée à 1,15 milliard de francs mais, dans le cas inverse, il n'aura rien à payer. Pour éviter au groupe Lagardère de déboursier trop de cash, l'Etat se dédommage parallèlement en reprenant les 4 % que détient Aerospatiale dans Thomson-CSF, dont la valeur s'élève à 1,5 milliard de francs.

Anne-Marie Rocco

L'euro passe sous le seuil de 1,12 dollar

LE REPLI de l'euro s'accélère. La monnaie unique européenne est tombée, mardi matin 16 février, sous la barre de 1,12 dollar, à 1,1190 dollar. Depuis le 4 janvier, jour de ses premières cotations, l'euro a perdu 6 % de sa valeur, un mouvement contraire aux prévisions des analystes.

La devise européenne est pénalisée par le ralentissement économique dans l'Euroland, qui s'oppose à la vigueur de l'activité aux Etats-Unis. Plusieurs statistiques et déclarations sont venues renforcer, lundi, le pessimisme ambiant sur le Vieux Continent. En France, l'enquête mensuelle menée par la banque centrale a conclu à un « léger tassement de l'activité industrielle » en janvier tandis que, en Italie, la production industrielle a reculé de 3,9 % en décembre. En Allemagne, le ministre du travail, Walter Riester, a estimé, lundi, que les « tendances à l'affaiblissement » sensibles dans l'automobile ou les biens d'équipement « se répercuteront à moyen terme sur le marché de l'emploi ». Le ministre des finances, Oskar Lafontaine, évoque pour sa part « la baisse mondiale de la demande » et juge qu'« une rapide détérioration des économies européennes n'est pas à exclure si rien n'est fait ». Même des petits pays jusqu'alors très dynamiques donnent des signes d'essoufflement : en Finlande, la crois-

sance de la production industrielle n'a progressé que de 0,5 % en décembre, son plus faible niveau depuis trois ans.

Cette détérioration de la conjoncture se double d'une grande confusion dans la politique économique suivie dans la zone euro. Les propositions faites par M. Lafontaine pour relancer l'activité, n'excluant pas de recourir à l'arme budgétaire et de laisser filer les déficits publics, ont été mal accueillies par ses parte-

naires européens. A l'image de la Commission, qui a rendu, mardi, un jugement sévère sur les programmes de convergence budgétaire présentés par Paris et Bonn en déplorant leur manque de rigueur (*lire page 3*), la Banque centrale européenne (BCE) se montre elle aussi inquiète des risques de dérapage des finances publiques.

La BCE, parallèlement, suit avec crainte l'évolution du conflit salarial dans la métallurgie allemande

(*Le Monde* du 16 février) et, surtout, se montre agacée par les appels répétés en faveur d'une baisse des taux lancés par les ministres des finances allemand et français. Toutes ces dissonances, qui démontrent que la coordination des politiques budgétaire et monétaire reste difficile dans l'Euroland, ne sont pas faites pour inciter les investisseurs internationaux à acheter des euros.

Pierre-Antoine Delhommais

QUAND ÇA VEUT PAS
ÇA VEUT PAS

www.guignols.cplus.fr

France Télécom cherche à céder ses réseaux câblés

L'opérateur a officiellement mis en vente vingt-cinq de ses sites Plan Câble. Plusieurs groupes américains sont sur les rangs, les opérateurs français NC Numéricâble et Lyonnaise Câble butent sur le prix

CONSTRUIT sur un équilibre très fragile, tout le paysage français du câble pourrait être profondément modifié dans les prochains mois. Le maelström pourrait venir de l'opérateur historique, France Télécom, qui a chargé la banque d'affaires américaine Donaldson Lufkin & Jenrette (filiale d'Axa) d'une mission de conseil pour ses 3,7 millions de prises réparties sur 25 des 44 sites Plan Câble. Ceux-ci avaient été construits par l'Etat entre 1982 et 1986, à l'époque où le câble était promis à un avenir radieux.

Devenus propriété de France Télécom, ces 44 sites – à l'exception de 18 d'entre eux gérés commercialement par France Télécom – sont loués à deux câblo-opérateurs, Lyonnaise Câble (groupe Suez-Lyonnaise des eaux) et NC Numéricâble (Canal Plus).

La dichotomie historique entre le propriétaire et l'exploitant des réseaux câblés – qui sont, de plus, concurrents – est une source infinie de problèmes, comme en témoigne le nombre élevé d'arbitrages et de décisions (huit) prononcés par l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) entre France Télécom et ces câblo-opérateurs depuis juillet 1997. S'il est, par exemple, techniquement possible de commercialiser aujourd'hui un accès à Internet ou à du téléphone sur le câble, la mésentente entre les acteurs est telle que les abonnés au câble n'en voient quasiment pas la couleur. Le Conseil de la concurrence a également récemment donné raison à NC Numéricâble, en interdisant à France Télécom d'augmenter de 150 % la redevance payée pour la location de ses sites Plan Câble (*Le Monde* du 5 février).

Conscient que le câble pâtit du partage des fonctions structurelles

(propriétaire et exploitant), France Télécom cherche enfin à trancher le problème de ses sites Plan Câble : soit en devenant lui-même exploitant, soit en les cédant à ses actuels locataires, ou encore en trouvant de nouveaux acquéreurs par le biais d'une mise aux enchères. La première solution sera vraisemblablement écartée. France Télécom cherche à sortir du câble comme en témoigne la prochaine finalisation de la cession de ses petits réseaux dits « 1G » (fibre optique première génération), à Sèvres-Suresnes-Saint-Cloud, Toulon, Mantes-la-Jolie, Evry et Massy. De fait, Lyonnaise Câble et NC Numéricâble pourraient être intéressés par une acquisition, à condition que le tarif proposé leur convienne. C'est sans doute la question qui sera la plus épineuse. « *Le prix se fixe en fonction de l'intérêt des acheteurs* », explique un financier du dossier.

Or, jusqu'à présent, le câble reste un foyer de pertes : France

Télécom a enregistré 1,75 milliard de francs de déficit en 1997 (pour les infrastructures et France Télécom Câble), soit 267 millions d'euros. NC Numéricâble a encore perdu 180 millions de francs en 1998 (27,5 millions d'euros). L'ART valorise chaque prise à 1 700 francs (259 €), mais France Télécom estime que son bien vaut davantage, au vu des transactions internationales dans ce secteur (entre 3 000 et 5 000 francs, soit 457 à 762 €).

Quatre acteurs

Au 31 décembre 1998, l'Association française des câblo-opérateurs (AFCO) estimait à 2,66 millions le nombre d'abonnés aux services du câble en France et à 7 millions le nombre de prises « commercialisables » (où il est techniquement possible d'être abonné au câble). Sur le nombre total d'abonnés, 212 300 recevaient le câble en numérique et 14 700 bénéficiaient d'un abonnement à Internet.

Quatre principaux acteurs se partagent le marché français : Lyonnaise Câble (683 000 abonnés) ; NC Numéricâble (630 000) ; France Télécom Câble (754 000) et l'Association des nouveaux opérateurs constructeurs de réseaux câblés (ANOC) (481 000).

Plusieurs scénarios sont à l'étude. Lyonnaise Câble devrait tout faire pour devenir propriétaire du réseau parisien, le plus prometteur. Quitte à acheter en cash ou à monter un partenariat avec France Télécom tout en conservant la majorité du réseau câblé. « *L'une des autres hypothèses de France Télécom est de partager la valeur des réseaux avec les câblo-opérateurs, en créant ensemble une nouvelle filiale qui puisse être cédée à un tiers* », explique Nicolas

Dufourcq, directeur de la division multimédia de France Télécom. Il précise qu'avant l'envoi des dossiers complets de présentation du dossier de cession, quatre candidats sont déjà sur les rangs pour l'acquisition des sites Plan Câble, « dont plus de la moitié d'américains ».

L'ENJEU DE LA « BOUCLE LOCALE »

Plusieurs questions politiques risquent de se faire jour. Certains observateurs soulignent que le fruit d'une éventuelle cession des sites Plan Câble, un bien construit grâce aux consommateurs de téléphone, devrait profiter à une entreprise qui a été partiellement privatisée (à 37 %). Plusieurs parlementaires pourraient s'émouvoir d'une inexorable américanisation du secteur. Time Warner câble le département du Rhône. TCI et Lenfest ont repris les parts d'EDF dans Vidéopôle. D'autres investisseurs américains regroupés chez Exante détiennent 37 % de NC

Numéricâble. Enfin, Microsoft est allié au néerlandais UPC, le nouveau câblo-opérateur de Montreuil, qui va commercialiser du téléphone et Internet sur le câble. « *La valeur d'un réseau câblé est devenue celle d'un réseau de télécommunication, elle est trop élevée pour un câblo-opérateur. Si une transaction doit se faire sur les sites de NC Numéricâble, il serait plus logique qu'elle le soit avec Cegetel [le pôle télécommunication de Vivendi, la maison mère de Canal Plus]* », affirme Nicolas Dufourcq.

En filigrane se joue une bataille bien plus prometteuse que celle de la télévision par câble : celle de la concurrence dans la téléphonie et plus précisément l'enjeu de la « boucle locale » (le dernier kilomètre du réseau avant d'atteindre l'abonné). France Télécom pourra être concurrencé sur cette boucle locale par trois biais différents : le câble, la boucle locale radio (accès de l'abonné par une liaison d'ondes radio) ou le dégroupage (location par un concurrent de France Télécom de la liaison finale à l'abonné), assure l'ART. « *France Télécom a tout intérêt à orchestrer une mise en scène de sortie du câble pour gagner du temps et se donner un beau rôle tout en retardant au maximum l'ouverture à la concurrence. Cette concurrence, sur les sites Plan Câble, sera d'autant plus forte que les fonctions d'opérateur technique et commercial seront regroupées et qu'un acteur d'envergure nationale en prendra les rênes* », explique un proche du dossier. Tant que les conditions de dégroupage ne seront pas clairement définies, l'opérateur historique du téléphone aura toutes les raisons de prendre son temps pour organiser sa contre-offensive face à une prochaine concurrence.

Philippe Ricard

Nicole Vulser

Deutsche Telekom : la filialisation, première étape avant la cession

LE PAYSAGE câblo-télévisé allemand a connu un tournant en ce début d'année. Le premier opérateur du pays, Deutsche Telekom, vient en effet de filialiser ses activités dans ce domaine. Il s'agissait de répondre à une injonction de la Commission de Bruxelles, qui a demandé une externalisation au nom d'une plus grande transparence. Deux sociétés ont été créées, Kabel Deutschland GmbH, et MediaServices GmbH.

Deutsche Telekom souhaite ainsi « *accroître la compétitivité du câble et augmenter sa valeur* ». La division, qui représentait un chiffre d'affaires de 3,12 milliards de deutschemarks en 1997 (1,6 milliards €), a accumulé les pertes (-1,3 milliards de deutschemarks en 1997). Le réseau câblé de la troisième entreprise de télécommunication mondiale rassemble près de six millions d'abonnés, sur un total de plus de dix-sept millions, dans un pays où le taux de couverture est

largement supérieur aux performances françaises : entre sept et huit foyers sur dix sont câblés. La proportion d'abonnés a augmenté avec la multiplication des chaînes pendant les années 80 et 90.

RÉGIONALISER

Sous la pression de Bruxelles, Deutsche Telekom cherche désormais à régionaliser son actuel réseau – au moins six sociétés devraient être créées pour l'exploiter –, puis elle tentera de le céder en partie à d'autres investisseurs. Le gain potentiel est estimé entre 12 et 15 milliards de deutschemarks. L'ensemble du processus pourrait être bouclé à la fin de l'année. De nombreux repreneurs auraient manifesté leur intérêt : la Deutsche Bank, Microsoft, la Westdeutsche Landesbank seraient sur les rangs, selon la presse allemande.

Cette filialisation, qui soulève encore un grand nombre d'incertitudes, est suivie très attentivement par les câblo-opérateurs privés concurrents. La plupart de ces derniers sont implantés de manière régionale, avec une part de marché très en deçà de celle de Deutsche Telekom. Le réseau du numéro deux, Otelo, filiale de RWE et de Veiba, regroupe deux millions de foyers. Certains seraient prêts à reprendre une part des réseaux bientôt accessibles. Et veulent faire en sorte que Deutsche Telekom réduise significativement sa participation au sein de ses nouvelles filiales. Après avoir fortement investi, ces opérateurs veulent élargir les usages du câble, à l'origine destiné à la seule télévision, aux services téléphoniques et multimédias.

La publicité interactive est à la recherche de règles du jeu

L'annonceur souhaite contrôler les informations concernant l'internaute

LES REVENUS de la publicité sur Internet croissent de 100 % par an dans le monde et devraient représenter 15 milliards de dollars en 2003 (13,3 milliards d'euros). En France, deux cents annonceurs ont réalisé des campagnes en ligne pour un budget d'environ 70 millions de francs (10,7 millions d'euros). La publicité interactive à la télévision, elle, poursuit son développement en Europe : après les pionniers français TPS et CanalSatellite, les anglais Cable & Wireless et Open disposent de la technologie. Ils devraient être prochainement rejoints par Stream et Telepiù en Italie, Télià en Suède et Belgacom Cyber TV en Belgique.

Les annonceurs se préparent à diffuser leurs premières campagnes interactives paneuropéennes, mais entre les agences de publicité et les diffuseurs se profile déjà une bataille pour le contrôle des informations concernant les internautes.

Le financement des sites Internet par la publicité n'est pas encore monnaie courante en Europe. Le secteur commence à s'organiser avec des sociétés spé-

cialisées dans la gestion et le contrôle de bandeaux publicitaires, comme Double Click ou Real Media, et des instituts indépendants, comme le nouveau système Cybermétric de Médiamétrie en France, qui se propose de mesurer l'audience des sites. Si les annonceurs savent désormais à qui s'adresser et comment monter leurs campagnes pour des budgets oscillant entre 15 000 francs et 1 million de francs (de 2 287 à 152 000 €), ils se plaignent de ne pas maîtriser la chaîne.

INFORMATION « EN OR »

Pour publicitaires et annonceurs, l'intérêt suprême de la publicité interactive est de savoir qui a cliqué sur le bandeau. Une fois identifiée, la personne devient une cible commerciale d'autant plus intéressante qu'elle est soi-disant prête à acheter le produit proposé. Cette information « en or », enjeu du nouveau marketing individualisé, est techniquement disponible. Les « cookies », ces mouchards informatiques envoyés à l'insu de l'utilisateur, rendent compte de notre promenade sur Internet. Ce

sont eux, notamment, qui comptabilisent le nombre de fois où nous verrons un même bandeau ou qui adaptent les messages en fonction de nos centres d'intérêt.

Dépassant le débat théorique qui consiste à interdire l'association de coordonnées nominatives à une consultation sur Internet – les « cookies » étant indécryptables, il est difficile pour l'internaute français de savoir si les règles édictées par la CNIL sont respectées –, chacun se bat pour mettre en place un modèle économique qui lui soit favorable. En utilisant les services d'une régie comme Double-Click, les publicitaires et les annonceurs ne détiennent ni ne contrôlent les numéros d'ordinateur de leurs clients potentiels : c'est le serveur de la régie qui les collecte et les centralise.

Dans le cas de l'autre régie, Real Media, ce sont les médias qui possèdent les profils et les bases de données répertoriant chaque bilan de campagne. « *Nos clients ne sont pas d'accord, ils sont les seuls à payer et les profils ne sont pas pour eux* », se plaint le patron

d'une agence de publicité interactive. Même vent de contestation à propos, cette fois, du coût de l'espace à la télévision dès lors qu'il s'agit de publicité interactive : « *TF1 nous demande par exemple lorsqu'elle est diffusée sur TPS de payer 5 % en plus du budget déjà alloué à la chaîne en clair pour pouvoir tenter une expérience interactive*, explique Marco Tinelli, le patron de l'agence Grey Interactive, au prétexte que l'icône sur laquelle le téléspectateur doit cliquer avec sa télécommande pollue son écran ». Il estime qu'il s'agit en fait de marketing direct et donc que, conformément aux tarifs établis, ses clients ont droit à une ristourne.

Les publicitaires s'offrent désormais leurs propres études contradictoires sur le sujet. Ils contestent, par exemple, le volume d'abonnés du bouquet TPS censés cliquer sur une publicité interactive : ils opposent un petit 20 % aux 85 % annoncés par TPS.

Florence Amalou

Jean-Michel Helvig assure l'intérim à « Libération »

LAURENT JOFFRIN A ANNONCÉ, LUNDI 15 FÉVRIER, qu'il quitte *Libération* pour rejoindre *Le Nouvel Observateur* comme directeur de la rédaction, en remplacement de Bernard Guetta (*Le Monde* du 16 février). Serge July, PDG du journal, a annoncé qu'il allait recruter un directeur de la rédaction « *dans les plus brefs délais* », selon *Libération* du 16 février. Jean-Michel Helvig, directeur adjoint de la rédaction assure l'intérim, en attendant que le successeur de Laurent Joffrin soit trouvé. Le choix de Serge July, conformément aux statuts du titre, devra être entériné par un vote de la société des rédacteurs.

Serge July a également indiqué que la diffusion avait été stable en 1998 et que le journal avait réalisé un bénéfice net de 3,4 millions de francs (518 292 €) contre 7,6 millions de francs en 1997. Le chiffre d'affaires (479,6 millions de francs, 73,1 millions €), en progression de 3,1 %.

Grève annulée à « L'Humanité »

LE PERSONNEL DE L'HUMANITÉ A DÉCIDÉ, lundi 15 février, d'annuler le mot d'ordre de grève, prévu pour le même jour, en raison des « *avancées significatives* » apportées par la direction, notamment sur « *l'arrêt des trois licenciements déguisés de journalistes* », qui avaient motivé le dépôt d'un préavis de grève. La direction s'est également engagée à rencontrer régulièrement les syndicats et à informer les différents services du journal.

Au cours d'un comité d'entreprise, lundi, la direction a affirmé qu'il n'y aurait pas de plan social. Les syndicats relèvent toutefois que le budget triennal prévoit une réduction de la masse salariale. *L'Humanité* prépare une nouvelle formule pour le 18 mars (*Le Monde* du 19 décembre 1998).

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jean Miot

Nous avons reçu une lettre de Jean Miot, ancien président de l'Agence France-Presse. Il réfute la mise en cause dont il estime faire l'objet dans un article publié dans *Le Monde* du 11 février et *désapprouve la phrase* « cette période de transition (...) est mise à profit pour tenter de tirer les leçons de l'échec de l'ancien président [de l'AFP] » :

J'ai laissé à regret les clés de cette agence aux administrateurs de l'Etat et de la presse, avec la fierté de rendre cette grande maison dans un état financier parfaitement sain : 340 millions de francs de provisions couvrant tous les risques et aléas ; 170 millions de francs de trésorerie dis-

ponible, un chiffre d'affaires porté en trois ans de 1,18 à 1,3 milliard, en dépit des pertes liées aux crises asiatique et sud-américaine ; sans oublier les disparitions et concentrations de titres en France. Ainsi, l'AFP a « *généré* » 240 millions de francs de chiffre d'affaires de 1996 à fin 1999.

Enfin, et surtout, l'AFP n'a subi aucun déficit, les trois exercices s'étant achevés à l'équilibre, comme le prévoient les budgets successifs. S'il y a « *échec* », c'est de n'avoir pas pu, en trois ans, guérir l'AFP de ses maladies originelles, liées à son statut dont je n'ai cessé de réclamer la modernisation.

DÉPÊCHES

■ PRESSE : Gilbert Grellet a présenté sa candidature à l'Agence France-Presse (AFP). Agé de cinquante-deux ans, diplômé d'HEC, il est directeur pour l'Europe et l'Afrique de l'AFP, où il a effectué toute sa carrière. C'est la première candidature interne à la présidence de l'agence.

■ Tina Kieffer rejoint Marie-Claire comme directrice de la rédaction, quelques mois après avoir dû quitter la direction du mensuel *DS* qu'elle avait lancé en mai 1999.

■ Havas est intéressé par CMP média, groupe américain de presse informatique. « *Un dossier que nous ne pouvons nous permettre de négliger* », a précisé, lundi 15 février à *La Tribune*, Eric Licoys, PDG d'Havas. CMP média a chargé la banque Lazard de trouver des solutions stratégiques pour son avenir, y compris les possibilités de vente ou de fusion.

**Y'A QU'A
CLIQUER
SUR LE MULOT**

www.guignols.cplus.fr

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **EDF : les députés ont entamé, mardi 16 février, l'examen du projet de loi transposant la directive européenne qui va ouvrir à la concurrence le marché de l'électricité** (lire page 16).

● **DAIMLERCHRYSLER : le constructeur germano-américain** devrait décider avant le printemps de l'opportunité d'une prise de participation dans le deuxième constructeur japonais, Nissan, a indiqué, lundi 15 février, Jürgen Schrempp, le président du directoire. Une acquisition serait pour l'heure très « attractive », a-t-il ajouté.

● **VOLVO : le constructeur suédois** serait en pourparlers pour reprendre Navistar, troisième constructeur américain de camions, selon le *Financial Times* du 15 février.

● **ALBERT : quatre offres fermes de reprise** pour la société de textile Albert (licences Naf-Naf, Chevignon, Elle, Kenzo, DKNY et Timberland), en dépôt de bilan, ont été déposées, lundi, devant le tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon. Le choletais Salmon Arc-en-ciel, le groupe Zannier et les deux fonds d'investissement Artal Europe et Fidei ont présenté des propositions très proches, avec la promesse de reprendre entre 72 % et 78 % de l'effectif. Le tribunal devrait rendre sa décision en mars.

SERVICES

● **AMERICAN AIRLINES : la compagnie aérienne américaine**, paralysée depuis huit jours par un arrêt de travail de près d'un quart de ses pilotes, a annoncé un retour à la quasi-normale de ses vols lundi 15 février. La reprise du travail est intervenue après la menace d'un juge d'infliger au syndicat des pilotes une amende de 10 millions de dollars (8,9 millions d'euros).

● **MCDONALD'S : le géant américain de la restauration rapide** a annoncé lundi avoir investi 43 millions de dollars en Russie en 1998, pour ouvrir 19 nouveaux restaurants. Arrivée sur le marché russe en 1985, la chaîne compte désormais 45 établissements en Russie.

● **STAR ALLIANCE : l'alliance aérienne créée en 1997** autour de Lufthansa et d'United Airlines devrait être rejointe, dès le mois de mars, par Ansett Australia et Air New Zealand.

● **ONE.TEL : les familles Packer et Murdoch se sont associées** pour prendre une participation de 20 % chacune dans la compagnie australienne de télécommunications, pour un montant de 709 millions de dollars australiens (398,5 millions d'euros).

FINANCE

● **CRÉDIT SUISSE : la banque reprend pour 650 millions de dollars** (580 millions d'euros) Warburg Pincus Asset Management, un des leaders de la gestion de fortune aux Etats-Unis avec 230 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

● **WORMS : le groupe français d'assurances AXA** serait en négociations « avancées » pour vendre la banque, sa filiale à 100 %, au belge Artesia Banking Corporation, affirme le quotidien *Les Echos*, mardi 16 février.

● **CDC : les syndicats de la Caisse des dépôts (CDC) devaient convoquer** une assemblée générale mardi 16 février pour protester contre un projet de la direction de filialiser la direction des activités bancaires et financières (DABF) de la CDC, les séparant davantage des missions d'intérêt général de la caisse.

RÉSULTATS

● **CIMENTES FRANÇAIS : la filiale française d'Italcementi** a enregistré, pour son exercice 1998, un résultat net de 898 millions de francs (136,9 millions d'euros), en hausse de 46 %, pour un chiffre d'affaires de 13,6 milliards de francs (2,1 milliards d'euros). Le groupe, qui a retrouvé sa santé après des années de restructurations, souhaite poursuivre sa politique d'acquisitions à l'étranger.

● **BARCLAYS : le groupe bancaire britannique** a annoncé mardi 16 février une progression de 12 % de son bénéfice imposable pour 1998 à 1,918 milliard de livres (2,76 milliards d'euros). Très affecté par la crise russe l'été dernier, Barclays précise que ses provisions pour créances douteuses ont plus que doublé à 492 millions de livres.

VALEUR DU JOUR

Le CCF convoité par ING

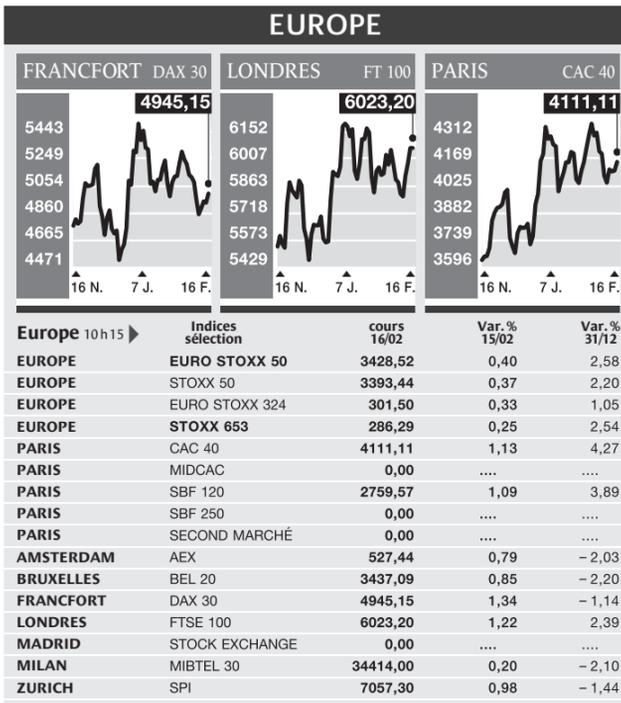
LES INVESTISSEURS boursiers sont persuadés que la consolidation n'est pas terminée dans le secteur bancaire et que, après les rapprochements de la Société générale avec Paribas et du Banco Santander avec le Banco Central Hispano, les opérations vont se dérouler à un rythme accéléré. La prochaine cible française pourrait être le Crédit commercial de France (CCF). Deux échéances attendent la banque présidée par Charles de Croisset cette semaine, qui nourrissent la spéculation sur son avenir. La première est la présentation de ses résultats pour 1998, prévue jeudi 18 février. La seconde est une étape importante de la cession de la participation de 7,8 % des Mutuelles du Mans Assurances dans le capital de la banque. Un mandat de vente a été confié à la banque Lehman Brothers, qui boucle cette semaine le premier tour de son appel d'offres et table sur une dizaine de candidats. Parmi eux, le bancassureur néerlandais ING est le plus attendu. Il contrôle déjà la banque d'affaires Barings, dont il vient d'annoncer la réorganisation, et la banque belge BBL. Il est actionnaire à hauteur de 5,9 % du CCF et présent à son conseil d'administration. Lundi 15 février, des rumeurs lui prétaient l'intention de lancer une offre publique d'achat sur la banque. Les deux établissements ne commentent pas ces rumeurs. L'action CCF a gagné 1,94 % à 75,95 euros et le titre ING, 0,51 % à 49,3 euros. D'après un sondage *La Tribune-Sofres* publié mardi 16 février, le

Action CCF

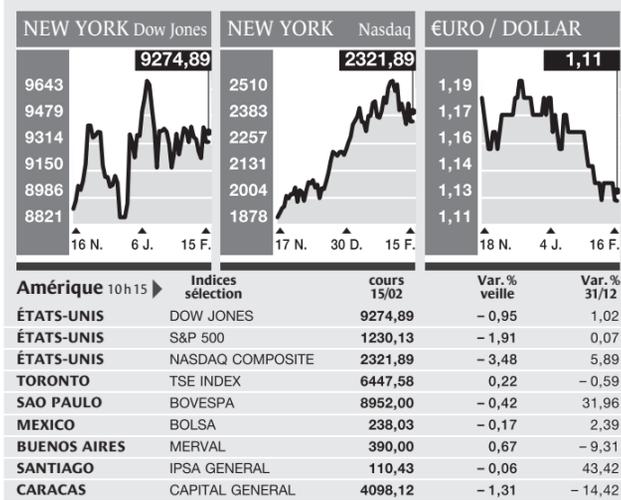


secteur bancaire est celui que les investisseurs placent en tête de leurs priorités. Cet intérêt profite à toutes les valeurs. Lundi, les analystes financiers londoniens qui n'avaient guère salué la fusion SG-Paribas ont en outre renversé leur opinion. Certains craignaient que l'opération ait été motivée par de trop mauvais résultats en 1998, compensés par des plus-values sur le portefeuille de participations. Ils ont été rassurés par la note d'information publiée vendredi 12 février. Une étude de Salomon Smith Barney insiste aussi sur le fait que les réductions de coûts prévues sont « réalistes ». Dans un marché en baisse, les actions Paribas et Société générale ont respectivement gagné 1,19 %, à 85 euros, et 0,43 %, à 137,8 euros.

Sophie Fay



AMÉRIQUES



ASIE - PACIFIQUE



SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris a entamé la séance du mardi 16 février en hausse de 1,17 %, à 4 112,68 points. La veille, la Bourse de Paris, après avoir évolué dans le rouge une bonne partie de la séance, avait terminé sur une timide hausse dans un marché sans tendance et sans volume en raison de la fermeture de la place de New York. Après une ouverture en baisse de 0,64 %, l'indice CAC 40 avait clôturé en hausse de 0,12 %.

FRANCFORT

L'INDICE DAX de la Bourse de Francfort a ouvert en hausse, mardi 16 février. Il gagnait 0,80 %, à 4 927,99 points, soutenu par le repli de l'euro favorable aux exportateurs allemands.

LONDRES

LA BOURSE de Londres a progressé de 1,2 %, lundi, poussée par la bonne tenue des valeurs bancaires. A la clôture, l'indice Footsie des cent principales valeurs a gagné 72,5 points, à 6 023,2 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du mardi 16 février en hausse de 1,3 %. L'indice Nikkei 225 a gagné 177,92 points pour finir à 14 232,64 points. Il a été soutenu par la hausse du marché obligataire observée après l'annonce, par le ministère des finances, de mesures techniques destinées à enrayer la récente envolée des taux d'intérêt à long terme.

TAUX

MARDI 16 FÉVRIER, les taux d'intérêt japonais à 10 ans se sont brusquement repliés, passant de 2,14 % à 1,86 %. Ce mouvement a fait suite aux mesures spectaculaires annoncées mardi par le ministre des finances, Kiichi Miyazawa. Les opérateurs avaient été totalement insensibles à la baisse des taux à court terme par la Banque du Japon, annoncée vendredi 12 février. Le gouvernement japonais a annoncé mardi que le « trust fund » géré par la poste va reprendre ses achats d'obligations à 10 ans, à raison de 200 milliards de yens (1,5 milliard d'euros) par mois. Par ailleurs, le gouvernement va réduire de 400 milliards de yens le montant des émissions obligataires à 10 ans prévues en mars. Il émettra, à la place, des titres d'une maturité plus courte (de 2 à 6 ans). Ces annonces marquent un revirement complet par rapport aux annonces faites en novembre 1998 (ralentissement des achats de la poste et forte augmentation des émissions à 10 ans), qui avaient entraîné le krach obligataire japonais. A Paris, dans les premières transactions du mardi 16 février, le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à 10 ans est repassé sous la barre des 4 %, à 3,98 %. La veille, les taux à 10 ans avaient terminé la séance à 4,001 %, un niveau inconnu depuis le mois de novembre 1998. Le 27 janvier 1999, les taux avaient atteint un plus bas historique à 3,72 %.

ÉCONOMIE

Les Etats-Unis proposent l'extension de l'Alena

LE PRÉSIDENT Bill Clinton a proposé, lundi 15 février, la création d'une « zone de libre-échange des Amériques » pour faire face aux crises financières mondiales. M. Clinton a souligné que les relations entre les Etats-Unis et le Mexique, liés depuis cinq ans par l'Accord nord-américain de libre-échange (Alena), avaient permis de protéger les deux pays de la crise financière mondiale qui, a-t-il dit, « a causé tellement de problèmes ailleurs ». Le président américain a déclaré : « Nous devons étendre cette oasis de confiance et de croissance dans notre hémisphère en créant une zone de libre-échange des Amériques et en soutenant nos amis de la région quand ils ont des difficultés. »

● **JAPON : l'économie japonaise se trouve toujours plongée dans une crise profonde** malgré l'apparition de certains signes encourageants ont estimé l'Agence de planification (EPA) et la Banque du Japon dans leurs rapports mensuels publiés mardi 16 février. Les deux institutions ont dressé un sombre tableau de l'économie (chute des profits des entreprises, dégradation du marché de l'emploi, baisse de l'investissement et affaiblissement des exportations). Malgré tout, l'agence des statistiques souligne « une intensification des indices de changements à venir ».

● **La production industrielle japonaise a progressé de 1,3 %** en décembre 1998, par rapport à son niveau de novembre, a indiqué mardi 16 février le ministère du commerce international et de l'industrie (MITI). Les facturations des entreprises ont augmenté de 1,8 % tandis que leurs stocks de produits finis ont baissé de 1,8 %.

● **Le Japon a menacé de saisir l'Organisation mondiale du commerce (OMC)** si les Etats-Unis maintiennent leur projet d'imposer des taxes antidumping sur les aciers importés du Japon. Ces taxes pourraient varier entre 25 % et 67,6 %.

● **ALLEMAGNE : les partenaires sociaux de la métallurgie** allemande sont convenus de se retrouver comme prévu mardi à Stuttgart pour une « médiation spéciale » qui peut encore éviter une grève, a-t-on appris lundi auprès des organisations syndicale et patronale.

● **Les prix de gros en Allemagne** ont progressé de 0,3 % en janvier

comparé à décembre, ce qui porte leur baisse sur un an à 4,1 %, a annoncé mardi l'Office fédéral de Wiesbaden.

● **FRANCE : l'activité industrielle en France a enregistré un « léger tassement »** en janvier mais devrait connaître, au cours des prochains mois, une progression « à rythme modéré » dans la plupart des secteurs, selon l'enquête mensuelle de la Banque de France, publiée lundi.

● **L'emploi intérimaire occupait fin décembre 485 051 personnes, soit une augmentation de 17,8 % en un an** (+ 72 800 emplois) mais une baisse de 12,1 % par rapport à novembre, selon l'indicateur mensuel provisoire publié lundi par l'Unedic (régime d'assurance chômage).

● **ITALIE : la production industrielle a connu un sévère passage à vide** en décembre 1998 avec une chute de 3,9 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, sur l'ensemble de l'année 1998, la production industrielle a progressé de 1,7 % contre 2,2 % en 1997. Confronté aux crises asiatiques et brésilienne, la production de biens durables s'est repliée de 6,2 % en décembre 1998 et de 3,2 % sur l'ensemble de l'année.

● **LIBAN : la croissance économique s'est établie à 2 %** en 1998 au Liban, en baisse de 1,5 % par rapport à l'année précédente, a indiqué un rapport bancaire publié lundi. « La croissance s'est établie à 2 % en 1998, en recul de 1,5 % par rapport à 1997 (3,5 %) », alors qu'elle était de 4 % en 1996 et de 7 % en 1995, précise le rapport de la Banque Audi, quatrième établissement bancaire par ordre d'importance au Liban.

● **ISRAËL : les prix à la consommation ont diminué de 0,5 %** en janvier en Israël, la chute la plus importante depuis des décennies, ce qui témoigne, selon un analyste économique, de la dégradation de la situation économique du pays. La baisse, annoncée par l'office national des statistiques, est attribuée à une diminution des prix des marchandises et une baisse des coûts du logement.

● **HONGRIE : le déficit de la balance des comptes courants s'est élevé l'an dernier à 1,99 milliard d'euros**, et le gouvernement s'est dit surpris par son ampleur. L'OCDE avait lancé au début du mois une mise en garde à Budapest contre une détérioration de la balance courante et les risques d'un « ralentissement plus prononcé que prévu de l'activité dans l'Union européenne ».

Taux de change fixe zone euro		Hors zone euro	
€uro contre ▶	Taux	contre franc ▶	Taux
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245
DEUTSCHEMARK.....	1,95583	DEUTSCHEMARK.....	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL (1000).....	3,38774
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37603	SCHILLING AUTR. (10).....	4,76703
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	8,32884
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371		FLORIN NÉERLANDAIS 2,97660	
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10).....	1,62807
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324

€uro contre ▶	15/02	COURONNE DANOISE.....	7,4348
COURONNE NORVÉGIENNE.....	8,5930	COUR. SUÉDOISE.....	8,8815
DOLLAR AUSTRALIEN.....	1,7353	DOLLAR CANADIEN.....	1,6781
DOLLAR NÉO-ZÉLAND.....	2,0531	DRACHME GRECQUE.....	321,90
FLORIN HONGROIS.....	249,66	ZLOTY POLONAIS.....	4,2612

Cours de change croisés

16/02 10h15 ▶	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR.....	1,11955	0,85255	1,11955	0,17074	1,62525	0,70033
YEN.....	117,29500	131,29500	20,02500	190,71000	82,15500
EURO.....	0,89322	0,76164	0,15245	1,45115	0,62545
FRANC.....	5,85700	4,99235	6,55957	9,51775	4,10290
LIVRE.....	0,61529	0,52445	0,68910	0,10505	0,43115
FRANC SUISSE.....	1,42790	1,21805	1,59815	0,24375	2,31980

Taux d'intérêt (%)

Taux 15/02 ▶	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE.....	3,08	2,87	4,01	4,88
ALLEMAGNE.....	3,13	3,12	3,91	4,87
GDE-BRETAG.....	5,38	5,19	4,52	4,43
ITALIE.....	3,02	4,12	5,09
JAPON.....	0,25	0,18	2,17
ÉTATS-UNIS.....	4,66	4,55	5,06	5,42
SUISSE.....	0,93	1,13	2,53	3,88
PAYS-BAS.....	3,06	3,18	4	4,91

Matières premières

En dollars ▶	Cours 15/02	Var. % veille
MÉTALX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS.....	1441,5	-0,24
ALUMINIUM 3 MOIS.....	1199	-0,37
PLOMB 3 MOIS.....	519	-0,19
ZINC 3 MOIS.....	5140	-0,19
ÉTAIN 3 MOIS.....	1024,5	-0,53
NICKEL 3 MOIS.....	4565	-0,44
MÉTALX (NEW YORK)		
ARGENT A TERME.....	5,71	2,15
PLATINE A TERME.....	79150,33	1,90
GRAINES DENRÉES		
BLÉ (CHICAGO).....	257,75	0,10
MAÏS (CHICAGO).....	214,5	-0,23
SOJA TOURTEAU (CHG.).....	129,6	0,08
SOFTS		
CACAO (NEW YORK).....	1256	-1,34
CAFÉ (LONDRES).....	1779
SUCRE BLANC (PARIS).....	233

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde » : www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

L'action BMW a progressé de 3,04 %, à 745 euros, lundi 15 février. Les investisseurs ont préféré se fier aux rumeurs d'OPA plutôt qu'aux démentis de la famille Quandt, actionnaire de BMW. Le même jour, l'action Volkswagen a gagné 1,23 %. Le groupe automobile allemand est cité comme un prédateur possible pour BMW. Le titre Telecom Italia a terminé la séance de lundi sur une hausse de 1,31 %. Pourtant, durant la séance, l'action a perdu jusqu'à 2,56 % après l'annonce de la rupture des négociations avec Rupert Murdoch sur la vente de la plate-forme numérique Stream. L'action du groupe néerlandais de

grande distribution Ahold a abandonné 1,71 % lundi. Une rumeur a prêté à Ahold l'intention de racheter la chaîne de supermarchés britannique Safeway. Le titre ING a gagné 0,51 % lundi. La banque néerlandaise n'a pas commenté la rumeur selon laquelle elle pourrait prendre le contrôle du CCF. L'action Banca Intesa a grimpé de 6,59 % lundi, du fait du rôle que pourrait jouer cet établissement dans les restructurations bancaires en Italie et en France. L'action du chimiste suisse Clariant a progressé de 2,5 %, lundi 15 février, influencée par l'engouement des investisseurs pour les valeurs cycliques.



Table listing various companies and their stock prices, including BEAZER GROUP, BENETTON GROUP, BERKELEY GROUP, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including LIBERTY INT.HDG, MEDIOLANUM, MEDIOLANUM, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including METRA A, MORGAN CRUCIBLE, MORGAN CRUCIBLE, etc.

BIENS DE CONSOMMATION

Table listing various companies in the consumer goods sector, including AHOLD, ASDA GROUP PLC, ATHENS MEDICAL, etc.

16/02 10h 24

Table showing market movements for various sectors like AUTOMOBILE, BANQUES, etc.

CHIMIE

Table listing various companies in the chemical sector, including AGA-A, AGA-B, AIR LIQUIDE, etc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table listing various companies in the food and beverage sector, including ALLIED DOMECQ, ASSOCIATE BRIT, BASS, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table listing various companies in the retail and distribution sector, including ARCADIA GRP, BOOTS CO PLC, CARREFOUR, etc.

BANQUES

Table listing various banks, including ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, ALLIED IRISH, etc.

CONGLOMÉRATS

Table listing various conglomerate companies, including AKER RGI-A, CGIP, CIR, etc.

PHARMACIE

Table listing various pharmaceutical companies, including ASTRA-A, ASTRA-B, ELAN CORP, etc.

(Publicité)

Large advertisement for www.guignols.cplus.fr with the headline 'LE MARCHÉ VA BIEN, LE MARCHÉ EST EN FORME, LE MARCHÉ VOUS EMMERDE.'

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table listing various telecommunications companies, including BRITISH TELECOM, CABLE & WIRELES, etc.

CONSTRUCTION

Table listing various construction companies, including AALBORG PORTLAN, ACCIONA, etc.

PRODUITS DE BASE

Table listing various basic products companies, including ACERINOX REG, ALUMINIUM GREEC, etc.

ÉNERGIE

Table listing various energy companies, including AKER MARITIME, BG, BP AMOCO, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table listing various equipment companies, including ABB AB-A, ABB AB-B, ABB BADEN, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table listing various financial services companies, including 3I, ALMANJ, ALPHA FINANCE, etc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table listing various high-tech companies, including ALCATEL, ALTEC SA REG, ASK PROXIMA, etc.

CONSUMMATION CYCLIQUE

Table listing various cyclical consumption companies, including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AMER GROUP, etc.

ASSURANCES

Table listing various insurance companies, including AGF, ALLEANZA ASS, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table listing various financial services companies, including 3I, ALMANJ, ALPHA FINANCE, etc.

MÉDIAS

Table listing various media companies, including B SKY B GROUP, CANAL PLUS, CARLTON COMMUNI, etc.

CODES PAYS ZONE EURO

Table listing various media companies, including B SKY B GROUP, CANAL PLUS, CARLTON COMMUNI, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique. CODES PAYS HORS ZONE EURO CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● L'action **Paribas** a gagné 1,82 %, mardi 16 février, en début de matinée après l'annonce du retrait provisoire de l'action de la composition de l'indice CAC 40 en raison de l'offre d'OPE de la Société générale.

● Le titre **Technip** a été réservé à la hausse, à l'ouverture des transactions mardi. Cet engouement pour le titre survient après l'annonce d'une hausse de 10,2 % du résultat net pour 1998 et de la volonté de faire progresser le bénéfice par action de 50 % en trois ans.

● Le titre **Ciments français** a bondi de 5 %, mardi matin 16 février, après la publication d'un résultat net pour 1998 en progression de 46 %, et de l'augmentation de 50 % du dividende.

● La fièvre qui s'était emparée du titre **Eramet** depuis vendredi 12 février s'est poursuivie, mardi 16 février au matin, avec une hausse de 2,18 %.

● Mardi matin, à l'ouverture de la séance, l'action **Pathé** n'a pas réagi à l'annonce d'un investissement de 100 millions de francs pour prendre 34 % du Club de football lyonnais. Elle est restée stable, à 239,1 euros.

● L'action **Lagardère** a progressé de 4,5 % dans les premières transactions du mardi 16 février. La marché a bien réagi à la présentation du nouveau groupe Aerospatiale dans lequel Lagardère a pris 33 % du capital.

	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P.)	143,30	143,30	143,30	0,00	6,39
CR LYONNAIS(TP)	143	143	143	0,00	6,10
RENAULT (T.P.)	437,20	439,40	2882,28	+ 0,50	15,15
SAINT GOBAIN(T.P.)	180	179,90	1180,07	- 0,05	9,77
THOMSON SA (T.P.)	140,10	140,10	140,10	0,00	6,11
ACCOR	222,30	224,40	1471,97	+ 0,94	3,51
AGF	52,60	52,90	347	+ 0,57	0,76
AIR LIQUIDE	136	137,50	901,94	+ 1,10	2,38
ALCATEL	94	95,75	628,08	+ 1,86	1,75
ALSTOM	23,10	23,50	154,15	+ 1,73	0,23
ALTRAN TECHNO. #	239,40	241	1580,86	+ 0,66	0,53
ATOS CA	196	197	1292,24	+ 0,51	0,52
AXA	120,40	122,10	800,92	+ 1,41	1,37
BAIL INVESTIS	126,50	127,70	837,66	+ 0,94	9,80
BAZAR HOT. VILLE	90	94	616,60	+ 4,44	2,59
BERTRAND FAURE	57	54,60	358,15	- 4,21	0,61
BIC	52,25	54,30	356,18	+ 3,92	0,46
BIS	79,15	79,15	79,15	0,00	1,22
B.N.P.	73	73,65	483,11	+ 0,89	1,07
BOLLORE	172	171,30	1123,65	- 0,40	2,06
BONGRAIN	368,50	370	2427,04	+ 0,40	9,76
BOUGUES	227	227	1489,02	0,00	2,59
BOUGUES OFFS.	23,45	23	150,87	- 1,91	0,58
BULL #	6,12	6,10	40,01	- 0,32	0,00
CANAL +	277,50	283,90	1862,26	+ 2,30	3,05
CAP GEMINI	152,90	154,60	1014,11	+ 1,11	0,53
CARBONE LORRAINE	39	39	255,82	0,00	3,81
CARREFOUR	582	589,50	3866,87	+ 1,28	4,57
CASINO GUICHARD	90,40	91	596,92	+ 0,66	1,19
CASINO GUICHARDP	56,40	55,75	365,70	- 1,15	1,23
CASTORAMA DUB.(L)	186	186	1220,08	0,00	1,68
C.C.F.	75,95	79	518,21	+ 4,01	1,02
CEGID (LY)	153,30	153	1003,61	- 0,19	3,81
CERUS EUROP.REUN	6,81	6,81	44,67	0,00	0,15
CGIP	48,70	48,70	319,45	0,00	6,40
CHARCEURS	43,30	43	282,06	- 0,69	1,45
CHRISTIAN DIOR	42,81	44,30	290,59	+ 3,48	0,76
CHRISTIAN LALOU	112,50	113,30	743,20	+ 0,71	0,96
CIC-ACTIONS A	81,50	81,50	81,50	0,00	1,18
CIMENTS FRANCAIS	53	55,65	365,04	+ 5	0,76
CLARINS	68,05	67	439,49	- 1,54	0,99
CLUB MEDITERRANE	85,50	85,10	558,22	- 0,46	0,69
CNP ASSURANCES	24,95	25,10	164,65	+ 0,60	0,00
COFELIP	52,75	53,80	352,90	+ 1,99	1,14
COLAS	185,20	183,80	1205,65	- 0,75	4,27
COMPTOIR ENTREP.	2,07	2,08	13,64	+ 0,48	1,14
CPR	35,11	35,11	230,31	0,00	3,35
CRED.FON.FRANCE	14,25	14,10	92,49	- 1,05	4,27
CFE(FERRAILLES)	28,80	28,89	189,51	+ 0,31	1,14
CREDIT LYONNAIS	39,91	39,80	261,07	- 0,27	1,52
CS SIGNAUX(CSEE)	70	68,75	450,97	- 1,78	0,84
DAMART	67	65,70	430,96	- 1,94	24,39
DANONE	229,50	233,40	1531	+ 1,69	2,82
DASSAULT-AVIATIO	155	155	1016,73	0,00	5,03
DASSAULT SYSTEME	35,50	36,50	239,42	+ 2,81	0,18
DE DIETRICH	42,84	43,40	284,69	+ 1,30	0,96
DEVEAUX(LY)#	78,15	80,35	527,06	+ 2,81	4,57
DEV.R.N-P.CAL LI	9,80	9,80	9,80	0,00	2,64
DEXIA FRANCE	134,60	137,30	900,63	+ 2	0,61
DMC (DOLLFUS MI)	6,20	6,26	41,06	+ 0,96	0,46
DYNADION	23,10	23,10	151,53	0,00	1,98
ECIA	95,10	95,50	626,44	+ 0,42	1,52
EIFFAGE	61,80	62,40	409,32	+ 0,97	2,29
ELF AQUITAINE	91,70	93,90	615,94	+ 2,39	1,14
ERAMET	35,20	36,49	239,36	+ 3,66	5,34
ERIDANIA BEGHIN	124	125	819,95	+ 0,80	2,59
ESSILOR INTL.	340,50	346	2269,61	+ 1,61	2,71
ESSILOR INTLADP	316	316	2072,82	0,00	1,52
ESSO	68,75	69	452,61	+ 0,36	8,54
EUROFARE	452,20	455	2984,60	+ 0,61	0,10
EURO DISNEY	1,13	1,12	7,35	- 0,88	2,90
EUROPE 1	215	217,10	1424,08	+ 0,97	2,59
EUROTUNNEL	1,13	1,16	7,61	+ 2,65	2,59
FIMALAC SA	100	100	655,96	0,00	0,60
FINEXTEL	19	19,06	125,03	+ 0,31	1,07
FIVES-LILLE	66,50	66,55	436,54	+ 0,07	0,99
FRANCE TELECOM	80,50	81,50	534,60	+ 1,24	8,38
FRONMAGRIERES BEL.	645	645	645	0,00	1,83
GALERIES LAFAYET	815	830	5444,44	+ 1,84	2,44
GASCOGNE	74,15	75	491,97	+ 1,14	0,38
GAGMONT #	65,25	64,70	424,40	- 0,84	8,38
GAZ ET EAUX	40,16	40,50	266,66	+ 0,84	2,97
GECINA	102	102	669,08	0,00	1,22
GEOPIHYSIQUE	39,10	39	255,82	- 0,25	0,20
GRANDVISION	22,90	22,90	150,21	0,00	0,99
GROUPE ANDRE S.A	102	102,90	674,98	+ 0,88	0,38
GPE VALFOND ACT.	44	43,80	287,31	- 0,45	0,38
GR.ZANNIER (LY)	17,50	17,84	117,02	+ 1,94	1,30
GROUPE GTM	89,80	89,85	589,38	+ 0,05	1,37
GROUPE PARTOUCHE	66	66	432,93	0,00	1,07
GUILBERT	115,50	115,20	755,66	- 0,25	2,06
GUYENNE GASCOGNE	372,90	372,50	2443,44	- 0,10	5,18
HACHETTE FILI.ME	208,50	212	1392,63	+ 1,67	2,29
HAVAS ADVERTISING	168,50	168,50	1105,29	0,00	2,29
IMETAL	104,70	102,30	671,04	- 2,29	2,67
IMMEUBLES DE FCE	16,95	16,95	111,18	0,00	0,00
INFOGRAMS ENTREP.	62	62	406,69	0,00	0,46
INGENICO	23,40	23	150,87	- 1,70	2,61
INTERBAIL	22	22	144,31	0,00	3,81
INTERTECHNIQUE	261	258	1692,37	- 1,14	1,18
ISIS	51,10	51,50	337,82	+ 0,78	2,61
JEAN LEFEBVRE	84	84	84	0,00	1,83
KLEPERIE	86,50	87	570,68	+ 0,57	4,27
LAFARGE	165	169	1108,57	+ 2,42	4,12
LABINAL	80	83,30	546,41	+ 4,12	1,68
LAFARGE	80	83,30	546,41	+ 4,12	0,85
LACARDERE	38,20	40,20	263,69	+ 5,23	0,65
LAPEYRE	60,80	60,50	396,85	- 0,49	1,07
LEBON (CIE)	36,99	36,99	36,99	0,00	0,70
LEGRAND	187,60	196,30	1287,64	+ 4,63	1,12
LEGRAND ADP	114,90	115,50	757,63	+ 0,52	0,91
LEGRIS INDUST.	43,43	43,20	283,37	- 0,52	9,24
LOCINDUS	118	118	774,03	0,00	2,44
L'OREAL	584,50	590	3870,15	+ 0,94	2,16
LVHM MOET HEN.	213,50	216	1416,87	+ 1,17	0,96
MARINE WENDEL	176	174	1141,37	- 1,13	2,90
METAL EUROPE	4,84	4,80	31,49	- 0,82	0,61
MICHELIN	40,60	40,90	268,29	+ 0,73	0,58
MONTUPET SA	37,50	37,90	248,61	+ 1,06	2,29
MOULINEX	9,41	9,48	62,18	+ 0,74	0,61
NATEXIS	53,60	54,50	357,50	+ 1,67	1,52
NORBERT DENTRES.	28	28	183,67	0,00	1,30
NORD-EST	23,60	23,60	154,81	0,00	0,84
NORDON (NY)	70,50	70,50	70,50	0,00	1,14
NRJ #	177,60	176,90	1160,39	- 0,39	1,52
OLIPAR	6,92	6,92	6,92	0,00	1,52
PARIBAS	85	86,05	564,45	+ 1,23	1,52
PATHE	239,10	239,10	1568,39	0,00	0,61
PECHINEY ACT ORD.	31,40	31,10	204	- 0,95	0,76
PERKON-RICARD	53,50	54,50	357,50	+ 1,86	0,42
PEUGEOT	129	131,50	862,58	+ 1,93	5,95
PINAULT-PRINT.RE	152	154,20	1011,49	+ 1,44	1,52
PLASTIC OMN.(LY)	69,85	69,40	455,23	- 0,64	1,31
PRIMAGAZ	76,95	74	485,41	- 3,83	2,59
PROMODES	573	577,50	3788,15	+ 0,76	0,03
PUBLICIS #	146	147	964,26	+ 0,68	0,03
REMY COINTREAU	15,28	15,49	101,61	+ 1,37	0,53
RENAULT	44,01	44,68	293,08	+ 1,52	3,58
REXEL	74,85	77,50	508,37	+ 3,54	0,58
RHODIA	12,91	12,96	85,01	+ 0,38	0,57
RHONE POULENC A.	43	42,94	281,67	- 0,13	0,78
ROCHFORTAISE CO	109,10	110	721,55	+ 0,82	0,13
ROCHETTE (LA)	2,41	2,43	15,94	+ 0,82	0,46
ROYAL CANIN	45,76	45,50	298,46	- 0,56	19,51
RUE IMPERIALE (L)	1038	1041	6828,51	+ 0,28	4,19
SAGE (NY)	35,85	35,85	325,16	0,00	2,82
SADEN SA	548	548,50	3597,92	+ 0,09	2,82
SAINT-GOBAIN	128	128,50	842,90	+ 0,39	1,07
SALVEPAR (NY)	73	73	73	0,00	1,52
SANOFI	149,30	149,40	980	+ 0,06	0,99
SANPIQUET (NS)	57,75	57	373,90	- 1,29	1,52
SCHNEIDER SA	53,95	54,35	356,51	+ 0,74	1,89
S.COR	46,90	48,50	318,14	+ 3,41	2,30
S.E.B.	57	60,90	399,48	+ 6,84	1,11
SEFIMEC CA	62,75	63	413,25	+ 0,39	0,99
SEITA	55	53,50	350,94	- 2,72	1,91
SELECTIBANQUE	10,82	10,80	70,84	- 0,18	4,57
SEF	36,36	36,36	238,51	0,00	0,61
SGM	39,90	40	262,38	+ 0,25	0,76
SIDEL	66	66,60	436,87	+ 0,90	5,69
SILIC CA	155,90	156	1023,29	+ 0,06	2,29
SIMCO	79,35	79,40	520,83	+ 0,06	2,06
S.I.T.A	190	190	1246,32	0,00	2,06
SKIS ROSSIGNOL	10,70	10,80	70,84	+ 0,93	0,23
AMERICAN EXPRESS	88,30	89,80	589,05	+ 1,69	0,16
A.T.T. #	76,90	76,80			

SCIENCES L'histoire des cosmétiques en Egypte remonte à près de 4 000 ans. Quantité d'échantillons et de flacons plus ou moins pleins rassemblés par le

Musée du Louvre témoignent de cet art millénaire du maquillage. ● SUR LA CHIMIE et la fabrication de ces produits, la science était jusqu'ici muette. Il y a trois ans, le

Laboratoire de recherche des musées de France (LRMF) s'y est intéressé. ● EN ASSOCIATION avec des spécialistes du rayonnement synchrotron de Grenoble (ESRF) et

d'Orsay (LURE), et avec un industriel, L'Oréal, le LRMF a fait analyser le contenu de quarante-neuf flacons. ● SURPRISE, cette étude a permis de démontrer l'existence

insoupçonnée d'une chimie de synthèse vieille de quarante siècles. Ce programme de recherche devrait être étendu prochainement à l'époque gallo-romaine.

L'industrie du maquillage au temps des pyramides

Pour leurs produits de beauté, les Egyptiens utilisaient toutes sortes de poudres faites à base de minerais naturels. Mais des études récentes viennent de démontrer qu'ils avaient aussi, il y a 4 000 ans, développé pour cela une petite chimie des chlorures

DAME TOUTI était coquette. Comme toutes les femmes égyptiennes de son époque, elle ne prenait pour se maquiller que des produits de la meilleure qualité. Non parce qu'elle était de haute naissance, mais plus simplement parce que, comme aurait dit la pub, « elle le valait bien ». Certes, l'industrie cosmétique de l'époque n'était pas aussi développée que celle que nous connaissons. Mais, sous le règne d'Akhenaton, il y a plus de trois mille ans de cela, elle était suffisamment dynamique pour que Dame Touti puisse faire son choix dans une large gamme de fards, de poudres et d'onguents présentés dans de petits pots de marbre, d'albâtre ou de céramique ou dans des tiges creuses de roseaux marquées selon la qualité du signe simple, double, triple et même parfois quadruple « nefer ». Un rond surmonté d'une croix qui signifie « bon ».

Que les femmes de cette époque se soient maquillées n'est pas une découverte pour les égyptologues et les chercheurs du Centre de recherche et de restauration des musées de France (CRRMF) dirigé par Jean-Pierre Mohen. L'histoire des cosmétiques prend ses racines en Egypte 2 000 ans avant notre ère. Quantités d'échantillons et de flacons plus ou moins pleins rassemblés par le Musée du Louvre témoignent de cet art millénaire du maquillage. Mais sur la chimie et la fabrication de ces produits, la science était muette.

GALÈNE ET CÉRUSITE

Le Laboratoire de recherche des musées de France (LRMF), qui dépend du CRRMF, s'est proposé il y a trois ans d'en savoir un peu plus. « Comme le savoir-faire du laboratoire n'embrasse pas tous les domaines, nous nous sommes adjoint les compétences des équipes du Synchrotron européen de Grenoble (ESRF), et de celles d'un industriel de la cosmétologie, la société L'Oréal, explique son directeur Jean-Pierre Mohen. Le LRMF s'est chargé de l'analyse des matières minérales qui entrent dans la composition de ces produits, L'Oréal de celle des matières organiques, et l'ESRF a permis d'identifier et de quantifier les composants chimiques des différentes recettes

qui étaient utilisées. » Pour ces travaux, racontent Philippe Walter et Pauline Martinetto, du LRMF (UMR 171-CNRS), « nous avons retenu quarante-neuf flacons. L'analyse minérale a montré que les matières qu'ils contenaient étaient à base de carbone, de manganèse, de cuivre ou de plomb ». Seules, cependant, celles contenant du plomb ont fait l'objet d'études plus poussées qui ont permis une découverte intéressante.

Si les Egyptiens utilisaient souvent pour leurs cosmétiques des mélanges dont la base faisait appel à des minerais de plomb d'origine naturelle – la galène et la cérusite – finement broyés, ils recouraient aussi, et c'est une nouveauté, à des chlorures de plomb. Mais ceux-ci, la laurionite et la phosgénite, sont trop rares dans la nature, et surtout dans cette région du monde, pour que les chlorures analysés ne soient pas le résultat d'une petite industrie chimique de synthèse.

Cette chimie du plomb par voie aqueuse, découverte par Philippe Walter et Pauline Martinetto et présentée dans une correspondance publiée par l'hebdomadaire scientifique *Nature* du 11 février, n'est nullement le fruit du hasard. L'usage du plomb entre 2000 et 1200 avant notre ère n'est pas une surprise. Des écrits relatifs aux positions pharmaceutiques et datant de l'Antiquité décrivent les vertus du plomb pour soigner les yeux et la peau, mais aussi pour laver les cheveux. Mais ce qui est neuf et que les mesures faites par les machines à rayonnement synchrotron de Grenoble (ESRF) et d'Orsay (LURE) ont montré, c'est que les Egyptiens l'ont fait avant tout le monde avec des composés synthétisés par eux.

Ce travail accompli, le LRMF s'est tourné vers un spécialiste des cosmétiques, L'Oréal, pour tenter d'identifier les matières organiques mélangées à ces chlorures de plomb. Une dizaine d'échantillons, pris sur les quarante-neuf déjà sélectionnés, furent confiés à Jocelyne Talabot, spécialiste de la couleur et du maquillage, et à René Breniaux, ingénieur chimiste. « Nous avons été surpris. Nous pensions, racontent-ils, que ces matières organiques seraient fortement dégradées. C'étaient des graisses



animales, des acides gras insaturés connus pour leur manque de stabilité. Mais ceux-là étaient en très bon état », ce qui a permis de préciser les recettes des cosmétologues égyptiens.

CIRE D'ABEILLE ET RÉSINE

Les Egyptiens faisaient comme nous, s'émerveillent les deux chercheurs de L'Oréal : « Ils jouaient sur les couleurs et sur les liants. Pas les mêmes qu'aujourd'hui. L'usage du plomb est interdit et le blanc de titane, par exemple, n'existait pas. De plus nos liants sont d'origine végétale parce qu'ils rancissent moins. Mais, comme nous, constate Jocelyne Talabot, les Egyptiens dosaient précisément leurs mélanges. Certains échantillons présentent un taux de graisses compris entre 7 et 10 %, alors que d'autres tournent autour de 0,5 %. D'autres taux, enfin, sont si bas qu'ils ne sont certainement pas d'origine volontaire. »

On retrouve aussi de la cire d'abeille et de la résine de conifères. Mais pas de liant d'origine

végétale. Quant aux couleurs, l'analyse de cinq étuis en roseaux, un à base de manganèse et quatre à base de plomb, a permis de retracer avec la trousse de toilette de Dame Touti une palette allant du gris tendre au noir bleuté en passant par le marron, dont le ton est peut-être le signe d'une dégradation forte. Un choix de produits qui, souligne Jocelyne Talabot,

« nous conduit à penser que, comme aujourd'hui, les notions de parure et de soin étaient déjà liées ».

Encore faudrait-il pour être complet découvrir un jour un de ces rouges à lèvres que les femmes se mettaient pour rehausser le teint de leur visage. Mais jusqu'ici, la science s'est montrée impuissante à trouver la moindre trace

d'un tel produit qui est peut-être un de ces nombreux fards marron que le temps aurait fait tourner. Teint d'albâtre, lèvres purpurines, regard de braise souligné, selon la mode, d'un trait de fard plutôt vert avant la construction des pyramides et plutôt noir après. Voilà la femme. Voilà la mode.

Jean-François Augereau



MUSÉE DU LOUVRE, DÉPARTEMENT DES ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES

Cette porteuse d'auge (XIX^e dynastie) témoigne de ce qu'était, il y a 3 800-4 000 ans en Egypte, l'art du maquillage durant le Moyen Empire. Les femmes avaient alors à leur disposition toute une panoplie de fards, de poudres et d'onguents contenus soit dans de petits pots d'albâtre, de marbre ou de céramique, soit dans des tiges de roseau, équivalents des bâtons de khôl d'aujourd'hui. Les quatre étuis de roseau représentés ici sont ceux que possédait Dame Touti (XVIII^e dynastie) dans sa trousse de toilette.

Quarante jours de cuisine

Comment les Egyptiens passaient-ils d'une matière première comme la galène, un sulfure naturel de plomb gris bleuâtre, à la laurionite, un chlorure de plomb de couleur blanche ? On a retrouvé ce procédé chez les Grecs et les Romains qui vivaient au 1^{er} siècle après Jésus-Christ. Vraisemblablement, avance Philippe Walter, ils chauffaient la galène pour obtenir de l'oxyde de plomb, un produit de couleur rouge. Cette matière était alors finement broyée et lavée, puis soumise à un mélange de sel et d'eau. Vingt-quatre heures plus tard, la poudre était filtrée et à nouveau plongée dans de l'eau salée. Et ainsi de suite pendant quarante jours, au bout desquels la poudre, devenue blanche, s'était transformée en laurionite. Philippe Walter et Pauline Martinetto ont refait l'expérience, qui demande un grand soin et le contrôle précis du taux d'acidité (pH) de l'eau, faute de quoi la solution dérive vers d'autres composés. Une semaine plus tard, ils ont obtenu leur première laurionite. Pour la phosgénite, la bonne recette se fait avec un mélange de sel et de natron, un carbonate de sodium utilisé pour la momification.

Le cerveau des sourds entend le langage des signes

ILS SONT sourds, totalement sourds depuis toujours, et communiquent par le langage des signes. Ceux-là sont japonais. Mais ils pourraient vivre au pôle Nord, aux Antilles ou à Paris, la découverte serait la même : pour « lire » le langage gestuel, les non-entendants de naissance utilisent une région du cortex dédiée non pas à la vision, mais... à l'audition. C'est ce que vient de rapporter, dans la revue *Nature* (datée du 14 janvier), une équipe de chercheurs de l'École médicale de l'université d'Osaka, offrant ainsi une preuve nouvelle et singulière de l'immense plasticité du cerveau humain.

Depuis que le chirurgien Paul Broca, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, démontrait qu'une région située dans le lobe frontal gauche – l'aire qui porte son nom – était le siège du langage, on sait que les diverses zones du cortex sont spécialisées dans des tâches bien précises. Dans la région dédiée à l'audition, on distingue globalement deux zones : l'aire auditive primaire – celle qui entend – et l'aire auditive associative – celle qui comprend. C'est la seconde qui, chez les sourds-muets de naissance, est sollicitée lors de la lecture du langage des signes. Comme si le cerveau s'était chargé d'occuper ses neurones (qui, sinon, ne serviraient à rien), évitant du même coup de surcharger de tra-

vail ceux de l'aire visuelle associative.

Pour mener leur étude à bien, les chercheurs japonais ont utilisé l'un des plus puissants outils d'exploration cérébrale existant à ce jour : la tomographie par émission de positons (TEP). La technique se fonde sur le fait que toute activité cérébrale demande une surconsommation d'énergie sous forme de glucose et d'oxygène, donc un débit sanguin accru.

UNE EXTRÊME PRÉCISION

C'est ce débit que mesure la TEP, grâce à l'injection dans le sang de molécules radioactives et émettrices de positons. Car ces particules, lorsqu'elles s'associent aux électrons libres circulant dans le milieu, se transforment en photons, grains de lumière qui indiquent la zone du cortex sollicitée par telle ou telle activité avec une précision de quelques millimètres.

TEP ou IRM (imagerie par résonance magnétique), les récentes techniques d'imagerie médicale avaient déjà permis de prendre la mesure de la plasticité cérébrale, cette faculté qu'a le cerveau humain – plus que celui de toute autre espèce animale – de s'adapter au comportement. Ainsi la représentation corticale des doigts de la main est-elle plus développée chez les violonistes que chez les non-musiciens. De même, celle de

l'index chez les aveugles lisant en braille. Plus la pratique est précoce, plus la zone cérébrale sollicitée se renforce.

« Que le cerveau puisse être « musclé » par l'apprentissage, soit. Mais qu'une zone entière normalement dédiée à une activité (l'interprétation des sons) puisse être reconvertie à une autre tâche (l'interprétation des signes), voilà qui est nouveau. Et d'autant plus convaincant que ces travaux ne sont pas isolés : une récente étude, réalisée par une équipe distincte de celle d'Osaka, a montré que des aveugles de naissance mobilisent, pour déchiffrer le braille, certaines régions de leur cortex visuel.

Il y a quelques mois à peine, un groupe de chercheurs suédois et américains avait, par ailleurs, démontré que les neurones du cerveau humain pouvaient, dans certaines circonstances, continuer de se multiplier à tout âge de la vie (*Le Monde* du 31 octobre 1998), ébranlant le dogme selon lequel chaque individu reçoit, dans les premières années de sa vie, un capital neuronal inextensible. « *Le monde de plus en plus mouvant du cortex cérébral* », ainsi que le désignait il y a quelques années le neurobiologiste Marc Peschanski (Inserm, Créteil) n'est décidément pas une vue de l'esprit.

Catherine Vincent

AFFREUX, AFFREUX, AFFREUX.

www.guignols.cplus.fr

L'incertitude pèse toujours sur le sort d'Isabelle Autissier

Le skipper italien Giovanni Soldini devait entrer, mardi 16 février, en début d'après-midi, dans la zone du Pacifique Sud où la navigatrice française a fait naufrage

Isabelle Autissier (PRB), en tête du classement de l'Around Alone, course à la voile autour du monde en solitaire avec escales, a déclenché une de ses balises de secours lundi 15 février, à 15 h 23, alors qu'elle se trouvait

en plein Pacifique Sud, dans le premier tiers de la troisième étape Auckland (Nouvelle-Zélande)-Punta del Este (Uruguay), longue de 5 960 milles (10 500 km). Une très courte communication téléphonique entre Isabelle

Autissier et son PC parisien a permis d'établir que la navigatrice française avait chaviré. L'Italien Giovanni Soldini (Fila), son suivant immédiat, a fait route sur elle pour lui porter secours. Il devait rejoindre les lieux mardi

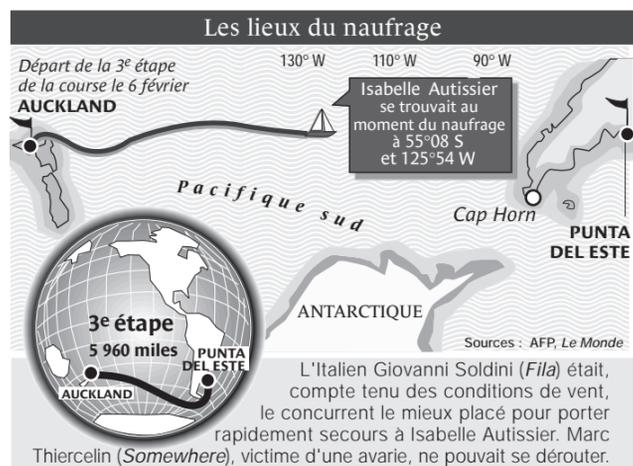
16 février, en début d'après-midi (heure française). Marc Thiercelin (Somewhere), le concurrent le plus proche de PRB, handicapé par les vents et lui-même victime d'une avarie, était dans l'impossibilité de se dérouter.

L'ATTENTE, difficile, mais inévitable. Toute la nuit du lundi 15 au mardi 16 février, du centre de secours de Honolulu (archipel de Hawaï) au PC d'Isabelle Autissier (PRB) Paris ou à Charleston (Etats-Unis), point de départ et d'arrivée de l'épreuve, tout le petit monde de l'Around Alone s'est inquiété du sort de la jeune femme en perdition dans l'océan Pacifique, à mi-chemin entre Auckland (Nouvelle-Zélande) et le cap Horn. Partout, en attendant des nouvelles de la navigatrice, chacun a fait de son mieux pour aider Giovanni Soldini (Fila), parti à sa recherche, et qui était mardi matin, son seul espoir de salut.

A 15 h 23, lundi, en plein milieu du Pacifique Sud, alors qu'elle se trouvait en deuxième position de la 3^e étape à 2 000 milles (3 700 km) du cap Horn, qui sépare les océans Pacifique et Atlantique, la navigatrice a déclenché sa balise de détresse Sarsat, l'une des cinq ou six embarquées sur son monocoque. Sur place, le vent souffle à 30 nœuds (55 km/h) et la mer est grosse.

Grâce à son téléphone portable satellitaire, la Rochelaise parvient à rentrer en contact avec son équipe à terre, elle est donc saine et sauve. La communication, très mauvaise, ne dure que quelques secondes. L'interlocuteur d'Isabelle Autissier lui demande si elle a chaviré. Dans les craquements, il croit entendre un « oui ».

A terre, les secours s'organisent. Le centre de sécurité de Honolulu, chargé de cette zone maritime, informe qu'aucun bateau ne se trouve dans la zone. Le naufrage



ayant eu lieu dans un désert maritime à plus de 2 000 milles d'une terre, les avions ne peuvent pas aller chercher la navigatrice.

A 18 heures, la direction de la course demande à Giovanni Soldini qui se trouve à 135 milles (250 km) d'Isabelle Autissier d'aller la secourir. Le skipper italien fait immédiatement route vers le sud.

FAUSSES NOUVELLES

Jean-Pierre Mouligné (Cray Valley), en tête des Class II, qui se trouve à 500 milles (plus de 900 km) d'Isabelle est également prévenu et doit se tenir prêt à la secourir bien qu'il soit très loin de la zone. Marc Thiercelin (Somewhere), qui est en tête de la course, ne peut rien faire : le skipper annonce qu'il est privé de l'usage de sa grand voile à la suite d'une avarie

sur sa bôme. Il ne peut donc faire demi-tour, ce serait trop dangereux, car il doit marcher contre le vent, et il est trop loin, en fait : à 100 milles (185 km) d'Isabelle.

A Paris, au PC d'Isabelle Autissier, rue Monsigny, dans le 2^e arrondissement, la nuit commence avec son lot d'incertitudes, de fausses annonces et de démentis. Une radio néo-zélandaise annonce que la naufragée s'est embarquée sur un canot de survie. L'information est fautive. Selon toute vraisemblance, elle a dû rester en sécurité dans la cabine étanche de son bateau. Pour un marin, c'est le meilleur endroit où se réfugier, même si l'embarcation est immergée.

De plus, d'après les positions données par la balise, celui-ci dérive d'environ 1 mille par heure (1,85 km). Un canot, plus léger, dé-

riverait beaucoup rapidement sous l'effet des vents violents.

A 0 h 15, Giovanni Soldini envoie un e-mail. « Ça va, écrit-il, je suis à 117 milles [215 km], il faudra faire un empannage - virer vent arrière - (...) il faudra se dépêcher parce qu'après le centre de la dépression, il va arriver du vent de sud-ouest, très fort. »

De plus, depuis son QG de Puyguyon-sur-Argens (Var), le routeur de l'Italien, Pierre Lasnier (l'ancien routeur d'Isabelle Autissier) informe l'équipe de la navigatrice que de nombreux growlers - des morceaux de glace quasiment immergés dérivant souvent sous le vent des icebergs - pourraient se trouver sur la zone où PRB a fait naufrage.

TOUJOURS EN VIE

A 1 heure, le PC course américain de Charleston informe Paris que la Française a déclenché, à 18 h 55, le bouton alarme de sa balise Argos, celle qui émet en continu, et qui est située sur le balcon arrière du monocoque. Ne pouvant fonctionner sous l'eau, celle-ci s'était tue à 14 h 34. Soit le bateau s'est à nouveau retourné, soit Isabelle Autissier est parvenue jusqu'à sa balise pour la sortir de l'eau et l'actionner. L'information signifie, en tout cas, qu'elle est toujours en vie. Pendant toute la nuit, les fax crachent les derniers relevés des balises qui sont immédiatement envoyés - via internet - à Giovanni Soldini.

A 5 h 45, le skipper italien qui filait à des pointes de 25 nœuds (plus de 46 km/h) annonce que sa vitesse est tombée à 8 nœuds

(15 km/h). Pierre Lasnier indique que Giovanni Soldini doit manœuvrer avec des vents violents et contraires, et dans une grosse mer, avec des vagues de 8 mètres. Il était attendu sur place en début d'après-midi, à l'aube en heure locale, ce qui devait faciliter ses recherches.

Isabelle Autissier avait déjà fait naufrage il y a quatre ans sur l'Around Alone, alors appelé Boc Challenge. C'était alors dans l'océan Indien, lors de la deuxième étape entre Le Cap (Afrique du Sud) et Sydney (Australie). La navigatrice avait démanté et avait fait une réparation de fortune aux îles Kerguelen avant de démanté à nouveau. Elle avait dérivé 48 heures avant d'être sauvée par la marine australienne qui l'avait hélitreuillée. Elle y avait perdu son bateau, *Ecureuil-Poitou-Charentes II*.

UNE ÉTAPE RAPIDE

En tête du classement général de l'épreuve 1998-1999, la navigatrice avait prouvé que cette 3^e étape serait rapide (*Le Monde* du 5 février). De fait, depuis le départ, le 6 février, les concurrents de la catégorie Class I filaient à des vitesses impressionnantes. Marc Thiercelin, en tête de la course, a amélioré par deux fois le record de milles parcourus en 24 heures : 392 (725 km), puis 396 (733 km) deux jours après. Isabelle Autissier n'était pas en reste, son PRB effectuant sensiblement les mêmes distances que *Somewhere*. Si la météo a paru difficile mais maîtrisable, exigeant « seulement » des marins une attention quasi constante, le temps s'était fait plus menaçant, lundi, et un grain annoncé sur la zone du naufrage commençait à sévir.

C'est vers cette même zone, en 1997, lors du Vendée Globe, course autour du monde en solitaire sans escales, qu'Isabelle Autissier avait rebroussé chemin et avait passé deux jours à chercher Gerry Roufs, en vain.

Mais cette fois-là, les balises de détresse n'émettaient pas. Dans ce même Vendée Globe, Raphaël Dinelli, Thierry Dubois et Tony Bullimore avaient également fait naufrage et s'en étaient sortis indemnes.

Bénédicte Mathieu

Problème de gréement pour Marc Thiercelin

Actuellement en tête de la 3^e étape de la course autour du monde, le navigateur français Marc Thiercelin a annoncé dans la soirée du lundi 15 février qu'il était contraint d'affaler la grand-voile de son monocoque *Somewhere*. Il a précisé qu'une partie de la bôme, grand espar horizontal sur lequel se fixe la voile, était cassée à la hauteur du pied de mât. Il naviguait depuis sous voilure restreinte vers l'ouest à 9 à 10 nœuds de moyenne (de 16,6 à 18,5 km/h).

Avant cet incident, il avait établi un nouveau record de distance en 24 heures. Mais le marin avait son inquiétude de naviguer à une telle vitesse avec des vents de 30 à 50 nœuds (de 55 à plus de 90 km/h) et des creux de six à dix mètres.

Selon les membres de son équipe à terre, le navigateur doit tenter d'améliorer sa réparation de fortune. Mais celle-ci ne sera que provisoire et ne devrait pas lui permettre d'atteindre d'une traite Punta del Este (Uruguay), terme de la 3^e étape de l'Around Alone.

Des balises pour que les solitaires ne soient plus égarés

LES NAVIGATEURS en solitaire ne sont plus tout à fait seuls au milieu des océans. D'invisibles anges gardiens les surveillent d'en haut, les satellites, qui recueillent les signaux envoyés par les balises que les bateaux transportent. A bord de PRB, Isabelle Autissier dispose de trois types de ces engins.

C'est, tout d'abord, la célèbre balise Argos, généralement fixée sur le balcon arrière du monocoque. Il s'agit d'une carte électronique alimentée par une batterie - de 90 jours d'autonomie - et qui émet en permanence. Son « bip » est capté par l'instrument français Argos installé sur trois satellites américains.

DOUZE CONTACTS PAR JOUR

Croisant sur une orbite polaire, ces satellites effectuent le tour de notre planète en une centaine de minutes et, aux latitudes extrêmes où naviguent les concurrents de la course Around Alone, le contact est établi une douzaine de fois par jour. Ensuite, le signal est renvoyé vers l'une des trois stations de réception au sol, qui transmet les données dans un centre de calcul, soit à Toulouse, soit à Washington. Là, les mesures sont analysées et la position du bateau est déterminée avec une précision moyenne de l'ordre de 350 m. Les balises Argos ne sont plus joignables lorsqu'elles sont immergées et sont par ailleurs dotées d'un mode alarme qui ne peut être enclenché accidentellement.

Deuxième type d'appareil embarqué à bord de PRB et dont Isabelle Autissier s'est servie, la balise

de détresse Sarsat-Cospas. Avec seulement 72 heures d'autonomie et une précision analogue à celle de la balise Argos, elle n'est mise en marche qu'en cas de naufrage, et présente l'avantage d'émettre sur une fréquence reçue non seulement par les satellites mais aussi par les avions, qu'ils soient civils ou militaires.

PRÉCIS À CENT MÈTRES

Cependant, étant donné que PRB a chaviré dans l'un des endroits les plus isolés de la planète, défiant toute tentative de secours aérien, cette fonction risque de ne pas être utile.

Enfin, Isabelle Autissier disposait à son bord d'un troisième type

de balise, une Sarsat équipée d'une fonction GPS (Global Positioning System). Utilisant les services d'une flottille de 24 satellites de l'armée américaine naviguant à 20 000 kilomètres d'altitude et étant, de ce fait, toujours à vue de n'importe quel point de la Terre, le GPS autorise un nombre illimité de localisations avec une précision de l'ordre de la centaine de mètres.

Mais, pour une raison encore inconnue, Isabelle Autissier n'a pas déclenché cette balise qui permettrait de la suivre en direct.

Pierre Barthélémy avec notre correspondante en Nouvelle-Zélande, Florence de Changy

Cyclisme : nouvelle interpellation dans l'affaire de dopage au « pot belge »

LES GENDARMES de l'unité de recherche de Poitiers (Vienne), chargés de l'enquête sur l'affaire dite du « pot belge » (*Le Monde* du 2 décembre 1998) ont procédé à une nouvelle interpellation le 29 janvier, en région parisienne.

Patrick Charron, un ancien VRP âgé de 51 ans, déjà condamné en novembre 1990 à deux années de prison par le tribunal correctionnel de Paris suite à la découverte, le 14 novembre 1986, par la brigade des stupéfiants, de produits illicites lors de l'épreuve cycliste des Six Jours au Palais omnisports de Paris-Bercy, a été arrêté au domicile de sa mère, dans le Val-d'Oise, et présenté à un juge d'instruction de Poitiers, le 1^{er} février 1999. Mis en examen pour trafic de stupéfiants et violation de la loi sur le dopage, il est incarcéré depuis cette date.

Patrick Charron nie les accusations portées contre lui. « Les gendarmes n'ont rien trouvé. Pas le moindre produit, pas le moindre indice susceptible de laisser croire à un trafic. Ni à son domicile ni chez sa mère », a affirmé son avocat, M^e Jean-Louis Pelletier, au *Monde*.

CAHIER COMPTABLE

Pourtant, selon une source proche du dossier, Patrick Charron est soupçonné d'être un important fournisseur de « pot belge » - mixture d'amphétamines, de caféine, de cocaïne, d'héroïne et d'antalgiques - et d'érythropoïétine (EPO). C'est auprès de lui que s'approvisionnaient Jacques Guilandou et Claude Deschamp, deux anciens dirigeants de clubs cyclistes de la région orléanaise, mis en examen dans cette même affaire au début du mois d'octobre 1998.

Les deux hommes avaient été incarcérés par le juge de Poitiers, après être passés aux aveux. Relâchés à la fin du mois de décembre 1998, ils ont l'un et l'autre reconnu se livrer depuis plusieurs années au trafic du « pot belge », produit utilisé dans les milieux cyclistes amateurs et professionnels. C'est à leurs domiciles, à Paris et à Vendôme (Loir-et-Cher), que les gendarmes avaient mis la main sur 34 flacons contenant du « pot belge » - 6 chez Jacques Guilandou et 28 chez Claude Deschamp - et sur un cahier comptable tenu à jour par Claude Deschamp. Ce cahier serait un des éléments-clés de l'instruction puisqu'il contiendrait la liste complète des clients de Claude Deschamp.

L'arrestation de Patrick Charron relance l'enquête menée depuis maintenant neuf mois par les gendarmes de Poitiers. Ces derniers ont interrogé plusieurs dizaines de personnes, coureurs cyclistes, dirigeants de clubs, en fonctions ou retirés.

Pourtant, cette affaire est encore loin d'être bouclée. Selon un enquêteur, elle devrait conduire l'instruction au-delà des frontières de l'Hexagone, en direction de la Belgique et de la Pologne notamment. Des pistes qui devraient être évoquées, jeudi 18 février, lors de son audition par le juge chargé du dossier.

Yves Bordenave

Sauvée dans l'océan Indien par la marine australienne en 1994

ISABELLE AUTISSIER s'est déjà trouvée en sérieuse difficulté dans les mers de l'hémisphère sud. C'était il y a un peu plus de quatre ans, lors du BOC Challenge, la course qui allait devenir l'Around Alone. Le 2 décembre 1994, à 8 h 07, dans la deuxième étape, Isabelle Autissier, qui avait remporté avec cinq jours d'avance la première étape arrivée au Cap (Afrique du sud), annonce qu'elle a démanté. Elle se trouve alors à 1 275 milles au sud-est du Cap. Sous gréement de fortune (25 mètres carrés de voilure, au lieu de 370), la navigatrice française décide d'amener son monocoque *Ecureuil-Poitou-Charentes II* aux Iles Kerguelen, à 1 240 milles (2 300 km) à l'Est.

Le 13 décembre, à 13 h 18, Isabelle Autissier arrive dans le golfe de Morbihan, la baie la plus abritée des Kerguelen. Pendant son cheminement vers les îles, une chaîne de solidarité s'est mise en place.

De nombreux marins lui ont

offert leur matériel pour lui permettre de réparer.

Le 15 décembre, Isabelle Autissier décide malgré tout de repartir à l'assaut des « Cinquantièmes hurlants » avec seulement 158 mètres carrés de voilure. Mais le 28 décembre, à 7 h 45, elle déclenche sa première balise de détresse.

En Australie, c'est la mobilisation. Le lendemain, à 1 h 45, un avion Hercules C 130 des forces royales australiennes, qui est parti d'Adélaïde, repère la naufragée et la survole. Il lui envoie un radar de sauvetage, avec rations et couverture de survie, de l'eau, ainsi qu'une radio de secours.

Isabelle Autissier est vivante et paraît en bonne santé. Le gouvernail de son monocoque est détruit. Il y a également un trou dans le roof du bateau. Dans la soirée, une frégate australienne, le *Darwin*, part de sa base de Stirling Navy, avec à son bord un hélicoptère *Seahawk*.

Le 30 décembre, en attendant l'arrivée de cette frégate près du bateau d'Isabelle Autissier, des avions se relaient toutes les six heures pour veiller sur la navigatrice. Une première liaison radio est effectuée. Isabelle Autissier, qui est restée sur son bateau, va bien.

Le 31 décembre, à 21 heures, l'hélicoptère embarqué par la frégate survole *Ecureuil-Poitou-Charentes II*. Il réussit à hélitreuiller Isabelle Autissier. Pendant sa journée de retour vers la terre ferme à bord la frégate, Isabelle Autissier expliquera que « l'idée m'a effleurée de prendre le départ de la troisième étape du BOC, naturellement hors concours ». Son bateau, toutefois, ne sera jamais retrouvé. Le 5 janvier 1995, après une semaine infructueuse, les recherches pour récupérer le monocoque sont suspendues.

Il y a deux ans, dans le Vendée Globe, la course autour du monde en solitaire sans escale, Isabelle Autissier avait passé deux jours en pleine tempête à chercher, en vain, le Canadien Gerry Roufs.

B. M.

la folie du voyage s'empare du Web et du Minitel

découvrez les CONTRE-ENCHÈRES du Groupe DegriFTour

Dès le 18 février et pour quelques jours

www.degriFTour.fr et 3615 DT

(Hb 1.01 F à 2.23 F/mn) Licence d'agence n° 036360001

À L'INSU DE MON PLEIN GRE

www.guignols.cplus.fr

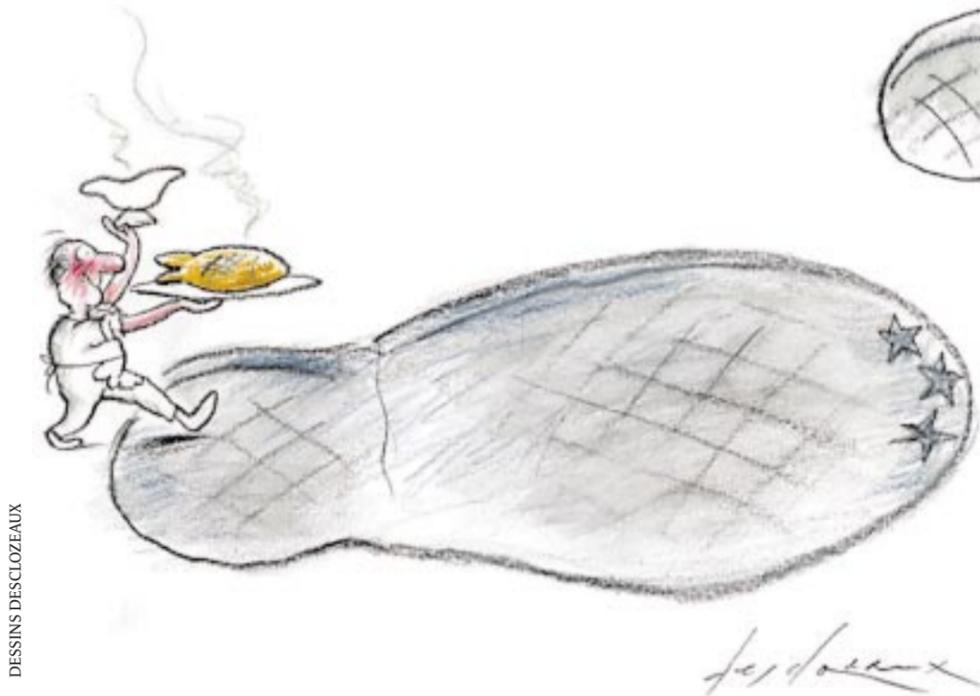
Le loup à la Bocuse

Les riches moments d'une riche recette

DRÔLE D'IDÉE, en pleine semaine, cette envie de bar en croûte pour ne rien fêter, ni célébrer de particulier. Un moment d'arrêt qui délasserait du restaurant ? Une expédition au cœur de ce qu'il est désormais interdit d'approcher ? Ou alors un sujet de chronique ? On aviserait. C'est une publicité, dans *Le Nouvel Observateur*, mettant en scène Paul Bocuse et Pierre Troisgros déguisés en méchants vieux voyous distingués promus marchands de vin, qui nous avait fait penser à cette très ancienne affaire, nous en redonnant soudainement le goût. Un grand et beau poisson caparaçonné de pâte et flanqué d'une sauce, d'une sauce... de quelle sauce ? Où était la recette, dont on se souvenait vaguement qu'elle devait justement porter l'estampille du fameux Bocuse ? On la retrouve - parchemin graissé d'émotion et roussi aux flammes du trac -, et puisque plus rien de ce qui touche à la gastronomie n'a le droit aujourd'hui de nous faire peur, on appelle illico Collonges-au-Mont-d'Or, patelin des bords de Saône où logent les étoiles de la plus ronflante des gloires.

Le voilà au téléphone, Bocuse, tout naturel et aimable, ragaillard de bavardage. Mon temps entier à vous consacrer, cher monsieur, vous pensez ; le début des années 50, le lancement de ce plat, mes souvenirs... Moi, l'élève de Fernand Point, l'absolu patron de La Pyramide, à Vienne. Point, truculent, fantasque, impitoyable. Qualité des produits, cuisine exemplaire, sourcilieuse attention aux détails. Une école, un seigneur. Le tout-France de l'époque s'est énormément régalé chez lui. Mort sous l'embonpoint en 1955.

Il composait une préparation un peu semblable à la mienne, mais avec du saumon, quand il y avait encore du saumon dans nos rivières. Je prends, moi, du loup - « *Un certain snobisme*, écrit Jacques Le Divellec, fait qu'on nomme souvent le bar commun "loup", de son nom populaire en Méditerranée, et ce même s'il provient de l'Océan où il est abondant. » -, que j'agrémenterai d'une farce, l'ensemble enrobé dans une



DESSINS DES CLOZEUX

pâte feuilletée et servi avec une béarnaise tomatée, autrement dit une sauce Choron, nom d'un pas mauvais cuisinier de la fin du XIX^e. Mes clients ont adoré, ils adorent et adoreront encore longtemps. Content pour vous, mais comment bien s'y prendre pour ne pas trop le rater, votre poisson fabuleux ; mon manuscrit est-il le bon, pouvez-vous l'authentifier ?

Comme s'il y avait prescription, Bocuse allait nous livrer ses secrets jusqu'à l'arête. Ce qui est rare, les chefs péchant souvent par omission, oubliant, volontairement ou pas, le détail qui tue. Lui s'amusa à dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité. Ce qui n'était pas vraiment encourageant. Réfugié à la page 34 de notre livre de recettes - année 1978 -, on s'apercevait que nos premières expériences étaient erronées et que la vraie manière de s'y prendre nous entraînerait dans des difficultés sans fond. Petit à petit, cependant, le projet se reformulait, le pari baroque regagnait du terrain. Mais pour quelles raisons au juste ?

UNE MERVEILLE

La cuisine glorieuse du beurre avant tout et de la crème avant toute chose s'était éteinte avec l'arrivée du déglacage à l'eau et de la machine à vapeur remise en état de chauffe par Jacques Manière. Qu'était-il besoin d'archéologiser sur ce Lascaux de la table, qui n'avait fait que rendre plus pansus et pensifs des sénateurs s'en-

travaillant dans leur toge, le nez et les oreilles rosés aux fillettes de juliénas ? Vraiment... Pour voir, sans doute. Pour voir ce à quoi nous avions définitivement échappé et constater, sur vingt ans, la remarquable descente aux enfers de ces outils à mourir selon les règles.

Il fallait pourtant ne pas tarder à s'y mettre. On commence par recruter les invités, tous becs fins et ravis de recevoir leur ordre de route pour le lendemain soir même - sept à tenter l'aventure - ; et on passe les commandes. Un bar de deux kilos, homard de sept cents grammes, six coquilles Saint-Jacques, un filet de merlan. Prévoir quatre cent cinquante grammes de beurre, une dizaine d'œufs et un quart de litre de crème. Comme chez les riches.

Bocuse le dit : garder l'arête, retirer la peau et éviter de passer l'animal au court-bouillon ; la cuisson n'en sera que plus diabolique à réussir. Présentation du poisson. Était-il d'élevage ou de haute mer ? Trop tard pour se poser la question. Retirer les œufs, si cela n'a déjà été fait, saler, poivrer. La farce maintenant. A froid, tout doit être de froidure extrême, passer la chair crue du homard, le merlan et les noix de Saint-

Jacques à la moulinette fine ; sel, poivre, muscade et crème épaisse. A mon commandement, farcissez ! Pour la pâte, on l'a dit, elle doit être feuilletée. Feuilletée : en connaître le pétrissage, se reporter aux bons ouvrages, taper dans le rayon d'un supermarché ou prendre langue avec un pâtissier.

Jusqu'ici, tout se passe bien. Mais il va bientôt être nécessaire de faire l'artiste et d'habiller de la tête au pied le poisson de pâte, en s'efforçant de donner à l'œuvre une forme acceptablement maritime. A l'inspiration de chacun. Le résultat repose sur un socle, toujours de feuilletée, et servira pour le partage. Une heure de cuisson, thermostat bloqué à 6. Astuce : piquer une aiguille d'acier dans le dos de la créature, la porter aux lèvres ; si elle est chaude, vite, pas de trainards, tout le monde à table ! On décoque le bar et on lève les filets, tête de la bête à droite, ventre contre soi, comme disent les experts.

Inutile de parler de la choron. Il faut plusieurs années pour ne plus la rater et plusieurs autres pour la réussir. Mais ce soir-là, avec Paul Bocuse toujours en ligne, nous n'avions que peu de souci à nous faire. Nos invités sont rentrés chez eux détruits de bonheur. A la prochaine fois, chers amis, pour un émincé de jeunes légumes juste pochés et condiment de citron juste confit au sel. Une merveille.

Jean-Pierre Quélin

Le cœur de palmier

Si nous usons souvent de ce vieux proverbe paysan qui dit que « *tout est bon dans le cochon* », il est un adage qui doit faire au moins autant florès sous les tropiques, c'est que « *dans la palmyre rien n'est à jeter* ». Cet arbre de la famille des palmacées fournit en effet une brassée de produits alimentaires. Outre ses fruits, dattes ou noix de coco, on tire de sa sève un vin, et certaines variétés de palmiers donnent également de l'huile, de la farine fabriquée à partir de la pulpe, du sucre et même un beurre végétal. La France est enfin le premier importateur mondial du bourgeon de cette plante, celui que l'on trouve plus communément dans le commerce sous le nom de « *cœur de palmier* ». Avant les années 50, ce mets exotique était le plus souvent servi chaud, notamment avec une garniture dite « *à la polonaise* ». Les cœurs de palmier étaient ainsi recouverts de jaune d'œuf dur et de persil hachés. Au moment de servir, on arrosait le tout d'un beurre fondu et mousseux, dans lequel on avait fait revenir un peu de mie de pain. Ce n'est que dans les années 60 que l'importation du produit

débuta réellement en France. Selon les statistiques douanières de 1997, ce sont plus de 10 millions de kilos de ce produit qui ont débarqué chez nous et désormais c'est quasi exclusivement froid, en salade, qu'on le consomme ici. Au milieu des années 90, le Brésil était encore le premier pourvoyeur au monde de nos cœurs de palmier. S'il n'est plus aujourd'hui que le quatrième pays exportateur en France, c'est que, de l'avis de tous les spécialistes, les Brésiliens ont trop tiré sur la corde.

« *Alors que le cœur de palmier n'est tendre que s'il est prélevé dans le bourgeon terminal de la plante*, raconte Serge Janier, un acheteur spécialisé dans ce produit, les Brésiliens coupaient beaucoup plus bas. Résultat : sur un bocal avec huit cœurs de palmier, deux au moins étaient trop durs. Une véritable arnaque. » Faute de pouvoir faire confiance aux conserves en provenance de ce pays, les exportateurs se sont tournés vers d'autres. Aujourd'hui le Costa Rica est devenu notre principale source d'approvisionnement, suivi par l'Equateur et le Guyana. Cette petite



République sud-américaine, coïncée entre le Surinam et le Venezuela, offre la particularité de ne fournir que des cœurs de palmiers sauvages. Cette caractéristique inscrite sur les boîtes est le gage d'une saveur plus prononcée qu'avec des cœurs issus de palmiers cultivés.

Dans le cas de cette cueillette sauvage, ce sont des tribus amérindiennes qui partent dans la forêt couper à la machette les bourgeons de palmier sur une hauteur d'un mètre environ. La nuit venue, ils chargent sur leurs pirogues deux ou trois fagots de ces bourgeons et descendent jusqu'aux points de ralliement sur le fleuve, là où leurs cargaisons seront chargées à bord de bateaux plus gros pour se rendre jusqu'à l'usine. Epluché, tranché, paré, le cœur du bourgeon est ensuite stérilisé dans sa boîte. La température est sévèrement contrôlée, et si elle a été excessive, le consommateur s'en rendra compte aussitôt car le cœur de palmier vire au rose.

Guillaume Crouzet

★ Cœurs de palmiers sauvages Barima : 10,50 F, (1,60 €) environ la boîte de 500 g.

BOUTEILLE

AOC muscat de beaumes-de-venise 1998



Domaine des Bernardins

Bien avant que le baron Le Roy, en 1945, ne donne ses lettres de noblesse au « nectar des dieux », une bouteille de 1898 témoigne de l'ancienneté de la production de muscat dans cette cave. Le cépage - muscat à petits grains, blanc et noir - fut ramené, dit-on, par les frères d'Agoult, seigneurs de Beaumes, à leur retour de la 1^{re} croisade. Le muscat est un vin doux naturel, muté : après le foulage des raisins, le moût est aussitôt séparé des marcs et sa fermentation est interrompue par adjonction d'alcool « *lorsqu'il reste encore quelques degrés de douceur* », précise le vigneron. Le mystère du muscat de cette région n'est pas tant sa robe ambrée, son moelleux ou sa rondeur, que son fruité et son incomparable fraîcheur. Encore faut-il que le terroir soit propice, sur ces contreforts du Ventoux au sol squelettique de mollasse sableuse, et que les raisins soient cueillis, à la main, et à parfaite maturité. Il titre alors 14. Le muscat du domaine des Bernardins tient son originalité de vignes anciennes où les rendements n'excèdent pas 30 hectolitres à l'hectare. On pourra le boire jeune plus facilement, mais l'âge lui donne une robe cuivrée, sans nuire à son éclat. Sur le roquefort et les bleus, avec le chocolat, ou plus simplement encore à l'apéritif, entre 7 et 8, cette bouteille, supérieure à bien des liquoreux, offre un moment d'intense plaisir pour un prix raisonnable. AOC muscat de beaumes-de-venise Domaine des Bernardins 1998 : prix 55 F TTC la bouteille (8,38 €).

★ Cave Castaud. Route de Lafare 84190, Beaumes-de-Venise. Tél. : 04-90-62-94-13. Télécopie : 04-90-65-01-42

TOQUES EN POINTE

Bistrots

DIX VINGT

■ Voici un modeste bistrot où le choix des vins va de pair avec une cuisine subtile et savoureuse à un prix imbattable. Qu'imaginez de plus délicat que l'accord du splendide quincy 1996 de Jacques Sallé (115 F, 17,53 €) avec quelques crevettes roses décortiquées ou bien une raviolle d'écrevisses à l'américaine ? La magie se prolonge avec le gigot d'agneau en croque au sel ou bien la cuisse de volaille rôtie, pomme et boudin, accompagnée du Terre de Solence 1997 (105 F, 16,01 €), un vin chaleureux et ensoleillé. L'accueil de la patronne, ajoute au plaisir de cette cuisine franche et cependant recherchée. Tarte Tatin et, seule petite ombre au tableau, mousse au chocolat que l'on aimerait succulente. Menu : 100 F (15,24 €). Imbattable ! ★ 57, rue Falguière, 75015 Paris. Tél. : 01-43-20-91-77. Fermé le dimanche.

Café MOSAC

■ Cette table, à l'ombre du Fouquet's, n'avait jamais réussi à s'imposer. Charis Kyriacou, qui a repris l'établissement, cherchait un chef capable d'imaginer une carte sur le thème du voyage. Son choix s'est porté sur Paul Pairet, né à Perpignan en 1964, formé chez Joël Robuchon et José Lampreya. On le trouve ensuite au Méridien de Hongkong, puis à Sydney pendant deux ans, et plus récemment à Djakarta. De là à prétendre inventer une « cuisine du voyage », il n'y avait qu'un pas, vite - trop vite - franchi. La carte propose plusieurs plats aimables et fantaisistes, comme les crevettes en pot à la vapeur d'anis et leurs petites sauces, ou bien le saumon à la plancha à l'oseille et crème fouettée, mais aussi des préparations nettement robotiques et de moindre intérêt. Notons toutefois un délicieux dessert baptisé « orange à l'orange ». Patrick Derderian a su tirer parti d'un volume ingrat grâce à quelques astuces décoratives, éprouvées déjà au Zebra Square. Service un peu lent, mais fort courtois. Menus : 180 F (27,44 €), 220 F (33,54 €) au déjeuner. A la carte, compter 300 F (45,73 €). Petit déjeuner anglais : 135 F (20,58 €). ★ 46, avenue George-V, 75008 Paris. Tél. : 01-40-70-05-05. Tous les jours de 8 heures à minuit.

Brasserie

BLANC-MARINE

■ Bois foncé, mezzanines en forme de coursives, garde-corps solidement rivetés, le décor évoque la croisière sur quelque paquebot de ligne, amarré près de la place des Ternes. Le poisson est en provenance du port le plus proche, Rungis. C'est à Jean-Pierre Barrie, qui a repris Pétrus en 1988, puis, en 1997, French Line, appelé désormais Blanc-Marine, que revient le commandement. Frank Enée est le « coq » de ce navire de haute mer. Son inspiration n'exclut ni le velouté de potiron aux lamelles de saint-jacques marinées au citron vert ni la petite friture d'éperlans sauce tartare, ou la rosace de sardines au jus de betterave et rémoulade de fenouil. Poissons de belle fraîcheur, préparations alléchantes, comme la barbe sauce vigneronne et endives poêlées à l'orange ou l'aile de raie vapeur au citron confit. A noter aussi une carte de poissons du Léman, féra, ombre chevalier, et naturellement quelques vins de Savoie, roussette et château-de-ripaille. Formule au déjeuner : 135 F (20,58 €). A la carte, compter 250 F (38,11 €). ★ 235-237, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75017 Paris. Tél. : 01-44-09-06-04. Fermé samedi midi et dimanche.

Jean-Claude Ribaut

GASTRONOMIE

Publicités

PARIS 5^e

"Un des restos indiens plus connus" (TELERAMA)

MAHARAJAH

72, bd Saint-Germain 5e
127 F - 169 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 6^e

Vagenende Maison classée, fondée en 1904

Cuisine traditionnelle et du marché

Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

PARIS 6^e

Yugaraj

Spécialités Indiennes

"Yugaraj demeure, dans sa catégorie, l'un des plus sûrs représentants parisiens". GaultMillau 99 - 14/20

A midi le Delhi-Express 130 F
Carte environ 180 F à 190 F
14, rue Dauphine 01.43.26.44.91 - Fermé lundi midi

PARIS 11^e

Bistrot Paul Bert

"Charmant, réservé, vieux style, ... Les plats sont simples, renouvelés pour accompagner une épaisse cave de vins..." Menu déj. 68 F et Carte 18, rue Paul Bert ☎ 01.43.72.24.01

L'Ecailler du Bistrot

Huitres et crustacés sur place où à emporter
22, rue Paul Bert ☎ 01.43.72.76.77

PARIS 15^e

RESTAURANT

à 200 m d'altitude au 56^{ème} étage (ascenseur direct) une Vue de Paris à vous couper le souffle ! Tous les jours, déjeuner dîner Bar-Cocktail Tour Maine-Montparnasse

33, Av. du Maine 15^e - Tél. 01 40 64 77 64

PARIS 5^e

★ **SUSAN'S PLACE** ★

Tex Mex

(Le prix Européen du meilleur Chili Con Carne)

Spécialité d'or pour le TEXAS NACHOS

Plats végétariens mexicains

51, rue des Ecoles (côté St-Michel) ★
☎ 01.43.54.23.22 - Sce jsq 23h15 ★
★★★★★★★★★★★★★★★★

PARIS 6^e

La Chope d'Alsace

Repas d'affaires
Menu 169 F

4, Carrefour de l'Odéon PARIS 6^e
Rés : 01 43 26 67 76
Ouvert jusqu'à 2 h du matin
Parking rue de l'Ecole de Médecine

PARIS 7^e

LES MINISTERES

Menu 175 F apéritif et vin compris
Nouveau : Livraison de Fruits de Mer sur tout Paris
30, rue du Bac - Tél. 01.42.61.22.37
LE RESTAURANT DE LA BELLE EPOQUE

PARIS 11^e

LE JARDIN du CURÉ

Béni soit qui bien y mange !
"Cuisine du marché à l'excellent rapport qualité/prix". Menu 89 F et 129 F. Ferm. dim. soir
6 av. Parmentier 11e - 01 43 79 19 61
46 r. Jacques Hillairet 12e - 01 43 42 18 22

LES GRANDES MARCHES

Place de la Bastille

Au pied de l'Opéra de la Bastille, une grande adresse pour un repas de qualité. Huîtres toute l'année, poissons du marché, plats traditionnels et vins à découvrir.

Tous les jours de 11 h 30 à 1 h 30 du matin.
Réservation : ☎ 01 43 42 90 32
* 1 entrée, 1 plat, 1 dessert.

PARIS 5^e

TOUTOUNE

Un décor ensoleillé, tout le charme de la Provence... "Simple avec des produits frais et raisonnables" JC Ribaut.

Chef de cuisine : Christophe DARNEY
Menu 138 F au déjeuner en semaine
Carte menu à 188 F avec la souprière de Saison d'office (198 F le dimanche)
5, rue de Pontoise - Tél. 01.43.26.56.81

Renseignements publicités :

☎ 01.42.17.39.40
(Fax : 01.42.17.39.25)

Temps souvent gris

MERCREDI, les hautes pressions sont situées sur le proche Atlantique. Les perturbations descendent d'Islande et des Îles britanniques vers la France. De l'instabilité avec des averses de neige se produira sur l'Est et le Nord Est de la France.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Le temps sera souvent nuageux avec quelques pluies faibles le matin près des côtes de la Manche. Le vent de nord-ouest sera modéré. Il fera de 6 à 9 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Beaucoup de nuages sur ces régions. Il y aura quelques brouillards le matin sur l'ouest. Près des frontières belges des averses de neige sont possibles. Il fera 5 à 8 degrés l'après-midi.

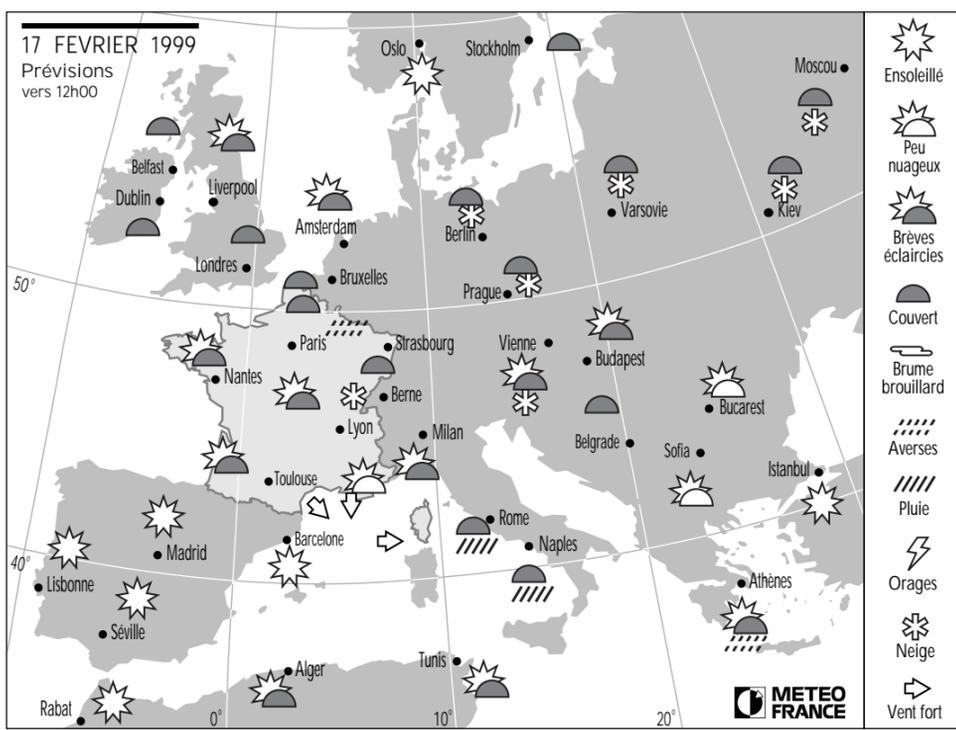
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Les nuages seront très nombreux avec des averses de neige pouvant descendre jusqu'en plaine. Le vent d'ouest atteindra 60 km/h. Des ge-

lées matinales sont possibles. Il fera 2 à 4 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Le ciel sera souvent très chargé avec quelques gouttes possibles. Il pourra y avoir un peu de brouillard sur le Poitou-Charentes. Il neigera un peu sur les Pyrénées à partir de 800 mètres et 400 mètres sur le Massif central. Il fera entre 7 et 10 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Les nuages seront bien présents avec des averses de neige sur les Alpes pouvant descendre jusqu'en plaine et un peu de neige sur le Massif central à partir de 400 m d'altitude. Après les gelées matinales, il fera entre 1 et 6 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Après quelques nuages bas le matin en Corse, le temps sera bien ensoleillé. Le mistral, la tramontane et le vent d'ouest sur la Corse souffleront fort jusqu'à 100 km/h. Il fera entre 10 et 15 degrés l'après-midi.

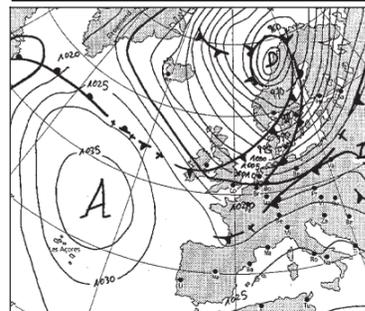


PRÉVISIONS POUR LE 17 FÉVRIER 1999

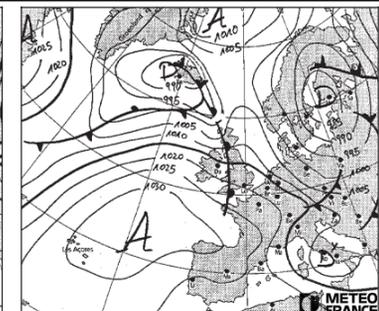
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	0/4 P	
AJACCIO	4/13 N	NANTES	3/9 N
BIARRITZ	7/11 C	NICE	5/14 S
BORDEAUX	6/10 N	PARIS	3/8 N
BOURGES	1/7 N	PAU	4/8 C
BREST	6/9 N	PERPIGNAN	7/12 S
CAEN	4/8 N	RENNES	4/9 N
CHERBOURG	5/8 N	ST-ETIENNE	1/4 C
CLERMONT-F.	2/5 C	STRASBOURG	-1/3 P
DIJON	1/5 P	TOULOUSE	5/9 N
GRENOBLE	0/5 P	TOURS	2/8 N
LILLE	3/6 P	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	1/7 N	CAYENNE	24/28 C
LYON	0/4 P	FORT-DE-FR.	22/27 N
MARSEILLE	3/10 S	NOUMEA	24/28 N

PAPEETE	25/30 N	KIEV	-5/-2 N	VENISE	-2/7 S	LE CAIRE	17/29 C
POINTE-A-PIT.	20/26 N	LISBONNE	9/16 S	VIENNE	-1/2 N	MARRAKECH	4/16 S
ST-DENIS-RE.	24/29 S	LIVERPOOL	4/9 C	AMÉRIQUES		NAIROBI	16/27 N
EUROPE		LONDRES	2/8 C	BRASILIA	20/29 S	PRETORIA	19/30 S
AMSTERDAM	-1/3 N	LUXEMBOURG	-2/2 C	BUENOS AIR.	21/29 S	RABAT	5/16 S
ATHENES	6/14 N	MADRID	-2/13 S	CARACAS	21/28 N	TUNIS	6/14 N
BARCELONE	7/15 S	MILAN	1/12 S	CHICAGO	-4/1 C	ASIE-OCEANIE	
BELFAST	2/8 C	MOSCOU	-7/-4 C	LIMA	21/24 P	BANGKOK	21/33 S
BELGRADE	-2/1 C	MUNICH	-5/-1	LOS ANGELES	12/17 N	BOMBAY	22/31 S
BERLIN	-3/1 C	NAPLES	3/12 C	MEXICO	10/19 S	DJAKARTA	25/27 C
BERNE	-4/1	OSLO	-14/-7 S	MONTREAL	-7/-3	DUBAI	17/23 S
BRUXELLES	-1/3 C	PALMA DE M.	6/15 N	NEW YORK	1/7 C	HANOI	18/27 C
BUCAREST	-4/6 C	PRAGUE	-6/-2 C	SAN FRANCIS.	8/12 S	HONGKONG	17/24 S
BUDAPEST	-4/1 N	ROME	5/13 N	SANTIAGO/CHI	15/31 S	JERUSALEM	8/25 C
COPENHAGUE	-6/-2 N	SEVILLE	6/19 S	TORONTO	-2/2 C	NEW DEHLI	15/25 S
DUBLIN	4/10 C	SOFIA	-5/2 N	WASHINGTON	1/15 P	PEKIN	0/8 S
FRANCFORT	0/2 P	ST-PETERSB.	-9/-5 C	AFRIQUE		SEOUL	4/11 S
GENEVE	0/4 P	STOCKHOLM	-6/-2 C	ALGER	5/14 C	SINGAPOUR	24/29 C
HELSINKI	-8/-3 C	TENERIFE	10/13 S	DAKAR	17/22 S	SYDNEY	22/31 S
ISTANBUL	5/10 S	VARSOVIE	-6/-1 C	KINSHASA	23/30 P	TOKYO	8/13 S



Situation le 16 février à 0 heure TU



Prévisions pour le 18 février à 0 heure TU

PRATIQUE

Les démarches à effectuer en cas de suspicion d'erreur médicale

MÊME techniquement bien conduit, un acte médical ou chirurgical présente toujours des risques, dont certains sont bien connus et d'autres plus rares, voire exceptionnels. Quantitativement infimes au regard du nombre d'actes pratiqués, les accidents médicaux n'en constituent pas moins autant de drames individuels insupportables.

Il existe, bien sûr, des patients qui s'estiment à tort victimes d'une erreur : les renseigner est un des rôles des différentes associations créées pour leur venir en aide. Elles conseillent avant tout de demander des explications au praticien impliqué. Il peut s'agir d'un malentendu ou d'une méconnaissance de la gravité de la maladie, explique le docteur Courtois, président de l'Association d'aide aux victimes d'accidents corporels et d'erreurs médicales (Aavac), qui regroupe des médecins.

Si les explications fournies ne sont pas satisfaisantes, l'intéressé, son représentant légal ou ses ayants droit peuvent demander à l'établissement hospitalier (public ou privé) la transmission du dossier médical, « ce qui, en dépit des

textes, ne va pas toujours de soi », commente Josée Chineau, présidente de l'Association des usagers de l'hôpital et des soins médicaux (AUHSM Santé-Défense). Cette demande (en recommandé avec accusé de réception) doit passer par l'intermédiaire d'un praticien librement choisi ; à défaut de réponse dans les trente jours, le patient d'un hôpital public dispose de deux mois pour s'adresser à la Commission d'accès aux documents administratifs (*Le Monde* du 10 septembre 1997). S'il n'y a pas eu d'hospitalisation, il faut réunir soi-même les différentes pièces nécessaires, de préférence avec l'aide d'un médecin qui obtiendra plus facilement de ses confrères les documents souhaités.

Une fois le dossier constitué, il est important de demander l'avis d'un médecin-conseil spécialisé dans l'évaluation des dommages corporels. « On a tout intérêt à choisir ce praticien avec l'aide d'une association, car les relations que certains experts entretiennent avec les compagnies d'assurances nuisent parfois à leur objectivité », estime Josée Chineau. Elle recommande, pour la même raison, de ne pas recourir au médecin

dont les services peuvent être (gracieusement) proposés par son propre assureur dans le cadre d'un contrat d'assurance-habitation.

En fonction de l'importance du préjudice et de la sanction recherchée, plusieurs voies s'ouvrent au patient (à son représentant légal ou à ses ayants droit). Lorsque les faits, très graves, sont de nature à constituer une infraction pénale (délit d'homicide ou de blessures involontaires), qu'ils se soient produits dans le secteur public ou privé, on peut, dans un délai de trois ans et par l'intermédiaire d'un

avocat, déposer une plainte simple contre le médecin auprès du procureur de la République, ou une plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction.

Lorsqu'on souhaite obtenir réparation d'un préjudice, les démarches sont différentes selon que l'erreur a eu lieu dans le privé ou dans le public. S'agissant d'un praticien libéral, exerçant en cabinet ou dans une clinique, on dispose de trente ans après les faits pour engager un recours amiable et/ou intenter une action en justice.

Quand le médecin exerce dans un cabinet ou est rémunéré en honoraires par le patient d'une clinique, c'est à lui qu'il faut adresser une lettre recommandée. Il transmet le dossier à son assureur, qui peut proposer une indemnité, négociable, au demandeur ; une fois la transaction signée par les deux parties, l'affaire est réputée civilement jugée. A défaut d'accord amiable, c'est le médecin de ville ou, conjointement, le praticien, rémunéré directement par le patient et l'établissement privé où il exerce, qu'il convient d'assigner devant le tribunal de grande instance, par avocat interposé. En revanche, lorsque le praticien est salarié de la clinique, c'est avec celle-ci qu'on aura la possibilité de négocier, ou c'est elle que l'on poursuivra en justice.

SE FAIRE ASSISTER

Si l'accident médical s'est produit dans un hôpital public, on ne peut pas, d'emblée, engager une procédure au tribunal administratif (toujours par l'intermédiaire d'un avocat). Il faut d'abord, dans un délai de quatre ans à partir du 1^{er} janvier suivant les faits, tenter un recours gracieux auprès du di-

recteur de l'hôpital, par lettre recommandée avec accusé de réception : le patient y précise la nature de l'accident et du préjudice, et fournit une estimation chiffrée de celui-ci. Cette démarche permet logiquement d'obtenir une expertise amiable. A défaut de réponse dans un délai de quatre mois ou d'accord à l'issue de l'expertise, la victime ne dispose plus que de deux mois pour emprunter la voie juridictionnelle.

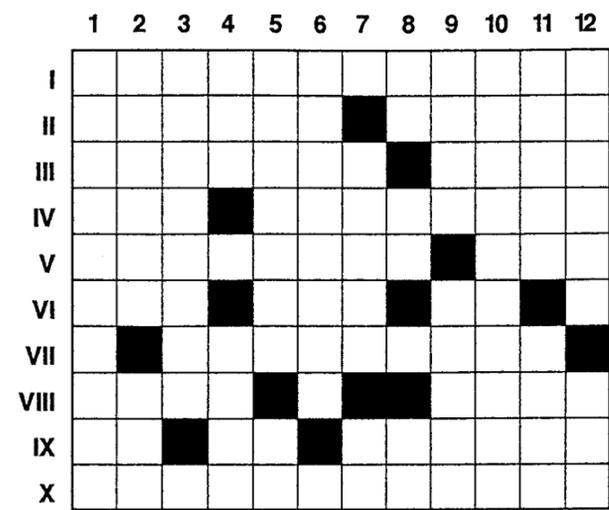
Dans tous les cas, « lors de l'expertise médicale (amiable ou juridictionnelle) - seule étape de la procédure où le patient pourra faire jouer son droit au contradictoire », il est judicieux de se faire assister d'un praticien, spécialiste du domaine concerné, et d'un avocat au fait des questions de responsabilité médicale », conseille Geneviève Sabre-Rouault, secrétaire générale de la Fédération des associations d'aide aux victimes des accidents médicaux et à leur famille (Aviam), constituées de juristes. Il est en effet difficile à un non-initié de prouver la faute et le préjudice, et de démontrer le lien de cause à effet qui les unit.

Caroline Helfter

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99041

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTELEMENT

I. Trait de génie. - II. Rouge ou bleu, il est toxique. Plus courte quand elle est basse. - III. En colonie sur les plantes. Période qui sent le sapin. - IV. Passage de lumière. Comme des bonbons bon marché. - V. Après eux, le déluge. Fume au Japon. - VI. Fin dès qu'il passe à table. Il est bon de le vider régulièrement. Fait la liaison. - VII. Aident au développement des jeunes. - VIII. Passa tout près. Prend en bouche. - IX. Attend les retours en

cave. Mesure prise à Pékin. Mît sur un mauvais chemin. - X. Chez lui, le bon sens est souvent à sens unique.

VERTICALEMENT

1. Suit de près l'engagement de ses troupes. - 2. Pour jouir de ce que l'on ne possède pas. Fait circuler l'information. - 3. Petits lampions volants. - 4. Grosse bête disparue. Mit en musique *Le Roi d'Ys*. - 5. Dernière épreuve avant de rouler. Sortir par un bout. - 6. Seize pages chez l'imprimeur. -

7. Fait partie de la famille. Vient d'avoir. - 8. Avant midi. Belle Citroën. Bien en ligne. - 9. Difficile à voir. Vaut parfois le coup. - 10. Protègent les conducteurs. - 11. Poussées un peu loin. Improvisation vocale. - 12. Son coup de Trafalgar reste en mémoire. D'un auxiliaire.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99040

HORIZONTELEMENT

I. Flagellation. - II. Receveuse. Vé. - III. Avenants. Bug. - IV. Nu. Ont. Atoll. - V. Croce. Oserai. - VI. Hérissé. Rd. - VII. Is. Dc. Sénevé. - VIII. Béés. Giron. - IX. Ede. Nem. Tilt. - X. Rosettes. EEE.

VERTICALEMENT

1. Franchiser. - 2. Levures. Do. - 3. Ace. Or. Bès. - 4. Génocide. - 5. Evanescent. - 6. Lent. Set. - 7. Lut. OES. Me. - 8. Assas. Eg. - 9. Té. Ternit. - 10. Borderie. - 11. Ovula. Vole. - 12. Négligente.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

SCRABBLE

PROBLÈME N° 109

Fin de partie

1. Avant-dernier tirage : A E G I M O S.

a) Trouvez deux mots de sept lettres et placez-en un.

b) Avec ce même tirage, trouvez un mot de huit lettres en le complétant avec une lettre appartenant à l'un des mots placés sur la grille.

Ecrivez sur la grille la solution a) qui est donnée ci-dessous.

c) Dernier tirage : E F F. En trois endroits différents, placez trois mots différents rapportant respectivement 14, 18 et 19 points.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

a) A E I N O U V : trouvez deux sept-lettres. A C E S S T Y : trouvez un sept-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 24 février.

Solution en sept-lettres du tirage A E G I M O S ci-dessus : ISO-GAME, 15 D, 92, faisant TEMPORELS.

1. Avant-dernier tirage : A E G I M O S.



Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 10 février.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) EXPIREE. b) PREFIXE, N 1, 122, faisant TRIPLEX. c) EXPEDIER, A 4, 71 - EXPRIMEE, E 3, 90 - EXPIEREZ, 13 F, 89. d) TONLIEU, impôt moyenâgeux, ELUTION, séparation de corps chimique par lavage, ou IOULENT, vocalisent - TEMPOREL.

Michel Charlemagne

DISPARITIONS

Jacques Loew

Le premier prêtre-ouvrier

DU PRÊTRE-DOCKER sur les quais de Marseille au prédicateur de Carême dans les appartements romains de Paul VI, l'itinéraire du Père Jacques Loew – qui vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-dix ans (*Le Monde* du 16 février) – est celui d'un spirituel qui aura marqué plusieurs générations de chrétiens.

Tuberculeux, le jeune avocat du barreau de Nice se repose en Suisse et c'est en visitant la Val-sainte, l'abbaye de Fribourg, qu'il se convertit. Il décide de rentrer chez les dominicains. « Je viens vous apporter avant tout la tendresse de Dieu », dit-il, en 1970, en commençant ses sermons de Carême devant le pape et un aréopage de cardinaux. Des mots qui expriment l'originalité de son parcours hors normes dans l'Eglise. De famille bourgeoise, avocat brillant et plein d'humour, c'est dans la condition ouvrière et le contact avec les milieux populaires de la Cabucelle, sa première paroisse marseillaise, ou d'Osasco, bidonville de Sao Paulo, que Jacques Loew réalise son besoin de contemplation et d'évangélisation des masses. Très marqué par le Père Lebret (*Economie et humanisme*), il est passionné par l'incroyance et le milieu ouvrier. *Journal d'une mission prolétarienne* est son premier livre.

Dès 1941, ordonné prêtre depuis deux ans, Jacques Loew s'embauche comme docker à Marseille, où il restera quatorze ans. Premier prêtre-ouvrier de France, visité par Simone Weil et Karol Wojtyła – le futur Jean Paul II –, il subit de plein fouet la sanction romaine de 1954 visant cette nouvelle forme d'apostolat. La condamnation des

prêtres-ouvriers restera toute sa vie « une blessure », assure son biographe Dominique Xardel. Homme de rigueur, Jacques Loew ne vira toutefois pas dans la « connivence » avec le marxisme ou la contestation permanente de l'institution. Au contraire, il crée la Mission ouvrière saints Pierre et Paul, qui deviendra une pépinière de prêtres engagés en milieu populaire. En 1963, il prend pour la première fois la route du Brésil, écrit *A temps et à contre-temps*, avec le théologien Yves Congar et René Voillaume, fondateur des frères de l'Evangile (spiritualité de Charles de Foucauld), puis fonde l'Ecole de la Foi à Fribourg. C'est là qu'il accueillera nombre de laïcs, de prêtres, de religieux, hommes et femmes, issus de tout pays. Son exigence et sa chaleur lui valent nombre de « disciples » (une trentaine encore aujourd'hui en Amérique latine et en Afrique).

Jacques Loew restera d'abord un homme de prière. Dès 1965, il avait quitté l'ordre des dominicains. Mais après des années dans les communautés monastiques de Tamié, de Cîteaux, d'Echourgnac en Dordogne – où il est mort dimanche 14 février –, il réussira cette synthèse entre la contemplation de Dieu et l'immersion auprès des plus démunis, qui restera la marque de son œuvre. Grand Prix catholique de littérature en 1970, il écrira encore *La Vie à l'écoute des grands priants* ou *Le Bonheur d'être homme* (entretiens avec Dominique Xardel), toujours diffusés, y compris dans les pays de l'Est qu'il a également souvent parcourus.

Henri Tincq

■ **JOHN EHRLICHMAN**, ancien conseiller du président américain Richard Nixon, emprisonné dans les années 70 pendant dix-huit mois pour son implication dans le scandale du Watergate, est mort à son domicile d'Atlanta (Géorgie), dimanche 14 février, à l'âge de soixante-treize ans. Né le 20 mars 1925, distingué à plusieurs reprises pendant la seconde guerre mondiale, avocat de renom, John Ehrlichman avait été nommé en 1969 conseiller du président Nixon pour les affaires intérieures, aux côtés de Robert Haldeman, secrétaire général de la présidence. A la suite des pre-

mières révélations dans la presse sur le cambriolage des bureaux du Parti démocrate dans le bâtiment du Watergate à Washington le 17 juin 1972, il avait démissionné en avril 1973. Condamné en 1975 pour entrave à la justice, conspiration et faux témoignage, John Ehrlichman a été emprisonné d'octobre 1976 à avril 1978 dans un pénitencier d'Arizona. Menacé de destitution, Richard Nixon démissionna le 8 août 1974. Son successeur, Gerald Ford, fit adopter par la suite une loi d'amnistie pour tous les délits qu'il avait pu commettre durant sa présidence.

ment (direction générale de l'aviation civile) dans des corps de fonctionnaires de catégorie B.

● **Préfectures** : un arrêté déterminant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire central des préfectures, à la suite des élections du 26 janvier. La répartition est la suivante : FO, 5 titulaires et 5 suppléants ; CFDT, 3 titulaires et 3 suppléants ; Sapap, 2 titulaires et 2 suppléants.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Pascale, Stéphane et Lucas DEVERGIES
ont la joie d'annoncer la naissance de

Eliot,

le 6 février 1999.

Les familles Benaroya, Devergies, Gilodi et Gourdj s'associent à leur joie.

« Je vois dans vos yeux vos sourires. »
Kimiko

Nina Clémentine,

née le 25 janvier 1999, à 15 h 45, à Amiens.

Takako NAGANO
et **Jean-Louis MANIAQUE**.

59, rue d'Engoulvent,
80000 Amiens.

Avec **Alexandre VOILLAUME**,
Camille, Thomas et Juliette BONAZZI,
Mathilde et Antoine DUPLEX,

Nicole et Raymond LE LOCH
sont heureux d'annoncer la naissance de

Valentin.

Chez **Sophie et Hubert VOILLAUME**.

43, avenue Ernest-Reyer,
75014 Paris.

Anniversaires de naissance

– 17 février 1999,

Marie-Thérèse.

Pour votre anniversaire, je pense à vous et je vous souhaite ce qu'il y a de meilleur.

Le Breton buté.

Anniversaires

– De Neuilly à Bourges, en passant par Saint-Brieuc, Alger et Cognac, sans oublier Eindhoven, Toronto, Bruxelles et Mexico, à celle qui est restée

la petite
Marion d'Yffiniac,

sur qui le temps n'a pas de prise.

Que ce 17 février 1999 soit à l'image de tous les beaux jours passés et à venir.

Avec tout notre amour.

Saint-Valentin

– Ton gros bébé de 21 ans : je t'aime !

De Sophie E. à Talibi K., unis à jamais de près et de loin.

Houda

I ♥ you, secret !!!

Tarik.

Tous les jours dans le « Carnet du Monde »
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES
520 F TTC - 79,27 € 10 lignes
62 F TTC - 9,45 € toute ligne suppl.
☎ 01.42.17.39.80
Fax : 01.42.17.21.36

REPRODUCTION INTERDITE

E M P L O I OFFRES

DOMAINE DE LA GRACIEUSE
cherche
AGENT INDEPENDANT
prêt à trouver des locataires à l'année pour notre Résidence.

Nous sommes un établissement privé pour personnes retraitées, avec unité de soins et service de sécurité.

Tout nouveau contrat sera rétribué

Vous êtes intéressé(e) ?
N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

Ch. des Vignes 14
CH - 1027 Lonay-près-Morges
Tél. : 4121/804 51 51 - Fax : 4121/802 15 79

EMPLOYÉ DE BUREAU

Un emploi stable ?
Devenez fonctionnaire
3617 Fonctio
Tous les concours de la fonction publique (HE)
392399689 5,57 F/min)

PARAMÉDICAL

Un emploi stable dans le paramédical ?
3617 Fonctio
Tous les concours de la fonction publique (HE)
392399689 5,57 F/min).

Groupe connu sur le marché international des télécommunications
recherche rapidement
2 COMMERCIAUX
Paris / RP - Temps partiel

Salaire plus prime et formation véritable

Réunions d'information les 22 et 23 février 1999
Venir avec photo, CV, CI et références précises
Contact : Guy BOBICHON au 01.53.93.78.02

DEMANDES

J.F. rech. emploi secrétaire débutante, temps complet
Bac pro. Notions Word, Excell.
Tél. : 06-85-88-52-95

J.F., 33 ans, trilingue (angl., allemand, arabe), formation marketing, cherche poste.
Tél. : 01-40-20-04-99

Assistante Ressources Humaines rech. entreprise pour contrat de qualif. en alternance (formation GRH par la CCI de Paris, durée : 1 an,

libre de suite.
Tél. : 01-39-98-78-97
Portable : 0-60-39-65-37

KINÉ EN NEURO-PÉDIATRIE
éveil, moteur du nourrisson
ch. pl. temps. T. : 01-34-43-86-30

H. 49 ans, juriste, spécialiste relations administrations, usagers, domaines sociaux ; 25 a. exp. serv. public, étud. ttes propos. travail social, ONG, associat.
Ecrire sous n° 9903
MONDE PUBLICITÉ
21 bis, rue Claude-Bernard
75005 Paris

Décès

– M^{me} Christiane Voïnovitch-Revert, son épouse,
François-Michel et Renate Gathelier, ses enfants,
Jean-Boris et Pierre-Alexis, ses enfants,
Jocelyne Durand,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Igor ANDREÏEVITCH VOÏNOVITCH,
chimiste,
ancien responsable du service de chimie du laboratoire central des Ponts et Chaussées à Paris, commandant honoraire, chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu, le 15 février 1999, à l'âge de quatre-vingts ans.

L'inhumation aura lieu au cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne), le mercredi 17 février, à 10 h 45.

Cet avis tient lieu de faire part.

« Une nouvelle vie commence pour moi, qui porte comme enseigne la liberté, le jeu, la révision de tout. »
Michel Seuphor.

– Régis Berckelaers, son fils,
Olivier Berckelaers, Antoine et Lora, Sophie Berckelaers, Lila, Jean-Louis et Florence Goron-Berckelaers, Coraline, Olivia et Claire, Stéphanie Berckelaers, Julien Berckelaers, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont la douleur de faire part de la mort de

M. Fernand BERCKELAERS, dit **Michel SEUPHOR**,

poète,
romancier,
essayiste,
historien d'art,
peintre,

né à Borgerhout (Belgique), le 10 mars 1901, et décédé à Paris, le 12 février 1999.

La crémation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, boulevard de Ménilmontant, Paris-20^e, le vendredi 19 février 1999, à 9 h 15.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(*Le Monde* du 16 février.)

– Le comte Pierre d'Oncieu de la Bâtie, son épouse,
Cyrille et Marie-Jo Gindre, et leurs enfants,
François et Christiane d'Oncieu de la Bâtie, et leurs enfants,
Benoît et Servane d'Oncieu de la Bâtie, et leurs enfants,
Olivier et Sophie Lefebvre, ses enfants et petits-enfants, ses frères, belles-sœurs et beaux-frères, ont la douleur de faire part du décès de

la comtesse Pierre d'ONCIEU de la BÂTIE,
née **Anne-Marie GROSSI**,

survenu le 15 février 1999, à l'âge de soixante-quatre ans.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 17 février, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre de Maché, à Chambéry.

11, rue Olivier-de-Serres,
30133 Les Angles.

– Meusnes. Lans-en-Vercors. Marseille.

Le samedi 13 février 1999,

Bernard DUBOIS,
résistant,
déporté à Dachau,

a quitté, à l'âge de soixante-seize ans,

Jacqueline,
sa compagne,
Michèle,
sa sœur,
Thierry et Renaud,
ses fils,
Johan, Malaurie et Abel,
ses petits-enfants,
Sa famille,
Et ses amis.

Il a été inhumé à Meusnes, le 16 février.

Josette DUBOIS,
née PEYRE,

est associée à sa mémoire.

– Le décès inopiné de notre collègue

Caroline DUBOIS,

survenu dans un accident de la circulation au Cameroun, le 11 février 1999, nous a profondément bouleversés.

Nous adreßons nos sentiments de réconfort et nos pensées les plus émuees à son mari et à sa famille.

Au nom de tous ses collègues et amis du WWF.

WWF-Cameroun,
BP 6776,
Yaoundé.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 h
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

– M. Henri Gathelier, son époux,
François-Michel et Renate Gathelier, ses enfants,
Muriel Nelson et Julien Gathelier, ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Micheline GATHELIER,
née FAHY,

endormie dans la paix du Seigneur, le 10 février 1999.

Le service religieux sera célébré le vendredi 19 février, à 10 h 30, en l'église de Vaux-le-Pénil (Seine-et-Marne).

15, cours Marigny,
94300 Vincennes.

– Le président du Comité international des sciences historiques (CISH), Ivan Berend,
Le secrétaire général, François Bédarida,
ont la tristesse de faire part de la mort à Varsovie, le 9 février 1999, du

professeur Aleksander GIEYSZTOR,
président du Comité international des sciences historiques de 1980 à 1985, membre du bureau du CISH de 1965 à 1980, membre conseiller du CISH de 1985 à 1999, professeur émérite à l'université de Varsovie, ancien président de l'Académie polonaise des sciences, ancien conservateur du château de Varsovie.

– Carmen, Michel et Danielle Gourdj, Manuel Rosales, Alexis Gilodi,
ont la tristesse de faire part du décès de

Janine GOURDJI,

survenu brutalement, à l'âge de soixante-sept ans, le 10 février 1999.

12, avenue Emile-Acollas,
75007 Paris.
11, rue du Vidollet,
Genève.

– Je vous annonce du plus profond de ma douleur la mort de

Seymour JACOBS,

le 14 février 1999, au matin.

Son amie, ANNE.

Anne Franski,
100, rue de Grenelle,
75007 Paris.

– Le directeur du Muséum national d'histoire naturelle, Le directeur, Et les membres du Laboratoire de phanérogamie, L'ensemble des personnels du Muséum, ont le regret de faire part du décès, survenu le 8 février 1999, de

M. Jean-François LEROY,
professeur honoraire au Muséum national d'histoire naturelle et ancien directeur du Laboratoire de phanérogamie.

– Le colonel Michel Papet et M^{me}, née George Mézières, ses enfants,
M. Edouard Papet, son petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Fernand MÉZIÈRES,
administrateur civil,

survenu le 14 février 1999, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Les obsèques religieuses ont été célébrées le mardi 16 février, en l'église Saint-Pierre-et-Saint-Marcellin de Vendémian (Hérault), suivies de l'inhumation dans le caveau de famille.

9, route de Montpellier,
34230 Vendémian.
29, rue Rousselet,
75007 Paris.

– M^{me} Simone Cino del Duca, présidente fondatrice de la Fondation Simone et Cino del Duca, Et les membres du conseil d'administration de sa Fondation, ont la grande tristesse d'informer du décès à Milan du

Commendatore Asdrubale NARDI.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le samedi 13 février 1999, à Montedinove (Italie).

– Le président de l'université de Marne-la-Vallée, Le directeur de l'UFR de langues et civilisations,

Ses collègues et étudiants, ont la tristesse de faire part du décès de

M. William RUSSELL,
maître de conférences associé,

survenu le 6 février 1999, à Paris.

Les funérailles auront lieu le mercredi 17 février, à 11 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Marie-Angèle POMPEI,
professeur honoraire, agrégée de l'Université, chevalier de la Légion d'honneur,

à Marseille, le 13 février 1999.

501, rue Paradis,
13008 Marseille.

– M^{me} Hélène Vuong Huu Le, son épouse,
Ses enfants et petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean VUONG HUU LE,

survenu à Boulogne (Hauts-de-Seine), le 14 février 1999, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 18 février, à 15 h 30, en l'église Notre-Dame, avenue Jean-Baptiste-Clément à Boulogne, où l'on se réunira.

30, rue Nungesser-et-Coli,
75016 Paris.

– Maurice Schwartzbard, son époux,
Olivier, Manuel et Marion, son fils et ses petits-enfants,
Les familles Schwartzbard, Martineau et Guillemot, L'amicale des anciens élus de la capitale, ont la douleur de faire part du décès de

Christiane SCHWARTZBARD,
née **BUQUET**,
conseiller de Paris de 1965 à 1989,

à l'âge de soixante-sept ans.

La cérémonie aura lieu le vendredi 19 février 1999, à 11 h 15, au columbarium du Père-Lachaise.

Anniversaires de décès

Pierre GASCAR

nous a quittés le 17 février 1997.

Alice Gascar, sa femme, remercie tous ses amis connus et inconnus de leurs témoignages et fait savoir qu'il repose au cimetière de Baume-les-Messieurs, Jura.

– Le 17 décembre 1998, à Dijon, dans la tombe de

André MALET

entourée d'amis, furent enterrées les cendres de

Paule MALET,

décédée à trente-huit ans.

Paule était la fille d'André et de Nicole.

« Je crois ! Viens en aide à mon incréduité. »
Mc 9, 24.

Les dons pour la Ligue contre le cancer ou pour l'Institut Curie sont les bienvenus.

Nicole Malet,
77 Fontainebleau.

Services religieux

– Il y a un an, nous quittais

Madeleine MIHMAN.

M. Gilbert Mihman, son époux,
Sa famille,

vous prient d'assister, le dimanche 21 février 1999, à 11 heures, à la cérémonie du kaddish qui aura lieu au cimetière parisien de Bagneux.

Communications diverses

– « Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3^e **jeudi 18 février à 20 h 30** : « Les sectes dans un Etat laïque, débat avec M^{me} C. Picard, députée de l'Eure, présidente du groupe parlementaire sur les sectes ». Tél. : 01-42-71-68-19. »

Débats

– Le Carrefour pour une Europe civile et sociale (CAFECS), *Le Monde et Alternatives économiques*,

proposent une réunion-débat sur le thème : « **De nouvelles fondations pour une Europe civile et sociale** ». Dialogue avec Jacques Delors, mercredi 24 février 1999, de 18 h 30 à 20 h 30.

Inscription au CAFECS, Paris. Tél. : 01-45-49-06-58 – Fax : 01-42-84-04-84 e-mail : Fonda@wanadoo.fr

Conférences-débats

– **La conférence-débat d'APELVI** Enseignement des lois de vie de l'individu, **jeudi 25 février 1999, de 19 h 30 à 21 h 30**.

Hôtel Prince-de-Galles, 33, avenue George-V, Paris-8^e. **Thème : « Le mouvement du temps ? » « Que faisons-nous de notre temps ? »** Adulte : 250 F, jusqu'à 25 ans : 120 F. Tél. : 01-40-70-90-65 – Fax : 01-40-70-18-55

Concerts

– Espace Rachi, centre d'art et de culture, présente un concert de musique juive et classique avec **Michaël IANCU (violon)**, **Sarah IANCU (violoncelle)**, **Emmanuelle LE CANN (piano)**. Max Bruch, Ernest Bloch, Serge Rachmaninoff, Robert Schumann, le 17 février 1999, à 20 h 45, à l'Espace Rachi, 39, rue Broca, Paris-5^e. Réservations : 01-42-17-10-36 ou 10-38.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

ARCHÉOLOGIE Une petite salle du Musée du Louvre accueille jusqu'au 28 juin les résultats des fouilles menées sous la place du Carrousel en 1989-1990. Les autres campagnes me-

nées à l'occasion du réaménagement du Grand Louvre devraient être présentées à raison d'une exposition tous les deux ans. ● L'EXPOSITION reste malheureusement elliptique pour le

grand public, qui risque de n'y voir que fragments épars, alors que le catalogue qui pourrait l'éclairer risque de le noyer sous une foule de détails scientifiques. Pourtant, l'histoire de ces

3 hectares de terrain est contenue dans quelques vitrines évoquant des silos néolithiques, les torchis gallo-romains, les céramiques de Bernard Palissy et les tuileries qui donnèrent son

nom au château de Catherine de Médicis. ● LES RESTES de la « maison des champs » d'un notable parisien sont particulièrement évocateurs de la vie au XIII^e siècle.

Lever de rideau pour les fouilles du Grand Louvre

Objet de vives polémiques entre chercheurs lorsqu'elles furent engagées, les campagnes de recherches archéologiques menées sous les différents chantiers du Musée montrent leurs premiers résultats. Et d'abord les plus récentes, celles du Carrousel

LES MURAILLES médiévales du Louvre sont l'un des points forts du nouveau parcours muséal. A côté de l'impressionnante forteresse dégagée au début du chantier, une petite salle accueille aujourd'hui les témoignages d'une autre campagne, celle de 1989-1990, du côté du Carrousel.

Le visiteur pressé risque de n'y voir que vaisselles en morceaux, bouteilles fracassées, fragments de sculptures ou de décors peints sur plâtre. Il sera sans doute plus attiré par les animaux de faïence ou de terre cuite sortis des fours de Bernard Palissy : l'exposition reste elliptique pour le grand public. L'amateur éclairé pourra se reporter au catalogue - *Les Jardins du Carrousel* -, sous la direction de Paul Van Ossel. Mais là, il risque de perdre pied, noyé sous un déluge de plans, graphiques, coupes, tableaux, rassemblés d'abord à l'intention des milieux scientifiques.

Pourtant cette présentation est une première. Geneviève Bresc-Bautier, conservatrice au département des sculptures, responsable de la manifestation, indique qu'elle entend montrer ainsi le résultat d'un chantier archéologique qui fut en son temps la plus vaste entreprise de

placé par Yves de Kisch, qui occupait les mêmes fonctions en Provence-Côte d'Azur et enseignait à l'université Paris-I. A ce dernier, l'on confia la responsabilité de la cour Napoléon avec, comme maître d'œuvre, Pierre-Jean Trombetta, archéologue départemental des Yvelines, qui ne passait pas inaperçu avec sa barbe fleurie.

DEUX MILLÉNAIRES SUR 25 000 M²

Entre les deux équipes, on ne se parlait pas. Sinon par médias interposés, pour distiller des propos peu amènes sur les méthodes du voisin. Dans la cour Carrée, Michel Fleury faisait évacuer les déblais sur un tapis roulant ; dans la cour Napoléon, on décapait à la main et on poussait la brouette. Le premier était accusé de faire de l'archéologie au bulldozer. Les seconds de ne s'intéresser qu'aux fonds de latrines. On jouait la querelle des anciens et des modernes.

En opposant caricaturalement le monumental et le banal, le palais des rois et la maison du peuple, on prétendait départager archéologie de droite et de gauche. Pourtant, en dehors de toute inflation verbale, les méthodes pouvaient se justifier. Michel Fleury

Tête féminine en terre cuite (fin du XVIII^e) découverte dans un puits. Ci-dessous : série de grenouilles en terre cuite glaçurée trouvée dans une fontaine de rocailles et haut-relief en terre cuite figurant un lapin, du fonds Bernard-Palissy.



cuper de l'essentiel de la cour du Carrousel. Ce spécialiste de l'Antiquité tardive remplit son contrat en un temps relativement bref, avec soixante-dix personnes et un budget assez serré - un peu plus de 20 millions de francs (3 millions d'euros environ). Dernier arrivé, il est pourtant le premier à publier ses recherches.

Ce point est capital car, dans les milieux archéologiques, on dit souvent qu'une fouille non publiée est une fouille morte. « L'archéologie est une chaîne et, quand la chaîne s'interrompt, il est difficile d'en renouer les maillons », indique un archéologue. On reproche donc aujourd'hui aux premières équipes du Louvre de n'avoir encore rien publié. Les plus pessimistes estiment que rien ne verra d'ailleurs le jour et que les objets exhumés achèveront de moisir dans un entrepôt.

48 000 TROUVAILLES

Ces propos font bondir Paul Van Ossel. Solidarité professionnelle oblige, il se réfugie derrière S. S. Frère, un archéologue anglais, qui estime que « pour un mois de fouilles, il faut dix-sept mois pour préparer une publication ». Comme celles de la cour Napoléon ont duré plus de trois ans, on est loin du compte.

Geneviève Bresc-Bautier est plus explicite. « Ces fouilles ont

constitué une première, indique-t-elle. Jamais on n'avait entrepris un tel chantier archéologique au cœur d'une ville. Il était normal que cette entreprise s'accompagne d'un certain désordre et de quelques bavures. On peut regretter, par exemple, que les post-fouilles aient été insuffisantes. Mais il est faux de dire que ce chantier n'a pas engendré de publications. Il a déjà fait l'objet d'une bibliographie fragmentaire, mais imposante. Une thèse sur l'atelier d'un alchimiste trouvé sur le site a été soutenue. Michel Fleury a organisé à Turin une grande exposition, et prépare activement la publication de ses recherches. D'autres vont suivre. Mais l'ampleur des trouvailles - 48 000 objets - est difficile à maîtriser rapidement. » Bref, des difficultés qui jalonnent normalement la croissance d'une discipline.

Pour convaincre le public de l'intérêt des fouilles du Grand Louvre, cinq ou six expositions complémentaires devraient être organisées dans le même local exigu, à raison d'une tous les deux ans. Plus tard, un espace permanent sera installé à l'entrée du circuit médiéval. On ne peut que réclamer un effort de mise en scène, à l'image de ce que Richard Peduzzi a réussi pour présenter l'histoire du vieux palais.

Emmanuel de Roux



fouilles de sauvetage urbaines, avec un budget considérable (120 millions de francs, environ 18 millions d'euros). Il peut sembler curieux de commencer par la fin de l'opération. Les travaux de Paul Van Ossel, dans la cour du Carrousel, menés pendant dix-huit mois, de 1989 à 1990, devaient achever l'entreprise commencée lorsque François Mitterrand, en 1983, annonça l'extension du musée et la création de la pyramide de Pei.

Une aubaine pour les archéologues : explorer près de 7 hectares dans un quartier de Paris, occupé sans interruption depuis l'époque médiévale. Mais le chantier était double et cette dualité provoqua, dès l'origine, les premières polémiques. Celui de la cour Carrée fut attribué à Michel Fleury, président de la commission du Vieux-Paris, directeur d'études à l'École pratique des hautes études et directeur des Antiquités historiques d'Ile-de-France. Ce « cadeau » permettait d'écarter ce personnage haut en couleurs, revendiquant haut et fort ses opinions de droite, de son poste d'Ile-de-France. Il y fut rem-

avait à explorer un monument enfoui, relativement connu - les vestiges du Louvre médiéval - et à évacuer des déblais qui comblaient les fossés du XVI^e siècle. Lorsqu'il arriva au fond, le président de la commission du Vieux-Paris passa d'ailleurs, lui aussi, à la balayette, et sa contribution fut loin d'être négligeable.

Yves de Kisch et Pierre-Jean Trombetta se trou-

vaient face à un terrain beaucoup plus complexe, sur plusieurs centaines d'années.

Plus ambitieux, ils voulaient conjuguer l'analyse des 25 000 m² du quartier sur près de deux millénaires avec celui des sédiments, de la faune et de la flore. Parfois, le jargon utilisé cour Napoléon pouvait faire sourire : on n'y parlait plus de « mur », mais de « fait maçonné rectangulaire »... Les moyens financiers fournis par l'Etablissement public du Grand Louvre étaient importants et, comme il fallait aller vite, les maîtres d'œuvre pouvaient se montrer exigeants. Deux cents personnes furent engagées : nombre de jeunes archéologues firent là leurs premières armes. Les premiers ordinateurs apparurent même sur le terrain, une initiative rare à l'époque. Hélas !, la gestion des hommes et des moyens n'était pas à la hauteur des ambitions scientifiques du duo. Yves de Kisch fut débarqué, assez brutalement, en 1986.

Pierre-Jean Trombetta le suivit de peu - ce qui ne l'empêcha pas



Une maison des champs au XIII^e siècle

VERRA-T-ON un jour, au Louvre ou au Musée de Cluny, une fresque médiévale tirée de la cave où elle repose (en miettes) depuis un bon demi-millénaire ? Paul Van Ossel a eu la chance de tomber, au cours de ses fouilles, sur un décor peint, rarissime dans le Bassin parisien. Mais l'état de ces peintures, dont quelques fragments sont aujourd'hui exposés au Louvre, rend problématique cette hypothèse.

La maison où elle a été trouvée date du XIII^e siècle, vraisemblablement de sa seconde moitié : les « maisons des champs », au-delà de l'enceinte de Philippe-Auguste, se sont multipliées à cette époque. A première vue, il n'en restait pas grand-chose. La bâtisse rectangulaire et ses dépendances avaient été arasées jusqu'aux fondations, dès le siècle suivant.

Mais l'exploration des puits, des latrines et surtout de la cave a donné des résultats plus qu'intéressants. « Les murs extérieurs de cette demeure, qui appartenait à un no-

table, étaient en pierre de taille, explique Paul Van Ossel, mais la plupart des cloisons étaient en plâtre. Au moment de sa destruction, elles ont été jetées en vrac dans la cave, avec d'autres matériaux inutilisables, pour la combler. Or ces parois légères étaient presque toute recouvertes d'un enduit peint : des décors géométriques ou figurés, très rares dans un édifice laïque au nord de la Loire. » Dégagés avec précaution, ces fragments sont aujourd'hui en cours d'étude et de montage.

CHEZ PIERRE DES ESSARDS

On a déjà pu identifier des motifs géométriques, des fonds de verdure, des blasons appartenant aux familles royales et des frises en trompe-l'œil. Sur deux éléments, on peut voir des personnages féminins sur un fond de végétation. Pourra-t-on un jour remonter de grands ensembles ? Selon Paul Van Ossel, il n'existe pas en France de laboratoires spécialisés suffisamment vastes et équipés pour procé-

der à la remise en place de ce gigantesque puzzle. « C'est aussi une question de temps et d'argent », précise l'archéologue.

Pour qui a été construite cette maison ? Son ampleur, la superficie des corps de logis, la présence d'un escalier à vis de bonne dimension, le choix des matériaux, la qualité du décor, la proximité (à 300 mètres environ) du Louvre royal, tout indique la qualité des propriétaires de l'édifice.

L'un d'entre eux fut certainement Pierre des Essards, beau-père d'Etienne Marcel, le célèbre prévôt des marchands parisiens. Il a racheté la maison en 1316, quatre ans avant son anoblissement. Il vivait à l'époque des derniers Capétiens directs (Philippe le Bel et ses fils) et des premiers Valois (Philippe VI). Il mourut de la peste en 1349, au début de la guerre de Cent Ans. Sa maison fut détruite une dizaine d'années plus tard.

E. de R.

Du néolithique à la Révolution française

LES FOUILLES DU CARROUSEL, aile Sully, Musée du Louvre, du mercredi au lundi de 9 heures à 17 h 45, le lundi et le mercredi jusqu'à 21 h 45. Tél : 01-40-20-51-51. Accessible avec le billet d'entrée au musée. Jusqu'au 28 juin. Catalogue : Les Jardins du Carrousel. De la campagne à la ville : la formation d'un espace urbain, sous la direction de Paul Van Ossel. Documents d'archéologie française, éditions de la Maison des sciences de l'Homme/Paris, 388 pages, 290 F (44,27 €).

En quelques vitrines, on passe du néolithique à la Révolution française et d'une zone rurale à un espace urbain. La récolte de Paul Van Ossel, glanée sur les trois hectares du Carrousel, permet de mesurer cette transformation comme en accéléré. Au départ, à moins de cent mètres des berges de la Seine, il y a une sorte de bourrelet de terrain qui favorise l'occupation du sol, cultivé dès l'âge du bronze, où l'on a retrouvé des silos à céréales et quelques sépultures. Plus tard, à l'époque de l'occupation romaine, un riche filon de limon est utilisé pour les murs de torchis de la ville gallo-romaine, sur la rive gauche. Le reste de la zone est divisé en petites exploitations de cultures maraîchères, séparées par des fossés.

Du VIII^e au XIII^e siècle, le terrain est pratiquement muet. Sans doute s'agit-il toujours d'une zone rurale, mais les techniques agricoles ont

changé et n'ont pas laissé de trace. La forteresse du Louvre, construite par Philippe Auguste au début du XIII^e siècle, à l'emplacement de l'actuelle cour Carrée, marquait la limite ouest de la ville. C'est alors que sont bâties des « maisons des champs », petits manoirs périurbains. L'une d'elles a été explorée (lire ci-dessous). Elle n'a pas survécu à l'édification de la deuxième enceinte.

On connaissait mal l'enceinte de Charles V et elle a menagé des surprises. Ce n'était pas une muraille droite comme celle de Philippe Auguste, dont certains fragments sont encore debout dans le paysage parisien. Il s'agit d'une levée de terre, surmontée d'un parapet de pierre peu élevé, et devancée d'un ou deux fossés en eau, prolongés par un glacis et une autre levée de terre.

LE DÉPOTOIR ET LE CHÂTEAU

Cette révolution dans l'art des fortifications prend en compte la naissance de l'artillerie. Au XVI^e siècle, sur une assez courte section, on construit à l'emplacement des fossés un mur d'escarpe et de contrescarpe, mis au jour lors de l'aménagement des galeries commerciales du Carrousel. Les faubourgs commencent alors à se lotir de manière dense. La présence du large fossé, qui sert de dépotoir, a permis de retrouver quantité d'éléments de la vie quotidienne : bouts de cuir, morceaux de tissu, céramiques, fragments de

statuettes et des vestiges culinaires qui traduisent la présence de boulangeries et de boucheries.

Très bien conservés, de nombreux fours de tuileries artisanales ont été retrouvés. Bernard Palissy utilisera l'un d'entre eux pour élaborer ses faïences et ses plats émaillés, ainsi que tout un bestiaire, grenouilles, lapins, serpents, lézards... dont apparaîtra tout un stock.

Ces tuileries donneront son nom au château que Catherine de Médicis commande en 1563 à Philibert de l'Orme. Après la mort de l'architecte, les travaux furent poursuivis, sur des plans différents, jusque vers 1660. « Le projet de Philibert de l'Orme, précise Paul Van Ossel, n'était connu qu'à travers les plans d'Androuet du Cerceau. Ce dernier dessine un bâtiment à cinq cours, couvrant une très vaste superficie. Les fouilles montrent un projet beaucoup plus modeste. »

L'exposition s'achève avec l'exploration du casernement des gardes suisses incendié lors de la prise des Tuileries, le 10 août 1792. La violence du feu fut telle que l'on a retrouvé dans une cave adjacente des centaines de bouteilles à moitié fondues. Menées de façon exemplaire, publiées dans un délai plus que raisonnable, ces fouilles sont révélatrices de la vie quotidienne sur une longue durée. L'envers du décor d'un petit coin de Paris mêlé à la grande histoire.

E. de R.

**VOUS REGARDEZ
TROP
LA TELEVISION**

www.guignols.cplus.fr

Lounis Aït Menguellet, compagnon des humains, au cœur de la Kabylie

« Inagan » (« Témoin ») est publiée sur l'insistance de l'entourage du chanteur, et c'est son public qui lui a donné son titre

DEPUIS 1966, Lounis Aït Menguellet a écrit 137 chansons. La dernière, *Inagan*, occupe toutes les plages d'un CD de 54 minutes. « Pour éviter la lassitude, explique le poète kabyle, je l'ai découpée en dix morceaux » : dix ballades et complaintes bercées d'une douceur intérieure transparente, mais acérées par la rudesse des combats montagnards.

Né en Kabylie en 1950, Aït Menguellet a le souci de son public - ce qui n'est pas synonyme de souci marchand -, et ce dernier le lui rend bien. Des symptômes le prouvent, tels ces deux concerts bondés fin janvier au Zénith de Paris. Il y a aussi ces gestes d'amitié déferente, respectueuse, recueillis à longueur de temps par un chanteur engagé, discret, qui n'a jamais cessé de défendre la démocratie, la langue tamazight et la culture kabyle.

Inagan est une plongée dans l'œuvre d'un artiste que l'écrivain algérien Kateb Yacine définissait ainsi dans *Aït Menguellet chante* (édition bilingue, La Découverte/Awal) : « Il est aujourd'hui notre plus grand poète. Lorsqu'il chante, que ce soit en Algérie ou dans l'émigration, c'est lui qui rassemble le plus large public : des foules frémissantes, des foules qui font peur aux forces de répression, ce qui lui a valu les provocations policières, les brimades, la prison. Il va droit au

cœur, il touche, il bouleverse, il fustige les indifférents. »

De ses premières chansons, *Cœur oppressé* (sur le mal-être) et *Ma Trud* (« Si tu pleures », complainte amoureuse), composées en 1966 et immédiatement chantées à la radio algérienne, à *Raconte-moi une histoire*, qui date de 1997, *Inagan* est un jeu de piste dans les poèmes de l'auteur. « A partir d'un titre, explique Menguellet, j'ai construit des histoires. » Présentées en douzains, 600 vers servis par la voix, la guitare... Le fils aîné, Djafar, tient les claviers, la flûte, la cornemuse.

« ON A TIRÉ AU SORT »

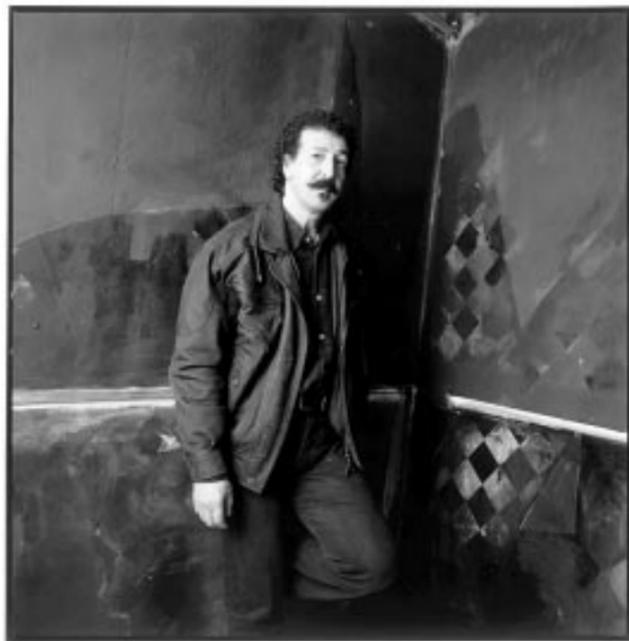
« J'avais conçu ce parcours à mon usage personnel. Mon entourage a insisté pour qu'il soit publié. Je ne savais pas comment l'appeler. J'ai demandé à mon public qui a écrit, proposant des titres. « On a fait un tas sur la table, on a tiré au sort » : en Algérie, et « en France, où la communauté kabyle a besoin de se sentir exister à part entière ». Ici, *Inagan* a surgi ; un mot qui signifie « Témoin ». En Algérie, le hasard a désigné *Tiregwa*, « Canaux d'irrigation ». Dans les deux cas, il n'y a pas de terme plus juste.

Aït Menguellet est un militant, il est un chanteur ouvrant l'esprit par parabole. *Raconte-moi une histoire*, chanson écrite en 1997, met en scène « un tortionnaire qui tue sur

ordre sans se demander pourquoi. Un jour, il tue et prend subitement conscience qu'il a tué. En rentrant à la maison, il demande à une jeune femme de lui raconter des histoires pour lui permettre d'oublier, des contes d'enfance, puis il lui avoue tout ».

Père de six enfants, Lounis Aït Menguellet n'a jamais quitté l'Algérie. Il y a donné son dernier gala en 1993, à Béjaïa (Bougie). « J'avais chanté dans un stade, pour ramasser de l'argent afin de construire 13 châteaux d'eau et 5 fontaines publiques. Les billets ont tenu lieu de participation populaire, l'Etat a mis le reste. » Aujourd'hui, poursuit Aït Menguellet, tout concert public lui est impossible. « Je ne voudrais pas être responsable d'une catastrophe. En Kabylie, nous vivons dans une terrible situation d'insécurité, d'avantage qu'à Alger. » Militant inconditionnel de la langue et de la culture berbères, commentateur de la guerre de libération nationale (*Amjahed*, « Le Combattant », complainte pour les fils disparus, continue de faire pleurer trois générations de Kabyles), Aït Menguellet parle aujourd'hui d'avantage de la « paix civile » que de l'arabisation forcée.

« Tout est gelé, poursuit Aït Menguellet. L'Etat ne s'occupe plus du problème identitaire. Il pense d'abord à renforcer son pouvoir. Avant d'en revenir à la liberté d'as-



Lounis Aït Menguellet défend la démocratie et la culture kabyle.

sociation que nous avons obtenue à la fin des années 80, il faut régler le problème de l'Algérie sans dissocier une région d'une autre. » La chanson kabyle, relayée par la communauté de France, n'a jamais été aussi florissante depuis sa montée en force au milieu des années 60. Aux représentants historiques (Idir) se sont ajoutées de nouvelles voix, telle celle, féminine et féministe, de Malika Domran.

« LES QUERELLES DE CÔTÉ »

En 1998, Matoub Lounès, chanteur militant de la Kabylie libre, était assassiné. Bouillant enfant terrible, volontiers provocateur, Matoub Lounès s'en était pris quelques mois auparavant au discret Aït Menguellet. « Il aimait la compétition », commente laconi-

quement le poète. Mais les accusations politiques étaient graves et mettaient la vie des proches d'Aït Menguellet en péril. Après la mort de Matoub Lounès, hommage lui est rendu au Zénith à Paris. Aït Menguellet y est. « Il était temps de mettre nos querelles communautaires de côté. Je ne voulais pas non plus sombrer dans la démagogie post mortem. J'ai chanté, et j'ai simplement cité un proverbe kabyle : « Je n'aime pas mon frère, mais je n'aime pas qu'on le frappe ». »

Véronique Mortaigne

★ *Inagan* : 1 CD Blue Silver 50709-2. *Kabylie* : un coffret de 4 CD Déclic B11472. Distribué par Sony.

Le 3^e Festival de jazz à Mexico, comme un volcan endormi

MEXICO

de notre envoyé spécial

La place des Arts est récente, au centre de Mexico ; un ciel de peintre et la douceur de l'air, il est 6 heures du soir ; sur scène, le Cuarteto mexicano de jazz : Francisco Tellez (au piano), c'est le maître, et trois frais émoulus (dont Pablo Salas, très bon ténor, et « Luri » Molina, contrebassiste de charme). Le batteur fait un peu écologiste. Peu importe : sans aller jusqu'à Elvin Jones, on peut tranquillement suivre le (bon) concert en suscitant de tête un percussionniste plus méchant, soulevant cette musique qui ne demande que ça. La musique aussi se fantasmait éveillé.

On l'a constaté récemment, un peu partout : pas mal de jeunes musiciens font les discrets, ont comme peur, mais de quoi ? Le tableau de la place des Arts répond jusqu'au détail à un prototype universel. Intéressant. Paco Tellez a fondé le Cuarteto mexicano de jazz en 1974. Une centaine de musiciens l'ont habité. Ce samedi 6 février : un soprano aux airs d'Indien joue les invités (Remy Alvarez). Toutes les compositions sont de Tellez, les titres minimalistes, l'esprit anthropologique (Monk, McCoy Tyner, Coltrane surtout), le désir de « jouer bien » est clair. Manquant l'agressivité hirsute, le consentement à se perdre, l'affirma-

tion de soi sans narcissisme. Bref, le fond. Le bon groupe de Tellez, émanation de son école de jazz, ouvre les Soirées des Arts, doublées, le vendredi pendant un mois, de « Jazz en el Blas », dont les concerts ont lieu dans l'amphithéâtre Blas Galindo. Hier, vendredi 5 février 1999 : l'une des figures du jazz mexicain - il est né à Uruapan, dans l'Etat du Michoacan, en 1943 - dirige l'Orchestre de l'université veracruzienne de Xalapa depuis 1996 ; *señoras y señores*, on applaudit le saxophoniste impressionnant, le tremblement de terre du ténor : RRRodolfo « Popo » Sánchez !

A PAS FEUTRÉS

Justement, le jazz mexicain ne donne pas du tout dans ce genre de roulements de tambour. Il s'avance à pas feutrés, souffre en silence, reste vaguement clandestin. Les musiciens survivent à contre-cœur en animant les bars, les restaurants, les fêtes : le jazz, c'est pour les *after hours*, entre soi. Ce n'est pas qu'ils soient rares, ni faibles. Depuis l'illustre Mario Patrón (pianiste) et sous la houlette du plus décidé d'entre eux, Roberto Aymes (bassiste), ils s'agitent. Mais les Etats-Unis sont trop proches, le marché débridé, les formes populaires, pour la danse ou la fête, très vivantes, et le Mexique, contrairement à la République do-

minicaine, aux Antilles françaises, à l'Argentine et ses extraterrestres (Lalo Schifrin, Gato Barbieri), à Porto Rico ivre de salsa, à l'intraissable vitalité de Cuba, le Mexique entretient sa joie et son extrême civilité en laissant le jazz sur un strapontin. A cela les musiciens tentent de réagir. C'est le sens de leur 3^e Festival. Il y a dans les rangs de fortes personnalités, Chilo Morán (trompette), Luis Zepeda, Hector Infanzón (pianiste), Salvador Marchand (batterie) ; des voix surprenantes (l'acapulquienne Paola Vanessa, Verónica Ituarte), ou de superbes guitaristes (Cristobal López). C'est un musicien classique de catégorie, Jaime Márquez (guitare) qui a pris les choses en main pendant un mois, dans des lieux sympathiques, devant un public très mélangé, très sérieux, connaisseur. Et le soir, par hasard, on retrouve Coltrane interprété par Alvarez (quartet, moyenne d'âge vingt-deux ans) au Matisse, restaurant à la mode. Le steak à la *tampiqueña* sur fond de *In a sentimental mood*, c'est un style aussi : en tout cas, ça rajeunit.

Francis Marmande

★ Mexico, tous les vendredis (auditorium Blas Galindo) et samedis (plaza de las Artes).

Aki Kaurismäki, première grande émotion

BERLIN

de notre envoyé spécial

Erreur de goût ou pénurie de bons films disponibles ? Les productions américaines présentées en compétition durant le premier week-end du 49^e Festival international du film de Berlin sont globalement décevantes. *One True Thing* est un mélodrame bien-pensant à la gloire des mères au foyer signé Carl Franklin ; *Breakfast of Champions*, d'Alan Rudolph, la dénonciation de l'aliénation moderne à travers le portrait d'un vendeur de voitures (Bruce Willis) d'une sinistre laideur. Mieux vaut l'amusant *Shakespeare in Love* de John Madden (qui vient de truster les nominations aux Oscars), évocation d'un épisode imaginaire de la jeunesse de l'auteur d'*Hamlet*.



Troisième manifestation de Dogma (cette doctrine de la réalisation élaborée par Lars von Trier et quelques autres, déjà mise en œuvre dans *Les Idiots* et *Festen*), *Mifunes Sidste Sang* du Danois Soren Kragh-Jacobsen a déclenché un mouvement de curiosité. Le « dogme » entend exclure divers artifices de mise en scène, comme l'utilisation dramatique de la musique ou les éclairages artificiels, mais apparaît plus comme moyen de promotion des films des jeunes auteurs danois, que comme éthique de la mise en scène. Le scénario synthétise des éléments (la peur de l'idiotie et le psychodrame familial) déjà présents dans les précédents films, mais cette fable morale conduite autour d'un précepte simple (ne jamais avoir honte de ses origines) dose diverses péripéties amusantes.

Dans *Un spécialiste*, Rony Brauman et Eyal Sivan ont condensé en 2 heures les 350 heures d'enregistrement vidéo du procès d'Adolf Eich-

mann, un des concepteurs de la « solution finale », qui organisa les transports de déportés vers les camps de la mort. Le document fascine parce qu'il montre la médiocrité de la personnalité de l'accusé, petit fonctionnaire de la mise à mort industrielle. Les auteurs ont procédé à des retouches sur l'image elle-même, créant divers effets (reflets sur la cage de verre enfermant Eichmann, recadrages, chevauchements sonores, dislocation de l'image et du son). Volonté de rendre séduisantes les austères audiences du procès ? Sur-moi artistique incongru ? Ce tripatouillage décredibilise à terme toute archive filmée. Rony Brauman et Eyal Sivan déclarent s'appuyer sur le livre d'Hanna Arendt - *Eichmann à Jérusalem, rapport sur la banalité du mal*, réflexion impitoyable inspirée par les audiences -, mais laissent dans l'ombre de nombreuses questions, notamment le rôle ambigu des conseils juifs, ou l'intérêt que portait le pouvoir israélien au procès.

Au Forum, l'on vit enfin des œuvres passionnantes. *The Longest Summer*, du cinéaste hongkongais Fruit Chan, manque d'homogénéité, mais cette histoire de soldats démobilisés peu de temps avant la rétrocession de Hongkong à la Chine populaire, et qui tentent de commettre un hold-up, révèle pourtant un auteur hyperdoux.

Premier chef-d'œuvre du Festival : *Juha*, le nouveau film d'Aki Kaurismäki. Adapté d'un roman écrit en 1911 par un auteur finlandais, muet et en noir et blanc, c'est d'abord un objet insolite, voué au cinéma des années 20, notamment celui de Murnau. On y voit une femme quitter son brave paysan de mari, et séduite par un homme de la ville, être contrainte à la prostitution. Par une alchimie rare, entre inventivité plastique et humour, Kaurismäki atteint le cœur de l'émotion.

Jean-François Rauger

Epinal menace de fermer son école des beaux-arts

EPINAL

de notre correspondant

« Pas d'école, pas d'images ». Ce slogan, imprimé en noir et blanc, couvre les panneaux d'affichage de la cité des images. Une centaine d'étudiants de l'école des beaux-arts d'Epinal entend ainsi protester contre l'annonce faite par le maire (RPR) de la ville, Michel Heinrich, de la possible fermeture de l'école, « si l'Etat n'augmente pas significativement sa participation financière ».

Le bras de fer engagé depuis l'automne 1998 avec le ministère de la culture et de la communication a été rendu public par le maire il y a quelques jours. Michel Heinrich estime qu'il « revient à l'Etat, et non à la commune, de financer le fonctionnement de cet établissement d'enseignement supérieur », et d'argumenter :

« Sur 101 étudiants, seulement 11 sont spinaliens. Or les frais de fonctionnement de l'école sont presque entièrement assumés par la commune. Cela représente 3,8 millions chaque année, dont 3,2 restent à la charge de la ville, soit environ 350 francs par foyer fiscal. »

« ÉCOLE DISCRÉDITÉE »

Les étudiants et les enseignants apprécient peu l'argument. Ils regrettent que la question soit abordée sous un angle « qui discrédite l'école dans la population ». Les premiers font remarquer qu'ils deviennent spinaliens durant leurs études, paient des impôts locaux, et injectent dans l'économie locale au moins autant que ce que la ville investit dans l'école.

Sur le fond, le maire s'appuie sur

le rapport Imbert commandé par le ministère de la culture, et qui semble recommander une répartition du financement en trois tiers assumés par l'Etat, les communes, et les autres collectivités locales. Mais il ne s'agit là que d'un rapport qui alimente la réflexion actuelle du ministère sur les 60 écoles des beaux-arts, dont 46 sont municipales.

Délégué aux arts plastiques, Guy Ansellem n'entend pas donner suite à la mise en demeure du maire d'Epinal. « J'ai reçu M. Heinrich, et lui ai indiqué qu'il n'était pas question pour le ministère d'augmenter sa participation pour permettre à la commune de se désengager. Le ministère a obtenu des crédits supplémentaires au bénéfice des écoles d'art. Douze millions ont été débloqués sous

forme de crédits déconcentrés au niveau des DRAC. Ces financements seront attribués selon certains critères, en particulier l'investissement et l'intérêt manifesté par les collectivités locales pour leur école. »

Il s'agit aussi de conforter celles qui parviennent à s'intégrer dans des réseaux, à trouver de nouveaux partenaires comme les régions ou le monde économique. En revanche, le représentant du ministère affirme être « prêt à aider la ville, à travailler avec elle sur un éventuel repositionnement de l'école ». Le maire entend d'abord trancher le financement : « Si nous devons nous résoudre à fermer l'école, nous le ferons à contre-cœur, mais on ne pourra pas nous en attribuer la responsabilité. »

Christophe Dollet

Théâtre Rive Gauche

6, rue de la gaité 75014 Paris

Loc 01 43 35 32 31

Philippe Avron

Je suis un saumon



Du mardi au samedi 21 h, dimanche 15 h.

« Philippe Avron sublime l'art périlleux du spectacle à une voix. » LE FIGARO - « Talent et générosité. » L'HUMANITÉ - « Un moment rare. Merci pour ce cadeau. » RADIO FRANCE VAUCLUSE - « Du grand art. » LA MARSEILLAISE.



Idylle à Oklahoma

Un spectacle de Claude Duparfait d'après Franz Kafka

Théâtre de Gennevilliers
Centre Dramatique National
Location 01 41 32 26 26

dernière le 20 février



Des musées britanniques parmi les victimes d'un escroc, lourdement condamné

UN ESCROC a été condamné, lundi 15 février, à six ans de prison à Londres pour avoir vendu près de 200 faux tableaux, dont certains d'Alberto Giacometti et de Marc Chagall. John Drewe, cinquante ans, aura réussi à duper des institutions de vente prestigieuses. Il travaillait en Grande-Bretagne avec un peintre sans le sou, qui a été condamné à un an de prison. Il lui demandait de peindre des toiles « à la manière de », puis les revendait comme authentiques. Se faisant passer pour un historien de l'art réputé, il avait réussi à fabriquer de faux certificats, qu'il avait ensuite introduits dans les archives officielles de la Tate Gallery, le Musée d'art moderne de Londres, et du Victoria-and-Albert Museum.

David Hockney décorateur acidulé

Des recherches formelles répétitives à la Maison de la photographie

DAVID HOCKNEY, PHOTOGRAPHIES 1968-1997, Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, Paris 4^e. M^o : Saint-Paul. Tél. : 01-44-78-75-00. Du mercredi au dimanche, de 11 heures à 20 heures. Entrée : 30 F (4,57 €) et 15 F (2,29 €). Jusqu'au 14 mars.

Les rôles sont bien répartis. Au Centre Georges-Pompidou, les peintures (*Le Monde* du 29 janvier) ; à la Maison européenne de la photographie (MEP), les photos. L'œuvre de David Hockney perd beaucoup dans ce découpage, alors que les deux disciplines traversent toute sa création : sujets, modèles, décors, couleurs. L'exposition de la MEP, conçue au Musée Ludwig de Cologne, « tourne » dans plusieurs villes du globe. C'est sans doute pour cela qu'elle passe en coup de vent à Paris (trente-trois jours) avant d'aller au Musée de l'Élysée de Lausanne.

Elle montre d'abord que l'image fixe n'est pas une coquetterie passagère d'un peintre dans l'impasse. Hockney aurait pris 30 000 images depuis 1961. D'abord des épreuves argentiques en noir et blanc de petit format, puis des assemblages monumentaux de tirages laser en couleurs, notamment son fameux *Grand Canyon*. Qu'un artiste émergent dans les années 60, *a fortiori* dans la mouvance pop et réaliste, se serve de la photographie est assez normal. Warhol, mieux que personne, l'a explorée. Chez

Hockney, la photo a évolué dans ses sujets, ses usages et ses techniques. Ses premières photos s'apparentent à une chronique visuelle, convoquant dans le cadre le visage rond de l'artiste, ses amis, sa famille, la villa californienne et la piscine bleue. Très vite, Hockney va plus loin et trouve sa marque : construire un regard, l'élargir, l'imposer sur la réalité en réalisant des assemblages d'images à la sauce cubiste. Il lui en faut deux pour poser sur un banc hivernal parisien, en noir et blanc (1969) ; cinq pour composer l'emblème de son travail : un portrait vertical et en couleurs de Peter Schlesinger (1972), à Londres.

Ce principe de l'assemblage se retrouve dans tout son travail, ajoutant toujours plus d'images, jusqu'à cent vingt. Il l'a fait évoluer en abandonnant le format 24 x 36 pour le carré du Polaroid, plus adapté à ses mosaïques frontales, qui gommant les perspectives, cassent la perception visuelle et accentuent le collage des points de vue. Les grands portraits verticaux de l'année 1982 - David Graves, Patrick Proctor, Bill Brandt et sa femme - sont les plus spectaculaires. Mais, à part cela, il se dégage de recherches répétitives sur la forme, la vision et la couleur un ennui profond, tant les motifs représentés, sans doute chers à Hockney, ne vont pas au-delà de la décoration factice et acidulée.



David Graves *Pembroke Studios London, mardi 27 avril 1982. Polaroid couleur, collage. 131,4 x 66,7 cm.*

M. G.

La bohème, vivante et belle, fixée par les photos d'Ed Van Der Elsen

ED VAN DER ELSKEN, Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe, Paris 3^e. Tél. : 01-42-77-38-24. Du mardi au samedi, de 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 6 mars.

Ed Van Der Elsen est un photographe néerlandais (1925-1990) qui débarque sans le sou à Paris, en 1954, et prend, en quatre ans, des photographies prodigieuses de vie et de beauté, alternant décors de la ville et portraits, sans-abri et clochards, marginaux en gros plan, qui désarment tant elles ne ressemblent à rien de connu. Parce que l'auteur ne pensait pas tant à composer des photos qu'à partager complètement la bohème environnante.

Cette bohème, il lui arrivait de la fixer sur pellicule. Van Der Elsen en a tiré un livre-culte, un bijou fragile de l'histoire de la photographie, aujourd'hui introuvable, publié en quatre langues et dont le succès fut foudroyant : *Love on the Left Bank* en anglais, *Une histoire d'amour à Saint-Germain-des-Prés*, en français.

Ces photos parisiennes, on peut en découvrir un échantillon à la galerie Agathe Gaillard, noyées dans des images qui courent jusqu'aux années 80,

et regroupées sous le thème mièvre de « L'amour ». Comme si la liberté d'esprit et de ton d'un artiste radical pouvait être mise au pas, évacuée de son contexte passionnel, pour laisser la place à un thème gentil et décoratif. Peu importe. Voir quelques bonnes photos de Van Der Elsen est toujours stimulant. Il y en a chez Agathe Gaillard.

PARCOURS TRAGIQUES

Notamment ce couple émergent de la nuit, les yeux fermés, endormi ou épuisé, dans un mouvement d'amour et de répit. Ou encore l'écrivain Simon Vinkenoog qui tape à la machine pendant que son amie, allongée sur un lit en soutien-gorge, feuillette un magazine. Et puis cet autoportrait avec Barbara, jambes en avant, seins nus, et cette étonnante série de passants en mouvement, qui marchent sur fond de peintures publicitaires, vigoureux collage de plans qui rappellent que la ville, le Paris fou de l'après-guerre, est le fil conducteur d'une série proche du roman-photo et du film.

Pour avoir une idée de la fulgurance de ces années parisiennes, versant noir et violent du Doineau de la même époque, on se reportera au livre

Paris 1950-1954 (Booking International, 1993), évocation passable du livre original, dont quelques exemplaires trônent sur le bureau d'Agathe Gaillard. Et notamment à la partie consacrée à Saint-Germain-des-Prés, avec ces portraits fantomatiques, flottant entre le roman et la vie, la lumière et la nuit.

Ce ne sont pas des personnages stéréotypés mais des visages de chair, dont Van Der Elsen raconte le parcours souvent tragique : Mel, tué d'un coup de couteau un an après la prise de vue ; Pierre, devenu fou en prison ; Kaki, qui s'est jetée du troisième étage.

A côté de quelques diamants s'accumulent au mur de la galerie d'autres images des années 50, prises cette fois à Amsterdam, et d'autres des années 70, dans un esprit libertaire, baba-cool : des autoportraits avec belles créatures, un couple faisant l'amour sans se soucier du photographe. Si les images des années 50 n'ont pas pris une ride, celles des années 70 sont décevantes, preuve supplémentaire d'une décennie maudite pour la photographie.

Michel Guerrin

K., « heureux et insouciant » dans le grand théâtre du monde

IDYLLE À OKLAHOMA, de Claude Duparfait (Les Solitaires intempestifs, 86 p., 55 F). Mise en scène par l'auteur. Avec Claude Duparfait, Philippe Girard, Elisabeth Hölzle... et les musiciens Gildas Etévenard et Rémy Jannin. THÉÂTRE DE GENNEVILLIERS, 41, avenue des Grésillons. Tél. : 01-41-32-26-26. M^o Gabriel-Péri. 80 F à 140 F. Durée : 1 h 40. Du mardi au samedi à 20 h 30 ; dimanche à 16 heures. Jusqu'au 20 février.

Heureux et insouciant. Sur l'image de ces deux sentiments inattendus s'arrêtent les douloureuses aventures de Karl Rossmann (17 ans) dans *L'Amérique* (version Vialatte), roman « *inachevé* » - mais l'est-il vraiment ? - de Kafka. Le jeune homme, germanophone aussi Pragois que l'auteur du *Procès*, expédié outre-Atlantique par ses parents après avoir été violé par la bonne, a progressivement dégringolé l'échelle sociale. Vagabond en mal de travail, de fraternité et d'abri, il choisit significativement le pseudonyme de Negro face à l'autorité.

Au dernier chapitre, Karl-Negro pense avoir enfin trouvé une place, lorsqu'avec ses semblables, écopés et miséreux de toutes sortes, il voit s'ouvrir au loin les portes du « théâtre d'Oklahoma ». Un théâtre si grand « *qu'on n'en voit jamais la fin* », et pour lequel

des rabatteurs embarquent sans cesse hommes, femmes et enfants.

En reprenant les principaux éléments du dernier chapitre du « *roman américain* » de Kafka, Claude Duparfait a composé une pièce tout à fait originale, au titre intrigant. Cette *Idylle à Oklahoma* serait-elle une aventure amoureuse ? Avec qui ? Avec le théâtre ? Avec le monde ?

Le sous-titre (*Une offre d'emploi*) suggère une autre hypothèse, celle qu'à Oklahoma, peut-être, le jeune Karl pourrait être « *heureux et insouciant* », dans le grand théâtre

du monde où il n'aurait rien d'autre à jouer que son propre rôle. Claude Duparfait a doté le roman d'apprentissage d'une nouvelle série d'épreuves, dont aucune ne jure avec celles inventées par Kafka.

MAINTIEN ADOLESCENT

Face à Elisabeth Hölzle (Fanny, l'ange des marches forcées vers l'enthousiasme) et à Philippe Girard (gandin-gardien du temple de l'emploi), Claude Duparfait (Karl), dans son maintien adolescent, est un parfait acteur de tous les K. de

Kafka. Audacieux par candeur, animé d'une perpétuelle vibration qui le tend vers les autres, il demeure porté en avant, soulevé par un espoir qu'aucune rebuffade ne fera retomber. Il monte au combat, inconscient des risques, les yeux écarquillés de l'étonnement d'être au monde, certain que tout est encore possible, et qu'il existe toujours une porte prête à s'ouvrir au « Sésame » d'Amérique. L'espoir n'est nulle part plus palpable que dans un tunnel.

Jean-Louis Perrier

SORTIR

PARIS

Ecchymose

Jean-René Lemoine a obtenu en 1998 le Prix de la Critique pour *L'Ode à Scarlett O'Hara*, sa première œuvre, qu'il avait lui-même mise en scène après en avoir dirigé une lecture au Petit Odéon. Pour sa nouvelle pièce, *Ecchymose*, il a souhaité approfondir une technique de répétitions en plusieurs étapes. Avant d'être accueilli au Théâtre de la Tempête, voici une première version intime de cette œuvre où Ophélie, Rodogune, Juliette et Chimène accompagnent de leur présence solaire et sereine le deuil que retraverse Zaïre, partagée entre les âges et les voix de deux actrices : Nicole Dogué et Jenny Alpha.

Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudiel, Paris 6^e. M^o Odéon. Du mardi au samedi, à 18 heures ; le 17, à 16 h 30. Du 16 au 27 février. Tél. : 01-44-41-36-36. 30 F.

Orphéon

Le Théâtre du Radeau a construit un lieu nomade, Le Campement, une tente rectangulaire où, en automne dernier, à la Ferme du Haut-Bois à Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine), François Tanguy mettait en scène un merveilleux spectacle, *Orphéon (Le Monde* du 8 novembre). L'atelier François Tanguy est d'abord un atelier de

montage. Les pièces uniques (textes intégraux, musiques enregistrées) proviennent de ses propres recherches. Les comédiens les ajustent, les soudent entre elles. Ils en tirent les signes qui leur donnent une existence presque autonome et leur permettent de recueillir, de répercuter, les échos d'un Orphée puisé dans Kafka, Shakespeare, Blanqui, Kleist, Pirandello, Leopardi, Ovide, Nietzsche et des textes grecs recueillis par Giorgio Colli.

Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93200 Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Jusqu'au 27 février. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F.

Cinéma direct

Les ateliers Varan, qui forment au documentaire des stagiaires à Paris et dans le monde, ont choisi de confier à plusieurs réalisateurs de leur équipe la programmation de six rendez-vous (chaque mardi du 16 février au 23 mars). Chacun proposera un film de son choix ainsi qu'un documentaire réalisé et produit au sein des ateliers. La première soirée, animée par Claire Simon, présente *La Pudeur et l'impudeur* (Hervé Guibert, 1991), *L'Ange guerrier* (Mohamed Kounda, 1993). *Forum des images, Forum des Halles, Porte Saint-Eustache, Paris 1^{er}. M^o Châtelet-Les Halles. Le 16, à 19 heures. Tél. : 01-44-76-62-00. 30 F.*

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

A tout jamais, une histoire de Cendrillon d'Andy Tennant (France-Etats-Unis, 2 h 01). **Disparus** de Gilles Bourdos (France-Suisse, 1 h 50). **Le Fils adoptif** d'Aktan Abdykalykov (France-Kirghizstan, 1 h 21). **Fin août, début septembre** d'Olivier Assayas (France, 1 h 52). **Fragments sur la misère** de Christophe Otzenberger (France, 1 h 30).

Sous chapiteau, 47, quai d'Austerlitz, Paris 13^e. M^o Gare-d'Austerlitz. Le 16, à 19 heures. Tél. : 01-53-05-19-19. 90 F et 140 F.

Le Toucher de la hanche de et avec Jacques Gamblin, mise en scène de Jean-Michel Labael.

Théâtre, place Jacques-Brel, 78500 Sartrouville. Le 16, à 21 heures. Tél. : 01-30-86-77-77. De 60 F à 130 F.

Alain Kremski (piano) Œuvres de Liszt, Satie, Schumann, Scriabine, Brahms, Chopin et Mahler.

Théâtre de l'île Saint-Louis, 39, quai d'Anjou, Paris 4^e. M^o Pont-Marie. Le 16, à 18 h 30 et 21 heures ; Tél. : 01-46-33-48-65.

(Publicité.)

LES HUISSIERS

Michel Vinaver Mise en scène Alain Françon

Jusqu'au 28 février

Théâtre National de la Colline - 01 44 62 52 52

Happiness (*) de Todd Solondz (Etats-Unis, 2 h 14). **Ma meilleure ennemie** de Chris Columbus (Etats-Unis, 2 h 05). **1 001 pattes** de John Lasseter et Andrew Stanton (Etats-Unis, dessin animé, 1 h 35). **Le Père** de Majid Majidi (Iran, 1 h 36). **Pi** de Darren Aronofsky (Etats-Unis, 1 h 25). **Teatro di guerra** de Mario Martone (Italie, 1 h 50). (*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

VERNISSAGES

Tal Coat, l'énergie du blanc Bibliothèque nationale de France-galerie Mansart, 58, rue de Richelieu, Paris 2^e. M^o Bourse. Tél. : 01-53-79-59-59. De 10 heures à 19 heures. Fermé lundi et fêtes. Du 16 février au 2 mai. 35 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine, et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. **Les Chants de Maldoror** de Lautréamont, avec Ophélie Teillaud et Marc Zammit. *Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 161, rue Saint-Martin, Paris 3^e. M^o Rambuteau. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. 60 F et 80 F.* **L'Œuvre érotique** de Georges Bataille, avec Marc Zammit. *Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 161, rue rue Saint-Martin, Paris 3^e. M^o Rambuteau. Le 16, à 19 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. 60 F et 80 F. Jusqu'au 28 février.* **The Winter's Tale (en anglais)** de William Shakespeare, mise en scène du Foostbarn Theatre.

80 F. Jusqu'au 28 février. **Claire Brua (mezzo-soprano)** **David Lively (piano)** *Mélodies de Francis Poulenc. Bibliothèque nationale de France (site Tolbiac), quai François-Mauriac, Paris 13^e. M^o Quai-de-la-Gare. Le 16, à 19 heures. Tél. : 01-53-79-59-59. 100 F.* **Serge Schoenbroodt (orgue)** Œuvres de Sweelinck, Buxtehude, Chaumont, Mozart et Bach. *Centre Wallonie-Bruxelles, 46, rue Quincampoix, Paris 4^e. M^o Rambuteau. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-53-01-96-96. Concert précédé, à 18 h 30, d'une initiation à la facture d'orgue par Guido Schumacher.*

Delphine Bardin (piano) Haydn : *Sonate pour piano*. Schubert : *Impromptus*. Chopin : *Mazurkas op. 50 n^o 3, Nocturnes*. Combier : *Création*. Ravel : *Sonatine*. *Musée de l'Armée, hôtel national des Invalides, Paris 7^e. M^o Invalides. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-44-42-48-14. 80 F.* **Ballet Atlantique Régine Chopinot** *Chant de lune, Les Quatre Saisons. Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18^e. M^o Abbesses. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 140 F. Jusqu'au 21 février.*

RÉSERVATIONS

Natacha Atlas *Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9^e. Le 17 mars, à 20 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. 159 F.*

DERNIERS JOURS

19 février : **Les Oranges** d'Aziz Chouaki, mise en scène de Laurent Vacher. *Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris 14^e. Tél. : 01-43-13-50-50. De 55 F à 110 F.* 20 février : **La Maison du peuple** de Louis Guillaud, mise en scène de François Bourgeat. *Théâtre du Rond-Point Champs-Élysées, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8^e. Tél. : 01-44-95-98-10. 50 F.*

A TCHAO BONSOIR !

www.guignols.cplus.fr

EN VUE

■ Les Chinois se sont précipités dans les mairies à la veille de l'année du Lapin, pour pouvoir encore se marier pendant l'année du Tigre, animal plus propice au bonheur conjugal, moins folâtre que le lapin.

■ Buckingham Palace scandalise les associations britanniques de défense des animaux, en reconnaissant qu'il « arrive en de très, très rares occasions » qu'on administre un sédatif léger à « un cheval inexpérimenté, un peu impétueux et espégle », attelé au carrosse de la reine.

■ L'haleine qui contient une importante proportion de dioxyde de carbone facilite la pousse des végétaux. En bavardant fréquemment avec elles – comme fait un Britannique sur cinq –, le prince Charles aide donc les plantes à grandir.

■ Les magistrats du tribunal supérieur de justice d'Andalousie, jugeant en appel, ont estimé, vendredi 12 février, que José Domingo Ruiz Florencio, employé licencié pour avoir injurié et voulu battre un client qui plaisantait au sujet de Curro Romero, dit « le Pharaon », doyen des matadors espagnols, dieu vivant des aficionados, « n'a pas été l'offenseur, mais l'offensé ».

■ Une entreprise de Barcelone met à la disposition des Espagnols des halte-siestas à 1 000 pesetas, locaux aménagés de fauteuils permettant la position semi-fœtale, maintenus à température douce, dans le silence et l'obscurité, pour un sommeil réparateur de vingt minutes après l'heure des repas.

■ Le cadavre d'une vieille dame gisait, probablement depuis trois ans, dans la baignoire d'un appartement de Madrid. Sa famille qui ne l'avait pas vue à l'enterrement de ses frères, morts après elle, la boudait.

■ Dieu a rappelé à lui, dans la nuit de dimanche à lundi, Père Roger, 87 ans, doyen de l'abbaye cistercienne de Tamié en Savoie, moine « optimiste et spirituel », chargé de l'accueil, agressé par derrière d'un coup de pelle à neige, en décembre, au sortir de l'office, par un retraitant « un peu dérangé », au dire de Frère Patrice, économiste de la communauté.

■ Dimanche 14 février, oubliant sa promesse de lui apporter le petit déjeuner au lit pour la Saint-Valentin, un habitant d'Amsterdam provoque la fureur de sa petite amie, ses cris, ses hurlements. Il l'achève à coups de hachoir et de couteau de cuisine.

■ Il faut ajouter au bilan algérien 3 000 morts par an dus aux accidents de la route.

Christian Colombani

Un nouveau quotidien au Pays basque espagnol

« Gara » appartient à la mouvance nationaliste radicale et n'hésite pas à proposer en rubrique « Etranger » les nouvelles du reste de l'Espagne

IL S'APPELLE Gara (« Le Nôtre »), et même si son surtitre annonce en euskera *Euskal Herriko Egunkaria Gara* (« Nous sommes le journal du Pays basque »), ce nouveau quotidien, sorti en kiosque voilà quelques jours à peine, donne une vision très spécifique d'un certain Pays basque : celle de la mouvance nationaliste radicale. Rien d'étonnant, puisque Gara est, en quelque sorte, le successeur en droite ligne d'Egin, fermé par décision judiciaire l'été 1998, lorsque le juge Baltasar Garzón – celui-là même qui a intenté les premières

poursuites contre l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet – a conclu, après enquête, que le journal servait de « boîte à lettres » à l'organisation séparatiste basque armée ETA. Fermeture qui n'avait pas été sans soulever polémiques et protestations, et qui avait été considérée, dans les milieux gouvernementaux de Madrid, comme l'un des plus rudes coups portés contre l'ETA, après le démantèlement de plusieurs de ses commandos et, surtout, de son infrastructure financière.

Dans les jours qui avaient suivi,



pour éviter que la voix radicale ne soit contrainte au silence, un journal un peu « improvisé » avait vu le jour : *Euskadi Information*. A présent, une petite équipe d'une soixantaine de personnes a pris le

relais, entre Saint-Sébastien et Bilbao, mais aussi, semble-t-il, Bayonne en France, pour assurer la sortie de ce nouveau journal. Sans doute plus ample et plus « ouvert » que son prédécesseur, il propose, sur une moyenne de soixante-cinq pages, avec « une » en couleurs et multiples photographies, une actualité complète, écrite en euskera, castillan et parfois français.

Que peut-on y lire ? Des informations et des éditoriaux qui, en général, parlent en faveur de la « trêve unilatérale », décrétée à l'automne par l'ETA. Le tout, bien

sûr, avec une lecture radicale. Des exemples ? L'invitation lancée aux Kurdes en exil, par le Parlement de Vitoria, à se réunir dans ses locaux, a plongé Madrid dans toutes les furies. Dans sa dernière édition dominicale, Gara défend cette initiative sur deux pages, expliquant les « similitudes toujours plus grandes entre les peuples basque et kurde », interrogeant un réfugié kurde et consacrant un article à la « politique de terreur menée par la Turquie ».

Il en est de même pour les cocktails Molotov lancés par des inconnus, en dépit de la trêve, contre des intérêts non nationalistes, au Pays basque, comme ce fut le cas ce week-end, où plusieurs locaux ont été attaqués et incendiés : Gara n'occulte rien. Au contraire, le journal en parle en première page, mais explique aussitôt qu'il y a « d'autres formes de violence », sous-entendu celle de la pression de l'Etat espagnol, et consacre un article « aux citoyens basques torturés ces vingt dernières années ».

Quant à sa vision de ce que devrait être le Pays basque, elle s'impose d'elle-même à travers la carte météo « volontariste » d'un Pays basque unifié, au moins sur le papier, et très large puisqu'il englobe la Navarre (laquelle n'appartient pas aux trois provinces qui forment le Pays basque espagnol) et une bonne partie du Pays basque français. La politique espagnole est traitée quant à elle, à l'occasion, en pages « Etranger ».

Marie-Claude Decamps

DANS LA PRESSE

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Il n'est aujourd'hui de meilleure manière de sortir de l'impasse politique dans laquelle se trouve le projet de loi sur la parité, dit du désaccord entre Assemblée et Sénat, que de le soumettre au suffrage d'un peuple réputé indivisible et néanmoins pour moitié composé d'hommes et pour moitié de femmes, deux modalités d'une même universalité. Si le premier ministre veut sincèrement la modernisation de notre vie politique et s'il n'entend pas faire de ce projet de loi un simple outil tactique pour mettre le chef de l'Etat en porte-à-faux avec le Sénat et le Sénat en porte-à-faux avec l'opinion pour mieux mettre ensuite ce dernier en accusation, il n'est pas de meilleure façon pour lui de démontrer la sincérité de son propos que

de demander un référendum sur le sujet. Si le président de la République est un authentique avocat de la modernisation de notre vie politique et s'il n'a pas enfoncé le cheval de la parité par simple opportunisme tactique, la meilleure manière de démontrer l'authenticité de ses intentions serait de lancer ce référendum.

FRANCE-INTER

Dominique Bromberger

■ Il a marché 100 kilomètres dans la neige, en n'ayant pour gants et pour chaussettes que des chiffons. Son compagnon de fuite est mort de faim et de froid pendant qu'ils se cachaient pour échapper aux patrouilles frontalières. Elle a été vendue par ses parents à un paysan chinois qui vit dans un environnement si hostile que les femmes de l'endroit l'ont toutes quittée. Il a vingt ans et le visage tellement creusé par la souffrance qu'on lui

en donnerait le triple. Elle a quinze ans et elle est si fluette qu'elle n'en paraît pas plus de douze. Tous deux ont fui la famine et la terreur qui règnent dans leur pays, la Corée du Nord. Leur sort n'émeut pas grand monde. Il faut dire que le secret est tel que les chiffres les plus contradictoires circulent sur le drame qui se joue dans le pays le plus fermé de la planète. 300 000 à 500 000 personnes auraient déjà fui, deux millions seraient mortes de faim et de mauvais traitements, en particulier dans les camps de travail forcé. Mais aucune organisation, aucun gouvernement n'est en mesure de confirmer ces chiffres.

LA CROIX

Bruno Frappat

■ « Fonctionnaire ! » Parfois, c'est presque une insulte, souvent, c'est un rêve. Si un mot, en France, sert à dire tout et son contraire, c'est bien celui-là. Le fonctionnaire oc-

cupe dans le paysage mental national, dans la culture et dans les débats, des rôles bien typés. Il est l'ennemi, au statut fort enviable. Les uns le jugent parasite, pouvant être odieux, en tout cas trop coûteux. Le contribuable ne l'aime pas. Il croit voir des fonctionnaires partout, « planqués » et inutiles, pompant les finances de l'Etat et compliquant la vie des gens. En tout cas, il les déteste trop nombreux. Les autres, à l'inverse, constatent chaque jour les insuffisances du service rendu aux citoyens et voudraient plus de policiers, plus de juges, plus d'enseignants, plus d'infirmières, plus de monde derrière les guichets...

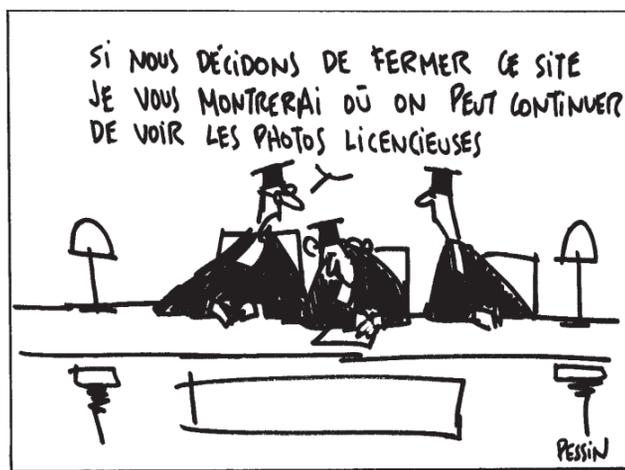
La publication du rapport Roché sur le temps de travail effectif dans les trois fonctions publiques – Etat, hôpitaux, collectivités territoriales – a ranimé la flamme de cette querelle perpétuelle.

altern.org/defense

Il héberge des sites non marchands. Une décision de justice risque de l'obliger à fermer

VALENTIN LACAMBRE est un authentique pionnier de l'Internet : dès 1994, il crée le premier service français d'hébergement de sites Web gratuit, baptisé Altern. Aujourd'hui, ses serveurs abritent plus de 30 000 sites de toutes sortes, sans abonnement ni publicité. Pour financer Altern, M. Lacambre a mis en place un service de gestion de noms de domaines, qui coûte à ses quelques centaines d'abonnés 100 F par mois. Ses frais sont réduits au minimum, car ses trois serveurs sont installés aux Etats-Unis, où la bande passante est moins chère : « Là-bas, ça me coûte 20 000 F par mois, contre 150 000 F à 180 000 F en France. » Une fois déduits les coûts de fonctionnement, il lui reste environ 10 000 F par mois.

Ce système très efficace, qui permet à plus de 30 000 sites français non marchands d'exister, va peut-être disparaître à cause d'une décision de justice. En mai 1998, Altern a été assigné en référé par Estelle Halliday, car l'un des sites qu'il héberge affiche des photos de nu de l'ex-top model, déjà publiées dans



plusieurs magazines. M. Lacambre est condamné à une astreinte de 100 000 F par jour pour toute photo d'Estelle dévêtue trouvée sur son serveur : « Ce qu'on exigeait de moi était impossible. Les propriétaires de sites peuvent modifier leurs pages à tout moment sans me prévenir. J'ai

donc dû faire appel. » Le nouveau jugement est tombé le 12 février : « Estelle Halliday a obtenu tout ce qu'elle souhaitait : trois publications judiciaires, ce qui me coûtera 75 000 F ; 30 000 F de dommages et intérêts ; et l'obligation de déposer 300 000 F sur un compte bloqué en

attendant le jugement au fond. On m'a attaqué et condamné comme si j'étais un riche éditeur, genre Gala ou Voici. »

Selon M. Lacambre, ce jugement est une menace directe pour tous les hébergeurs gratuits français : « Nous ne pouvons pas vérifier l'identité exacte de tous ceux que nous hébergeons. De toutes façons, la justice n'a pas cherché à savoir qui était le véritable auteur du site incriminé. » Il maintient pour l'instant l'accès aux sites existants, mais, compte tenu des incertitudes juridiques, a décidé de ne plus en accueillir de nouveaux : « En faisant une rapide recherche, j'ai trouvé plus de 700 sites affichant les mêmes photos. Demain, un Français peut ouvrir un site sur Estelle Halliday chez un hébergeur américain, qui ne sera pas inquiété par la justice française. »

M. Lacambre a ouvert un site d'information sur son affaire et affiche une pétition en ligne, dans l'espoir d'obtenir le soutien des internautes.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

DROITS D'AUTEUR

■ Le Parlement européen a voté une proposition de directive visant à étendre aux nouvelles technologies de la communication, donc Internet, la législation sur les droits d'auteur. Une délégation d'artistes conduite par Nana Mouskouri et Jean-Michel Jarre s'était rendue à Strasbourg pour soutenir ce projet. Pour Jean-Loup Tournier, président de la Sacem, ce texte est « un premier pas ». – (AFP).

PRESIDENT BRANCHÉ

■ Le président indonésien, Jusuf Habibie, a déclaré au cours d'une conférence de presse qu'il se relevait fréquemment au milieu de la nuit pour surfer sur le Net et discuter en direct avec ses amis européens et américains. – (AFP).

ACTIONNAIRES INQUIETS

■ L'accord tripartite entre le réseau de télévision USA Networks, le moteur de recherche Lycos et le service de vente de billets Ticket Master, visant à créer sur Internet une super-plate-forme de commerce électronique, est remis en cause par les actionnaires de Lycos, préoccupés par la récente chute du cours de leurs actions. – (AP).

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à
360 F
d'économie
soit
7 semaines
de lecture
GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/99

ABONNEZ-VOUS ET
DEVENEZ LECTEUR
PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F 6 MOIS - 1 086 F 1 AN - 1 980 F

au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2 340 F*

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

je joins mon règlement soit : _____ F 901 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature : _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : _____

TARIFS HORS FRANCE		
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

USA - CANADA
Le Monde - (USPS-009799) is published daily for \$ 892 per year - Le Monde - 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodical postage paid at Champlain N.Y. U.S. and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23461-2963 USA - Tel.: 800-428-3003

Offre valable jusqu'au 31/12/99
• Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 F TTC/min)

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

A l'Andra, avec notre gratitude par Alain Rollat

CONTRAIREMENT au Père Noël, qui s'exhibe sur tous les toits, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) a un goût prononcé pour l'humanitaire souterrain. Maniaque du petit cadeau qui entretient l'amitié à huis clos, plus elle déploie sa philanthropie, moins elle veut qu'on le sache. Elle fait donc une dépression depuis que France 2 a porté sur la place publique, dans « Argent public », son nouveau « magazine de l'argent citoyen », le détail de ses largesses aux habitants de Bure. Elle ne voulait pas, par pudeur, que les autres communes de France jaloussent cette charmante bourgade de la Meuse qui bénéficie de son affection sonnante et trébuchante depuis qu'elle a accepté d'accueillir en ses terres le premier laboratoire d'enfouissement des déchets nucléaires. Elle ne voulait pas qu'on sache qu'elle l'avait royalement gratifiée. Il

s'agissait pourtant d'un édifiant reportage d'utilité publique sur la vertu de ces petits cadeaux qui entretiennent aussi les complicités intimes...

Il est rare, en effet, qu'un établissement public pratique la subvention spontanée, et sans contrepartie, jusqu'à offrir 800 000 F à une commune pour la construction d'une salle des fêtes et d'une caserne des pompiers, 125 000 F à une autre pour la réalisation de logements sociaux, 46 000 F à une troisième pour l'aménagement d'un square, 40 000 F à une quatrième pour la réfection d'un lavoir, etc. Sans oublier le club cantonal de canoë-kayak, récipiendaire d'un don de 600 000 F après l'incendie accidentel de ses locaux. Le paquet-cadeau de l'Andra à Bure et les consorts représente, au total, déjà, une somme de 20 millions de francs. Honni soit qui mal y pense !

Selon France 2, la direction de l'Andra aurait refusé de s'épancher à l'écran et même essayé « par avocat interposé » d'empêcher la diffusion de cette enquête sur son action caritative. Il y a sûrement un malentendu quelque part. Car, pas plus tard que le mois dernier, le gouvernement a prié ladite direction de l'Andra d'exprimer sa générosité dans la « transparence totale ». Ou alors ce refus de paraître est une manière élégante de respecter ceux qui voient le mal partout et parlent de « corruption morale », par exemple le maire de Nant-le-Grand, ce mauvais coucheur qui prétend que « cet argent a une drôle d'odeur ». Si les populations locales n'étaient pas des ingrates elles déposeraient un exemplaire de ce reportage promotionnel au fond du prochain trou à déchets radioactifs pour que leurs descendants contaminés de l'an 3000 puissent savoir à qui dédier leurs ex-voto.

MARDI 16 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.20 Grèce antique, la mémoire en héritage. Invités : Jacqueline de Romilly, Paul Demont, Monique Trédé, Jean-Pierre Vernant, François Villard. **Forum Planète**
- 23.25 Carnaval, le monde à l'envers. Invités : Yvonne de Siké, Marie-claude Grosheins, Annie Sidro, Pierre Povigna, Guillaume d'Andlau. **Forum Planète**

MAGAZINES

- 18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Gaspard Noé, « La Mouche », Nick Nolte, Jamel Caviezel, Sophie Fontanel. **Canal +**
- 19.00 Archimède. **Arte**
- 19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. **LCI**
- 20.00 20h Paris Première. **Paris Première**
- 20.50 Les Moments de vérité. **M 6**
- 21.00 Le Gai Savoir. A-t-on le droit de tout dire ? **Paris Première**
- 21.05 Temps présent. Les avois oubliés. **TV 5**
- 22.45 La Vie à l'endroit. Cancrer et pourtant surdoué. **France 2**
- 23.30 Science 3. Le Mystère de la Grande Pyramide. **France 3**
- 0.20 Zone interdite. An 2000 : la peur de l'apocalypse. **M 6**
- 1.45 Saga-Cités. Émeutes urbaines, et après ? **France 3**

DOCUMENTAIRES

- 20.30 Athènes et la Grèce antique. **Forum Planète**
- 20.35 Tsar Boris. [1/2]. **Planète**
- 20.45 La Vie en face. Le Monde selon Zhouzhou. **Arte**
- 20.45 Les Descendants. [2/13]. Les Bernadotte. **Histoire**
- 20.50 Pour une chanson d'amour. **France 3**
- 21.25 Divorce, quand le rabbin s'en mêle... **Planète**
- 21.45 Les Ateliers du rêve. [2/6]. Cent fleurs pour la Chine. **Histoire**
- 21.45 On the Road Again. Inde. **Odyssee**
- 21.50 David Hockney en perspective. **Canal +**
- 22.30 Venise sous les masques. **Forum Planète**
- 22.35 La Chine, dragon millénaire. La Route de la soie. **Odyssee**
- 23.00 L'Égypte. [5/5]. Post mortem. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

- 19.00 Football. Match amical. Strasbourg - Bayern Munich. **Eurosport**
- 21.00 Boxe. Combat international WBC. Bruno Wartelle - Pablo Sarmiento. **Eurosport**
- 2.05 Basket NBA. **Canal +**

THÉÂTRE

- 21.40 Claus Peymann s'achète un pantalon. Thomas Bernhard. Mise en scène. Philip Tiedemann (v.o.). **Arte**
- 23.10 Avant la retraite. Thomas Bernhard. Mise en scène. Claus Peymann (v.o.). **Arte**

TÉLÉFILMS

- 20.30 Jennie, Lady Randolph Churchill. James Cellan Jones [2/3]. **Festival**
- 20.40 Chérie, nous avons été rétrécis. Dean Cundey. **Canal +**
- 21.15 Manège. Marc Angelo. **RTBF 1**

SÉRIES

- 20.40 The Practice. La loi du talion. Question de morale. **Série Club**
- 20.55 La Vie à cinq. Un enfant encombrant. **Téva**
- 21.00 Seinfeld. Décalage. **Canal Jimmy**
- 21.45 Ally McBeal. The Real World (v.o.). **Téva**
- 22.15 Twin Peaks. (v.o.). **Série Club**
- 23.05 High Secret City. Les loups entre eux. Au cœur de la nuit. **TF 1**
- 23.15 Millennium. Analyse diabolique. **TSR**
- 23.20 Star Trek, la nouvelle génération. Héritier légitime (v.o.). **Canal Jimmy**
- 0.10 Star Trek, Deep Space Nine. Dramatis Personage (v.o.). **Canal Jimmy**

CANAL +

- 21.50 David Hockney en perspective. En 1964, David Hockney, jeune peintre anglais en vogue à Londres, découvre Los Angeles. Pouvant y vivre son homosexualité à l'air libre, il s'y installe en 1978. C'est là que Pierre Saint-Jean et Monique Lajournade l'ont rencontré. Hockney est d'un commerce agréable, malgré la surdité qui ne lui permet plus de mettre « la vision et l'écoute en harmonie ».

Le Monde TELEVISION

CINÉ CINÉMA 3

- 22.10 Excalibur ■■■ Inspirée des légendes des chevaliers de la Table ronde et de la recherche du Graal, cette œuvre est restée exceptionnelle, tant par sa puissance visuelle que par sa haute signification spirituelle. Boorman l'a réalisée en Irlande, dans la région où il possédait une maison, et au Studio du cinéma irlandais. L'intrigue, imprégnée de culture celte, est labyrinthique et s'étale dans le temps.

Excalibur, l'épée magique forgée par Merlin (Nicol Williamson), fait partie des enchantements semés sur les chemins d'Arthur (Nigel Terry) - qui deviendra roi grâce à elle -, Guenièvre (Cherie Lung), Lancelot (Nicholas Clay), Morgane (Helen Mirren), Perceval (Paul Goeffrey). Les admirables décors, costumes, éclairages recréent un univers à mi-chemin entre l'heroic fantasy et le Moyen Âge des peintres préraphaélites. Le film nous revient dans une copie restaurée.

FILMS

- 18.15 Trente secondes sur Tokyo ■■■ Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1944, N., 135 min) **Ciné Classics**
- 18.20 Bienvenue au paradis ■ Alan Parker (Etats-Unis, 1990, v.o., 130 min) **Ciné Cinéma 1**
- 18.20 Grand Canyon ■ Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1991, 130 min) **Ciné Cinéma 2**
- 18.30 L'Espoir ■■■ André Malraux (France, 1939, N., 75 min) **Histoire**
- 19.30 1941 ■■■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1979, 115 min) **Cinétoile**
- 20.30 Ludwig ou le crépuscule des dieux ■■■ Luchino Visconti [1/2] (Fr. - It. - All., 1972, 115 min) **Ciné Cinéma 1**
- 20.30 Je vous aime ■■■ Claude Berri (France, 1980, 100 min) **Ciné Cinéma 3**
- 20.50 Indiana Jones et la dernière croisade ■■■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1989, 135 min) **TF 1**
- 21.25 Les 39 Marches ■■■ Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1935, N., 90 min) **Cinétoile**
- 22.10 L'Eau froide ■■■ Olivier Assayas (France, 1994, 95 min) **Cinestar 1**



- 22.10 Excalibur ■■■ John Boorman. Avec Nigel Terry, Helen Mirren (Irlande, 1981, v.o., 140 min) **Ciné Cinéma 3**
- 22.25 La Reine des bandits ■■■ Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, 120 min) **Ciné Cinéma 2**
- 22.30 Monsieur Hire ■■■ Patrice Leconte (France, 1989, 85 min) **Paris Première**
- 0.40 Le Trésor de la Sierra Madre ■■■ John Huston (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 125 min) **Ciné Classics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
- 18.30 Excluf. **19.05 Le Bigdil.** **20.00 Journal, Météo.** **20.50 Indiana Jones et la dernière croisade ■■■■** Film. Steven Spielberg **23.05 High Secret City.** Les loups entre eux **0.50 Le docteur mène l'enquête.**
- FRANCE 2**
- 17.20 Cap des Pins. **17.50 Hartley, cœurs à vif.** **18.45 Et un, et deux, et trois.** **19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.** **19.25 Qui est qui ?** **20.00 Journal, Météo.** **20.55 Jersey Girls ■■■** Film. **22.35 Un livre, des livres.** **22.40 Bouche à oreille.** **22.45 La Vie à l'endroit.** Cancrer et pourtant surdoué. **0.20 Journal, Météo.** **0.40 Le Cercle.**
- FRANCE 3**
- 17.45 Le Kadox. **18.20 Questions pour un champion.** **18.50 Un livre, un jour.** **18.55 Le 19-20 de l'Info, Météo.** **20.05 Cosby.** **20.35 Tout le sport.** **20.50 Pour une chanson d'amour.** **22.55 Météo, Soir 3.** **23.30 Science 3.** Le Mystère de la Grande Pyramide. **0.25 Magazine olympique.** **0.50 Bébés volés.**

FRANCE 2

- 17.20 Cap des Pins. **17.50 Hartley, cœurs à vif.** **18.45 Et un, et deux, et trois.** **19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.** **19.25 Qui est qui ?** **20.00 Journal, Météo.** **20.55 Jersey Girls ■■■** Film. **22.35 Un livre, des livres.** **22.40 Bouche à oreille.** **22.45 La Vie à l'endroit.** Cancrer et pourtant surdoué. **0.20 Journal, Météo.** **0.40 Le Cercle.**

FRANCE 3

- 17.45 Le Kadox. **18.20 Questions pour un champion.** **18.50 Un livre, un jour.** **18.55 Le 19-20 de l'Info, Météo.** **20.05 Cosby.** **20.35 Tout le sport.** **20.50 Pour une chanson d'amour.** **22.55 Météo, Soir 3.** **23.30 Science 3.** Le Mystère de la Grande Pyramide. **0.25 Magazine olympique.** **0.50 Bébés volés.**

CANAL +

- En clair jusqu'à 20.40 **18.30 Nulle part ailleurs.** **20.30 Le Journal du cinéma.** **20.40 Chérie, nous avons été rétrécis.** Téléfilm. **21.50 David Hockney en perspective.** **22.44 Les Faell.** **22.45 Bean ■■■** Film. **0.15 Riches, belles et cruelles** Film. **0.15 Riches, belles et cruelles** Film. Bunny Schpoliansky **0.15 Riches, belles et cruelles** Film. Bunny Schpoliansky **0.15 Riches, belles et cruelles** Film. Bunny Schpoliansky

FRANCE 2

- 15.45 La Chance aux chansons. **16.35 Des chiffres et des lettres.** **17.05 Un livre, des livres.** **17.10 Cap des Pins.** **17.40 Rince ta baignoire.** **18.10 Friends.** **18.45 Et un, et deux, et trois.** **19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.** **19.20 Qui est qui ?** **20.00 Journal, Météo.** **20.55 L'Insti.** Frères de sang. **22.40 Ça se discute.** Santé : Peut-on dire toute la vérité ? **0.30 Journal, Météo.** **0.50 Le Cercle.**

FRANCE 3

- 14.58 Questions au gouvernement. **16.00 Saga-Cités.** **16.40 Les Minikeums.** **17.45 C'est pas sorcier.** **18.20 Questions pour un champion.** **18.50 Un livre, un jour.** **18.55 19-20 de l'Info, Météo.** **20.05 Cosby.** **20.35 Tout le sport.** **20.50 Des racines et des ailes.** Première tempête. Femmes de mer. **22.50 Météo, Soir 3.** **23.20 Un siècle d'écrivains.** Jean Paulhan, le don d'ubiquité. **0.10 Guy Béart. Ma vérité.** **1.20 Nocturnales.** Carmen à Bastille. Opéra de Bizet.

CANAL +

- 15.00 Blague à part. **15.25 Spin City.** **15.50 Décode pas Bunny.** **16.20 Toonsylvania.** **16.40 C+ Cléo.** ► En clair jusqu'à 21.00 **18.30 Nulle part ailleurs.** **20.30 Le Journal du cinéma.** **21.00 Coup de foudre et conséquences ■■■** Film. **22.44 Les Faell.** Court métrage. **22.45 Les 101 Dalmatiens ■■■** Film. **0.25 South Park. L'éte, ça craint.** **0.45 Spin City.** La chanson. **1.10 Homère, la dernière odyssee ■■■** Film. **1.10 Homère, la dernière odyssee ■■■** Film. Fabio Carpi **1.10 Homère, la dernière odyssee ■■■** Film. Fabio Carpi

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les codes du CSA**
- Tous publics
 - Accord parental souhaitable
 - Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
 - Public adulte
 - Interdit aux moins de 16 ans
 - Interdit aux moins de 18 ans
- Les cotes des films**
- On peut voir
 - A ne pas manquer
 - Chef-d'œuvre ou classique
 - Les symboles spéciaux de Canal +
 - DD Dernière diffusion
 - ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

MERCREDI 17 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.25 Billets et cartes bleues, attentions aux faux ! Invités : Alain Armand, Alain Defer, Jean-Michel Dinand, Claude Lecou, Jean de Maillard. **Forum Planète**
- 23.30 Bacon, un monstre de peinture. Invités : Michel Archimbaud, Philippe Dagen, Charles Matton, Jean-François Maurige, Michael Peppiatt. **Forum Planète**

MAGAZINES

- 16.00 Saga-Cités. Eclats de vie. **France 3**
- 17.10 Le Débat de Pierre-Luc Séguillon. **LCI**
- 18.00 Stars en stock. Natalie Wood. Montgomery Clift. **Paris Première**
- 18.00 et 21.00 Le Grand Journal. **LCI**
- 18.30 Nulle part ailleurs. Invités : IAM, Patrick Modiano, Stéphane Peyron. **Canal +**
- 19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. **LCI**
- 20.00 20h Paris Première. Cristiana Réali. **Paris Première**
- 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Histoire d'une droite extrême [1/2]. **Arte**
- 20.45 Les Dossiers de l'Histoire. Les frères des frères. **Histoire**
- 20.50 Combien ça coûte ? Les jeux. **TF 1**
- 20.50 Des racines et des ailes. Première tempête. Femmes de mer. Les nouveaux chiens de guerre. **France 3**
- 21.05 Strip-tease. Faux mage ou désert ? La course de l'échevin. Le chagrin de l'échevin. **TV 5**
- 22.40 Ça se discute. Santé : Peut-on dire toute la vérité ? **France 2**
- 23.10 Le Droit de savoir. Vols de voitures : les filières sans retour. **TF 1**
- 23.20 Un siècle d'écrivains. Jean Paulhan, le don d'ubiquité. **France 3**
- 0.10 Guy Béart : ma vérité. **France 3**
- 0.10 Les Moments de vérité. **M 6**
- 0.55 Le Canal du savoir. La psychanalyse en France aujourd'hui. **Paris Première**

- 18.35 Les Gens du tas de briques. **Odyssee**
- 19.00 L'Année du bœuf de feu. [1/2]. **Arte**
- 19.30 La Chine, dragon millénaire. La Route de la soie. **Odyssee**
- 19.35 Les Grands Compositeurs. [6/7]. Richard Wagner. **Planète**
- 20.15 Reportage. Histoires d'îles. **Arte**
- 20.25 Los Angeles, ville farfelue. **Odyssee**
- 20.30 La Guerre des billets. **Forum Planète**
- 20.35 Les Possédés du jeu. **Planète**
- 20.55 Les Mamy miss. **Téva**
- 20.55 Angano... Angano... Nouvelles de Madagascar. **Odyssee**
- 21.25 Les Tribus indiennes. [8/20]. Les Crows. **Planète**
- 21.45 Naples chante la lune rouge. **Arte**
- 22.00 Tsar Boris. [1/2]. D'un putsch à l'autre. **Planète**
- 22.00 Cités et merveilles. Phnom Penh. **Téva**
- 22.00 Le Japonisme. **Odyssee**
- 22.30 Napoléon. **Odyssee**
- 22.30 Francis Bacon. Au-delà du réel : la vérité. **Forum Planète**
- 22.40 Gérard Souzay. **Arte**
- 22.55 Divorce, quand le rabbin s'en mêle... **Planète**
- 23.15 Filmforum. Otto Preminger. **Arte**
- 23.50 Mémoires d'un chien-frontière. Gardien du râteau de fer. **TSR**
- 0.15 La Lucarne. Dial H-I-S-T-O-R-Y. **Arte**

SPORTS EN DIRECT

- 15.00 Tennis. Tournoi messieurs de Rotterdam (Pays-Bas). **Eurosport**
- 15.30 Cyclisme. Routa del sol. 3^e étape. **AB Sport**
- 17.00 Natation. Coupe du monde. A Malmö (Suède). **Eurosport**

DANSE

- 21.00 Giselle. Chorégraphie de Marcia Haydee. Musique d'Adolphe Adam. Par le Ballet du Württembergisches Staatstheater de Stuttgart. **Muzzik**

MUSIQUE

- 20.45 La Fiesta des Suds 98. Avec Youssou N'Dour, Natacha Atlas, Sally Nyolo, Hakim. **Mezzo**

- 22.15 Fantaisies n° 1 et 3, de Schumann. Avec Martha Argerich, piano ; Mischa Maisky, violoncelle. **Mezzo**
- 22.55 Simply Red. **Paris Première**
- 0.00 The Joshua Redman Quartet. Bruxelles 1994. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

- 20.30 Aveugle que veux-tu ? Juan-Luis Bunuel. **Festival**
- 20.40 Les Procureurs. Rod Holcomb. **RTL 9**
- 20.40 Dérapage. John Patterson. **13^{ème} Rue**
- 20.50 Le Mensonge. Laurent Carceles. **M 6**
- 21.30 Mauvaises affaires. Jean-Louis Bertucelli. **RTBF 1**
- 22.05 Le Masque de Satan. Lamberto Bava. **Festival**
- 22.15 Les Visiteurs de la nuit. Jorge Montesi. **13^{ème} Rue**

SÉRIES

- 20.00 Larry et Balki. Ça arrive à tout le monde. **TMC**
- 20.05 Cosby. **France 3**
- 20.13 Alfred Hitchcock présente. La nuit de l'exécution. **13^{ème} Rue**
- 20.15 Ellen. The Thirty Minute Man. **RTL 9**
- 20.30 Star Trek, la nouvelle génération. Héritier légitime. **Canal Jimmy**
- 20.40 Homicide. La loi et le désordre. **Série Club**
- 20.55 L'Insti. Frères de sang. **France 2**
- 20.55 Le Chinois. Lumière noire. **TMC**
- 21.30 Two. L'œil de Moscou. **Série Club**
- 21.50 Presque parfaite. La guerre des sourires (v.o.). **Canal Jimmy**
- 22.10 La Rédac. Coup de feu. **Disney Channel**
- 22.15 Urgence. **TV 5**
- 22.15 Oz. De grands hommes (v.o.). **Série Club**
- 22.20 Friends. The One with the Yeti (v.o.). **Canal Jimmy**
- 22.30 Ally McBeal. Baby Blues. Le pingouin. **M 6**
- 22.45 Absolutely Fabulous. Le magazine (v.o.). **Canal Jimmy**
- 23.10 3^e planète après le Soleil. [2/2]. Fun With Dick and Janet (v.o.). **Série Club**
- 23.20 The New Statesman. Qui a tiré sur Alan B'Stard ? (v.o.). **Canal Jimmy**
- 23.30 Townies. Thanksgiving (v.o.). **Série Club**
- 23.55 Cosmos 1999. Le domaine du dragon. **Série Club**
- 0.25 New York Police Blues. A coups de marteau (v.o.). **Canal Jimmy**
- 0.45 Spin City. La chanson (v.o.). **Canal +**

FRANCE 3

- 23.20 Un siècle d'écrivains. Si vous ne l'avez déjà savouré, courez vite à Jean Paulhan (1884-1968). Paulhan et son regard d'oiseau effaré, son côté « farces et at-trapes », lecteur, découvreur et critique comme il y en eut peu dans le siècle, épistolier prolifique, tout entier dans la permanence d'une interrogation sur le langage et dans le parti pris de l'art. Une belle orchestration entre témoignages et archives inédites.

FRANCE 3

- 20.50 Des racines et des ailes. La Sierra Leone vit les affres d'une guerre de pauvres. Les deux camps se disputent « les plus beaux diamants du monde », mais combattants et civils s'entretuent dans le dénuement. Même des mercenaires se plaignent de leur. Un grand reportage d'autant plus méritoire que réalisé « à chaud », jusqu'aux derniers rebondissements du conflit, par Morad Ait-Abbouche et Marc Savineau.

ARTE

- 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Dans un documentaire en deux volets au clair souci didactique, William Karel se propose de décrypter les origines intellectuelles et émotives du Front national, établissant les strictes filiations et les invariants tenaces d'un discours qui doit peu à la conjoncture mais tout aux postulats proprement réactionnaires de ses penseurs. Une leçon résolument nécessaire. Second volet le 24 février.

Le Monde TELEVISION

Sévèrement urnés !

par Pierre Georges

C'EST UNE PUB, bien sûr. C'est comme un jeu de piste aussi. Les « Guignols de l'info » pour leurs dix ans – sont-ils grands ces nains ! – se sont offert, ou fait offrir, une campagne de publicité dans *Le Monde*. Le journal est ainsi pavé et comme qui dirait honoré, voyez caisse, de quinze guignolades du plus bel effet. Quinze cadres noirs en faire-part de mardi gras. Quinze phrases concises, célèbres, « onomatopées » souvent, vulgaires parfois, comme autant de pieds de nez, rouge évidemment. Les pieds de nez d'une institution à l'autre. Emission du soir cherche quotidien du soir pour carnaval. Et plus si affinités.

« Putain, dix ans ! » Cela commence bien ! En « une » ! Ils ont niché comme des coucous – « Ah que coucou ! » – dans le monastère présumé des pisse-vinaigre et des va-du-tragique. « Putain dix ans », la pub de très grande classe. Et déjà le vieil abonné du quotidien qui prépare son matricule, chausse ses bétycles et, dans une grande fureur protestataire – « affreux, affreux, affreux » – se désabonne au motif assez incertain quoique toujours commode que Beuve-Méry doit se retourner dans sa tombe. Et déjà la réplique implacable, moqueuse, qui tombe de l'arbre à coucou : « Le Monsieur te demande ! »

« Putain, dix ans ! » En effet, ils ont dix ans, ces Guignols. Et il ne se passe ni un jour ni un journal qu'on ne le vérifie et ne le lise. Que d'encre ! La vie, les œuvres des Guignols à travers les âges. Ou, pour faire dans l'autodérision, très *Monde*, « Les Guignols à la croisée des chemins ». Que d'encre ! Des fûts et des tonneaux. Des courbes et des déliés, en hausse, en baisse, les gail-

lards ? Des thèses aussi, de la plus extrême urgence démocratique, sur le thème « de l'influence des Guignols sur la vie politique française et le sort des urnes ».

Sévèrement urnés en somme ! Ou « Sévèrement burné ». Là, cela fait vraiment très chic, une page analyse dans une page consacrée à la parité ! Et il est très élégant aussi, dans une page Bourse, ce pavé assassin et, évidemment, gaillard : « *Le marché va bien, le marché est en forme, le marché vous emmerde* ».

« Ah que coucou ! » Les Guignols de l'info sont désormais partout chez eux. Au *Monde* comme dans les cours de récréation, dans les têtes comme dans les rires, dans les dîners en ville comme dans les résumés dominicaux, poulet à la *best of*. Et ils sont très forts. La preuve, cette campagne de pub totalement franco-française. Totalement « fromages qui puent ». Totalement incompréhensible aussi à qui n'a pas suivi régulièrement ses cours du soir. Dix ans, une campagne publicitaire de quinze bougies ou plutôt de quinze phrases tombées dans le domaine et le parlé public.

Le style, c'est le, les Guignols. Pour dire s'ils existent, ils se sont offert le luxe de faire une campagne non de marionnettes, mais de troupes verbales, de *verbatim* anonyme et cependant transparent. C'est un privilège rare que d'être ainsi identifié, hors la signature Internet, sur ses seules onomatopées et délires. Le rire est ainsi, comme le plus délectable crime, signé.

Voilà. Il n'est d'autre raison à cette indigne chronique-pub faite à une pub que la reconnaissance du rire toujours, de la réflexion souvent, de l'indignation parfois. A tchao...

La gestion chaotique du programme Leonardo illustre la crise de la Commission européenne

L'avenir bruxellois d'Edith Cresson, chargée de la formation, est en question

BRUXELLES

de notre envoyé spécial
« La Commission (de Bruxelles) a décidé unilatéralement de suspendre les activités du Bureau d'assistance technique Leonardo à partir du 11 février 1999. Le Bureau est donc fermé jusqu'à nouvel ordre ». La sécheresse du message enregistré sur le répondeur téléphonique du BAT Leonardo, depuis lundi 15 février, laisse à peine deviner l'âpreté des règlements de comptes qui se déroulent dans les coulisses de la Commission européenne. Le programme de formation professionnelle Leonardo da Vinci (qui profite à dix-huit pays d'Europe) fait partie du portefeuille de Edith Cresson, commissaire européen chargée de la science, de la formation et de la jeunesse.

Ce programme avait été mis en cause par les parlementaires européens en raison d'un certain nombre d'irrégularités ayant émaillé sa gestion, en même temps que d'autres programmes communautaires, tels Echo (aide humanitaire) et Med (aide aux pays médi-

terraneens). Pour prix d'un compromis politique avec la Commission, qu'il menaçait d'une motion de censure visant notamment M^{me} Cresson, le Parlement avait obtenu deux concessions : la nomination d'un « comité des sages » (lequel doit remettre son rapport à la fin du mois), ainsi que la « tête » du directeur du BAT Leonardo, Richard Walther (*Le Monde* daté 20 janvier).

Dans un premier temps, l'intéressé avait accepté de quitter son poste discrètement, mais il réclamait des indemnités. Or, ce scénario d'une sortie de crise en douceur a volé en éclats. La Commission vient en effet de prononcer un *lock-out* de fait du Bureau d'assistance technique qui, avec la société Agenor, gère le programme Leonardo. L'opération s'est faite brutalement, les 75 salariés étant licenciés sans préavis (une période de six mois est requise), ni indemnités. Or, si un rapport d'audit a détecté « un nombre considérable d'infractions », aucune faute grave n'a été relevée, et l'utilité du programme Leonardo n'est guère contestée. La

meilleure preuve est qu'une partie des salariés – sans doute environ 45 personnes – devraient être réengagés au titre d'« auxiliaires de la Commission », laquelle assurera désormais la gestion directe du programme. Insatisfait de ce compromis boiteux, le personnel a cependant introduit, lundi 15 février, une action en référé devant le tribunal de première instance de Bruxelles.

M^{me} Cresson et son entourage se seraient volontiers passés d'une telle publicité, laquelle participe au climat de plus en plus délétère qui règne au sein de la Commission, nourri d'accusations tous azimuts de népotisme et de fraudes. L'Uclaf, l'unité de coordination pour la lutte contre la fraude, vient de transmettre au juge belge Jean-Claude Van Espen quatre dossiers d'irrégularités touchant de près la gestion du programme Leonardo. Dans l'entourage de M^{me} Cresson, on persiste à défendre la thèse d'un « complot allemand » : l'Allemagne, qui veut obtenir une réduction substantielle de sa contribution au budget communautaire, ne

serait pas mécontente de souligner la gabegie qui entache la gestion de la Commission.

De même source, on souligne que la présidence de l'exécutif communautaire, que chacun sait politiquement moribonde, se réfugie dans une fuite en avant pour tenter de redorer son blason, en donnant l'impression qu'elle veut nettoyer les écuries d'Augias, quitte à prendre le parti de ceux qui voient en M^{me} Cresson le bouc-émissaire commode des multiples dysfonctionnements de la Commission européenne. Plusieurs journaux se sont fait l'écho d'informations selon lesquelles une majorité de commissaires européens pourrait se dégager pour saisir la Cour de justice européenne et exiger la démission de M^{me} Cresson. Dans l'entourage de cette dernière, ce risque n'est plus pris à la légère : onze commissaires peuvent, théoriquement, demander que M^{me} Cresson soit dessaisie de ses fonctions pour « faute grave ».

Laurent Zecchini

Le gouvernement renonce au projet de taxation du travail précaire

ALORS QUE le projet avait été annoncé à l'automne par la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, puis confirmé par le premier ministre, Lionel Jospin, le gouvernement ne songe plus à mettre en œuvre, au moins dans la forme initialement prévue, une taxation du travail précaire. Si l'annonce n'en a pas été faite encore officiellement, c'est du moins ce que l'on confirme de bonne source. Le gouvernement songerait plutôt à inviter les branches professionnelles à ouvrir des négociations sur le sujet. Compte tenu du peu d'enthousiasme du patronat pour ce dispositif, celui-ci a donc peu de chances d'aboutir dans un proche avenir.

A la veille d'une convention sur l'entreprise, les 21 et 22 novembre 1998, organisée par le PS, le gouvernement avait fait comprendre qu'il n'entendait pas tenir la promesse de la gauche de rétablir l'autorisation administrative de licenciement, mais il avait aussitôt annoncé qu'il instaurerait une taxation sur les entreprises qui abusent du travail précaire. M^{me} Aubry avait ainsi annoncé qu'elle songeait à faire payer une « contribution » à certaines entreprises, pour « rendre plus stricts les motifs de recours à l'intérim et aux CDD » (*Le Monde* du

20 novembre 1998). Cette taxe devait concerner les entreprises « dépassant, par exemple, le seuil de 10 % ou 15 % de leurs effectifs totaux en CDD ou en intérimaires ». Elle devait financer l'indemnisation des jeunes chômeurs.

Peu après, sur France-Info (*Le Monde* du 26 novembre 1998), le premier ministre avait justifié ce dispositif en expliquant que « recourir systématiquement à l'intérim, au travail précaire, ce n'est pas normal ». Il avait donc indiqué que le gouvernement pourrait mettre en œuvre un système de « bonus-malus ». Il avait aussi fait comprendre aux entreprises qu'elles étaient en partie responsables du développement de l'exclusion. « Si l'on retrouve tous ces hommes et ces femmes dans la rue, avait-il observé, c'est que l'ensemble du salariat a été plus précaire. »

Mais comment instaurer un contrôle des entreprises abusant du travail précaire sans renforcer le droit de regard de l'inspection du travail – un droit de regard similaire à celui induit par l'autorisation administrative de licenciement ? Le gouvernement n'a visiblement pas trouvé la réponse.

Laurent Mauduit

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : le groupe de communication Pathé** a confirmé, lundi 15 février, un investissement de 100 millions de francs (15,24 millions d'euros) dans le club de football Olympique lyonnais (OL). Pathé acquiert 34 % de la société de participation, qui contrôle 66 % du capital de la SAOS (Société anonyme à objet sportif) de l'OL.

■ **La direction de l'Olympique de Marseille** a présenté, lundi 15 février, ses excuses au Toulouse Football Club (TFC) après les incidents survenus dimanche 14 février à l'issue de la rencontre entre les deux clubs de football (trois stadiers blessés). Le TFC a décidé de déposer une plainte auprès du procureur de la République de Toulouse.

■ **Francis Smerecki, entraîneur de l'En-Avant de Guingamp**, a annoncé, lundi 15 février, son départ du club de football en raison des mauvais résultats. Il pourrait être remplacé par Guy Lacombe, ex-entraîneur de Toulouse.

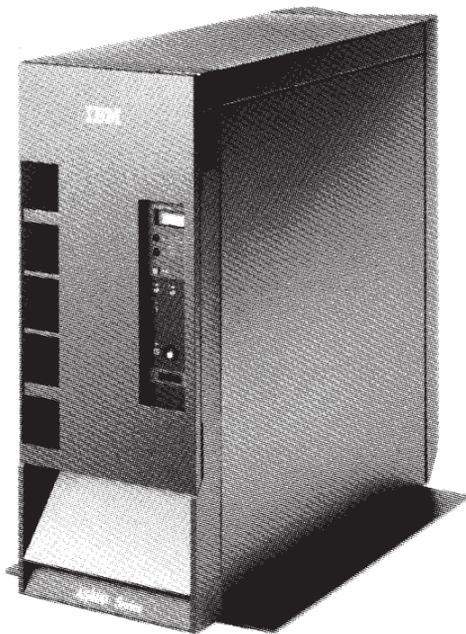
■ **L'entraîneur italien de l'Atletico Madrid**, Arrigo Sacchi, contesté en raison des mauvais résultats du club espagnol, a démissionné, lundi 15 février, et mis un terme à sa carrière de technicien.

Installez votre AS/400 en mars 1999. Ne payez rien avant l'an 2000.

Vous avez du 5 au 28 février 1999 pour profiter d'une offre incroyable sur l'AS/400e. Commandez et installez votre AS/400e en mars 1999 et bénéficiez d'un différé de paiement jusqu'en janvier 2000, suivi de 24 mois de location sans frais*. Vous avez bien lu, cette offre sans précédent porte sur la nouvelle gamme AS/400e dont le rapport prix/performance est plus favorable que jamais. Février ne dure que 28 jours, ne perdez pas une minute pour renvoyer votre coupon-réponse. Vous pouvez aussi appeler le 0 801 TEL IBM (0 801 835 426) ou vous connecter sur Internet www.as400.ibm.com/france

e-business tools¹

Equipez-vous maintenant, payez plus tard. Beaucoup plus tard.



IBM

* soit 24 toyers de 1/24^e du prix HT de l'AS/400e. Cette offre porte sur la nouvelle gamme AS/400e annoncée en février 1999, ainsi que sur le modèle 170 (sauf 2289) et certaines évolutions matériel (nous consulter). Ces conditions s'appliquent à des commandes passées avant le 12 mars 1999 pour livraison avant le 31 mars 1999, sous réserve d'acceptation du dossier par IBM France Financement. Cette offre n'est cumulable avec aucune autre. ¹ Outil e-business.

Coupon-réponse à renvoyer avant le 28 février 1999 à IBM Direct BP 51 F-45802 St-Jean-de-Braye Cedex

Oui, je suis intéressé(e) par cette offre "Location An 2000 AS/400" d'IBM France Financement. Merci de me contacter.

Nom : _____ Fonction : _____ Société : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Fax : _____ e-mail : _____

Code Siret de l'entreprise : _____ Déjà équipée d'un AS/400 : OUI NON

Vous êtes en relation avec un Partenaire Commercial IBM : OUI NON Si oui, ses coordonnées : _____